BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
NAPOLI

L'ETAT
DE LA
FRANCE,
TOME TROISIE'ME.

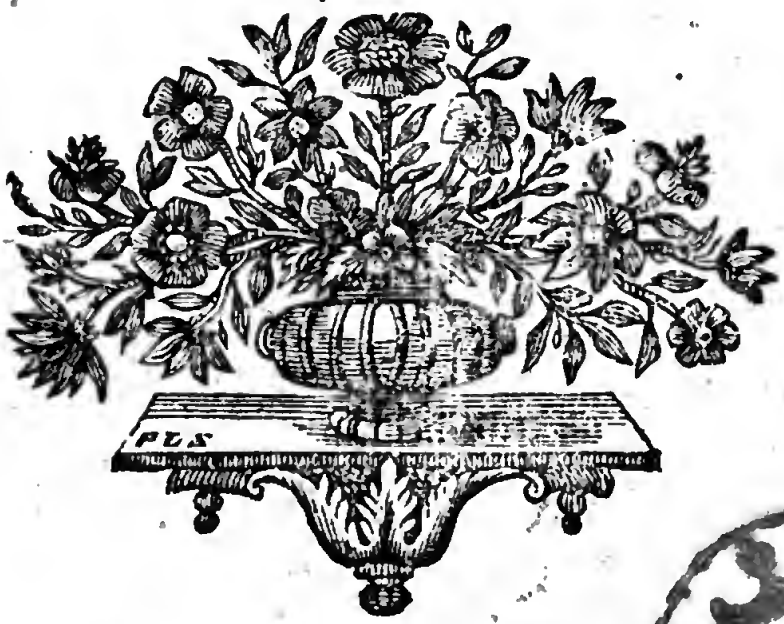

A PARIS,
AU PALAIS.

M. DCCVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

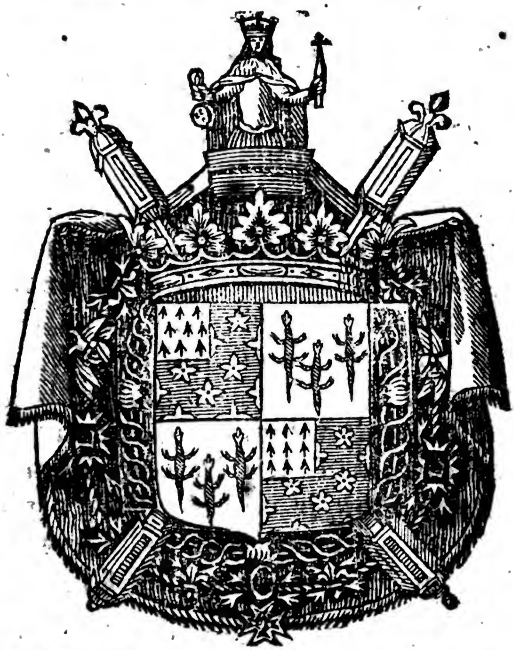

DES CONSEILS DU ROY, ET DES PERSONNES D'ESTAT.

CHAPITRE I.

Du Chancelier de France.

LE Chancelier eſt le Chef de la Juſtice & des Conſeils du Roy; & c'eſt en ſes mains que le Roy la dépoſe toute entiére, pour la diſtribuer & faire rendre à ſes

Sujets, avec la même puiſſance & autorité qu'il feroit en perſonne. A cette fin il eſt dépoſitaire des Sceaux de France, dont il uſe pour la diſtribution de la Juſtice, Dons, Graces & Offices, ainſi qu'il juge raiſonnable pour le bien de l'Etat. Il Préſide aux Conſeils du Roy.

C'eſt lui qui expoſe les volontez de Sa Majeſté; & lorſque le Roy va au Parlement tenir ſon Lit de Juſtice, il eſt aſſis devant Sa Majeſté à main gauche. Il porte la Robe de velours rouge, doublé de ſatin cramoiſi: & aux Cérémonies publiques, le Mortier comblé d'or, orné de perles & pierres précieuſes. Devant lui marchent les Huiſſiers de la Chancellerie, portans la Maſſe d'argent doré ſur l'épaule, & les autres Huiſſiers à la Chaîne.

M. Louis Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Chevalier Chancelier Garde des Sceaux de France, Commandeur des Ordres du Roy, Miniſtre d'Etat. Le Roy lui ſéella les Proviſions de Chancelier de France, & lui donna les Sceaux, dont il prêta le ſerment à Sa Majeſté le 5. Septembre 1699.

M. le Chancelier a épouſé Marie de Maupeou, de laquelle il a un fils unique, Jérôme Phelypeaux de Pontchar-

train, Sécrétaire d'Etat.

Il porte écartelé au 1. & 4. d'azur, ſemé de quinte-feüilles d'or, au franc quartier d'hermines: au 2. & 3. d'argent, à 3. lézards de ſynople, au deſſus la Couronne Ducale.

Pour marque de ſa dignité, le Chancelier de France a le Mortier de toile d'or, rebraſſé d'herminés, poſé ſur une Couronne Ducale au deſſus de ſes Armes: duquel ſort pour cimier une figure de Reine, repréſentant la France; tenant à la main droite le Sceptre, & à la gauche les grands Sceaux du Roïaume. Et derriére l'Ecu de ſes Armes, deux grandes maſſes d'argent vermeil doré, paſſées en ſautoir avec le manteau d'écarlate, orné de raïons d'or vers le haut, & fouré d'hermines.

Cette Charge fut inſtituée (comme diſent quelques-uns) par le Roy Clotaire I. & le premier Chancelier fut Bodin, l'an 562. On l'appelloit autrefois *Grand Référendaire, & Garde de l'Anneau & Scéau Roïal.*

Quand on établit un *Garde des Sceaux*, on lui donne la même autorité qu'au Chancelier; avec cette différence néanmoins, qu'on ne peut ôter la Charge de Chancelier à celui qui la poſſéde, qu'on

même temps on ne lui faſſe ſon procés, & qu'on ne lui ôte la vie ; mais le Roy, quand bon lui ſemble, ôte les Sceaux à celui qui les garde.

L'origine du mot de Chancelier, vient de ce qu'autrefois toutes les Lettres ou Chartres paſſoient par ſes mains pour les ſigner, leſquelles n'étant pas toûjours bien dreſſées, s'il y trouvoit quelque choſe qui ne fût pas tout-à-fait conforme aux Loix ou aux Coûtumes, il l'effaçoit, faiſant quelques raïes ou barres de travers en façon de treillis, *Cancelli* : ce que les Latins appellent *Cancellare*, & de là *Cancellarius* ; & quelquefois on l'appelle *ſummus Cancellarius*, à la différence des autres Chanceliers : car il y en avoit autrefois pluſieurs de ce nom.

Nous mettrons les Officiers de la Chancellerie immédiatement aprés les Conſeils.

CHAPITRE II.

Etat général des Conſeils du Roy, & des perſonnes qui les compoſent.

DAUTANT que les Affaires qui ſurviennent ſont différentes, auſſi y a-t-il différens Conſeils pour en déliberer.

Les Conſeils que le Roy tient, ou qui ſe tiennent chez Sa Majeſté, ont tous part au nom de Conſeil d'Etat. Le plus ancien Conſeil d'Etat, & qui depuis plus de temps eſt en poſſeſſion de cette qualité, eſt le Conſeil des Parties, autrement le Conſeil d'Etat & Privé. A préſent néanmoins il ſemble que l'uſage eſt d'appeller tout court *Conſeil d'Etat*, celui que le Roy tient avec les Miniſtres. Tous les Arrêts rendus au Conſeil des Finances & au Conſeil des Dépêches, ſont auſſi intitulez Arrêts du Conſeil d'Etat.

Nous les arrangerons donc en cette ſorte.

Le Conſeil d'Etat.

Le Conſeil des Finances.
Le Conſeil des Dépêches.
Le Conſeil des Parties.

Du Conſeil d'Etat.

Le *Conſeil d'Etat*, eſt compoſé du Roy, de Monſeigneur le Dauphin, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & des Miniſtres d'Etat, qui ſont M. le Chancelier, M. le Duc de Beauvillier, M. de Torcy, & M. Chamillart.

Dans ce Conſeil, on traite des Affaires générales, comme des Alliances avec les Etats Etrangers, de la Guerre, de la Paix, & d'autres matiéres ſemblables.

M. le Chancelier, Miniſtre d'Etat.

Voïez ſes qualitez cy-deſſus au Chancelier, page 4.

M. de Beauvillier, Miniſtre d'Etat.

Voïez ſes qualitez aux Ducs & Pairs.

M. de Torcy, Miniſtre d'Etat.

Voïez ſes qualitez aux Sécrétaires d'Etat.

M. Chamillart, Miniſtre d'Etat.

Voïez ſes qualitez au Contrôleur Général des Finances.

M. d'Armenonville, & M. Deſmarêtz, Directeurs Généraux des Finances.

CHAPITRE III.

Du *Conſeil* Roïal *des Finances*.

A Ce Conſeil, aſſiſtent avec le Roy, Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Duc de Bourgogne, M. le Chancelier de France. M. le Duc de Beauvillier, comme Chef du Conſeil des Finances. M. Chamillart. M. Dagueſſeau, & M. le Peletier de Souzy.

Le Contrôleur Général des Finances y rapporte les Matiéres les plus importantes des Finances.

Les Affaires de Finance ſe traitent auſſi aux Directions & aux Aſſemblées des Intendans des Finances.

La *Petite Direction* ſe tient chez le Chef du Conſeil, à qui la parole eſt toûjours adreſſée, & qui prend les avis. Elle eſt compoſée du Chef du Conſeil. Du Contrôleur Général des Finances, qui n'y prend que ſon rang de Conſeiller d'Etat. Du Doïen du Conſeil. De deux Dire-

cteurs Généraux des Finances. De deux autres Chefs de Bureau. Et de ſix Intendans des Finances. Les Gardes du Thréſor Roïal, y ont auſſi voix & ſéance.

Tous ces Meſſieurs ſont ſur des fauteüils. Tous les Maîtres des Requêtes, de quartier ou non, peuvent y aſſiſter, & y ſont aſſis ſur des chaiſes à dos. C'eſt toûjours un d'eux qui y rapporte : le Chef lui fait alors ſigne de ſe couvrir, & à la fin du rapport, lui demande ſon avis qui eſt compté ; mais les autres Maîtres des Requêtes, qui ne rapportent pas, ne diſent point le leur.

Les Affaires qui s'y examinent, ſont celles, où le Roy a interêt, & qui ne ſont pas de grande diſcuſſion.

Les Maîtres des Requêtes y diſent un mot de celles qui doivent être portées à la grande Direction : pour donner à juger ſi elles doivent être rapportées à la grande Direction, ou à la Petite.

La *Grande Direction*, ſe tient chez M. le Chancelier, ou dans la Salle du Conſeil. Le Chancelier y préſide. Meſſieurs de la petite Direction y aſſiſtent. Tous les Conſeillers d'Etat y peuvent aſſiſter & y opiner. Tous les Maîtres des Requêtes y ſont debout, appuïez ſur le dos des chaiſes des Conſeillers d'Etat. C'eſt

toûjours un Maître des Requêtes qui y rapporte. Les Affaires de Finance qui s'y rapportent, ſont celles qui regardent le Sceau, celles où le Roy n'a point d'interêt, & celles où il a interêt, qui ſont de longue diſcuſſion.

L'*Aſſemblée des Intendans* des Finances, ſe tient chez le Chef du Conſeil des Finances. Elle eſt compoſée de ce Chef du Conſeil, du Contrôleur Général des Finances, de deux Directeurs des Finances, & des Intendans des Finances. C'eſt toûjours un Intendant des Finances qui y rapporte.

Pas une Affaire n'eſt rapportée aux Directions, qu'elle n'ait été communiquée à un des Bureaux ſuivans.

Bureau de Meſſieurs de la Direction des Finances, M. le Duc de Beauvillier, Chef du Conſeil Roïal des Finances, M. de la Reynie; M. de Marillac, M. le Peletier, M. Dagueſſeau, Conſeillers d'Etat. M. du Buiſſon, M. de Caumartin, Intendans des Finances. M. Chamillart, Contrôleur Général des Finances. M. d'Armenonville, Directeur Général des Finances. M. Bignon de Blanzy, M. le Pelletier des Forts, Intendans des Finances. M. Deſmaretz, Directeur des Finances. M. Guyet. M. le

Rebours, Intendans des Finances. M. Gruyn, Garde du Thréſor Roïal. M. de Turményes, Garde du Thréſor Roïal, M. Poulletier, Garde du Thréſor Roïal. M. Milieu, Directeur Général des Vivres & Etapes.

Bureau pour les Affaires des Gabelles, cinq Groſſes-Fermes, Tailles & autres Affaires des Finances. M. de la Reynie. M. le Pelletier. M. Dagueſſeau, M. de Ribeyre, Conſeillers d'Etat. M. du Buiſſon, M. de Caumartin, Intendans des Finances. M. Chamillart, Contrôleur Général des Finances. M. d'Armenonville, Directeur des Finances. M. de Fourcy, M. Phelypeaux, M. Voiſin, M. Dargouges de Ranes, M. Amelot de Gournay, Conſeillers d'Etat. M. Bignon de Blanzy. M. le Pelletier des Forts, Intendans des Finances. M. Deſmaretz, Directeur des Finances. M. Guyet, M. le Rebours, Intendans des Finances. M. de Fourcy de Chézy, M. de Machault, M. Chauvelin, M. de Bouville, Maîtres des Requêtes.

Bureau concernant les Affaires des Domaines & des Aydes. M. de Marillac, M. le Pelletier, M. Dagueſſeau, M. de Ribeyre, Conſeillers d'Etat. M. du Buiſſon, M. de Caumartin, Intendans des

Finances. M. Chamillart, Contrôleur Général des Finances. M. d'Armenonville, Directeur des Finances. M. de Fourcy, M. Chauvelin, M. Phelypeaux, M. Voiſin, M. Dargouges de Ranes, M. de Harlay, Conſeillers d'Etat. M. Bignon de Blanzy, M. le Peletier des Forts, Intendans des Finances. M. Deſmaretz, Directeur des Finances. M. Guyet, M. le Rebours, Intendans des Finances. M. Turgot de S. Clair, M. de Gourgue, M. de Fieubet, M. le Févre de Caumartin de Boiſſy, M. Foullé de Martangis, Maîtres des Requêtes. M. Bonnel & M. Lanon, Contrôleurs Généraux des Domaines.

Bureau pour la vente des Domaines au Louvre. M. le Peletier, M. Dagueſſeau, Conſeillers d'Etat. M. du Buiſſon, M. de Caumartin, Intendans des Finances. M. Chamillart, Contrôleur Général des Finances. M. d'Armenonville, Directeur des Finances. M. Phelypeaux, Conſeiller d'Etat. M. Bignon de Blanzy, M. le Peletier des Forts, Intendans des Finances. M. Deſmaretz, Directeur des Finances. M. Guyet, M. le Rebours, Intendans des Finances. M. Bonnel & M. Lanon Contrôleurs Généraux des Domaines. M. Lorne, Greffier.

Sécrétaires au Conſeil des Finances.

Janvier. Jean Goujon. *Avril.* Paul du Jardin, Sr de Beauſar. *Juillet.* Jean-Antoine Ranchin. *Octobre.* Joſeph de Laiſtre.

Sécrétaire & ſeul Garde des anciennes Minutes des Conſeils des Finances & Commiſſions extraordinaires du Conſeil.

Antoine Herſent.

Contrôleur Général des Reſtes & Bons d'Etats du Royaume.

Pierre Bory.

Dix Huiſſiers ordinaires des Conſeils d'Etat, & Privé du Roy, & Garde-meubles deſdits Conſeils.

Claude du Vaulx, *Doïen.* Loüis Sallé. Jean-Michel de Seignerolle. Paul Boivin. René Briſſet. Nicolas Denys. François Macé. Antoine Jary. Pierre-Robert de la Ruelle. Gabriel Hanel.

Ils ſont Officiers Commenſaux de la Maiſon du Roy, & avec leurs proviſions on leur ſcelle en même temps une ſurvivance. Sa Majeſté a accordé à quelques-uns d'eux des Lettres de nobleſſe. Ils ſont logez dans les Maiſons Roïales, & marquez en craie à la ſuite de la Cour. Ils ont droit de franc-ſalé, & de *Committimus* au Grand & Petit Sceau. Ils ont même une évocation générale de

leurs affaires civiles & criminelles, en tout état de cauſe au Grand Conſeil. Ils ſont vêtus aux grandes cérémonies de robes de ſatin noir à doubles manches; & dans les autres, de robes de ſoie, la toque de velours avec le cordon d'or, des gans à frange d'or, & une chaîne d'or au col, à laquelle eſt attachée une grande médaille d'or, où eſt le portrait du Roy, & ſur le revers une Deviſe, qui a pour corps un thrône, dont le Pavillon eſt ſupporté par la Religion & la Juſtice, avec ces mots, *Hinc ſuprema lex*. Ils marchent immédiatement devant M. le Chancelier, de qui ils reçoivent les ordres, auſſi bien que du Chef du Conſeil des Finances, de M. le Contrôleur Général, & des autres Miniſtres: Il arrive même des occaſions où ils reçoivent les ordres immédiatement du Roy: leurs veuves joüiſſent des mêmes droits & priviléges.

CHAPITRE IV.

Du Conſeil des Dépêches, & des Sécrétaires d'Etat.

CE Conſeil ſe tient dans la Chambre du Roy, en préſence de Sa Majeſté, où aſſiſtent Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Duc de Bourgogne, M. le Chancelier, M. le Duc de Beauvillier, Chef du Conſeil Roïal des Finances : Meſſieurs les quatre Sécrétaires d'Etat, & les receus en ſurvivance de leur Charge. C'eſt toûjours un Sécrétaire d'Etat qui y rapporte. On y traite des Affaires des Provinces & autres, des Placets, des Lettres & Brévets pour les Gouverneurs, Commandans, & autres Officiers des Provinces & Places. Les Sécrétaires d'Etat tiennent mémoire des réſolutions qui s'y prennent, & en font faire en ſuite les expéditions néceſſaires, chacun en ſon Département : y aïant quatre Sécrétaires d'Etat & des Commandemens de Sa Majeſté, qui ont chacun leurs fonctions différentes, ſuivant leur Département, qu'on ne peut mettre dans tout ce Livre plus à propos qu'en cet endroit.

M. de Torcy.

M. de la Vrillière.

M. de Pontchartrain porte les mêmes armes que M. de la Vrillière.

M. Chamillart.

Les quatre Sécrétaires d'Etat.

1. M. Colbert, Marquis de Torcy.
2. M. le Comte de Pontchartrain.
3. M. le Marquis de la Vrilliére.
4. M. le Marquis de Chamillart

I. Jean-Baptiſte Colbert, Chevalier, Marquis *de Torcy*, Croiſſy, Collégien, & autres lieux, Miniſtre & Sécrétaire d'Etat de Sa Majeſté, & de ſes Commandemens & Finances, Commandeur & Chancelier de ſes Ordres, & Sur-Intendant Général des Poſtes & Relais de France. Il eſt né en 1665. receu en ſurvivance de la Charge de Sécrétaire d'Etat, le 25. Septembre 1689. & le 13. Août 1696. il a épouſé Mademoiſelle de Pompone, Catherine Félicité-Arnaud, dont il a 1. Françoiſe-Felicité Colbert de Torcy, 2. Marguerite-Pauline Colbert de Torcy, 3. Jean-Baptiſte-Joachim Colbert Marquis de Croiſſy. 4. Charles Colbert, Chevalier de Torcy.

Ses fréres & ſœurs ſont,

1. L'Evêque de Montpellier, Charle-Joachim Colbert, Abbé de Froimont, Prieur de Longueville, Docteur de Sorbonne, né le 11. Juin 1667.

2. Marie-Françoiſe Colbert, de Croiſſy, née le 6. Février 1671. mariée le 15. May 1696. au Marquis de Bouzoles, Maréchal de Champ.

3. Loüis-François-Henry Colbert, dit le Chevalier de Croiſſy, Marêchal de Camp, né le 15. Février 1677.

4. Charlote Colbert, Religieuſe à l'Abbaïe de Saint Antoine, née le 26. May 1678.

5. Marguerite-Théréſe Colbert veuve de Loüis de Clermont d'Amboiſe, Marquis de Reynel, & mariée en Janvier 1704. au Duc de S. Pierre, Grand d'Eſpagne, dite Mademoiſelle de Croiſſy.

Leur mére ſe nomme Françoiſe Béraud.

Il porte d'or à la Couleuvre en pal, tortillée d'azur, lampaſſée de gueules.

II. Jérôme Phelypeaux, Chevalier, Comte de Pontchartrain, Sécrétaire d'Etat, de laquelle Charge il a prêté ſerment entre les mains du Roy, le 20. Décembre 1693. & le 28. Février 1697. il a épouſé Eléonor-Chriſtine de Roye de Roucy de la Rochefoucault, dont il a des enfans. 1. Loüis François Phelypeaux, Comte de Maurepas. 2. Jean-Frederic Phelipeaux, Comte de Melleran, Chevalier de Malte. 3. Jerôme Phelypeaux de Pontchartrain, Chevalier de Malte. 4. Charles Fleury Phelipeaux de Maurepas Chevalier de Malte.

Il porte les mêmes Armes que Monſieur de la Vrilliere.

III. Loüis Phelypeaux, Marquis de la Vrilliére, Chevalier, Seigneur de Châteauneuf ſur Loire, Comte de S. Florentin, Baron d'Hervy, & autres lieux, Sécrétaire d'Etat, & de l'Ordre du Saint Eſprit. Il a prêté ſerment de cette Charge le 10. May 1700. & a épouſé Françoiſe de Mailly le 1. Septembre 1700. de laquelle il a Anne-Marie de la Vrilliére. 2. Marie-Jeanne de la Vrilliére. 3. Loüis Phelipeaux Marquis de Châteauneuf. Il a eu pour Parrain Monſeigneur le Dauphin, & pour Marraine Madame la Ducheſſe de Bourgogne. Il eſt le huitiéme Sécrétaire d'Etat de ſa Famille. Il a un Brevet de retenuë de quatre cent mil livres.

Ses fréres ſont l'Abbé de la Vrilliére, & le Chevalier de la Vrilliére, Brigadier d'Armée, Colonel de Dragons. Il porte écartelé au 1. & 4. d'azur ſemé de quinte-feüilles d'or au franc quartier d'hermines; au 2. & 3. d'argent à 3. lézards de ſynople, au deſſus la Couronne de Marquis.

Il porte les mêmes armes que M. de Pontchartrain, Sécrétaire d'Etat.

IV. Michel Chamillart, Marquis de Chamillart Sécrétaire d'Etat. Ses Lettres ſont du 3. Janvier 1707.

Michel Chamillart ſon pére eſt en ſurvivance, voyez ſes qualitez à l'Article du Contrôleur General des Finances.

Les Départemens de Meſſieurs les Sécrétaires d'Etat.

I. Monſieur de Torcy.

Mars, Juillet, Novembre.

Les Païs Etrangers. *Généralitez.*	Angoumois.
Bretagne.	Xaintonge.
Provence.	Souveraineté de Sédan.
Berry.	Navarre.
Champagne, & Brie.	Bearn.
Dauphiné.	Bigorre, & Nébouzan.
Limoſin.	

Dans ce Département ſe rencontrent les Parlemens *d'Aix, de Grenoble, de Rennes, & de Pau.*

II. Monſieur de Pontchartrain.

Janvier, May, Septembre.

La Maiſon du Roy.	La Marine.
Le Clergé.	Les Galéres.

Le Commerce.
Les Colonies étrangéres.
Les Penſions.
Les Haras.
Généralitez.
Paris.
Orleans.
Soiſſons.
Iſle de France.
Poitou.
Haute & baſſe Marche.

Dans ce Département ſe rencontre le Parlement de *Paris*.

III. Monſieur de la Vrilliére.

Avril, Août, Décembre.

Les affaires Générales de la Religion Prétenduë Reformée.
Généralitez.
La Guyenne haute & baſſe juſqu'à Fontarabie.
Périgord, & Roüergue.
Languedoc, haut & bas.
Comté de Foix.
Le Maine, Perche, & Comté de Laval.
Normandie, Roüen Caën, & Alençon.
Bourgogne, Breſſe, Bugey, Valromay & Gex.
Touraine & Anjou.
Bourbonnois.
Nivernois.
La Rochelle.
Aulnix, Broüage, Iſle de Ré & Oleron.

Auvergne haute & baſſe.	Picardie & Boulonnois.

Dans ce Département ſe rencontrent les Parlemens *de Toulouze*, *de Bourdeaux*, *de Roüen*, & *de Dijon*.

IV. Monſieur de Chamillart.

Février, *Juin*, *Octobre*.

La Guerre.	La Franche-Comté.
Le Taillon.	Lorraine.
L'Artillerie.	L'Alſace, y compris Straſbourg.
Les Penſions des Gens de Guerre.	Flandre & Places Conquiſes, du côté des Païs-bas, y compris l'Artois.
L'Hôtel Roïal des Invalides.	Le Rouſſillon, Conflans & Cerdagne.
Généralitez.	
Lyonnois.	
Les trois Evêchez de Mets, Toul, & Verdun.	

Dans ce Département ſe rencontrent les Parlement de *Mets*, *de Beſançon*, & *de Tournay*. Les Conſeils Souverains *de Perpignan*, *d'Alſace*, le Conſeil Provincial *d'Artois*.

Les mois qui ſont marquez ſous les

noms des Sécrétaires d'Etat, ſont ceux auſquels ils doivent expédier les Lettres pour tous les Bienfaits, Dons & Bénéfices que le Roy accorde en ces mois-là.

Les Parlemens ſont marquez à chaque Département où ils ſe rencontrent pour donner à connoître que les Dépêches que le Roy envoïe à ces Parlemens; & les Lettres que ces mêmes Parlemens envoïent au Roy, doivent toutes paſſer par les mains du Sécrétaire d'Etat qui les a en ſon Département. Et les Députez de ces Parlemens ou des Etats des mêmes Provinces, ſont conduits par ces Sécrétaires d'Etat à l'Audiance qu'ils ont du Roy.

Sous Henry II. parmi les Sécrétaires de la Chambre du Roy, on en choiſit ſix pour expédier les affaires d'Etat : à la charge que les deux qui mourroient les premiers ne ſeroient point remplacez. Les Sécrétaires d'Etat furent ainſi inſtituez, & réduits au nombre de quatre.

Avant que de venir au Conſeil Privé, nous dirons que

Pour les Affaires Eccléſiaſtiques qui ſont matiére de procés, elles ſont examinées au Conſeil, dans le Bureau, établi pour cela,

cela, & jugées au Conseil Privé.

Les matières Ecclésiastiques, dont le Roy prend connoissance, sont reglées par Sa Majesté, sur le compte qui lui en est rendu quelquefois par M. le Cardinal de Noailles, & ordinairement par le R. P. de la Chaise, Confesseur du Roy.

Le Détail des Affaires des Païs Etrangers, par M. de Torcy.

Le Détail de la Guerre, par M. Chamillart.

Celui de *la Marine*, par M. de Pontchartrain.

Celui qui regarde l'ordre de *la Justice*, les places de Premier Président, &c. par M. le Chancelier.

Celui des *Oeconomats*, par M. Daguesseau.

Celui des *Fortifications*, par M. le Peletier de Souzy.

Celui des *Bâtimens*, par M. Mansard.

Les Conseillers d'Etat Ordinaires, sont marquez au Chapitre suivant par la lettre O. *ceux du Semestre d'Hyver par* H. *& ceux du Semestre d'Eté par* E.

CHAPITRE V.

Du Conſeil d'Etat & Privé.

LE *Conſeil Privé*, autrement le *Conſeil des Parties*, ſe tient dans la Salle du Conſeil par M. le Chancelier, & les jours qu'il lui plaît : & quoique le Roy n'y aſſiſte jamais, ou preſque jamais, le fauteüil de Sa Majeſté y eſt toûjours placé, & demeure vuide. La Charge de Chancelier étant vacante en 16..... le Roy Loüis le Grand a été une fois tenir le Conſeil des Parties. Les Conſeillers d'Etat & les Maîtres des Requêtes y aſſiſtent & y opinent, quand ils ſont de ſervice : de plus, les Maîtres des Requêtes y rapportent. Les affaires qui ſont rapportées ſont des caſſations d'Arrêts des Parlemens & autres Cours Souveraines, ou des Evocations, pour récuſation de Juges d'une Juridiction particuliére, ou d'un Parlement ou autre Juridiction entiére ; ſoit pour des affaires particuliéres de Ville à Ville, ou de particulier à particulier, que le Conſeil évoque à ſoi, &

dont il s'eſt réſervé la connoiſſance.

Le Roy a ordonné par l'Article I. de ſon Réglement du 3. Janvier 1673. que le Conſeil d'Etat ſera compoſé de M. le Chancelier ou Garde des Sceaux, de vingt & un Conſeillers d'Etat ordinaires, dont trois ſeront d'Egliſe, deux d'Epée; du Contrôleur Général des Finances, des Intendans des Finances, tous ordinaires, & de douze Conſeillers d'Etat, qui ſerviront par Semeſtre.

CONSEILLERS D'E'TAT.

Charle-Maurice le Tellier, Archevêque Duc de Reims, Premier Pair Eccléſiaſtique de France, Maître de la Chapelle-Muſique du Roy, Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit, Docteur & Proviſeur de la Maiſon & Société de Sorbonne, &c. *Doïen.* O.

Gabriel-Nicolas, Sr de la Reynie. O.

René de Marillac, Sr de Dolinville & d'Attichy, Conſeiller d'honneur au Parlement. O.

Michel le Peletier, Sr de Souzy, Intendant des Finances. O.

Henry Dagueſſeau, Maître des Requêtes honoraire, Conſeiller au Conſeil Roïal des Finances. O.

Antoine de Ribeyre, Conseiller d'honneur au Parlement. O.

Antoine de Mêmes, Comte d'Avaux, Prevôt & Maître des Cérémonies de l'Ordre du S. Esprit. O.

François le Tonnelier de Breteüil, Marquis de Fontenay de Trésigny, Seigneur de Boissettes & de Ruvire. O.

Nicolas de Lamoignon, Sr de Basville, Intendant en Languedoc. O.

Dreux-Loüis du Gué de Bagnols, Intendant en Flandre. O

Urbain-François-Loüis le Fevre de Caumartin, Seigneur de S. Ange, Intendant des Finances. O.

Henry de Fourcy, Comte de Chessy Conseiller d'honneur au Parlement. O.

Loüis Chauvelin. O.

Jean Phelipeaux, Intendant en la Généralité de Paris. O.

Philippe de Courcillon, Marquis de Dangeau, Chevalier d'honneur de Madame la Duchesse de Bourgogne, Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit, & Grand-Maître de l'Ordre de Nôtre-Dame de Mont-Carmel, & de Sainr Lazare de Jérusalem, Comte de Civray, Baron de Mesle, Husson, Bressuire & Sainte Hermine, Seigneur de Chausseraye, la Bourdaisiére, &c.

Gouverneur de Touraine, Ville & Château de Tours, l'un des Gentilshommes que le Roy a mis prés Monseigneur le Dauphin, Protecteur de l'Académie Roïale d'Arles. Il est aussi de l'Académie des *Ricovrati* de Padouë. O.

Jean-Paul Bignon, Abbé de S. Quentin en l'Isle. Il est de l'Académie Françoise. O.

Hardoüin Fortin de la Hoguette, Archevêque de Sens, Abbé de Samblanceaux, Docteur de la Maison de Sorbonne. O.

N.... Phelypeaux d'Hervy, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. O.

Roger Bruſlard Marquis de Puiſieux, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur d'Huningue, Ambaſſadeur en Suiſſe, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit. O.

Conſeillers d'Etat du Semeſtre d'Hyver.

Claude-Charle Voiſin, du Pleſſis de la Noraye. H.

Charle Dargouges de Ranes. H.

Michel-Jean Amelot de Gournay, Ambaſſadeur en Eſpagne. H.

Michel-André Jubert de Bouville, Marquis de Bizy, Intendant à Orléans. H.
Claude Bosc, Seigneur d'Yvry sur Seine. H.
Estienne-Jean Bouchu. H.

Conseillers d'Etat du Semestre d'Eté.

Achille de Harlay, désigné Prevôt des Marchands. E.
Jérôme Bignon, Intendant de Picardie, E.
Loüis Béchameil, Marquis de Nointel, Intendant en Bretagne. E.
Nicolas Foucault, Intendant à Caën. E.
Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Arménonville, Directeur Général des Finances. E.

Les Conseillers d'Etat qui ont séance au Conseil des Finances, & en ce Conseil des Parties, sont la plûpart des personnes qui ont servi long-temps dans les autres Juridictions, comme dans le Parlement, Grand Conseil, & même dans le Corps des Maîtres des Requêtes, dans les autres Parlemens, ou dans les Ambassades vers les Princes & Etats Etrangers. Ces derniers ont la qualité & pension des Conseillers d'Etat au retour de leurs Ambassades; mais ils n'ont pas tous

entrée dans le Conseil : les uns y servent toute l'année, les autres six mois. Ils prêtent le serment entre les mains de M. le Chancelier.

Les Conseillers d'Etat dans les Cérémonies, ont des robes de satin noir à doubles manches pendantes, & dans les Conseils, ils portent ordinairement des robes de soie noire.

CHAPITRE VI.

Du Contrôleur Général des Finances, Des Intendans des Finances, & des Gardes du Thréſor Roïal.

Un Contrôleur Général des Finances.

MICHEL Chamillart, Miniſtre d'Etat, Contrôleur Général des Finances, Conſeiller Ordinaire au Conſeil Roïal des Finances, Grand Thréſorier de l'Ordre du Saint Eſprit, Sécrétaire d'Etat en ſurvi-

vance. Ses Lettres de Contrôleur Général des Finances ſont du 5. Septembre 1699. & celles de Sécrétaire d'Etat du 8. Janvier 1701.

Il a épouſé Elizabeth-Thereſe le Rebours dont il a pluſieurs enfans.

1. Catherine-Angélique Chamillart, mariée à Thomas de Dreux, Marquis de Brézé, Grand Maître des Cérémonies de France, Maréchal de Camp.

2. Marie-Thereſe, mariée le 24. Novembre 1701. à Loüis Vicomte d'Aubuſſon Duc de la Feüillade, Pair de France, Gouverneur de Dauphiné, Lieutenant Général des Armées du Roy.

3. Elizabeth-Geneviéve, mariée le 14. Décembre 1702. au Duc de Lorge, dont il a Guy-Michel de Durfort, Comte de Lorge, né le 26. Août 1704.

Deux Directeurs Généraux des Finances.

Joſeph-Jean-Baptiſte Fleuriau d'Armenonville, Conſeiller d'Etat ordinaire, du Semeſtre de Juillet.

Nicolas Deſmaretz, Marquis de Maillebois.

Intendans des Finances auſſi Conſeillers d'Etat.

Conſtantin Heudebert, Seigneur du Buiſſon, Conſeiller d'Etat ordinaire.
Urbain-François-Loüis le Févre de Caumartin Conſeiller d'Etat ordinaire.
Armand-Rolland Bignon, Sr de Blanzy, Conſeiller d'Etat ordinaire.
Michel-Robert le Peletier des Forts, Conſeiller d'Etat ordinaire.
François Guyet, Sr de la Faye.
Alexandre le Rebours.

Les trois Gardes du Thréſor Roïal, M. Pierre Gruyn, M. Jean de Turményes, & M. François Poulletier. Nous en parlerons ci-aprés, enſuite des Généralitez.

Nouveau Département de Meſſieurs les Contrôleur Général, & Intendans des Finances.

M. CHAMILLART, *Contrôleur Général.*

Thréſor Roïal.
Les Parties Caſuelles.
La direction générale de toutes les Fermes du Roy.

Le Clergé.
Le Commerce.
La Marine de Levant & Ponant.
L'Extraordinaire des Guerres.
Pain de munition & vivres.
L'Artillerie.
Les Bâtimens & Maisons Roïales.
Toutes les Rentes.
Les Païs d'Etats.
Les Monnoïes.
Les Parlemens du Roïaume & Cours Supérieures.
Ponts & Chaussées.
Turcies & Levées.
Barrage & Pavé de Paris.
Les Manufactures.
Les Octrois des Villes.
Les Dettes de Communautez.
Les Ligues Suisses.

2. M. D'ARMENONVILLE.

Le Domaine.
Les Aides & Droits y joints.
Les Octrois des Villes.
Les Dettes de Communautez.
Les Tailles & Taillon.
Les Bureaux des Finances.
Le détail des Ponts & Chaussées.
Turcies & Levées.

Le Barrage & Pavé de Paris.
La Ferme des Greffes.
La Ferme du Contrôle des Actes & petits Sceaux.
Les Etats des Fermes qui ſont de ſon Département.
Les Ligues Suiſſes.
Les Etats des Finances des Généralitez de Dijon, Toulouze & Montpellier.
Les Etats des Finances d'Artois, Provence & Bretagne.

3. M. DESMARETZ.

Les Gabelles de France.
Celles de Lyonnois, Provence, Dauphiné, Languedoc, & autres.
Les cinq groſſes Fermes.
La Ferme du Tabac.
Les Eaux & Forêts.
Les Chambres des Comptes.
La Ferme des Poſtes & Meſſageries.
Les Poudres & Salpêtres.
Le Domaine d'Occident.
Les Etats des Fermes qui ſont de ſon Département.
Le Grand Conſeil.
Les Etats des Finances de Navarre & Bearn.
Les Impoſitions des Provinces de Flan-

dre, Franche-Comté, Alsace & Généralité de Metz.
Les Monnoyes.

4. M. DU BUISSON.

Le détail des Eaux & Forêts.
Les Etats des Bois.
Les Chambres des Comptes du Roïaume.
Les debets & toute autre nature de deniers revenans-bons à la pourfuite & diligence du Contrôleur des Restes.
Les Ligues Suisses.

5. M. DE CAUMARTIN.

Le détail des Gabelles de France.
De celles de Lyonnois, Provence, Dauphiné, Languedoc, & autres.
Les Etats desdites Fermes.
Les Etats des Finances des Généralitez de Dijon, Montpellier & Toulouse.

6. M. BIGNON DE BLANZY.

Les dix-huit Généralitez des Païs d'Election pour les Tailles.
Le Taillon.
Les Etats des Finances des Généralitez

des Païs d'Election.
Les Bureaux des Finances.
Le Grand Conſeil.
Les Etats des Finances de Bearn & Navarre.
La Ferme du Contrôle & petits Sceaux.

7. M. LE PELLETIER DES FORTS.

Le détail & les Etats du Domaine.
Les Etats des Finances d'Artois, Provence, Bretagne, & Généralité de Metz.
Les Impoſitions des Provinces de Flandre, Franche-Comté & Alſace.
La Ferme des Greffes.

8. M. GUYET.

Le détail des Aides & Papier Timbré.
Les Octrois des Villes & les Dettes des Communautez.

9. M. LE REBOURS.

Le détail des cinq groſſes Fermes & de la Ferme du Tabac.
Le Domaine d'Occident.
Le détail des Rentes.
Le détail des Fermes des Poudres & Salpêtres.

Le détail des Fonds du Thréſor Roïal & autres.

Les lettres miſes aprés le nom de chaque Maître des Requêtes, marque le quartier qu'il ſert aux Conſeils des Finances & des Parties.

Janvier, *ſignifie qu'il ſert aux Conſeils en Janvier, Février, Mars; & aux Requêtes de l'Hôtel les trois mois précédens.*

Avril, *déclare qu'il ſert aux Conſeils en Avril, May, Juin: & aux Requêtes de l'Hôtel, les trois mois précédens.*

Juillet, *montre qu'il ſert aux Conſeils en Juillet, Août, Septembre: & aux Requêtes de l'Hôtel, les trois mois précédens.*

Octobre, *marque qu'il ſert aux Conſeils en Octobre, Novembre, Décembre: & aux Requêtes de l'Hôtel, les trois mois précédens.*

MAITRES DES REQUESTES ordinaires de l'Hôtel du Roy, ſuivant l'ordre de réception.

1654. Loüis Girard, Sr de la Cour des Bois, *Doïen.* *Octobre.*

1657. François Molé, Abbé de Sainte Croix, Lieutenant de la Chaſſe pour le Chevreüil, *Octobre.*

1667. Antoine Turgot, Sr de S. Clair. *Janvier.*

1672. Pierre de Hodicq, Sr de Marly la Ville *Avril.*

1675. Antoine Monet, Sr de la Salle, *Juillet.*

1676. Florent Dargouges, Seigneur & Baron des Baronnies du Pleſſis Dargouges, le Fay Billot, Gland, le Tilvot, les Grêves. *Juillet.*

1678. Jean-Baptiſte-Loüis Berrier, Sr de la Ferriére. *Octobre.*

1679. Armand-Jâque de Gourgue, Seigneur d'Aulnay. *Avril.*

1681. Loüis-François de Y, Sr de Séraucour. *Octobre.*

1681. René de Ragareu. *Juillet.*

1682. François-Joſeph d'Hernothon. *Juillet.*

1683. Laurent de Berthemet, *Octobre.*

1683. Gille de Maupeou, S^r d'Ableiges, Intendant à Moulins. *Juillet.*

1684. François-Antoine le Févre d'Ormeſſon, Intendant à Soiſſons. *Juillet.*

1685. Jean-Baptiſte de Pomereu Sr de la Bretêche. *Juillet.*

1685. Jean de Jaſſault, S^r d'Arquainvilliers. *Avril.*

1686. Guy Carré, Sr de Montgeron, Intendant à Bourges. *Octobre.*

1686. Anne Pinon, Intendant à Dijon. *Janvier.*

1686. Nicolas le Camus. *Juillet.*

1686. Charle de la Boutiére. *Octobre.*

1687. Jean Guillemin de Courchamp. *Octobre.*

1687. Jâque le Vayer, Sr de Sables. *Juillet.*

1689. Henry-Loüis de Fourcy, Sr de Chézy. *Avril.*

1689. Charle-Arnould Poncher, Sr de Soindre. *Juillet.*

1689. Charle Trudaine, Sr de Montigny, Intendant à Lyon. *Avril.*

1689. Loüis Roſlin Roüillé. *Juillet.*

1689. Nicolas Bertin, Sr de Vaugyen. *Octobre.*

1689. Loüis de Bernage, Sr de S. Maurice, Intendant à Beſançon. *Avril.*

1690. Denys-Jean Amelot Sr de Chaillou, & de Chatillon. *Avril.*

1690. Félix le Peletier, Sr de la Houſſaye, Intendant en Alſace. *Janvier.*

1690. Nicolas de Frémont, S^r d'Auncüil. *Janvier.*

1690. François-Antoine Ferrand, Intendant en Bretagne. *Janvier.*

1690. Joſeph Sanſon, Intendant à Soiſſons, ci-devant Intendant à Montauban, & Conſeiller au Parlement. *Avril.*

1690. Jâques Turgot de Soumont, Intendant à Tours. *Juillet.*

1690. Paul de Fieubet, Sr de Réveillon. *Janvier.*

1692. Loüis le Boulanger. *Janvier.*

1692. Jean Guinet, S^r d'Arteil. *Janvier.*

1693. Charle de Lambert d'Herbigny, Rapporteur des différends du point d'honneur devant les Marêchaux de France. *Juillet.*

1693. Gaſpar le Gendre, Intendant à Montauban. *Juillet.*

1694. Loüis-François le Févre de Caumartin de Boiſſy. *Avril.*

1694. Loüis-Charle de Machault S^r d'Arnoville. *Octobre.*

1694. Aléxandre Milon, S^r d'Amnon. *Octobre.*

1694. Michel de Haroüys, Sr de la Seilleraye, Intendant en Champagne. *Avril.*

1694. Charle-Etienne Maignart, de Berniéres, Intendant de Dunkerque. *Avril.*

1694. Jean-Baptiſte de la Martelliére. *Janvier.*

1695. Loüis Maboul. *Octobre.*

1695. Claude Pécoil, Sr de Villedieu. *Janvier.*

1696. Michel-Etienne Barbery de Saint Conteſt, Intendant à Mets. *Janvier.*

1696. Etienne-Nicolas Roujault, Sr de Villemain, Intendant à Maubeuge. *Octobre.*

1696. Jean-François-Joſeph de Gourgue, S^r d'Aulnay. *Octobre.*

696. Géofroy-Dominique de Bragelongne. *Juillet.*

696. Jean Roüillé, Sr de Fontaine-Guérin, Intendant à Limoges. *Janvier.*

696. Marc-Antoine Boſc, Sr de Serviéres du Bouchet, Surintendant de la Maiſon de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, ci-devant Procureur Général des Requêtes de l'Hôtel. *Avril.*

696. Cardin le Bret, Intendant en Provence. *Juillet.*

696. Loüis Boſſuet. *Janvier.*

696. Léon-Etienne le Camus, Sr de la Grange. *Octobre.*

697. Nicolas Proſper Baüyn, S^r d'Angervilliers, Intendant en Dauphiné. *Janvier.*

698. Antoine-François Méliand, Intendant à Pau & Intendant des Armées d'Eſpagne. *Janvier.*

698. Pierre-Adrien Rioult de Doüilly. *Avril.*

698. Guillaume-Urbain de Lamoignon Comte de Haunay-Couſſon Intendant à Rouën. *Janvier.*

698. Jean-Baptiſte-Loüis Laugeois, S^r d'Imbercourt. *Avril.*

699. Pierre-Hector le Guerchois, Intendant à Alençon. *Octobre.*

700 Loüis Habert, Sr de Montmor.

Intendant de Marine à Marſeille. *Juillet.*
1700. Antoine Barillon d'Amoncourt, Marquis de Branges. *Janvier.*
1700. Claude le Blanc Intendant de Riom. *Juillet.*
1700. Jean-Loüis Leſpinette le Mairat. *Janvier.*
1701. N...Gabriel Foulé de Martangis. *Octobre.*
1701. Loüis-Charles Doujat, Intendant à Poitiers. *Avril.*
1701. Jean-Baptiſte le Coq, Marquis de Goupilliéres S^r des Porcherons. *Avril.*
1701. Jacques Barberie Sr de Courteille. *Octobre.*
1702. Guy de Fenoil Sr de Turcy. *Avril.*
1702. Loüis-Guillaume Jubert Sr de Bouville. *Octobre.*
1702. Jean Thevenin Sr de Courſan. *Avril.*
1702. Bernard Chauvelin. *Avril.*
1702. Dreux-Auguſtin du Gué, Sr de Bagnols. *Octobre.*
1702. Charle Boucher, S^r d'Orſay. *Juillet.*
1703. Loüis le Goulx de la Berchere, Comte de la Rochepot. *Janvier.*
1703. Nicolas-Joſeph Foucault, Intendant à Caën. *Avril.*
1703. Marc-Antoine Turgot de S. Clair. *Juillet.*
1704. Pierre Arnaud de la Briffe, Mar-

quis de la Ferriere. *Avril.*

1705. Charle-Bonaventure Quentin Sr de Richebourg. *Janvier.*

1706. Jâques-Hardoüin Manſard, Comte de Sagonne. *Janvier.*

1706. Jean-Baptiſte Valle Sr de la Garde, Sécrétaire des Commandemens de Madame. *Janvier.*

1706. Charle-Henry Maſlon Sr de Bercy. *Octobre.*

1706. Jean-Jâque Barillon Sr de Morangis. *Janvier.*

1707. N... la Neuville. *Octobre.*

1707. N.... de Thuiſy. *Juillet.*

1707. N.... du Gué de Bagnols. *Janvier.*

1707. François-Paul le Févre d'Ormeſſon d'Amboille. *Avril.*

Greffiers au Conſeil Privé.

Janvier. Goujon-Jâques de Mons. *Avril.* Nicolas du Buc. *Juillet.* Loüis-Maurice des Vieux. *Octobre.* N.... Brunot.

Commis au Greffe du Conſeil.

Janvier. N.... Bloüin. *Avril.* Charle de Cheſnelon. *Juillet.* N.... Gallois. *Octobre.* Charle de Cheſnelon.

Quatre Greffiers Garde Sacs du Conſeil.

Janvier. Jean Sifflet. *Avril.* N.... *Juillet.* André-François de la Noye. *Octobre.* Claude Duc.

Quatre Commis des Greffiers Garde-Sacs.

Janvier. Claude Duc. *Avril.* Antoine Vvailly. *Juillet.* Claude Duc. *Octobre.* Antoine Vvailly.

Il n'y avoit anciennement que trois Maîtres des Requêtes, personnes d'une grande consideration, qui recevoient les Requêtes & les plaintes présentées au Roy, qu'ils examinoient & décidoient, si elles n'étoient pas de conséquence, autrement ils en faisoient rapport à Sa Majesté, depuis ils ont été augmentez jusqu'au nombre de 72. Le Roy en 1674. en ajoûta huit, & huit autres en Février 1689. c'est en tout 88. Maîtres des Requêtes, 22. à chaque quartier.

Ils servent au Conseil d'Estat Privé du Roy, ainsi qu'à la grande & Petite Diction.

Ils ont voix deliberative & raportent toutes les affaires dont ils sont chargez, & signent les minutes des Arrests rendus à leur rapport.

Ils servent aussi à la grande Chancellerie, où ils rapportent les Lettres en reglement de Juges, les Evocations & autres Lettres de Justice & M. le Chancelier leur demande leurs avis sur les Remissions qui luy sont presentées au Sceau.

Ils ont des Commissions Extraordinaires dans les Armées & dans les Provin-

ces avec la qualité d'Intendans de Justice Police & Finances.

Eſtans du Corps du Parlement où ils ont entrée & voix deliberative, ils portent la Robe rouge lorſqu'ils vont en Cérémonies avec cette Compagnie.

Quand ils vont en Corps, comme ils firent en 1660. à l'entrée de la Reine à Paris, accompagnans M. le Chancelier, ils portoient la robe de velours noir, avec des ceintures d'or & à leur chapeau un cordon d'or.

Par le dernier Réglement du Conſeil, les Avocats au Conſeil qui étoient deux cens, ont été réduits à cent ſoixante & dix.

Il y un Aumônier du Conſeil, choiſi par M. le Chancelier, ſuivant l'Arrêt du Conſeil du 4. May 1680. François-Paul Pichot de Tremais.

Juridiction des Maîtres des Requêtes, aux Requêtes de l'Hôtel.

Les Maîtres des Requêtes ont une Juridiction dans l'enclos du Palais appellé, les Requêtes de l'Hôtel du Roy.

Ils y connoiſſent au Souverain des executions d'Arrêts du Conſeil, & des affaires que le Conſeil leur renvoïe. Ils

connoiſſent auſſi en premiére inſtance, de même que les Requêtes du Palais, de toutes les affaires qui ſont portées aux Requêtes de l'Hôtel par les Privilégiez en vertu de leur *Committimus*, & l'appel de leurs Sentences eſt porté au Parlement.

Les Maîtres des Requêtes ſont nommez ci-devant.

Autres Officiers des Requêtes de l'Hôtel.

Gens du Roy.

1692. Pierre-Michel Couſin de Conteville, *Procureur Général.* Il fait auſſi la fonction d'*Avocat Général.*

Goujon de Graville, *Avocat Général.*

N. . . . le Saché, *Subſtitut.*

Greffier en Chef des Requêtes de l'Hôtel, tenant le plumitif des Audiances & adjudications.

Pierre Poiſſon, Seigneur de Bardi, Sécrétaire du Roy.

Greffier en Chef des Decrets, & autres Greffes, Philippe Varnier.

Antoine Jeſſé Paſquier, *Receveur des Conſignations des Maîtres des Requêtes au Conſeil.*

Huiſſiers

Huissiers des Requêtes de l'Hôtel.

Alexis-François Vaudelle, *premier Huissier*. Pierre Maugé. Antoine Cibot. Blaise le Tourneur. Pierre-Philippe Morel. Pierre Corbie.

La Lettre H. *mise aprés le nom des Présidens & des Avocats Généraux du Grand Conseil, marque qu'ils servent en Hyver, c'est-à-dire, en Janvier, Février, Mars, Avril, May, Juin : & la lettre* E. *signifie qu'ils servent en Esté, c'est-à-dire, en Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre.*

Le Premier Président & le Procureur Général servans les deux Semestres ont les deux lettres H. E.

A l'égard des Conseillers, ceux qui servent en Octobre, Novembre & Décembre, Janvier, Février, Mars, qui est le Semestre d'Hyver, sont marquez par H. *& ceux qui ont l'*E. *servent au Semestre d'Eté, Avril, May, Juin, Juillet, Août, Septembre.*

CHAPITRE VII.

DU GRAND CONSEIL

SUIVANT

L'ORDRE DE RECEPTION.

MESSIEURS

PRE'SIDENS.

1697. FRANÇOIS-MICHEL de Verthamont, Sr de Breau, Premier Préſident ; il prêta ferment entre les mains du Roy, le 24. Février 1697. H. E.

1690. Auguſte Macé le Boulanger, Sr de Viarme. H.

1690. Charle du Tillet, Sr de la Buſſiére. H.

1690. Antoine Joly de Blaizy, H.

1690. Charle Pinon. E.

1694. Antoine Daquin, Sr de Château-

renard, Sécrétaire du Cabinet du Roy, Conseiller honoraire au Parlement. E.

1699. François Duret, Sécrétaire du Cabinet du Roy. E.

1702. Charle-Guillaume Bailly, Sr de S. Mars. H.

1704. Jâque de Fortia, Sr du Plessis. E.

1706. Antoine Gédéon le Ménestrel de Marcilly. E.

CONSEILLERS.

1661. François le Gras, Sr de Luart, *Doïen.* E.

1662. François le Maye: Sr de Bruyére. E.

1666. Nicolas Edoüard Olier, *Doïen.* H.

1667. François Hervé, Sr de la Boissiére. E.

1668. Loüis Ladvocat. H.

1668. Pierre Gruyn, Sr de Valgrand, E.

1671. Isidore Lotin de Charny. H.

1674. Denys Rochereau, Sr d'Hauteville. H.

1675. Jâque Janart. E.

1676. Loüis Massuau. E.

1678. Nicolas Petit, Sr d'Estigny. E.

1680. Charle-Marc de la Ferté. H.

1680. Charle de Hénaut, Sr du Belloy. H.
1681. Joachim Dreux, Docteur de Sorbonne, Soûchantre & Chanoine de l'Egliſe de Paris. E.
1681. Jean-Lambert Fontaine, Sr des Bordes. H.
1682. Claude le Févre de la Faluére. E.
1685. Antoine Bitault, Sr de Vaillé. E.
1686. Denys de Marſolier. H.
1687. Nicolas Jachiet. E.
1688. Nicolas Henin. E.
1689. Jean du Châtelet, Contrôleur Ancien des Décimes du Clergé de France. H.
1689. Charle-Loüis le Boulanger. H.
1689. Pierre-Alain de la Vigerie. E.
1689. Charle-Nicolas Foullé, Sr de Prunevaux. H.
1689. Guy Sallier, Sr du Broüillard. H.
1690. Jean-Jâque de Michau, Sr de Montaran. H.
1691. Jâque Malo, Sr de Séry. E.
1691. Emery-Simeon de Viſe, Sr d'Arcüeil. H.
1691. François de Sens, Sr de Morſan. H.
1691. Pierre-Etienne le Tonnelier de Charmaux. E.
1692. Nicolas Guigou. H.

1694. Pierre de Brétignére, Sr de la Pertuisiére.

1695. Jean-Baptiste Guillart, Sr d'Amoy. H.

1695. Etienne-Charle Ridel, Sr de Planesevette. E.

1695. Charle-Guillaume Bailly, Sr de S. Mars. E.

1695. Guy du Fenoyl de Turcy. H.

1697. Claude-Nicolas Morel, Sr de Vindé. E.

1697. Jean-Baptiste Grout, Sr du Fourneau. H.

1699. Nicolas-Augustin Damon. E.

1700. Jean-Baptiste Glucq. E.

1701. Thomas Leschassier. E.

1702. Loüis-Simeon le Noir. H.

1703. Michel-Charle Amelot de Gournay. H.

1703. Claude-Hyacinthe-Agatiche de Brehant. E.

1703. Jérôme Merault. H.

1704. Jean-Baptiste Gourdon. H.

1704. Pierre Rioult Doüilly. H.

1704. Jean-Baptiste-Charle Chomel. E.

1705. Jean-Loüis du Bois, Sr de Courcerieres. E.

1705. Edme-Nicolas Robert. E.

1705. Jean-Claude Accault. H.

1705. Claude-Adrien de la Fond. E.

1705. Pierre-Nicolas Robert. E.
1706. François le Vaillant. E.
1706. Germain-Loüis Chauvelin, Grand Raporteur. H.

Gens du Roy.

1688. Pierre-Antoine de Benoit de Saint Port, *Avocat Général.* H.
1701. Nicolas-René Berrier, Sr de Ravenoville, *Procureur Général.* H. E.
1705. Claude-Nicolas de Romanet, *Avocat Général.* E.

Douze Subſtituts.

1675. Jâque Hervé, S^r des Jarriéres, *Doïen.*
1682. François le Jeune.
1689. Nicolas Prevoſt.
1689. Michel Richer, Sr de la Bretonniére.
1692. Nicolas Rogier.
1698. Mathieu Auboüin.
1698. Loüis-François Ripault.
1700. Pierre-Jâque Brillon.
1701. Philippe-Céſar Gondoin.
1703. Antoine-Joſeph Hamelin.
1706. Jâque-Nicolas Chevalier.

Secrétaires du Grand Conseil.

N.... le Caron.
1701. Loüis Rahault.
1702. André-Denys le Hourt.
1703. Pierre Molin.
1706. Barthelemy Cochu.
1706. Pierre Gouverne, Sr de Vignières.
1706. Jâque de Baguenault de Beauvais.
1695. Nicolas Chaveneau, *Greffier principal Commis à l'Audiance.*
1695. Pierre-Joſeph Nau, *Greffier principal Commis de la Chambre du Conſeil.*
1701. Jean Porſonet, *Greffier des Affirmations & Préſentations.*
Thomas Preſtreville, *Greffier Garde-Sacs du Conſeil.*
Premier Huiſſier, François le Grand.
Vingt autres Huiſſiers.
Vingt-trois Procureurs.

Préſidens honoraires.

1690. Pierre Roüillé, Sr de Marbeuf.

Conſeillers honoraires.

1651. George Langlois, Sr de Colmolins.

1653. René Choüet, Sr de Mauny, Aumônier du Conseil.
1657. Jâque du Châtelet de Fréniéres.
1659. Michel de Sabine, Sr de la Quiéze.
1663. Jean du Verdier, Sr de Genoüillac.
1668. François Nau.
1668. François Glüe, S^r d'Epinville.
1669. Clément Buchére, Sr de la Beauvaisiére.
1673. Jâque Palu, S^r d'Andigny.
1676. Etienne-Claude le Tonelier.
1677. Antoine Genoud, Sr de Guibbeville.

Procureur Général honoraire.

Loüis-François Hennequin.

Touchant le Grand Conseil.

La Charge de Premier Préſident a été créée par Edit du mois de Février 1650. Le Grand Conseil étoit en ſon origine le ſeul Conſeil des Rois : les Princes, Officiers de la Couronne, & Premiers Préſidens des Cours Superieures s'en qualifioient Conſeillers. On a enſuite pris la qualité de Conſeiller du Roy en ſes Conſeils. Le Grand Conſeil fut réduit par le Roy Charle VIII. à 17. Conſeillers & un Procureur Général, & depuis

augmenté par Loüis XII. & autres Rois: de ſorte qu'à préſent il eſt compoſé de

Un Premier Préſident.

Huit Préſidens, quatre par chaque Semeſtre.

Cinquante-quatre Conſeillers, vingt-ſept par chaque Semeſtre.

Deux Avocats Généraux, qui ſervent auſſi par Semeſtre.

Et de douze Subſtituts qui ſont du Corps du Procureur Général.

Les Préſidens étoient pris du Corps des Maîtres des Requêtes; depuis 1690. le Roy a attribué à ces Charges le rang de Maîtres des Requêtes. Ils entrent en Janvier & en Juillet, & avec eux les Avocats Généraux, l'un aprés l'autre. Les Semeſtres des Conſeillers commencent en Octobre & en Avril.

La Juridiction du Grand Conſeil s'étend dans toute la Monarchie & domination du Roy. Il connoît des contrarietez d'Arrêts rendus en différentes Cours, de la conſervation & de la Juridiction des Préſidiaux, & Prevôts des Marêchaux; des Bénéfices Conſiſtoriaux, Archevêchez, Evêchez, Abbaïes & Prieurez Conventuels à la nomination du Roy, & de tous autres Bénéfices étans à la nomination, préſentation, col-

lation ou autres diſpoſitions de Sa Majeſté, excepté le droit de Régale. Il connoît auſſi des droits qui appartiennent au Roy ſur les Egliſes Cathédrales & Collégiales, à cauſe de ſon joïeux avénement à la Couronne, & du ſerment de fidélité des Archevêques & Evêques. Des Indults des Cardinaux & autres Prélats du Roïaume. De l'Indult des Officiers du Parlement de Paris, de la contravention aux priviléges des Sécrétaires du Roy. Des appellations de la Prevôté de l'Hôtel. Des Commiſſions du premier Médecin pour les rapports des corps morts, noïez ou bleſſez, & des Statuts du premier Médecin, concernant la Pharmacie. De l'exécution & contravention aux Statuts du premier Barbier du Roy. Et de pluſieurs évocations concernant les perſonnes, biens & priviléges des grands Ordres du Roïaume, comme Cluny, Cîteaux, Prémontré, Grandmont, la Trinité, le S. Eſprit, Fontevrault, Saint Jean de Jéruſalem & Saint Lazare. Il connoît auſſi des retraits des biens Eccléſiaſtiques, immunitez & franchiſes des Eccléſiaſtiques. Et de pluſieurs évocations concernant de grandes Maiſons du Roïaume.

Les habits de cérémonie du Grand

Conseil, sont pour les *Présidens*, la robe de velours noir; les *Conseillers*, les *Avocats* & *Procureurs Généraux*, le *Greffier* & *les Sécrétaires* la robe de satin noir.

Le Grand Conseil est une Cour qui juge en dernier ressort, & qui suit le Roy quand il plaît à Sa Majesté.

Il y a deux de Messieurs les Conseillers au Grand Conseil qui sont Grands Rapporteurs de la Grande Chancellerie.

M. Germain-Loüis Chauvelin.

M. N....

Ils ont rang au Sceau aprés Messieurs les Maîtres des Requêtes, & rapportent aussi comme eux toutes les Lettres de Justice, dont ils donnent leur avis sur les rémissions dont ils sont chargez, & servent toute l'année.

M. le Chancelier n'étant pas seulement Chef des Conseils du Roy, mais aussi le Chef de la Chancellerie, puisqu'il a les Sceaux en garde; ainsi aprés avoir parlé des Conseils du Roy, il est de l'ordre de mettre ici Messieurs les Sécrétaires du Roy, & les Officiers de la Grande Chancellerie, & celle du Palais à Paris, d'autant plus que parmi les Priviléges considérables accordez à ces Officiers, ils ont presque tous celui d'être Commensaux de la Maison du Roy.

CHAPITRE VIII.

Conſeillers-Sécrétaires du Roy, Maiſon, Couronne de France, & de ſes Finances.

LEs Conſeillers-Sécrétaires du Roy, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, au nombre de 300. ont le Roy pour Chef & Souverain Protecteur de leur Compagnie dés ſon ancienne inſtitution, & Sa Majeſté a la premiére Bourſe des émolumens du Sceau.

LE ROY.

Charle Bulteau, *Doyen.*
Jâque Huot, *Soû-Doyen.*
Charle le Febvre, *de Pacy.*
Michel Soufflot.
Jean Bellavoine.
Loüis Deſvieux.
Jean-François du Tillet.
Philippe Gourdon.
Edme Denys.
Jean Parayre.
Emanuel Roujou.
Henry David.
Nicolas de Lamet.
Alexandre Fouquelin.
François Leber.
Jean Hardoüin.
Jean-Antoine Rans

chin.
Guillaume de Jaſſaut
Jâque-George le Petit.
Lambert Clerx.
François Mouret.
Olivier Subleau.
Charle-François Noblet.
Loüis de Launay, *d'Eſterville.*
Pierre Durey.
Joſeph Delaiſtre.
Pierre Mangot.
Urbain Dauchin.
Claude Révol.
Claude Rigoley.
Charle du Soul *de Beaujour.*
Denys Chaponnel.
Henry Pajot.
Jâque Guy.
Didier Fontaine.
Pierre-Euſtache Richer.
René le Comte.
Pierre le Petit, *de Marcenou.*
Antoine le Riche.
Jean-Baptiſte Boyetet.
Antoine Fontaine.
Arnaud Souc.
Jean-Pierre Chubéré.
François Yon, *de Joannage.*
Pierre Faudel.
Nicolas Petit.
Loüis Barthelmy.
Paul Mailhard, *de Baſtorre.*
Jean-Pierre Vanelle.
Loüis Pillault.
Jean Bernou *de la Bernarie.*
Béranger Philip, *de Ris.*
Euſtache Bouret.
Antoine-Joſeph de Saint-Hilaire.
Jean-Claude Grimod Bénéon, *de Riverie.*
François Archambault.
Claude Petit.
Nicolas Aubert de

Chaſtillon.
Pierre de Roſſet, *des Frettes.*
François Monyer.
Jean Goujon.
Jean de la Caze, *du Laurens.*
Jâque Poulletier.
Pierre Lépineau.
Nicolas Damonville.
Michel Carpot.
Jérôme Couſinet.
Vincent Maynon.
Jean Romanet.
Nicolas Gaudion.
Pierre Hélie.
Guillaume Doé.
Jean-Baſtiſte Collart.
Pierre Guigou.
Adrien Perrin.
Pierre Rocher.
Barthelemy Rolland.
Loüis Moreau.
Philippe Binet *de Villiers.*
Noël Maucorps *de Chaburigny.*
Pierre Dionis.
Jean Lugat.
Charle Boyetet, *de Mérouville.*
Pierre Sartre.
Lambert Rat.
Adam Vatboy.
Charle Chambellain.
Paul Dujardin.
Pierre Baudoüin, Cardon.
Pierre Patu.
Jean Hallé.
Antoine Herſent.
Antoine Héron.
Clair Adam.
Jean Sartre.
Pierre-Claude Midy.
Antoine Pernôt.
Libéral de la Boulie.
Pierre Legendre.
Charle-Michel Vireau. *des Eſpoiſſes.*
Joſeph de Canterenne.
Loüis-Nicolas Maillard.

Michel Porchery.
Paul Bellanger.
Loüis Lauverdy.
Nicolas Poictevin, *de Montégly.*
Nicolas Meſnager.
Girard Billet.
Emanuel Cheſnar, *de Layé.*
Charle Coſſart.
Pierre-Adam Rolant.
Daniel Tourres.
Bernard Greſlé.
Loüis Soüart.
Guillaume Vallier.
André Boyer.
Pierre Bady, *d'Aymeries.*
Léonar Forcet.
Henry-Gaſton Pajot.
Daniel-Paul Chapuzeau, *de Baugé.*
Loüis Antoine Aubrelique, *de Ronquerolle.*
Pierre de la Baune.
François-Pierre le Mercier.
Thomas le Noir, *de Joüy.*
Jâque-Philippe Héron, *de la Tuilerie.*
Jean de Rouviére, *de Cernay.*
François Arſon.
Loüis Rolland.
Heury Lambelain.
Pantaléon Godot.
Jean Thévenin.
Pierre le Rat.
Jean-Pierre Chaillon.
Claude Accault.
Charle Ruau, *du Tronchot.*
Thomas Dandreau.
Pierre Bollioud.
Florent-Loüis de la Granche.
Jean-François Millain.
Charle Grenier.
Jean-Baptiſte-Joſeph Berthe, *de Villiers.*
Jean-François Vande.
Etienne de Berny.

Jean Lagau.
Bénigne du Jardin.
Pierre Heſſein.
Loüis Lhéritier.
Rodolphe Chambon, *de Velaux*.
Jean-Baptiſte de Grouchy.
Etienne le Droit.
Simon Berthelot.
Pierre Bory.
Bénigne le Gendre.
Jean Sauvion.
Jean-Baptiſte Lombart.
Pierre Teſſier *de Montarcy*.
Michel Picot.
Paul Poiſſon *de Bourvallais*.
Jean-Baptiſte Jolly.
Jean Durieux.
Alexis Panneau.
Joſeph Moret.
François le Févre *d'Argencé*.
Jean-Chiſtophle André.
Loüis-Joſeph Chalmette.
Laurent Meſſageot.
Guillaume Bar.
Pierre Langlois.
Antoine Pelletier.
Jâque Aſſelin.
Jean Buchére.
Dominique le Foüin.
Antoine Barrangue.
Dagobert Antoine.
Pierre Duprat.
Robert Huvino.
Jâque de Geneſtet.
François Menand, *du Pleſſis*.
Pierre Poiſſon.
Claude Roux.
Charle Broſſier, *de la Roulliére*.
Hervé Guymont.
Loüis Carpentier.
Jâque de Mons.
Thomas Blanchard.
Vincent Beauſergent.
Jean-Loüis Arnaud.
Jean Jourdan.
Vincent-Pierre Mignon.

Jean-Baptiſte Colbert *de Torcy.*
Jean-François de Giry, *de Vaux.*
Nicolas Chuppin.
Gilles Leſpagneul, *de la Plante.*
François Roüalle.
Jâque Boucher.
Charle Boucher.
Jérôme Phelypeaux *de Ponchartrain.*
Jean Thévenin.
Charle de la Condamine.
Jean Blanchard, *de Baneville.*
Jean-André *de Malary.*
François Brunor.
Charle-Nicolas-Remy, *de Jully.*
Etienne Lamolere.
Claude Boutault.
Jean-Baptiſte Renoüard.
Jâque Chauveau.
Etienne Jaunay.
Mathieu Gauthier.
Loüis Phelypeaux, *de la Vrillière.*
Pierre Roüillé.
André le Blanc *du Buiſſon.*
ean-François Vallin.
Philbert Rullault.
Nicolas Dubuc.
Jâque Lair.
Jean-Baptiſte Noyelle.
Charle Charton.
Pierre Chuppin.
Meraud Pichon,
Philippe de Mouchy.
Pierre Bertrand.
Jean-Baptiſte Langlois.
Michel Chamillart.
Jean Orry.
Loüis Chevalier.
Thomas Choderlos.
Jean-Baptiſte Surmain.
Sébaſtien Chambon.
Claude Menel.
Loüis Lallemant.

Loüis Baranjon.
Claude Raſte.
Michel le Bel.
Paul-Etienne Brunet, *de Rancy.*
Loüis Adine.
Pierre Rollé.
Philippe Langlois.
Michel Dolivier.
André Servanteau.
Jean-Batiſte-René de Rotrou.
Nicolas Gaiſne, *du Geneſtay.*
Jâques Aſſelin.
François Chambellain.
François Martin, *de Pincheſne.*
Jâque Fournier.
Etienne le Couteulx.
Loüis Huby.
Denys Rouſſeau, *de Veaufourchy.*
Ambroiſe Beſnier.
Charle Ycard.
Jâque Charpentier, *d'Annery.*
Joachim Gantelet-Guitton.
Nicolas Thibert.
Jean-Baptiſte Vaſſe.
J. Leonar Secouſſe.
André le Bœuf.
Charle Berthe.
Antoine Paſquier.
Pierre Orceau.
Nicolas-Jean Geneſt, *de Launay.*
Jean-Marie de Vougny.
Jean-Baptiſte de S. Léger.
Jean-Antoine Bonenfant, *de Peray.*
Michel Heuſlin.
Pierre Alexandre.
François Sebolin.
Nicolas Vitart.
Gaſpar Maurellet.
François Blondel.
Charle Aubin.
Thomas Mauſſion.
Jâque Cadeau.
Jean Gleize.
François Deleles, *du Pleſſis.*
Loüis Beſſira.

Chriſtophle Bollioud.
Pierre Veſin.
Nicolas Trinquand.
Gentien Marigner.
Joſeph Blondel.
J. Martial de Jaucen.
Thomas Rivié.
Jean Ourſin.
François Roüille, *d'Orgemont.*
Paul-François Bigrès.
J. François Fumeron.
J. Eſtienne Volland.
Charle de la Ruë.
Gabriel Deſchanteau.
Moïſe-Auguſtin Fontanieu.
Philippe Varnier.
Loüis Raulin.
Robert Prevoſt.
André Auvray.
Maurice de Mailly.
Guillaume Tartarin.
Antoine Crozat.
J. François de Beaulieu.
Claude Pocquet.
Jean-André Rodays.
Philbert Brunet, *de Vauxgé.*
François Banco.
Charle-Antoine Haudiqué.
Claude Legriffe.
Loüis-Gervais de Salvert.
Antoine Bonneau.
Jean-Baptiſte le Tourneur.
Guillaume le Grand *de Beauregard.*
Denys Paſquier.
Pierre Pioger.
Jean Cherouvrier *des Graſſières.*
Georges Robillart.
Jean le Large.
Jean Pellevin.
Loüis Thoüin *de la Ronce.*
Antoine Eſtival.

Jean-Baptiſte le Marier d'Aubigny.
François Vagnard.
Loüis Fromont.
Noel Danicant, Sr de l'Eſpine.
François Baillou, Sr *de Blampignon.*
Jean-Mathieu de Randon.
Robert de Godeheu.
Samuel Bernard.
Philbert Boudin.
Joſeph Lauthier.
Barthelemy le Couteux.
Loüis-Thomas Charlot *de Carlier.*
Jean-Baptiſte de Vandeneſſe.
Antoine de Hem.
Chriſtophle Ragot, Sr *de la Coudraye.*
Jean-François Charmoluë de la Garde.
Leonar Guyot, Sr *de Monchougny.*
Pierre-François Ogier.
René-Philippe Goupil *de Lencifiére.*
Claude Miotte.
Edme Lamy.
Romain Dru, Sr *de Mongelas.*
Antoine-Nicolas Foubert *des Fageres.*
Gerard Heuſch.
Hugues de Salins.
Nicolas du Baret, Sr *de Limé.*

Conſeillers-Secrétaires du Roy Honoraires.

Nicolas Mauclerc.
Philippe Cottart.
Jean Chaſſebras.
Urbain Archambault.
René Sochet.
Joachim Seigliére de Boisfrant.
Jean-Patroche Pariſot.
Nicolas Berthault.
Jean Petitpié.

Loüis Thibaud de Chaſſagne.
Nicolas Heudebert du Buiſſon.
Gaſpart Dodun.
Nicolas Lubin d'Harvilliers.
Jean Baudoüin.
Jean Carrier.
Robert de Frémont de Greſſey.
George Ronzault.
René Mignon.
Jâque le Royer.
Jean Léger.
Nicolas René Boucher.
Joachim Dalencé.
Bernard de Rieu.
Etienne Rollot.
François Cadet.
Etienne Jehannot de Bartillat.
Loüis Théroulde.
Jâque Rioult de Doüilly.
Loüis Boüillant.
André Pioger.
Charle le Beſgue de Majainville.
Pierre Gorge.
Pierre Ouvreleul.
Jean-Baptiſte Brunet.
Michel Ancel des Granges.
Jean Goſſelin d'Anizy.
Maximilien Titon.
Chriſtophle Dalmas.
Nicolas Binot.
Jean-François Féret.
Pierre Gaultier.
Jean le Clerc.
Loüis Blin.
Michel Germain de Valcourt.
Daniel Clinet de la Châtegneraye.
Pierre Couſin.
François Picques.
George le Bas.
Charle de Cartigny.
Jean de Turménes.
Claude Dappougny.

Léonor Aubry.	Florimond-Charle Langlois.
Adrien Cazier.	Pierre Delpêch.
Etienne Moulle.	Loüis Bay.
Jean-Antoine Bigot.	Alexandre Luillier.
Pierre Daulier.	Mathieu le Moigne de la Fontaine.
Charle Ruau, d'Anſerville.	Loüis Rolland.
Charle le Normant.	Claude Buchet.

Les quatre Sécrétaires d'Etat ſont du nombre des Sécrétaires du Roy, auſſi bien que les quatre Sécrétaires du Conſeil des Finances, les quatre Greffiers du Conſeil des Parties, & les Greffiers en Chef des Compagnies Supérieures du Roïaume.

La principale fonction des Sécrétaires du Roy, eſt d'aſſiſter au Sceau, d'expédier, & ſigner les Lettres qui ſont préſentées à Monſieur le Chancelier pour être ſcellées. Ils lui font le rapport des Lettres de rémiſſion, de pardon, & des autres graces, qu'il accorde ou qu'il refuſe. Monſieur le Chancelier eſt Juge des matiéres qui concernent leurs Charges & fonctions : les Droits du Sceau, & les Arrêts qui en ſont rendus au Conſeil, portent ces mots, le Roy en ſon

Conſeil, de l'avis de Monſieur le Chancelier a ordonné & ordonne, &c.

Tous les Officiers des Chancelleries du Roïaume, à l'exception des Grands Audianciers de France, des Contrôleurs Généraux : & des 340. Sécrétaires du Roy & Annuel, & quelques autres, ſont à la nomination de Monſieur le Chancelier, & lui païent ſurvivance.

CHAPITRE IX.

DE LA GRANDE CHANCELLERIE DE FRANCE.

Quatre Grands Audianciers.

En Janvier.

1707. PHilippe de la Vieuville.

En Avril.

1698. Chriſtophle Paiot.

En Juillet.

1703. Jâque Vanolle.

En Octobre.

1702. Paulin Prondre.

Leur principale fonction eſt d'examiner les Lettres à ſceller, qui leur doivent être envoïées le jour d'auparavant le Sceau par les Sécrétaires du Roy, pour les préſenter & en faire rapport à M. le Chancelier, & les taxer au Contrôle. Ils ont l'honneur de préſenter la Bourſe

Bourſe au Roy chacun dans leur quartier.

Les quatre Grands Audianciers de France, les quatre Contrôleurs Généraux, les quatre Gardes des Rôles des Offices de France, les quatre Conſervateurs des hypothéques, & les Thréſoriers du Sceau, ſont par leurs Charges Sécrétaires du Roy, en font les fonctions, ſignent les Lettres, & joüiſſent de tous les priviléges & exemptions.

Quatre Contrôleurs Généraux de l'Audience de la Chancellerie de France.

En Janvier.

1685. Gabriel Couſtard.

En Avril.

1706. Jean Moreau.

En Juillet.

1682. Gilbert-Simon Benoiſt.

En Octobre.

1701. Michel de Junquiéres.

La principale fonction du Contrôleur en quartier, eſt de prendre & mettre devant le Chauffecire les Lettres qui ſont en état d'être ſcellées : & lors qu'elles le ſont, les recevoir de la main du Chauffecire, & mettre au coffre celles qui doivent les droits du Sceau, ſans qu'on en dé-

tourne pas une. Il doit mettre ſon Contrôle & Paraphe enſuite de la taxe du Grand Audiancier, ainſi qu'il eſt ordonné par l'Edit du mois d'Avril 1664.

Quatre Gardes des Rôles des Offices de France.

En Janvier.

1678. Michel Gueſtre de Préval de la Matraſſiére.

En Avril.

1675. Claude Hénin.

En Juillet.

1690. Charle Aubourg.

En Octobre.

1699. François Boucot.

La principale fonction de ces Officiers, eſt d'avoir les Rôles & Regiſtres de tous les Offices de France, qui ſont ſcellez, de quelque nature qu'ils ſoient. Les Sécrétaires du Roy qui expédient les Proviſions, doivent envoïer les Lettres chez eux avant le Sceau, pour les enregiſtrer, & enſuite les préſenter, & en faire leur rapport à M. le Chancelier. C'eſt en leurs mains que toutes oppoſitions au Sceau des Offices, ſoit au titre, ſoit pour deniers, doivent être faites, dont ils tiennent regiſtre, & demeurent reſponſables, ſi les Offices ſont ſcellez au préjudice de

ces oppositions : parce que si ces Offices étoient scellez sans la charge des oppositions, ils seroient déchargez de toutes hypothéques.

Il y a quatre Commis de ces Gardes des Rôles unis à leur Charge.

Quatre Conservateurs des hypothéques des rentes sur la Ville & augmentations de gages.

En Janvier.

1707. Thomas Marchais.

En Avril.

1685. Philippe-Joseph Perrotin de Barmond, aussi Commis au Contrôle-Général pour les quittances, & l'un des deux Contrôleurs des Thresoriers de la Marine.

En Juillet.

1685. Pierre Gallois.

En Octobre.

1703. Gabriel Jobert.

Leur fonction est de faire à l'égard des rentes & augmentations de gages, ce que les Gardes des Rôles font à l'égard des Offices. C'est à dire, de faire rapport & présenter à M. le Chancelier les Lettres de ratification de l'acquisition de ces rentes ou augmentation de gages, que les

Sécrétaires du Roy, ont expédiées & signées, recevoir les oppositions au Sceau & expédition des Lettres, soit au titre, soit pour deniers, en tenir registre, & en faire mention sur ces mêmes Lettres, afin qu'elles ne puissent être scellées qu'à la charge de ces oppositions : parce qu'ils en sont responsables, & que si elles étoient scellées sans opposition, les acquéreurs seroient déchargez de tous droits & hypothéques, conformément aux Edits & Déclarations renduës pour raison de ce, & ces Lettres ont la même seureté que si c'étoit un decret en Justice.

Il y a quatre principaux Commis des Conservateurs unis à leurs Charges.

Quatre Gardes dépositaires des minutes des expéditions de la Chancellerie.

En Janvier.

Michel Soufflot.

En Avril.

Philippe Gourdon.

En Juillet.

Charle Noblet.

En Octobre.

Loüis-Michel Carpot.

La Compagnie des Sécrétaires du Roy,

& les Grands Audianciers, Contrôleurs Généraux, Gardes des Rôles & Thréſoriers de la Grande Chancellerie, ſont propriétaires de ces quatre Offices, & préſentent conjointement à M. le Chancelier quatre Sécrétaires du Roy, qui obtiennent des proviſions ſur ſa nomination.

La principale fonction de ces Officiers eſt de garder les minutes des Lettres qui ſont ſcellées en la Chancellerie de France, ſignées des Sécrétaires du Roy qui les ont expédiées, & mettre l'enregiſtrement, & le jour au dos des Lettres, ainſi qu'il eſt ordonné par l'Edit de création de ces Offices.

Quatre Contrôleurs des Gardes dépoſitaires des minutes des expéditions de la Grande Chancellerie, créez par Edit du mois de Janvier 1706.

En Janvier.

Nicolas de Lamet.

En Avril.

Denys Chaponel.

En Juillet.

René le Comte.

En Octobre.

Jean-François Millain.

Les Grands Audianciers, Contrôleurs Généraux, Gardes des Rôles, Thréſoriers de la Grande Chancellerie, & la

Compagnie des Sécrétaires du Roy, ſont auſſi propriétaires de ces Offices, & préſentent conjointement quatre Sécrétaires du Roy à M. le Chancelier pour les remplir, qui obtiennent des Proviſions ſur ſa nomination. La fonction de ces Offices eſt de contrôler les Lettres qui ſont ſcellées en la Grande Chancellerie, & d'en tenir Regiſtre avant qu'elles puiſſent être enregiſtrées par les Gardes-minutes.

Thréſoriers Généraux du Sceau.

Denys Béchet.

Il y a des Charges de Commis, jointes aux Charges de ces Thréſoriers.

Chauffecires.

Quatre Chauffecires-Scelleurs héréditaires, ſervans par quartier en la Grande Chancellerie de France, & par mois en la Chancellerie de Paris, & qu'ils joüiſſent des mêmes Priviléges que les Sécrétaires du Roy.

En Janvier.

1696. Edme Bernard.

En Avril.

1682. François Styves.

En Juillet.

1671. Julien Gervais.

En Octobre.

1685. Richard Bordier.

La Charge de ces Officiers eſt de ſe rendre auprés de M. le Chancelier le jour qu'il y a Sceau, de prendre les Sceaux dans le Cabinet de M. le Chancelier, les porter devant lui juſques ſur la table du Sceau; le Sceau ouvert, de ſceller les Lettres.

Huiſſiers.

De tout temps il y a eu un Huiſſier Roïal portant maſſe, qui exécutoit les ordres du Roy. Cet Officier fut créé en titre d'Office d'Huiſſier ordinaire en la Chancellerie de France & Grand Conſeil au mois de Décembre 1473. pour ſervir prés la perſonne de M. le Chancelier, exécuter les ordres, Arrêts & Ordonnances du Conſeil & Cours Souveraines. Il étoit lors le ſeul Huiſſier du Conſeil, le Grand Conſeil & la Chancellerie étant en ce temps-là le ſeul Conſeil du Roy, & lors du nouvel établiſſement du Grand Conſeil il fut fait premier Huiſſier dudit Grand Conſeil.

En 1597. il fut créé & établi un au-

autre Huiſſier ordinaire du Roy en la Grande Chancellerie de France, & en Mars 1655. deux autres, aux mêmes qualitez, honneurs, droits, pouvoirs, fonctions & priviléges que l'ancien. Ces quatre Officiers doivent être vêtus aux grandes & célébres cérémonies de robes de velours violet cramoiſi à doubles manches pendantes, & dans leur ſervice ordinaire de robes de ſoie noire, bonnet ou toque de velours noir, la chaîne d'or au col, ornée de trois fleurs de lys. Ils portent les maſſes à côté de M. le Chancelier, & les jours du Sceau ils ſe rendent en ſa Chambre pour l'accompagner quand il vient au Sceau : ils marchent avec la chaîne d'or au col, le Chauffecire portant le coffre des Sceaux au milieu d'eux juſques dans la Salle où la table eſt préparée. M. le Chancelier étant aſſis, ils doivent fermer la porte, & ne permettre l'entrée qu'aux Officiers qui ont droit d'y entrer. Ils font faire ſilence par la Salle, & à la fin du Sceau, ils reconduiſent M. le Chancelier dans le même ordre. Ils ont toûjours exécuté les ordres du Roy, Arrêts & expéditions des Conſeils de Sa Majeſté. Ils font ſociété & bourſe commune avec les dix Huiſſiers des Conſeils. Ils ſont appellez Huiſ-

siers de la Chaîne, à cause de la chaîne d'or qu'ils portent au col lors de leurs fonctions. Ils sont à la nomination de M. le Chancelier, & lui païent le droit annuel. Ces Charges sont à present remplies des sieurs *François le Grand*, Huissier de la Grande Chancellerie, & premier Huissier du Grand Conseil, *Patrice du Sault*, *Claude-Joseph Raince*, & *Charle-Nicolas de Boiscourjon*.

Un *Fourier de la Chancellerie* de France, auquel les Grands Audianciers & Contrôleurs Généraux de la Chancellerie doivent pourvoir, & qui leur païe le droit annuel : le Sr Nicolas Potin 1703. Il a soin d'aller des premiers avec les Marêchaux des Logis du Roy, lorsque M. le Chancelier suit la Cour : & prend son département ou ses logemens des Marêchaux des Logis du Roy, qu'il distribuë aux Grands Audianciers, Contrôleurs Généraux & autres Officiers de la Grande Chancellerie, de service en quartier, & des Sécrétaires du Roy de service auprés de Monsieur le Chancelier.

Deux *Portecoffres* en la Chancellerie de France, qui servent par Semestre. *En Janvier*. Charle du Bois. *En Juillet*. Joseph-David de Montlair. Leur fonct on

eſt d'aller prendre l'ordre de M. le Chancelier du jour qu'il veut donner Sceau, & d'en avertir le Grand Audiancier, le Contrôleur Général, & autres Officiers néceſſaires au Sceau. Ils préparent la table, les coffres, le tapis & les chaiſes le jour du Sceau : ils ôtent & ferment les coffres ; ils paſſent aux Lettres & Chartres la ſoie & les lacets. Ils païent le droit annuel aux Grands Audianciers & Contrôleurs Généraux, par leſquels ils ſont pourvûs.

Deux *Ciriers* de la Grande Chancellerie. *Guillaume Maure, & Joſeph Péan de Saint Gille.*

Il y a un *Valet Chauffecire*, héréditaire des Chancelleries de France, qui a le pouvoir de commettre aux autres Chancelleries du Roïaume. Michel Dreux 1685. La fonction de cet Officier ; eſt de prendre le ſoin le jour du Sceau, de faire chauffer de l'eau pour amolir la cire, qu'il pétrit & prépare derriére le Chauffecire, au devant duquel il la met par morceaux, à meſure qu'il en a beſoin pour ſceller les Lettres. Comme un Officier néceſſaire, il a ſon logement à la Cour & ſuite de M. le Chancelier.

Il y a un *Meſſager de la Cour & ſuite du Conſeil & Chancellerie de France.* Il eſt

reçeu au Grand Conſeil, ſur l'agrément de M. le Chancelier, à qui il païe le droit annuel, dans ſes revenus caſuels, & eſt à ſa nomination, ſur laquelle il a des proviſions du Roy. Il prend un ſoin particulier d'aller au Greffe du Grand Conſeil, prendre les Arrêts qui doivent être ſcellez; il les porte au Sceau, les retire, & les remet aux Procureurs, qui lui païent ſes droits. Il a droit d'aller & venir en Cour, & de porter toutes ſortes de lettres & paquets. C'eſt Jâque Boullaye.

Aprés la Chancellerie de France, ſont les Chancelleries établies prés les Parlemens. Les Maîtres des Requêtes tiennent le Sceau de la Chancellerie prés le Parlement de Paris, & on a créé par Edit du mois d'Octobre 1704. un Garde des Sceaux dans chaque Chancellerie prés les Cours, aprés avoir ſupprimé les autres Gardes-Scels.

La Chancellerie prés le Parlement de Paris eſt la premiére & la plus ancienne de toutes; elle eſt premiérement compoſée de quatre Audianciers, de quatre Contrôleurs, de douze Référendaires, & autres Officiers.

Un Aumônier. Pierre Coquet.

Les quatre *Audianciers*, ſont Meſſieurs.

En *Janvier*. Pierre de la Hogue. En *Avril*. Claude-Joseph Larcher. En *Juillet*. N... En *Octobre*. N....

Les quatre *Contrôleurs*, sont Messieurs. En *Janvier*. Charle Vaillart. En *Avril*. Michel Sonnier. En *Juillet*. Pierre-Hiacinthe le Roux. En *Octobre*. Didier Huet.

Les douze *Référendaires*, sont Messieurs. Claude Jannart, *Doïen*. Dominique-Guillaume-Pierre Germain de Pimont. Guillaume Rich[illegible]. Nicolas Cornillier. Simon Riquier. Antoine-Martial Barbier. Nicolas Tassin. François le Cerclerc de la Gautrais. Joseph Rebillé. Nicolas Poussy. Nicolas Terrier, de l'Isledieu. Charle Petit.

Le Roy François I. par son Edit de création, du mois de Février 1522. leur a donné la qualité de Conseillers-Rapporteurs & Référendaires : & Henry II. au mois de Juillet 1556. leur donna séance & voix délibérative dans les Présidiaux, attendu qu'ils sont lettrez, & reçûs sur la Loy, pardevant les Maîtres des Requêtes.

Les Quatre Chauffecires de la Grande Chancellerie, servent en la Chancellerie de Paris pendant le quartier qui suit celui qu'ils ont servi en la Grande.

Quatre Thréſoriers du Sceau, de la Chan-

cellerie de Paris. *En Janvier.* Germain Collé. *En Avril.* N... Dupuis. *En Juillet.* Charle Cardé. *En Octobre.* Sébastien Quérus.

Gardes-Portes. Charle Guillot, *Doïen.* Josse Macré, Sr du Fay.

Huissiers de la Chancellerie. Jâque Hébert. Claude Girardeau. Jean Charpentier. François Pullinat. André Billain. Loüis Merlet.

Un Portecoffre. Pierre Verneau.

LE CLERGÉ DE FRANCE.

CONTENANT

LES ARCHEVÊCHEZ

ET EVÊCHEZ.

Avec les noms de ceux qui les poſſédent.

Enſemble le dénombrement de toutes les Abbaïes.

AVERTISSEMENT.

Avant que de passer outre, vous remarquerez.

Premiérement, ce que signifient les deux Lettres capitales mises devant le nom des Abbaïes.

O. B. Ordre de S. Benoît.
O. C. Ordre de Cîteaux.
O. A. Ordre de S. Augustin.
O. P. Ordre de Prémontré.

Mais s'il y a de suite plusieurs Abbaïes du même Ordre, il suffira de l'avoir marqué à la premiére : & les autres qui suivront seront toûjours de ce même Ordre, jusqu'à ce que l'on rencontre une nouvelle lettre qui marquera un autre Ordre.

Quelques Abbaïes sont *en Régle*, c'est-à-dire, que l'Abbé est Religieux du même Ordre.

Comme la grande Ville de Paris est la Capitale du Roïaume de France, & qu'elle mériteroit encore l'être du monde entier, par sa beauté, par sa grandeur & par sa richesse, qu'elle est la de-

meure ordinaire de nos Rois & de toute la Cour, le Siége du premier & du plus auguſte Parlement, de la premiére Univerſité de l'Europe, de l'Académie Françoiſe, & de tant de célébres Corps: j'ai bien voulu ajoûter à beaucoup d'autres prérogatives & de primautez qu'elle a pardeſſus toutes les Villes de France, celle de la nommer la premiére entre les Archevêchez, mettant enſuite ſes quatre Suffragans, Chartres, Meaux, Orleans, & Blois, qui ne pouvoient pas en être ſéparez.

Le reſte ſuit l'ancienne diviſion; *ſecundum notitiam Imperii*, & l'ordre obſervé dans le Livre conſidérable du *Gallia Chriſtiana*.

Le Roy dans ſes Etats, nomme à dix-huit Archevêchez, à cent neuf Evêchez, à prés de ſept cens cinquante Abbaïes d'hommes, ſans compter toutes celles qui ont été unies à d'autres Communautez ou Bénéfices, & plus de deux cens Abbaïes de Filles: & le Roy aïant fait pluſieurs Conquêtes, le nombre des Bénéfices à la nomination de Sa Majeſté a augmenté à proportion.

LES ARCHEVE'CHEZ, EVE'CHEZ ET ABBAYES DE FRANCE.

Avec les noms des Archevêques & Evêques de ce Roïaume.

L'ARCHEVE'CHE' DE PARIS.

L'Archevêque, Duc & Pair de France, M. le Cardinal de Noailles, Loüis-Antoine de Noailles, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit, Supérieur de la Maiſon de Navarre.

O. B. S. Germain des Prez dépend immédiatement du S. Siége : l'Abbé & Seigneur, M. le Cardinal d'Eſtrées. S. DENYS EN FRANCE, Maufolée de nos

Rois, dépend immédiatement du S. Siége. La Menſe Abbatiale eſt unie à la Communauté des Dames & Damoiſelles de Saint Loüis à Saint Cyr prés Verſailles, le 21. May 1686. & le titre Abbatial demeurera ſupprimé. Lagny : l'Abbé & Comte, M. le Cardinal de la Tremoille.

O. C. Les Vaux de Cernay, l'Evêque de Toulon.

O. A. S. Victor. Sainte Géneviéve en Régle, Chef de la Congrégation de France, dépend immédiatement du S. Siége. Hérivaux. Livry. Iverneaux. La Roche.

O. P. Hermiéres.

Il y avoit encore les Abbaïes de S. Magloire & de S. Maur. *O. B.* à préſent unies à l'Archevêché. Le Val, *O. C.* uni aux Feüillans du Convent de S. Bernard à Paris.

Il y a encore le Prieuré de S. Martin des Champs.

Abbaïes de Filles.

O. B. Montmartre. M. de Bellefons. Le Val de Grace, Abbaïe Triennale. Chelles. Hiéres. Gif. Malnouë. Gercy. Sainte Anne, Saint Jean-Baptiſte d'Iſſy, érigée en 1659.

O. C. S. Antoine des Champs. Mau-

buiſſon, ou N. D. la Roïale, M. Loüiſe Palatine de Baviére. Port Roïal. S. Jean au Bois, *d. de Noïon*, transférée à Paris. Pentemont, *d. de Beauvais*, transférée à Paris.

O. A. Sainte Perrine de Compiégne, *d. de Soiſſons*, transférée à la Villette prés Paris.

Long-Champ; *Ordre de Sainte-Claire.*

1. *L'EVECHE' DE CHARTRES.*

L'Evêque : Paul Godet des Mareſts, Abbé d'Igny en Champagne, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. S. Pére en Vallée. Joſaphat : Henry d'Orleans de Rotelin. Colombs. Neauſle le Vieil. Boneval. Tiron.

O. C. L'Aumône, ou petit Cîteaux.

O. A. S. Jean en Vallée. S. Chéron. Claire-Fontaine. S. Vincent aux Bois, en régle. La Madelaine de Châteaudun.

O. P. Joïenval. Abecourt. Grand-Champ.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Avy, prés Châteaudun. Saint Corentin lés Mante. S. Remy des Landes. S. Cyr de Berchéres, prés Verſailles. Les Arciſſes.

O. C. L'Eau lés Chartres. Les Clérets.

Il y a encore le Prieuré conſidérable de Saint Loüis de Poiſſy, *Ordre de S. Domi-*

nique. Madame de Mailly.

2. *L'EVE'CHE' DE MEAUX.*

L'Evêque : Henry Pons de Thyard de Biſſy, Docteur de la Maiſon de Sorbonne, Abbé de Trois Fontaines.

O. B. Saint Faron de Meaux, François-Armand de Lorraine d'Armagnac. Rebais, l'Ancien Evêque de Tournay.

O. A. N. D. du Chaâge.

O. P. Chambre-Fontaine.

Abbaïes de Filles.

O. B. Joüare, dépend immédiatement du S. Siége, l'Abbeſſe, Me Anne-Marguerite de Rohan de Soubize. Faremontier. N. D. du Marché de Meaux.

O. C. Le Pont aux Dames, ſépulture des Comtes de S. Paul.

3. *L'EVE'CHE' D'ORLE'ANS.*

L'Evêque, Loüis Gaſton Fleuriau.

O. B. S. Benoît ſur Loire à Fleury.

O. C. S. Mémin de Mici, prés Orleans, tenuë par les Feüillans. La Cour-Dieu.

O. A. S. Euverte. Baugency.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Loup.

O. C. Voiſins prés Meûn. Lieu-Dieu. N. D. prés Rémorantin.

4. *L'EVE'CHE' DE BLOIS.*

L'Evêque, David-Nicolas de Bertier,

Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. Abbé de Belocque unie à l'Evêché de Blois.

O. B. La Trinité de Vendôme. Saint Lomer de Blois, unie à l'Evêché de Blois.

O. A. Bourg moien à Blois, unie à l'Evêché de Blois.

O. P. l'Estoille.

Abbaïes de Filles.

La Guiche, *Ordre de sainte Claire.*

L'ARCHEVE'CHE' DE LYON.

L'Archevêque & Comte, Primat des Gaules : Claude de S. George, Docteur de Sorbonne.

La Métropole est fort considérable; les Chanoines sont appellez Comtes de Lyon. & font preuve de cinq races de Noblesse paternelles & maternelles.

O. B. Aînay, l'Evêque de Montauban. L'Isle-Barbe, sécularisée. Savigny. Joug Dieu. Ambronay, dépend immédiatement du S. Siége. S. Rambert de Joux. Saint Oyant de Joux, ou Saint Claude.

O. C. La Chassagne. Valbenoîte.

O. A. Belleville sur Saône.

Il y avoit encore le Miroir, *O. C.* uni à l'Abbaïe de Cîteaux.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Pierre de Lyon.

O. C. La Beniſſon-Dieu. Bonlieu en Forêts. Lieu de Nôtre-Dame.

1. *L'EVE'CHE' D'AUTUN.*

L'Evêque, Préſident né & perpétuel des Etats du Duché de Bourgogne, Adminiſtrateur du Spirituel & du Temporel de l'Archevêché de Lyon, *Sede Vacante*: qui eſt Comte de Saulieu, Baron de Toüillon, de Groſne, d'Iſſi l'Evêque, & de Lucerne: Bertrand de Senaux.

O. B. S. Martin d'Autun. Vézelay, ſécularisée; l'Archevêque d'Arles. Flavigny prés Sainte Reine. S. Léonard de Corbigny. Cures.

O. C. La Buſſiére prés Beaune. Marcilly prés d'Avalon, en régle. Fontenay. Septfons, en régle.

O. A. Sainte Marguerite. Oigny, l'Evêque de Troyes.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Andoche d'Autun. S. Jean le Grand d'Autun.

O. C. Lieu-Dieu à Beaune.

2. *L'EVE'CHE' DE LANGRES.*

L'Evêque & Duc de Langres, Pair de France, qui au Sacre du Roy, porte le Sceptre Roïal: François-Loüis de Clermont Tonnerre, Abbé de Tenailles & de Bèze.

O. B. S. Bénigne de Dijon : M. l'Archevêque de Reims. Bêze : l'Evêque de Langres. Montier. S. Jean. S. Michel de Tonnerre. S. Martin de Molome, prés Tonnerre. Molême. Poutiéres. S. Seine. VAL DES CHOUX, Prieuré, *Chef d'Ordre.*

O. C. CLAIRVAUX, troiſiéme fille de Cîteaux, en régle, & élective. Morimond, quatriéme fille de Cîteaux, en régle. L'Abbé eſt Pére & Supérieur immédiat de cinq Ordres de Chevalerie, d'Alcantara, de Calatrava, de Avis, de Montêze, & de Chriſt, qui ſont dans les Roïaumes d'Eſpagne & de Portugal. Auberive. Tulley, dans la Franche Comté. La Créte. Mores. Quincy. Beaulieu. Vauladouce, en régle. La Charité, prés Léſignes, en régle. Longuay.

O. A. S. Etienne de Dijon, ſéculariſée. Châtillon. LEVAL DES ECOLIERS, prés Chaumont, en régle, *Chef d'Ordre*, l'Abbé, Chef & Général, l'Abbé de Sainte Géneviéve à Paris.

O. P. Septfons.

Abbaïes de Filles.

O. B. Polongey. Rougemont. Prâlon. Puis d'Orbe.

O. C. Le Tard à Dijon, ſous l'Evêque, & Triennale. Beaufay. Bémont. Colonges.

Le Val des Vignes, eſt uni à Clairvaux.

3. *L'EVE'CHE' DE CHALON*, SUR SAÔNE. L'Evêque & Comte, Henry-Félix de Taſſy, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de Maiziéres.

O. B. S. Pierre de Châlon. Tournus, ſécularisé, M. le Cardinal de Boüillon.

O. C. CITEAUX, Mauſolée des Ducs de Bourgogne de la premiére race : *Chef d'Ordre*, dépend immédiatement du Saint Siége, avec ſes dépendances, en régle & élective, l'Abbé, Dom Jean Larcher, qui comme Abbé de Cîteaux, eſt premier Conſeiller né au Parlement de Bourgogne, & Supérieur Général de tout ſon Ordre, & de cinq Ordres de Chevalerie, d'Alcantara, de Calatrava, de Avis, de Montêze & de Chriſt, qui ſont dans les Roïaumes d'Eſpagne & de Portugal. La Ferté ſur Grône, premiére fille de Cîteaux, en régle, & élective. Maiziéres l'Evêque de Châlons.

Abbaies de Filles.

O. C. Moléze.

4. *L'EVE'CHE' DE MACON.* L'Evêque, Michel Caſſagnet de Tilladet, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de la Honce.

O. B. CLUNY, *Chef d'Ordre*, dépend

immédiatement du S. Siége. M. le Cardinal de Boüillon.

L'ARCHEVE'CHE' DE ROUEN.

L'Archevêque & Primat de Normandie, Comte de Dieppe & de Louviers; Jâque-Nicolas Colbert, Abbé du Bec, Prieur & Seigneur Spirituel & Temporel de la Charité ſur Loire, auſſi Prieur d'Ambierle, Docteur de la Maiſon de Sorborne. Il eſt de l'Académie Françoiſe.

O. B. S. Oüen, M. le Cardinal de Boüillon, Docteur de la Maiſon de Sorbonne, auſſi Abbé de S. Vaaſt d'Arras, de Vicogne, de Cluny, de Tournus, & de Saint Martin de Pontoiſe.

O. B. Fécan, Mauſolée des anciens Ducs de Normandie. Jumiéges. S. Vandrille. Du Bec: l'Archevêque de Roüen. S. George de Bauquerville, l'Evêque & Prince de Mets. Tréport, l'Evêque de Nantes. Saint Victor en Caux, l'Evêque de Bayonne. Valemont. Saint Martin d'Acy, prés d'Aumale. S. Martin de Pontoiſe, M. le Cardinal de Boüillon.

O. C. La Valaſſe, l'Evêque de Vanne. Mortemer, l'Evêque de Troyes. Beaubec, en régle. Foucarmont, en régle.

O. A. Corneville. N. Dame, à préſent Saint Laurent d'Eu.

O. P. Reſſons, l'Archevêque de Bourdeaux. Belloſane. Macheroux, en régle. L'Iſle-Dieu.

Il y avoit encore l'Abbaïe de la Trinité du Mont Sainte Catherine. *O. B.* détruite; dont la Menſe Abbatiale eſt unie à la Chartreuſe de Gaillon, & la Menſe Conventuelle poſſedée par les Chartreux de Rouën.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Amand de Roüen. Montier-Villiers. Gomer-Fontaine.

O. C. Le Thréſor. Fontaine-Guérard.

Les quatre ſuivantes ſont ſous l'Archevêque : Bival. Bondeville. Saint Aubin. Saint Sans.

1. *L'EVE'CHE' DE BAYEUX.*

L'Evêque, François de Neſmond, Docteur de Sorbonne.

O. B. S. Etienne de Caën, l'Archevêque de Reims, Duc & Pair de France. Troarn. Fontenay, l'ancien Evêque d'Avranches. Cériſy : Philippe de Vendôme, Grand Prieur de France. Longues.

O. C. Torigny. Aunay, l'ancien Evêque d'Avranches. Valricher, l'Evêque de Toul. Barbery, en régle : l'Evêque de Grace.

O. A. Le Val.

O. P. Ardeine. Bellétoille. Mondée.

Abbaïes de Filles.

O. B. La Trinité de Caën, dépend immédiatement du S. Siége. Cordillon.

2. *L'EVE'CHE' D'AVRANCHES.*

L'Evêque, Roland-François de Querhoent de Coëtanfao.

L'ancien Evêque, Pierre-Daniel Huet, Abbé d'Aunay & de Fontenay. Il eſt de l'Académie Françoiſe.

O. B. Le Mont S. Michel.

O. C. Savigny.

O. A. Montmorel.

O. P. La Luzerne, en régle.

Abbaïe de Filles.

O. C. Les Blanches.

3. *L'EVE'CHE' D'EVREUX.*

L'Evêque, Jâque Potier de Novion, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. Saint Taurin d'Evreux. La Croix Saint Leuffroy, prés Evreux. La Lire. Conches. Ivry : Philippe de Vendôme, Grand Prieur de France.

O. C. Bonport. Le Breüil-Benoît, l'Evêque d'Uzais. L'Etrées, proche Dreux, uni à l'Evêché de Kebec en Canada. La Noüe.

Abbaïe de Filles.

O. B. S. Sauveur d'Evreux.

4. *L'EVE'CHE' DE SAIS.*

L'Evêque, Loüis d'Aquin, Docteur en Théologie de la Maiſon & Societé de Sorbonne, Abbé de S. Denys de Reims, & de S. Serge d'Angers.

O. B. S. Martin de Sais, en régle. Saint Pierre ſur Dive. l'Evêque de Toul.

O. C. S. André en Goufer. La Trape, en régle.

O. P. S. Jean de Falaiſe. Silly.

Abbaïes de Filles.

O. B. Almeneſches.

O. C. Villiers-Canivet.

5. *L'EVE'CHE' DE LIZIEUX.*

L'Evêque & Comte, Léonor Goujon de Matignon, Abbé de Leſſay.

O. B. S. Evroul, l'Evêque d'Agde. Bernay, l'Archevêque de Bourges. Cormeilles. Preaux. Greſtain.

7. *L'EVE'CHE' DE COUTANCES.*

L'Evêque, Charle François de Lomenie de Brienne Abbé de Saint Eloy de Noïon, de S. Germain d'Auxerre, & de Saint Cyprien de Poitiers, Docteur de la Maiſon de Sorbonne.

O. B. S. Séver. Leſſay : l'Evêque de Lizieux. S. Sauveur le Vicomte. Monte-

bourg, l'ancien Evêque de Limoges. Hambye. l'Evêque de Boulogne.

O. A. S. Lo. Le Vœu de Cherbourg, l'Evêque d'Alais.

L'ARCHEVE'CHE' DE TOURS.

L'Archevêque, Mathieu Yſoré d'Hervault. Il eſt Abbé de S. Jean d'Angeli & de S. Maixant.

SAINT MARTIN DE TOURS, Abbaïe Collégiale, dont les Rois de France ſont Abbez.

O. B. Marmoutier: Jule-Paul de Lyonne, auſſi Abbé de Cercamp, de Châlis, Prieur de S. Martin des Champs. S. Julien de Tours. Cormery. Villeloin. Beaulieu, prés Loches. Suilly. Turpenay. Noyers. Prully, l'Evêque de Dol. Bois-Aubry.

O. C. La Clarté-Dieu. Fontaine les Blanches. Baugerais.

O. A. Aiguevive. Gâtine.

Abbaïes de Filles.

O. B. Beaumont lés Tours.

O. C. Moncey.

1. *L'EVE'CHE' DU MANS.*

L'Evêque, Loüis de la Vergne Montenar de Treſſan, Abbé de Bonneval, & Prieur de Caſſan, Premier Aumônier de Monſieur le Duc d'Orleans.

O. B. S. Vincent au Mans, en régle. La Coûture du Mans, l'ancien Evêque de Tournay. S. Calês prés Vendôme. Evron. Lonlay. La Péliſſe, prés la Ferté-Bernard. Le Gué de Launay.

O. C. Champagne. Tironeau. Perſeigne. Clermont, l'Evêque de Vabres. L'Epau. Fontaine Daniel.

O. A. Beaulieu, au Mans. S. George des Bois. Vaas.

Il y avoit encore l'Abbaïe de Bellebranche, *O. C.* uni au Collége de la Fléche.

Abbaïes de Filles.

O. B. Le Pré au Mans. Eſtival en Charnie.

O. A. La Virginité. Bonlieu.

O. C. La Perrigne.

2. *L'EVE'CHE' D'ANGERS.*

L'Evêque, Michel Poncet de la Riviere, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de Vierzon.

O. B. S. Aubin d'Angers. Saint Serge d'Angers, l'Evêque de Sais. S. Nicolas d'Angers. S. Florent lés Saumur. Saint Maur ſur Loire, en régle, & Chef d'une Congrégation. Bourgueüil en Vallée. Aniéres-Bellay, en régle.

O. C. Loroux ſur Loire. Chaloché, en régle. Pontron. Boiſſiére.

O. A. Touſſains d'Angers. La Roë S.

George sur Loire. Petray-neuf.

Il y avoit encore l'Abbaïe de Mélinais, O. *A.* unie au Collége de la Fléche.

Abbaïes de Filles.

O. B. Ronceray. Nyoiſeau.

O. C. Le Perray aux Nonains.

3. *L'EVE'CHE' DE RENNES.*

L'Evêque, Jean-Baptiſte de Beaumanoir de Lavardin, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de Montiéramey.

O. B. S. Melaine.

O. A. Rillé à Fougéres.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Sulpice. S. George.

4. *L'EVE'CHE' DE NANTES.*

L'Evêque, Gille de Beauvau du Rivau. L'Ancien Evêque de Nantes, Gille de la Baume le Blanc de la Valiére, Abbé de Treport.

O. B. La Chaûme, prés Machecou. S. Gildas des Bois. Blanche Couronne.

O. C. Mellerais. Buzey. Villeneuve, en régle.

O. A. Pornid. Géneton.

5. *L'EVE'CHE' de CORNOUAILLE.*

L'Evêque & Comte, François-Hyacinthe de Plocuc.

O. B. Kemperlé. Landtevenec.

O. C. Langonet. Coëtmaloen. Bonre-

pos. Saint Maurice de Carnoet.

O. A. Doulas de Plougaſtel.

Abbaïe de Filles.

O. C. Nôtre-Dame de Kerlot.

6. *L'EVE'CHE' DE VANNES.*

L'Evêque, François d'Argouges, Docteur de la Maiſon de Sorbonne, Abbé de Nôtre-Dame de la Valaſſe.

O. B. S. Sauveur de Rédon, le Duc d'Albret, Emanuel-Théodoſe de la Tour d'Auvergne. S. Gildas de Ruis.

O. C. Priéres, en régle. Lanvaux.

Abbaïe de Filles.

O. C. La Joye, prés Hennebon.

7. *L'EVE'CHE' de S. POL de LE'ON.*

L'Evêque & Comte de S. Pol de Léon, Jean-Loüis Cotyon de la Bourdonnaye, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. S. Mahé de Fin de Terre.

O. C. Relecq, l'Evêque de Blois.

8. *L'EVE'CHE' DE TRE'GUIER.*

L'Evêque & Comte, Olivier Jégou de Quervillio, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. C. Bégard.

O. A. Sainte Croix de Guengamp.

9. *L'EVE'CHE' DE S. BRIEU.*

L'Evêque & Seigneur, Loüis de Fretat

de Boiſſieux, Docteur en Droit.

O. B. Lantenac.

O. C. S. Aubin des Bois. Boquen.

O. P. Beauport.

10. *L'EVE'CHE' DE S. MALO.*

L'Evêque & Seigneur de Saint Malo, Vincent François Des-Mareſts.

O. B. S. Méen de Gaël.

O. A. Beaulieu. Montfort la Canne, l'Evêque d'Orange. Painpont. S. Jean des Prés, l'Evêque de S. Malo.

11. *L'EVE'CHE' DE DOL.*

L'Evêque & Comte, Elie-François de Voyer, de Paulmy, d'Argenſon, Abbé de Prully, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. S. Jagut. Du Tronchet.

O. C. La Vieuville.

L'ARCHEVE'CHE' DE SENS.

L'Archevêque Primat des Gaules & de Germanie, Hardoüin Fortin de la Hoguette, Abbé de Samblanceaux, Docteur de la Maiſon de Sorbonne, Conſeiller d'Eſtat Ordinaire.

Paris aïant été érigé en Archevêché, la Menſe Abbatiale de l'Abbaïe de Nôtre-Dame du Mont S. Martin, Ordre de Prémontré, Diocéſe de Cambray, a été unie à l'Archevêché de Sens, pour le dé-

dommager de la distraction des Evêchez de Paris, de Chartres, d'Orleans, & de Meaux.

O. B. S. Pierre le Vif, lés Sens S. Remy de Sens, unie à la Cure de Versailles, possédée par les PP. de la Mission. Sainte Colombe lés Sens. S. Pére de Melun. Chaume. Morigny, prés Etampes. Ferriéres en Gâtinois.

O. C. Vauluisant. Pruilly: M. le Cardinal de Janson, Evêque de Beauvais. Joüy. Barbeaux. Cercanceu. Fontaine-Jean. Des Echalis.

O. A. S. Jean de Sens, unie à l'Archevêché de Sens. S. Jâque de Provins. Le Jard. Château Landon. S. Eusébe.

O. P. Dilo. S. Paul. lés Sens, en régle.

Abbaïes de Filles.

O. B. La Pomeraïe à Sens. Rosoy, ou Ville-Chasson.

O. C. Le Lys, prés de Melun. Mont-Nôtre-Dame lés Provins, ou les Filles-Dieu. La Joie prés Nemours. Villers aux Nonains. La Cour N. Dame, unie à Cîteaux.

L'EVE'CHE' DE TROYES.

L'Evêque, Denys François Bouthillier de Chavigny, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Abbé d'Oigny, & de Bassefontaine & de Mortemer,

Prieur de Beaumont en Auge. L'Ancien Evêque, François Bouthillier de Chavigny, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, Abbé de Seelliéres, Prieur de Pont-ſur-Seine, de Marnay, &c.

O. B. Montier la Celle. Montier-Ramey, l'Evêque de Rennes. Nêle la Répoſte.

O. C. Boulancourt, l'Evêque de Valence. La Piété lés Rameru, en régle. Seelliéres, l'Ancien Evêque de Troïes. La Rivour, l'Evêque de Fréjus. Réclus, en régle.

O. A. S. Loup de Troïes. S. Martin és Aires de Troïes. Chantemerle, l'Evêque de Cahors.

O. P. La Chapelle aux Planches. Beaulieu, en régle. Baſſe-Fontaine, l'Evêque de Troïes.

Ordre de Grammont, Mâcheray.

Abbaïes de Filles.

O. B. Nôtre-Dame à Troïes. Nôtre-Dame du Brico, transférée à Sézane. Le Paraclet.

O. C. Nôtre-Dame des Prez, proche Troïes.

2. *L'EVE'CHE' D'AUXERRE.*

L'Evêque, Charle-Daniel-Gabriel de Caylus, Docteur en Théologie de la Fa-

culté de Paris, Abbé de S. Jean de Laon.

O. B. S. Germain d'Auxerre, l'Evêque de Coûtance.

O. C. S. Edme de Pontigny, deuxiéme fille de Cîteaux, en régle. Les Roches. Bonras. Rigny.

O. A. S. Pére d'Auxerre. S. Laurent lés Cône.

O. P. S. Marian d'Auxerre.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Julien lés Auxerre. Ranteaume. Crisenon.

O. C. Les Isles à Auxerre, sous l'Evêque.

3. *L'EVE'CHE' DE NEVERS.*

L'Evêque, Edoüard de Bargedé.

O. A. Saint Martin de Nevers.

O. P. Bellevaux.

Abbaïe de Filles.

O. B. Nôtre-Dame de Nevers.

L'EVE'CHE' DE BETHLE'EM, transféré en France, a son Siége en la Ville de Clamecy, autrement Bethléem, scise en Nivernois, & dans l'étenduë du Diocêse d'Auxerre. L'Evêque, Chérubin-Loüis le Bel.

Sous L'ARCHEVE'CHE' DE TRE'VES, en Allemagne.

1. *L'EVE'CHE' DE METS.*

L'Evêque & Prince, Henry-Charle du Cambout de Coiſlin, Premier Aumônier du Roy, Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit, Abbé de S. George de Beauquerville, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. S. Arnoul de Mets. S. Vincent de Mets. S. Clément de Mets. S. Symphorien de Mets. S. Nabor. Bouſſonville. Gorze.

O. C. Pontifroy à Mets, en régle. Villiers-Betnach, en régle.

O. A. S. Pierremont.

O. P. Juſtemont, en régle.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Pierre de Mets. Sainte Marie de Mets. Sainte Gloſſine de Mets. Vergaville.

2. *L'EVE'CHE' DE TOUL.*

L'Evêque & Comte, Prince du Saint Empire, François Bloüet de Camilly, Docteur de la Maiſon de Sorbonne, Abbé de Valricher & de S. Pierre ſur Dive.

O. B. S. Evre de Toul. S. Manſu de

Toul, Philippe de Vendôme, Grand Prieur de France. Moïen-Moutier. Saint Pierre de Senone.

O. C. Clairlieu, en régle. Vaux en Ornois. Eſcuré dans le Duché de Bar. L'Iſle en Barois. Beaupré, l'Evêque de Verdun. S. Benoît au Pont-à-Mouſſon, en régle. Hauteſeille, en régle.

O. A. S. Léon de Toul. Chaumozey. S. Remy de Lunéville.

O. P. Muteau. Flabemont. Jamdure prés de Bar. Bonfay, en régle. Rengeval, en régle. Etival, de nul Diocêſe, en régle. Chanvilliers, en régle. Sainte Marie Major du Pont-à-Mouſſon, en régle.

Abbaïes de Filles.

O. B. Remiremont.

O. C. Sainte Houx. Valbenoîte. L'Etang.

3. *L'EVE'CHE' DE VERDUN.*

L'Evêque & Comte, Prince du Saint Empire, Hippolyte de Béthune, Abbé de Beaupré.

O. B. S. Vanne de Verdun. S. Airy de Verdun. Beaulieu. Saint Mihel prés Verdun.

O. C. Châtillon, dont les Abbez prêtent ſerment de fidélité au Roy, en régle. La Chalade. L'Eſtanche, en régle.

O. A. S. Nicolas des Prez de Verdun.
O. P. S. Paul de Verdun.
Abbaïe de Filles.
O. B. S. Maur de Verdun.

L'ARCHEVE'CHE' DE REIMS.

L'Archevêque & Duc de Reims, Premier Pair de France, qui sacre les Rois Trés-Chrêtiens, Légat né du S. Siége Apostolique, Primat de la Gaule Belgique. Charle-Maurice le Tellier, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, Conseiller d'Etat ordinaire, Docteur & Proviseur de la Maison de Sorbonne, Maître de la Chapelle de Musique du Roy, Abbé de S. Remy de Reims, de Bonnefontaine, de Saint Bénigne de Dijon, de Saint Etienne de Caën, de Breteüil, & de Saint Thierry du Mont d'Or.

O. B. S. Remy de Reims, l'Archevêque de Reims : l'Abbé ou le Prieur de Saint Remy, doit apporter la Sainte Ampoule au Sacre des Rois. Saint Nicaise de Reims, à présent unie à la Sainte Chapelle de Paris, au lieu des Régales des Evêchez vacans. Saint Thierry lés Reims, dit du Mont d'Or, unie à l'Archevêché de Reims. Hauvilliers, l'Evêque de Châlons. Saint Bâle, l'Evêque

de Soiſſons. Mouzon.

O. C. Chery. La Valroy. Signy. Elan. Bonne-fontaine, l'Archevêque de Reims. Igny, l'Evêque de Chartre.

O. A. S. Denys de Reims, l'Evêque de Sais. Epernay, l'Ancien Evêque de Limoges.

O. P. Belval. La Val-Dieu, en régle. Septfontaines. Long-vvé. Chaumont en Baſſigny.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Pierre de Reims. Avenay.

O. A. S. Etienne lés Nonnes de Reims. Landéve.

1. *L'EVE'CHE' DE SOISSONS.*

L'Evêque, Fabio Brulart de Sillery, Abbé de S. Bâle de Nôtre-Dame de la Péliſſe, & du Gard, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, il eſt de l'Académie Françoiſe.

O. B. S. Médard de Soiſſons. S. Crépin le Grand de Soiſſons. Saint Corneille de Compiégne, unie au Val de Grace à Paris. Chézy, l'Archevêque d'Alby. Orbais.

O. C. Long-Pont : M. le Cardinal d'Eſtrées.

O. A. S. Jean des Vignes de Soiſſons, l'Evêque de Vence. S. Crépin en Chaïe de Soiſſons. Eſſome à Château-Thierry.

O. P. Chartreuve. Lieu Reſtauré. S. Ivéd de Braine. Val-Chrêtien. Valſery, en régle. Val-ſecret à Château-Thierry.

Abbaïes de Filles.

O. B. Nôtre-Dame de Soiſſons. Reaulieu, prés Compiégne. Saint Remy aux Nonains de Soiſſons. Le Charmes. Morgeval.

O. C. Argenſoles. L'Amour-Dieu.

O. A. Sainte Perrine, prés Compiégne, transférée à Paris. La Bare.

Ordre de Sainte Claire. Nogent l'Artaud.

2. *L'EVE'CHE' DE CHALONS ſur Marne.*

L'Evêque & Comte de Châlons, Pair de France, qui au Sacre du Roy, porte l'Anneau Roïal, eſt Jean-Baptiſte-Loüis-Gaſton de Noailles, Abbé d'Hauvilliers.

O. B. S. Pierre au Mont de Châlons. Montier en Der. S. Urbain. S. Sauveur de Vertus. Moiremont prés Vienne. S. Martin de Huiron.

O. C. Trois-Fontaines, l'Evêque de Meaux. Cheminon. Montier en Argone. Haute-Fontaine. La Charmoye, en régle.

O. A. Touſſaints, en l'Iſle de Châlons. S. Mange lés Châlons. Nôtre-Dame de Vertus. Nôtre-Dame de Châtris.

O. P. Moncel.

Abbaïes de Filles.

O. C. S. Dizier. S. Jâque prés Vitry. Andecies, l'Evêque de Straſbourg.

3. *L'EVE'CHE' DE LAON.*

L'Evêque & Duc de Laon, Pair de France, Comte de Danizy, qui au Sacre du Roy, tient la ſainte Ampoule: Loüis Annet de Clermont, Abbé de S. Martin de Laon.

L'Ancien Evêque, & Duc de Laon, eſt M. le Cardinal d'Eſtrées, Céſar d'Eſtrées, Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit, Camerlingue du Sacré Collége, Abbé de S. Germain des Prez, de Long-Pont, de S. Nicolas aux Bois, de la Staffarda en Piémont, Coadjuteur de l'Abbaïe d'Anchin prés Doüay. Il eſt de l'Académie Françoiſe, & Protecteur de l'Académie Roïale de Soiſſons.

O. B. S. Vincent de Laon. S. Jean de Laon, l'Evêque d'Auxerre. Nogent ſous Coucy, l'Evêque de Nevers. S. Nicolas ſous Ribemont. S. Nicolas au Bois, M. le Cardinal d'Eſtrées. S. Michel en Thiérache, l'Evêque d'Arras.

O. C. Foigny. Bohéries. Vauclair, en régle.

O. P. PRE'MONTRE', *Chef d'Ordre*, dépend immédiatement du S. Siége, en

régle, l'Abbé, Chef & Général, Claude-Honoré Lucas de Muyn. S. Martin de Laon, unie à l'Evêché de Laon. Thenailles, l'Evêque de Langres. Cuiſſy, en régle. Bucilly, en régle. Clair-Fontaine, en régle, transférée de la frontiére de Hainault, à Villiers-Côterets, le 23. Août 1671.

Abbaïes de Filles.

O. B. Origny. La Ferté ſur Oiſe.

O. C. Souvoir ſous Laon. Montreüil les Dames prés Laon.

4. *L'EVE'CHE' DE SENLIS.*

L'Evêque, Jean-François Chamillart, Docteur de Sorbonne, Premier Aumônier de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, Abbé de Foncombaut & de Baulne. Il eſt de l'Académie Françoiſe.

O. C. Châlis, Jule-Paul de Lyonne.

O. A. S. Vincent de Senlis. La Victoire prés Senlis, l'Evêque de Noyon.

Abbaïe de Filles.

O. C. Le Parc aux Dames.

5. *L'EVE'CHE' DE BEAUVAIS.*

L'Evêque, Comte & Châtelain de Beauvais, Pair de France, Vidame de Gerbroy, qui au Sacre du Roy, porte le Manteau Roïal. M. le Cardinal de Janſon, Touſſain de Fourbin, Cardinal de la Sainte Egliſe, au titre de Sainte

Agnés, Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit, Abbé de S. Pierre de Corbie, de Preüilly, de Savigny & de Marchiennes, Grand Aumônier de France.

O. B. S. Lucian lés Beauvais, unie au Séminaire de Beauvais, qui y eſt transféré. S. Symphorien lés Beauvais. Breteüil, l'Archevêque de Reims. S. Germer de Flaix.

O. C. Royaumont, François-Armand de Lorraine d'Armagnac. Fromont, l'Evêque de Montpellier. Lannoy. Beaupré.

O. A. S. Quentin lés Beauvais. Saint Martin aux Bois, ou Ruricourt, unie au Collége de Clermont.

O. P. S. Juſt.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Paul lés Beauvais.

O. C. Pentemont, transférée à Paris. Moncel prés le Pont de S. Maixance, *Ordre de Sainte Claire.*

6. L'EVE'CHE' D'AMIENS.

L'Evêque nommé, Pierre de Sabattier, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. S. Pierre de Corbie, dépend immédiatement du S. Siége: l'Abbé & Comte de Corbie, le Cardinal de Janſon. S. Fuſcien aux Bois lés Amiens. S. Riquier en Ponthieu, M. l'Archevêque

d'Aix. S, Valery ſur la mer. S. Joſſe ſur mer, dont l'Abbé a la qualité de Comte. Mareüil. S. Sauve de Montreüil. Foreſt-Montier.

O. C. Cercamp, Jule-Paul de Lyonne. Le Gard, l'Evêque de Soiſſons. Valloire. Lieu-Dieu.

O. A. S. Acheüil lés Amiens. S. Martin aux Jumeaux, unie à l'Evêché. Clairfay. Viſignol.

O. P, S. Jean d'Amiens, l'Evêque d'Orleans. Sélincourt. Séry. Domartin, ou ſaint Joſſe aux Bois, en régle. S. André aux-Bois, en régle.

Abbaïes de Filles.

O. B. Bertaucourt. S. Auſtreberte de Montreüil. Dourlans.

O. C. Eſpagne dans Abbeville. Paraclet. Villencourt.

7. *L'EVE'CHE' DE NOYON.*

L'Evêque & Comte de Noïon, Pair de France, qui au Sacre du Roy, potre le Ceinturon ou Baudrier de S. M. nommé Claude-Maur d'Aubigné, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de la Victoire prés Senlis.

O. B. S. Eloy de Noïon, l'Evêque de Coutances. Hombliéres. Le Mont Saint Quentin. S. Quentin en l'Iſle. Saint Prix.

O. C. Ourcamp.

O. A. S. Barthelemy de Noïon, l'Evêque de Rodez. Ham, l'ancien Evêque de Tulles. Saint Eloy. Fontaine, l'Evêque d'Uzais.

O. P. Vermand prés S. Quentin. Genlis.

Abbaïes de Filles.

O. C. Biache prés Pérone. Fervaques à Saint Aventin. L'Abbaïe aux Bois, transférée à Paris.

8. *L'EVE'CHE' DE BOULOGNE.*

L'Evêque, Pierre de Langle, Abbé de de Saint Lo.

O. B. S. Samer aux Bois. * La Chapelle prés Ardres. Auchy. * Blangis.

O. C. Longvilliers.

O. A. S. Wilmer de Boulogne. Ruiſſeauville. Beaulieu, l'Evêque du Bellay.

O. P. S. Auguſtin en Téroüane. Liques.

Il y a quelques-unes des Abbaïes de ce Diocêſe tout à fait ruïnées par les guerres.

L'ARCHEVECHE' DE CAMBRAY, érigé en Archévêché, en 1558.

L'Archevêque & Duc de Cambray, Prince de l'Empire, Comte du Cambréſis, François de Salignac de la Mothe-Fénelon, Précepteur de Meſſeigneurs les Ducs de Bourgogne, & de Berry. Il eſt de l'Académie Françoiſe.

Toutes les Abbaïes de Flandre, d'Ar-

tois, de Hainaut, & des autres païs de nouvelle conquête, ſont en régle : à l'exception de l'Abbaïe de Cercamp en Artois, Diocêſe d'Amiens, que l'Abbé de Lyonne poſſéde en commande. On ſçait que les Cardinaux tiennent les Bénéfices en régle.

O. B Haumon. Crépin. Fémy. Saint Guilain, dont l'Abbé eſt Seigneur Spirituel & Temporel. Lieſſis. Laubbes. Marolles. S. Sépulchre. S. André. S. Denys en Broqueroy. Honnecourt. S. Sauve.

O. C. Cambron. Vaucelle.

O. A. S. Aubert. Cantinpré. S. Jean de Valenciennes. Ciſoing. Le Val des Ecoliers à Mons.

O, P. Bonne Eſpérance lés Binch. Saint Foillan au Rœux. Mont S. Martin, dont la Menſe Abbatiale eſt unie à l'Archevêché de Sens.

Abbaïes de Filles.

O. B. Ghiſlenghen, Bénédictines à Mons.

O. C. L'Olive. Le Refuge. Nôtre-Dame Spinlieu. Le Verger en Artois. Fontenelle.

O. A. Le Quénoy. Prémy. La Thure.

1. *L'EVE'CHE' D'ARRAS.*

L'Evêque Préſident né des Etats d'Artois, Guy de Séve de Rochechoüart, Abbé

Abbé de S. Michel en Thiérache, Docteur de Sorbonne Seigneur de S. Cyr.

O. B. S. Waas d'Arras, dépend immédiatement du S. Siége; M. le Cardinal de Boüillon. Anchin. Marchiennes. M. le Cardinal de Janſon. Haſnon.

O. A. Mont S. Eloy lés Arras, en régle. Mareul, transféré à Arras, en régle. Aroüaiſe, en régle. Eaucourt prés Bapaume, en régle. Hennin-Liétard, en régle.

O. P. Vicogne, M. le Cardinal de Boüillon.

Abbaïes de Filles.

O. B. Eſtrun. Avênes prés Bapaume. Denain.

O. C. Le Vivier, transférée à Arras. Deſprez. Flines. La Brayelle lés Aunaye, prés Lens. Nôtre-Dame du Verger.

O. A. Beaulieu. Lés Sin le Noble prés Doüay.

2. *L'EVE'CHE' DE TOURNAY.*

L'Evêque, René-François de Beauveau le Riveau, Abbé de Saint Victor en Caux, Docteur en Théologie de la Maiſon de Navarre, Abbé de Begard.

L'Ancien Evêque François Taillebot de la Salle, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de Rebais & de la Couture du Mans.

O. B. S. Amand. S. Martin de Tournay.

O. C. Los. La Chapelle-Thoſan.

O. A. S. Nicolas des Prés à Tournay. Falempin.

O. P. Château l'Abbaïe, en régle.

Abbaïes de Filles.

O. B. Sarte.

O. C. Marquette. Les Dames de Groëningue lés Courtray.

O. A. Des Prés lés Tournay.

3. *L'EVE'CHE' DE S. OMER.*

L'Evêque, Loüis-Alphonſe de Valbelle. Docteur de Sorbonne, & Maître de l'Oratoire du Roy.

O. B. S. Bertin. Ham lés Lillers.

O. C. Clairemarais.

O. A. Chooques prés Béthune.

O. P. S. Auguſtin lés Téroüane.

Abbayes de Filles.

O. B. Bourbourg.

O. C. Lotine. Blandech. Raverſberge. Beaupré.

4. *L'EVE'CHE' D'YPRES.*

L'Evêque, Martin de Ratabon, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & de la Maiſon de Navarre, Abbé de Hert.

O. B. S. Jean au Mont. S. Winoc.

O. C. Dunes.

O. A. Wormezel lés Ypres.

O. P. S. Nicolas de Furnes.

Abbaïes de Filles.

O. B. Meſſenes. Nonenboſch, ou le Bois des Nonains.

O. A. Roiſebrech. Le nouveau Cloître à Berghes. Warnenton.

LARCHEVECHE' DE BESANCON dans la Franche-Comté.

L'Archevêque & Prince du S. Empire, François-Joſeph de Grammont, Abbé de Mont-Benoît & de Bitaine, Prieur de Champlite, Beaupré, Juſſey & de Mortau.

O. B. S. Vincent de Beſançon. Luxeu. Lure. Favernay. Baulme, l'Evêque de Senlis.

O. C. Boipoil. Bitaine, l'Archevêque de Beſançon. La Charité. Clairfontaine. La Grace-Dieu. Lieu-croiſſant, dit les trois Rois. Le Mont Sainte Marie. Roziéres. Acey. Balerne. Bellevaux. Billon. Cherlieu.

O. A. S. Paul de Beſançon, l'Archevêque de Beſançon. Mont-Benoît. Goille.

O P. Cornoüil, en régle.

Abbaïes de Filles.

O. B. Baume.

O. C. Battans. Onans, à Dole, élective & triennale.

4. *L'EVE'CHE' DE BELLAY.*

L'Evêque & Seigneur, François Madot, Abbé de Loroy & de Beaulieu, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. C. S. Sulpice, en régle.

Abbaïe de Filles.

O. C. Nôtre-Dame de Bons, dans la Ville de Bellay.

L'ARCHEVE'CHE' DE VIENNE.

L'Archevêque, Comte & Primat, Armand de Montmorin, de Saint Herem.

O. B. S. Pierre de Vienne. S. André le bas de Vienne.

O. C. Bonnevaux.

O. A. S. ANTOINE DE VIENNOIS, *Chef d'Ordre.*

LA GRANDE CHARTREUSE, *Chef d'Ordre.*

Abbaïes de Filles.

O. B. S. André le haut de Vienne.

O. C. S. Juſt de Romans.

1. *L'EVE'CHE' DE GENE'VE*, à la nomination du Duc de Savoïe, dont

le Siége eſt à Anecy. L'Evêque & Comte de Genêve, N.... de Rouſſilion de Bernex.

O. C. Hautecombe, Mauſolée des Ducs de Savoïe. Vaux, aux Feüillans. Bonnemont. Entremont : Marc-Antoine Granery, Comte de Marcenaſc, Prieur de Poiſy, & Seigneur en partie de la Vallée de Clef. Abondance, aux Feüillans. Nôtre Dame des Alpes. Tamier, en régle.

O. A. Filiac. Cheſſery, ou Siſſeray. Siz. Silly.

Abbaïes de Filles.

O. C. Bellerive en Savoïe. Bonlieu. De Beton. Sainte Catherine.

2. *L'EVE'CHE' DE GRENOBLE.*

L'Evêque & Prince, Préſident né des Etats de Dauphiné. M. Etienne le Camus, Cardinal de la Sainte Egliſe Romaine, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

Abbaïe de Filles.

O. C. Les Haïes.

3. *L'EVE'CHE' DE VIVIERS.*

L'Evêque & Comte de Viviers, Prince de Donzére & de Châteauneuf ſur le Rhône, Baron de l'Argentiére, Seigneur de S. Andeol, Charle-Antoine de la Garde de Chambonas.

O. B. Cruaz.

O. C. Chambons. Mazan, l'Evêque & Comte de Viviers, unie à l'Evêché.

4. *L'EVE'CHE' DE VALENCE.*

L'Evêque & Comte de Valence, Jean de Catellan, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Lecteur de Meſſeigneurs les Ducs de Bourgogne & de Berry, Abbé de Boulencourt.

O. A. S. RUF LES VALENCE, *Chef d'Ordre.* S. Thiers de Saoû.

Abbaïes de Filles.

O. C. Soyon dans Valence. Vernaiſon dans Valence.

5. *L'EVE'CHE' DE DIE.*

L'Evêque & Comte, Gabriel de Coſnac, Abbé d'Orbeſtier.

O. C. Lioncel, en régle. Valcroiſſant.

L'ARCHEVE'CHE' D'ARLES.

L'Archevêque & Primat, Prince de Salon & de Montdragon, François de Mailly, Abbé de Maſſay, & de Flavigny.

O. B. Mont-Majour lés Arles.

Abbaïe de Filles.

O. B. S. Céſaire d'Arles.

6. *L'EVE'CHE' DE MARSEILLE.*

L'Evêque, Charle-Gaſpar-Guillaume de Vintimille du Luc, des Vicomtes de

Marſeille, Licentié en Théologie de la Faculté de Paris, Prieur de Flaſſans, de Saint Pierre, & de Sainte Catherine du Luc.

O. B. S. Victor de Marſeille : M. Philippe de Vendôme, Grand Prieur de France, Abbé de la Trinité de Vendôme, de S. Vigor de Cériſy, de Saint Honorat de Lérins, & de S. Manſuy de Toul.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Sauveur.

O. C. Mont Sion.

2. *L'EVE'CHE' DE S. PAUL-TROIS-CHATEAUX.*

L'Evêque & Comte de S. Paul-trois-Châteaux, Loüis-Aube de Roquemartine.

O. C. Aiguebelle.

3. *L'EVE'CHE' DE TOULON.*

L'Evêque & Seigneur de Toulon, Armand-Loüis Bonnin de Chalucet, Abbé des Vaux de Cernay.

Abbaye de Filles.

O. C. Les Nonains d'Hiéres.

4. *L'EVE'CHE' D'ORANGE.*

L'Evêque Jean-Jâque d'Obeilh, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & de la Maiſon de Navarre, Abbé de S. Jâque de Montfort en Bretagne.

L'ARCHEVE'CHE' DE BOURGES.

L'Archevêque, Patriarche & Primat des Aquitaines, Léon Potier de Gêvres, Abbé, Comte & Seigneur de S. Géraud d'Aurillac, & Abbé de Bernay, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. S. Sulpice de Bourges, en régle. S. Cyran, l'Evêque d'Aire. S. Genou, l'Evêque d'Angers. Vierzon. Chesal. Benoît, en régle. Maubec, unie à l'Evêché de Kébec en Canada. Issoudun. S. Martin de Massay. Foncombaut, l'Evêque de Senlis.

O. C. Landais, l'Evêque de Riés. Aubignac. Des Pierres, en régle. La Prée. Celles en Berry, aux Feüillans. Font-Morigny. Nerlac. Varenne. Barzelle. Chalivoy. Olivet. Loroy, l'Evêque du Bellay.

O. A. S. Ambroise de Bourges. Pleinpied. S. Satur sous Sancerre. Miseray. Puy-Ferrand. La Vernusse.

Bourgdieux, & S. Gildas, *O. B.* sont unies aux Chanoines de Châteauroux.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Laurent de Bourges. S. Menou. Charenton en Bourbonnois.

O. C. Beauvoir. Bussiére, l'Evêque de Cominges.

2. *L'EVE'CHE' DE CLERMONT.*

L'Evêque, François Bochart le Sarron.

O. B. La Chaize-Dieu. S. Allire de Clermont, en régle. Iſſoire. Manzac. Manlieu. Tiern. Menat. Ebreüil. Riom, à préſent Collégiale.

O. C. Le Bouchet. Mégemont. Fêniéres, ou Valhonéte. Montpeiroux. Bellaigue.

O. A. Chantoon, aux Carmes Déchauſſez.

O. P. S. André de Clermont. S. Gilbert, ou Neuffons.

Abbaïes de Filles.

O. B. Beaumont. Cuſſet.

O. C. Leſclache. La Veſſy.

2. *L'EVE'CHE' DE LIMOGES.*

L'Evêque, Antoine de Charpin de Bennetines, Abbé de Pebrac, Docteur en Théologie.

L'Ancien Evêque, François de Carbonnel de Camiſy, Abbé de Montebourg & de Belval.

S. Martial de Limoges, Collégiale.

O. B. S. Auguſtin de Limoges, en régle. Uſerche. Solognac. Meimac. Vigeois. Ahun. Beaulieu.

O. C. Bonlieu. Pré-Benoît. La Colombe, en régle. Obaſine. Le Bœuf. Aubepierre, en régle. Bonaigue, en régle. Le

Palais Nôtre-Dame. S. Martin de Limoges, unie aux Feüillans.

GRANDMONT, *Chef d'Ordre*, dépend immédiatement du S. Siége.

O. A. Bénevent. L'Esterp.

Il y avoit encore les Abbaïes de Saint Itier de la Perche. Le Dorat. Emontiers, où il y a maintenant des Chanoines.

Abbayes de Filles.

O. B. La Régle. Les Alois.

3. *L'EVE'CHE' DU PUY.*

L'Evêque & Seigneur du Puy, Comte de Velay, Suffragant immédiat de l'Eglise de Rome, Claude de la Roche-Aymond.

O. B. S. Chaffre ou Monestier.

O. P. Doüe, l'Abbé est Vicaire né de l'Evêque du Puy.

Abbayes de Filles.

O. C. Bellecombe. Sauvebenîte. Clavas.

O.... Pseaume.

4. *L'EVE'CHE' DE TULLES.*

L'Evêque, Vicomte & Seigneur de Tulles, Daniel-André de Sainte Aulaire, Docteur en Théologie.

L'Ancien Evêque, Humbert Ancelin, Abbé de S. Pierre de Marsillac.

O. B. Bonesagne.

O. C. Nôtre-Dame de Vallette.

5. *L'EVE'CHE' DE S. FLOUR.*

L'Evêque & Seigneur de S. Flour, Joachim-Joſeph d'Eſtaing.

O. B. S. Geraud d'Aurillac, ſéculariſée, dépend immédiatement du S. Siége: l'Abbé eſt Comte & Seigneur : l'Archevêque de Bourges. Maures.

Abbaye de Filles.

O. B. S. Pierre de Brêle.

L'ARCHEVE'CHE' D'ALBY.

L'Archevêque & Seigneur, Henry de Neſmond, Abbé de Chezy, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B S. Michel de Gaillac, ſéculariſée, la Menſe unie au Collége des Jéſuites à Toulouſe.

O. C. Candeil, en régle.

1. *L'EVE'CHE' DE RODE'S.*

L'Evêque & Comte de Rodés, Paul-Philippe de Lezay de Luzignen, Licentié en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de S. Barthelemy de Noïon.

O. B. Conques, ſéulariſée.

O. C. Loc-Dieu. Bonecombe. Belloc, ou Beaulieu. Bonneval.

Abbayes de Filles.

O. B. Le Monaſtier, ou S. Germain-lés-Rodés. L'Aptenne.

O. C. Oraiſondieu.

2. *L'EVE'CHE' DE CASTRES.*

L'Evêque, Honoré de Quiqueran de Beaujeu.

O. C. Ardorel.

Abbaye de Filles.

O. B. Vieil Mur.

3. *L'EVE'CHE' DE CAHORS.*

L'Evêque, Comte & Baron de Cahors, Henry de Briqueville de la Luzerne, Docteur en Théologie de la Maiſon de Navarre, Abbé de la Garde-Dieu.

O. B. Figeac, ſécularisée: Moiſſac, ſécularisée. Marſillac, l'Ancien Evêque de Tulles. Soüillac.

O. C. L'Abbaïe nouvelle, prés Gourdon. S. Marcel. La Garde-Dieu, l'Evêque de Cahors.

O. A. Eſpagnac.

Abbayes Filles.

O. C. Leyme, ou du Déſert.

Ordre de Malte. L'Hôpital de Beaulieu.

4. *L'EVE'CHE' DE VABRES.*

L'Evêque & Comte de Vabres, Loüis de Baradat, Abbé de Clermont.

O. B. Nantz, l'Evêque de Lodêve.

Abbaye de Filles.

O. C. Nonenque.

5. *L'EVE'CHE' DE MANDE.*

L'Evêque & Comte de Givaudan,

François-Placide de Baudry de Piencourt, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

Abbaye de Filles.

O. C. Mercoire.

L'ARCHEVE'CHE' DE BOURDEAUX.

L'Archevêque & Primat d'Aquitaine, Armand Bazin de Besons, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Abbé de Nôtre-Dame de Ressons & de la Grace.

O. B. Sainte Croix de Bourdeaux. La Seauve Majeur. Guistres. S. Sauveur de Blaye, l'Evêque de Laitoure.

O. C. Bonlieu, ou Carbonblan. La Faise.

O. A. S Vincent de Bourg. S. Romain de Blaye. Verteüil. L'Isle de Médoc.

O. P. Plêne-Selve.

Il y avoit encore S. Séverin de Bourdeaux, & S. Genis de la Plaine, qui sont sécularisées.

1. *L'EVE'CHE' D'AGEN.*

L'Evêque & Comte, François Hebert, Grand Vicaire de S. Jean de Latran pour la disposition des Bénéfices dépendans de l'Abbaïe de Cleyrac.

O. B. Eissés prés Villeneuve. S. Maurin.

O. C. Gondon. Pérignac.

2. *L'EVE'CHE' D'ANGOULESME.*

L'Evêque, Cyprien-Gabriel Bénard de Rézay, Abbé de la Grace-Dieu.

O. B. S. Cybar d'Angoulême. S. Amand de Boisse. Bournet.

O. C. Grosbos, en régle.

O. A. Cellefroüin. La Couronne.

Abbaye de Filles.

O. B. S. Ausoni lés Angoulême.

3. *L'EVE'CHE' DE SAINTES.*

L'Evêque, Alexandre de Chevriers de S. Mauris, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. S. Jean d'Angely, l'Archevêque de Tours. S. Etienne de Vaux. Beaigne, l'Evêque de Nîmes. Bassac, S. Liguaire. Fontdouce.

O. C. La Frenade. S. Léonard. La Grace-Dieu, l'Evêque d'Angoulême. Nôtre-Dame de l'Isle de Ré.

O. A. Sablonceaux, ou Samblanceaux, l'Archevêque de Sens. Châtres lés Cognac.

Abbaye de Filles.

O. B. Nôtre-Dame de Saintes. Mortaignier.

4. *L'EVE'CHE' DE POITIERS.*

L'Evêque, Jean-Claude de la Peoype de Vertrieu.

S. HILAIRE LE GRAND de Poitiers, Collégiale, dont les Rois de France ſont Abbez, dépend immédiatement du Saint Siége. Le Thréſorier eſt toûjours Chancelier de l'Univerſité de Poitiers.

O. B. S. Cyprien de Poitiers, l'Evêque de Coûtance. Montier-neuf de Poitiers. S. Joüin de Marnes. S. Maixant, l'Archevêque de Tours. Nanteüil en Vallée. S. Sauveur de Charroux. Noaillé. S. Savin. Les Alleus. S. Léonard de Ferriéres. Chambon. La Sie en Brignon. S. Benoît de Quainçay.

O. C. Chateliers. Nôtre-Dame de Valence. Bonnevaux. L'Etoile, en régle. La Mercy-Dieu. Le Pin, en régle.

O. A. La Celle à Poitiers. S. Laon de Thoüars. La Reau. Nôtre-Dame de Celles. S. Séverin, l'Evêque de Nîmes. Angle.

Abbaïes de Filles.

O. B. Sainte Croix de Poitiers. Sainte Trinité de Poitiers. FONTEVRAULT, *Chef d'Ordre*, dépend immédiatement du S. Siége: l'Abbeſſe, Marie-Chriſtine de Rochechoüart-Mortemar. Bonneval lés Thoüars.

5. *L'EVE'CHE' DE PERIGUEUX.*

L'Evêque, Pierre Clement: Docteur

en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. Brantôme. Tourtoirac.

O. C. Boûchaut. La Peirouſe.

O. A. Chancellade, en régle. Châtres.

Abbaies de Filles.

O. B. Ligueux.

S. Pardoux, *Ordre de S. Dominique.*

6. L'EVE'CHE' DE CONDOM.

L'Evêque & Seigneur, Loüis Miſon, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Prieur de S. Marcel, de Villiers S. Sépulchre, & des deux Gémaux.

7. L'EVE'CHE' de la ROCHELLE. où l'Evêché de *Maillezais*, fut transféré en 1648. l'Evêque, Eſtienne de Chamflour.

O. B. Nôtre-Dame de l'Abſie Bellefontaine.

O. C. Moureilles.

O. A. Airvau. Mauléon. Nieüil, unie au Chapitre de la Rochelle.

9. L'EVE'CHE' DE LUCON.

L'Evêque & Baron de Luçon, Jean-François de Valderies de Leſcure.

O. B. S. Michel en l'Erm, unie au Collége des Quatre-Nations à Paris. Orbeſtier, l'Evêque de Die. Breüil-Arbaud. La Grénetiére. Talmond. L'Iſle Chauvet.

O. C. Trizay. Bois-grôland. La Blanche. Noirmoutier.

O. A. Fontenelles Angle.

O. P. Lieudieu en Jard.

9. *L'EVE'CHE' DE SARLAT.*

L'Evéque & Seigneur de Sarlat, Paul de Chaulnes, Abbé de Peſſan, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. Terraſſon.

O. C. Cadoüin.

O. A. S. Amand.

Abbaïe de Filles.

O. B. Fongoufier.

L'ARCHEVE'CHE' DAUCH.

L'Archevêque & Seigneur, Auguſtin de Maupeou, Docteur de la Maiſon de Sorbonne.

O. P. Peſſan, l'Evêque de Sarlat. Simore. Saramon.

O. C. Flaran. Boüillas, en régle. Berdouës. Gimont.

O. P. La Caſedieu.

1. *L'EVE'CHE' DE DAX.*

L'Evêque Bernard d'Abadie d'Arboucave, Abbé de S. Vincent de Luc.

O. B. La Caignote. Sorde.

O. P. Arcous. Du Vielle.

2. *L'EVE'CHE' DE LAITOURE.*

L'Evêque, François-Loüis de Polaſtron, Abbé de S. Sauveur de Blaye.

3. *L'EVE'CHE' DE COMINGES.*

L'Evêque, Jean-François de Briſay de Dénonville, Abbé de la Buſſiére & de Laizat.

O. C. Nifors, ou Beniſſondieu. Boncfont.

Abbaïe de Filles.

O. C. Favars.

4. *L'EVE'CHE' DE COUSERANS.*

L'Evêque, Gabriel de S. Eſtêve, Abbé de Combelongue.

O. P. Combelongue, l'Evêque de Couſerans.

5. *L'EVE'CHE' D'AIRE.*

L'Evêque & Seigneur, François-Gaſpar de Matha, Docteur de la Maiſon de Sorbonne, Abbé de S. Cyran, Prieur & Seigneur d'Orcet.

O. B. S. Séver, Cap de Gaſcogne.

O. C. Pontaut.

O. P. S. Jean de la Caſtelle, en régle.

Abbaye de Filles.

O. B. Mont de Marſan.

6. *L'EVE'CHE' DE BAZAS.*

L'Evêque, Jâque-Joſeph de Gourgues, Docteur en Théologie, de la Faculté de Paris, Prieur de S. Capraſi d'Agen.

O. B. Saint Ferme. Blaſimont.

O. C. Rivet, en régle. Fontguillem.

7. *L'EVECHE' DE TARBES.*

L'Evêque, François de Poudenx, Docteur de la Maiſon de Sorbonne.

O. B. S. Séver de Ruſtan. S. Pey de Genéres. S. Pierre de Taſque. S. Sevin prés de Foix.

O. C. L'Eſcaledieu.

8. *L'EVE'CHE' D'OLERON.*

L'Evêque & Seigneur d'Oleron, Joſeph de Revol, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. S. Vincent de Luc, l'Evêque de Dax.

9. *L'EVECHE' DE L'ESCAR.*

L'Evêque & Préſident des Etats de Béarn, Premier Conſeiller au Parlement de Navarre & Premier Baron de Béarn, Dominique Deſclaux de Meſplées, & Conſeiller au Parlement de Pau.

O. B. La Reule de Saubeſtre à Pau.

O. C. Saubelade.

10. *L'EVE'CHE' DE BAYONNE.*

L'Evêque, nommé N.... Dreveillet.

O. P. La Honce, l'Evêque de Macon. Urdache, ou Orday.

Abbaye de Filles.

O. C. S. Bernard lés Bayonne.

L'ARCHEVE'CHE' DE NARBONNE.

L'Archevêque Primat, Préſident né des Etats de Languedoc, Charles le Goux de la Berchere, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Prieur du Prieuré Royal de S. Maurice de Senlis.

O. B. S. Paul de Narbonne : ſéculari-

sée. Les Caunes. S. Polycarpe.

O. C. Fontfroide.

O. A. Nôtre-Dame de Quarante.

1. *L'EVE'CHE' DE BE'ZIERS.*

L'Evêque & Seigneur en partie, Philbert de Pas de Feuquieres, Abbé de Cormeilles.

O. B. Joncels. Vallemagne-Largentiére. S. Afroidise de Béziers, Collégiale.

O. A. S. Jâque de Béziers.

2. *L'EVE'CHE' D'AGDE.*

L'Evêque & Comte, Charle-Alexis de Rousset, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. S. Tibéry.

O. C. Nôtre-Dame de Vallemagne.

3. *L'EVE'CHE' DE CARCASSONE.*

L'Evêque, Loüis-Joseph Adhéimar de Monteil de Grignan, Abbé de S. Hilaire de Carcassone.

O. B. La Grasse, l'Archevêque de Bourdeaux. S. Hilaire, l'Evêque de Carcassone. Montoliou.

O. C. Villelongue.

Abbaye de Filles.

O. C. Rionette, à Carcassone.

4. *L'EVE'CHE' DE NISMES.*

L'Evêque, Esprit Fléchier, Prédicateur ordinaire du Roy, Abbé de S. Sé-

verin, & de Saint Etienne de Beaigne, Prieur de Peyrac. Il eſt de l'Académie Françoiſe, de celle des *Ricovrati* de Padouë, & Protecteur de l'Académie Roïale de Nîmes.

O. B. S. Gille, Collégiale. Pſalmodi, Collégiale. Sauve. Cendras.

O. C. Franquevaux.

Abbaye de Filles.

O.... La Ferté.

5. *L'EVE'CHE' de MONTPELLIER, ou l'Evêché de Maguelone, fut transféré en 1536.*

L'Evêque, Comte de Melguel, & de Montferrant, Charle-Joachim Colbert de Croiſſy, Docteur de Sorbonne, Abbé de Froidmon.

O. B. Aniane.

Abbayes de Filles.

O. C. Vigniogou. Gigean.

O.... S. Genés.

6. *L'EVE'CHE' DE LODE'VE.*

L'Evêque & Seigneur de Lodêve, Comte de Monbrun, Jâque-Antoine Phélipeaux, Abbé de Namp.

O. B. S. Sauveur de Lodêve, Saint Guillaume du Déſert.

Abbaye de Filles.

O. B. Gorian.

7. *L'EVE'CHE' D'USAIS.*

L'Evêque & Comte d'Uſais en partie, Prieur & Seigneur de la Ville de Saint Ambroiſe, Michel Poncet de la Riviere, Abbé de S. Eloy Fontaine & de Breüil-benoît, Docteur de la Maiſon de Sorbonne.

O. B. Saint André de Villeneuve, en régle.

Abbaye de Filles.

O. C. Les Fontaines.

8. *L'EVE'CHE' DE S. PONS DE TOMIERS.*

L'Evêque & Seigneur de S. Pons de Tomiers, Pierre-Jean François de Perſin de Montgaillard, Docteur de Sorbonne.

O. B. S. Chignan.

O. P. Foncaude.

9. *L'EVE'CHE' D'ALET.*

L'Evêque & Comte d'Alet, & autres lieux, Charle-Nicolas Taffoureau.

L'Evêché de *Helne* ou Perpignan, & l'Evêché d'*Urgel* en Rouſſillon, que depuis le dernier ſiécle quelques-uns ont prétendu mettre ſous l'Archevêché de Terragone, doivent être aujourd'hui, comme ils ont été de tout temps, ſous l'Archevêché de Narbone.

L'EVE'CHE' DE HELNE

en Rouſſillon, transféré à PERPIGNAN, qui en eſt à trois lieuës. L'Evêque, Jean Hervieu Bazan de Flamenville, Abbé de Nôtre Dame de la Réale, Grand Inquiſiteur és Comtez & Viguéries de Rouſſillon, Conflent, Cerdagne, & Païs adjacens, qui fait ſa réſidence à Perpignan, Abbé de S. Michel de Couchan.

O. B. S. Martin de Carigou. S. Michel de Couchan, ou de Cuxa, l'Evêque de Perpignan. Nôtre-Dame d'Arles.

O. C. Valbone.

O. A. Nôtre-Dame de la Réale, unie à l'Evêché.

Il y a encore l'Abbaïe de Jau.

L'EVE'CHE' D'ALAIS.

L'Evêque, François Chevalier de Saulx, Docteur de la Maiſon de Sorbonne, Abbé de Cherbourg. L'Abbaïe d'Aiguemortes ou Pſalmodi, eſt unie à cet Evêché.

L'ARCHEVE'CHE' DE TOULOUSE,

érigé en Archevêché en 1316.

L'Archevêque, Jean-Baptiſte-Michel Colbert de Villacerf: Conſeiller hono-

raire au Parlement de Paris, Licentié en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. S. Pierre de la Cour.

O. C. Grand Selve, M. le Cardinal de la Trémoille. Eaunes. Le Meix.

O. A. S. Sernain de Toulouſe, ſécularisée.

O. P. La Capelle.

1. *L'EVE'CHE' DE PAMIERS.*

L'Evêque, Jean-Baptiſte de Verthamont, Docteur de Sorbonne.

O. A. S. Voluſian de Foix.

2. *L'EVE'CHE' DE MONTAUBAN.*

L'Evêque & Seigneur de Montauban, François d'Hauſſonville de Nettancourt, de Vaubecourt, Abbé d'Ainay, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. C. Belleperche.

3. *L'EVE'CHE' DE MIREPOIX.*

L'Evêque, Pierre de la Brouë, Docteur de Sorbonne.

O. C. Bolbone.

4. *L'EVE'CHE' DE LAVAUR.*

L'Evêque, Victor-Auguſtin de Mailly.

O. B. Sorêze, M. le Cardinal de la Trémoille.

5. *L'EVE'CHE' DE RIEUX.*

L'Evêque, Pierre de Charité de Ruthie,

thie, Docteur en Théologie.

O. B. Lézat, l'Evêque de Rieux.

O. C. Feüillans, *Chef d'Ordre.* Calers, l'Evêque de *S.* Papoul.

Abbaïe de Filles.

O. C. Salanques, ou l'Abondancedieu, ruinée par les Huguenots.

6. L'EVE'CHE' DE LOMBE'S.

L'Evêque, Dom Côme Roger, Prédicateur ordinaire du Roy.

7. L'EVE'CHE' DE S. PAPOUL.

L'Evêque & Seigneur, François de Barthelmy de Grammont, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de Calers.

L'ARCHEVE'CHE' D'AIX.

L'Archevêque, Daniel de Cosnac, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Abbé de S. Riquier en Ponthieu, Prieur de S. Jean de Mézin.

1. L'EVE'CHE' D'APT.

L'Evêque & Prince, Joseph-Ignace de Foresta de Colongue.

O. B. S. Eusébe.

O. C. Valsainte.

Abbaïes de Filles.

O. C. Sainte Croix d'Apt.

O. A. Sainte Catherine d'Apt.

2. L'EVE'CHE' DE RIE'S.

L'Evêque & Seigneur de Riés, Jâ-

que Desmarêts, Abbé de Nôtre-Dame du Landais, Docteur de la Maison de Sorbonne.

Abbaïe de Filles.

O. A. Sorp, ou Soüerps, démolie.

1. *L'EVE'CHE' DE FRE'JUS.*

L'Evêque & Seigneur de Fréjus, André-Hercules de Fleury, Licentié en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de la Rivour.

O. C. Le Toronet.

4. *L'EVE'CHE' DE GAP.*

L'Evêque, Comte & Seigneur de Gap, François de Berger de Malissoles, Docteur en Théologie.

L'Ancien Evêque, Charle-Bénigne Hervé.

O. B. Nôtre-Dame de Clozone.

Abbaïe de Filles.

O... S. Pierre de Souribe, autrefois Abbaïe de Filles, maintenant Prieuré, unie à l'Abbaïe de Sainte Claire de Cisteron.

5. *L'EVE'CHE' DE CISTERON.*

L'Evêque, Loüis de Thomassin.

O. B. Lure.

O. A. Croüis, unie à l'Evêché.

Abbaïe de Filles.

Sainte Claire de Cisteron.

L'ARCHEVE'CHE' D'AMBRUN.

L'Archevêque & Prince : Charle Brulart de Genlis.

O. B. Boſcaudon.

1. *L'EVE'CHE' DE DIGNE.*

L'Evêque, François le Tellier.

5. *L'EVE'CHE' DE GRACE.*

L'Evêque, François Verjus ; Abbé de Barbery.

O. B. S. Honoré de Lérins, M. Philippe de Vendôme, Grand Prieur de France.

3. *L'EVE'CHE' DE VENCE.*

L'Evêque, Seigneur & Baron de Vence, François de Berton de Grillon, Abbé de S. Leger.

4. *L'EVE'CHE' DE GLANDE'VE.*

L'Evêque & Seigneur de Glandêve, Céſar de Sabran.

5. *L'EVE'CHE' DE SENE'S.*

L'Evêque & Seigneur de Senés, réſidant à Caſtellane, Jean Soanen, Prêtre de l'Oratoire, Prédicateur ordinaire du Roy.

6. *L'EVE'CHE' DE NICE.*

L'Evêque & Comte de Drap, Henry de Proüane.

O. B. S. Pons de Nice.

L'EVE'CHE' DE STRASBOURG.

M. Armand-Gaſton de Rohan de Soubize, Abbé de Lire, de Montier en Argone, & de Foigny. Il eſt de l'Académie Françoiſe, & nommé par le Roy au Cardinalat.

Diocêſe de Bâle.

O. B. L'Abbaïe de Munſter, en la Vallée Grégorienne, en régle.

KEBEC, aux Indes Occidentales, Capitale de la nouvelle France, érigé en Evêché en 1674. par le Pape Clément X. Les Abbaïes de Maubec & de l'Eſtrées en France y ſont unies. L'Evêque, Jean de la Croix de Chevriéres de S. Valier, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

SURA, dans la Chine. L'Evêque, Loüis de Kemener.

Les Evêques prennent tous la qualité de Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Etat & Privé, quoi qu'ils n'y aïent point droit de ſéance ordinaire, s'ils n'y ſont appellez par commiſſion expreſſe. Ils ſont tous Docteurs en Théologie ou en Droit. Mais je n'ai marqué que ceux qui ſont Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris. Ils prêtent le ſerment au Roy, mettant la main ſur l'Evangile, comme vous le pourez voir dans le pre-

mier volume page 22. où vous trouverez auſſi leur ſerment. L'Aſſemblée Générale du Clergé ſe fait de cinq ans en cinq ans : la derniére a éte tenuë en 1707.

Les deux Agens du Clergé ont voix & ſéance au Conſeil, & ont Lettres de Conſeillers d'Etat.

Il y a auſſi en ce Roïaume quelques Dignitez de l'Ordre de Malte, les *Grands Prieurs*, les Commandeurs, les Chevaliers de Malte : leſquels ſont tous du Corps du Clergé.

L'Ordre de Malte eſt diviſé en huit Langues, dont le Roïaume de France a l'avantage d'avoir les trois premiéres. Ces huit Langues ſont :

1. Provence, dont le Chef eſt Grand Commandeur de l'Ordre.

2. Auvergne, dont le Chef eſt Grand Maréchal de l'Ordre.

3. France, dont le Chef eſt Grand Hoſpitalier de l'Ordre.

4. Italie, dont le Chef eſt Grand Amiral de l'Ordre.

5. Arragon, dont le Chef eſt Grand Conſervateur de l'Ordre.

6. Angleterre, dont le Chef eſt Turxopolier, c'eſt-à-dire, premier Commandant de toute la Cavalerie de l'Ordre.

7. Allemagne, dont le Chef eſt Grand Bailly de l'Ordre.

8. Caſtille, Léon & Portugal, dont le Chef eſt Grand Chancelier de l'Ordre.

A l'égard des trois Langues du Roïaume de France; dans celle de *Provence*, il a deux Grands Prieurs, celui de Saint Gilles, & celui de Toulouze. *Le Grand Prieuré de S. Gilles*, s'étend par la Provence, le Languedoc, & partie du Dauphiné. *Le Grand Prieuré de Toulouze*, s'étend dans la Guienne, le Païs des Baſques, &c.

Dans la Langue d'Auvergne, eſt le *Grand Prieuré d'Auvergne*, qui comprend l'Auvergne. Une partie du Bourbonnois. La Marche. Le Limoſin. Le Velay. Le Vivarais. Le Dauphiné en partie. Le Forêts. Le Lyonnois. La Savoïe. Le Génévois. Le Comté de Bourgogne. Le Mâconois.

Dans la Langue de France, il y a trois Grands Prieurs, dont l'un eſt particulierement appellé le Grand Prieur de France. 2. Le Grand Prieur d'Aquitaine. 3. & le Grand Prieur de Champagne. *Le Grand Prieur de France*, s'étend dans l'Iſle de France. La Normandie. L'Orleanois. Une partie du Poitou. L'Auxerrois.

Le Gâtinois. Le Hurepois. Une partie de Champagne. La Brie. La Picardie. L'Artois. Le Hainaut. La Flandre, & le Païs de Liége. *Le Grand Prieuré d'Aquitaine*, a ſes Commanderies, tant au Poitou & Païs d'Aunis, que dans le Païs Nantois ou Bretagne, l'Anjou, la Touraine & une partie du Bourbonnois. *Le Grand Prieuré de Champagne*, tient ſes Commanderies dans une partie de la Champagne, le Duché de Bourgogne, la Lorraine, le Païs Meſſin, & l'Alſace.

Les ſix Grands Prieurs de l'Ordre de Malte, qui ſont en France, marchent ainſi entr'eux.

1. Le Grand Prieur *de Provence*, François de Morges de Ventavon.

2. Le Grand Prieur *d'Auvergne*, le Chevalier de la Renaudie.

3. Le Grand Prieur *de France*, M. Philippe de Vendôme.

4. Le Grand Prieur *d'Aquitaine*, M. Gabriel du Chaſtelet de Freſnières.

5. Le Grand Prieur *de Champagne*, Jean de Frénoy.

6. Le Grand Prieur *de Toulouze*, N... Goulongue de Berre.

Dans chaque Grand Prieuré, il y a un Receveur de l'Ordre pour le recouvre-

ment des droits de l'Ordre.

Au Prieuré de Saint Gille. M. le Commandeur de Beausset, y est Receveur.

Au Prieuré de Toulouze, M. le Commandeur de Fabrezan.

Au Prieuré d'Auvergne, M. le Commandeur de Serriéres.

Au Prieuré de France, M. le Commandeur de Fleurigny.

Au Prieuré d'Aquitaine, M. le Commandeur de Mareüil.

Au Prieuré de Champagne, M. le Commandeur de Vaudremont.

M. le Commandeur d'Escluseaulx, Alexandre-François de Haudessens, est Agent Général de l'Ordre de Malte en France, & en exerce la Charge depuis plus de 36. ans. Il est aussi Chancelier du même Ordre au Grand Prieuré de France.

Il y a en France trois Convens de Religieuses Chevaliéres de Malte. A Beaulieu en Quercy. Auprés de Fréjus en Provence. A Toulouze.

Pour faire expédier les Bulles de ces Archevêchez, Evêchez & Abbaïes en Cour de Rome, comme aussi toutes sortes de Provisions de Bénéfices, Brefs de Pénitencerie & d'Indulgences, Dis-

penſes de Mariages, & toutes autres ſortes de Diſpenſes & Reſcripts de Cour de Rome, dont on peut avoir beſoin en France, il y a eu juſqu'en 1691. ſeulement douze, & depuis à préſent vingt Conſeillers du Roy, Banquiers Expéditionaires de Cour de Rome, demeurans à Paris. Les voici ſuivant l'ordre & le mois de leur réception.

En Janvier 1676. Jâque le Pelletier. *En Février* 1676. Guillaume Noyer. *En Avril* 1676. Jâque Ruelle. *En May* 1676. Jean-Pierre Chubéré, Sécrétaire du Roy. *En May* 1676. Laurens Lézineau. *En Août* 1686. Antoine Beaudet de Beaumont. *En Décembre* 1691. Denys François-Bonaventure de la Nouë. *En Janvier* 1692. Nicolas Soret. *En Juillet* 1692. Charle-Philippe de Meſerets. *En Août* 1692. Michel Verdier. *En Mars* 1693. Pierre le Roy. *En Juin* 1694. Etienne le Mannier. *En Décembre* 1695. Philippe Maſſot, Subſtitut du Parlement. *En Janvier* 1698. Charle-Joſeph Boulanger, Avocat au Conſeil. *En Octobre* 1698. Claude-Auguſtin Joſſet. *En May* 1700. Balthaſar-Roland du Bourg. Jean Dagobert. N. . . Antoine. Etienne Garnier.

TABLE

Dix-huit Archeve'chez.

Aix,	145	Lyon,	94
Alby,	131	Narbonne,	139
Ambrun,	147	Paris,	90
Arles,	126	Reims,	112
Auch,	138	Roüen,	98
Besançon,	123	Sens,	106
Bourdeaux,	133	Toulouze,	143
Bourges,	128	Tours,	102
Cambray,	119	Vienne,	124

Cent-dix-sept Eve'chez.

Agde,	140	Bellay,	124
Agen,	133	Bethléem,	109
Aire,	138	Beziers,	140
Alet,	142	Blois,	93
Alais,	143	Boulogne,	119
Amiens,	117	S. Brieux,	105
Angers,	103	Cahors,	132
Augoulême,	134	Carcassone,	140
Apt,	145	Castres,	132
Arras,	120	Cisteron,	146
Auxerre,	108	Châlons,	114
Avranches,	100	Chalon,	97
Autun,	95	Chartres,	92
Bayeux,	99	Clermont,	129
Bayonne,	139	Comînges,	137
Bazas,	138	Condom,	130
Beauvais,	106	Cornoüaille,	104

Couſerans, 138
Coutance, 101
de Dax, 143
Die, 120
Digne, 147
Dol, 106
Elne, *V.* Perpignan, 143
Evreux, 100
S. Flour, 130
Fréjus, 146
Gap, 146
Genêve, 124
Glandêve, 147
Grace, 147
Grenoble, 125
Helne, *V.* Perpignan, 143
Kébec, 148
Laitoure, 137
Langres, 59
Laon, 115
Lavaur, 144
Léon, 105
Leſcar, 139
Limoges, 129
Lizieux, 101
Lodêve, 141
Lombês, 145
Luçon, 136
Mâcon, 97
S. Malo, 106
Mande, 132
du Mans, 102
Marſeille, 126
Meaux, 93
Mets, 110
Mirepoix, 144
Montauban, 144
Montpellier, 141
Nantes, 104
Nevers, 109
Niſmes, 140
Noïon, 181
Oleron, 139
S. Omer, 122
Orange, 127
Orleans, 93
Pamiers, 144
S. Papoul, 145
S. Paul trois Châteaux, 127
Périgueux, 135
Perpignan, 143
Poitiers, 134
S. Pol de Léon, 105
S. Pons de Tomiers, 142
du Puy, 130
Rennes, 104
Rieux, 144
Riez, 145
la Rochelle, 136
Rodés, 131
Saintes, 134
Sais, 101
Sarlat, 137
Senés, 147
Senlis, 116
Soiſſons, 113
Straſbourg, 148
Sura, 148

Tarbes,	138	Valence,	126
Toul,	110	Vannes,	105
Toulon,	127	Vence,	147
Tournay,	121	Verdun,	111
Tréguier,	105	Viviers,	115
Troïes,	107	Uſais,	142
Tulles,	130	Ypres,	172
Vabres,	132		

Aprés la France diviſée par Evêchez, ſuit la France diviſée par Gouvernemens.

LA FRANCE
DIVISÉE
EN GOUVERNEMENS.

On peut considérer en France deux sortes de Gouvernemens. Les Gouvernemens des Etats, & les Gouvernemens des Provinces: nous donnons ici un dénombrement des uns & des autres, afin qu'on en voïe la différence.

Ordre des Gouvernemens de France à l'Aſſemblée des Etats Généraux, tenus à Paris le 27. Octobre 1614. juſqu'au 23. Février 1615.

Ba, c'eſt-à-dire, *Bailliage.* Sen. *Sénéchauſſée.*

1. Gouvernement *de Paris & de l'Iſle de France*, comprend.
   La Ville de Paris.
   Prévôté & Vicomté de Paris.
   Bailliage de Vermandois.
   Ba. de Dreux.
   Ba. de Mante & Meulan.
   Ba. de Senlis.
   Ba. de Valois.
   Ba. de Clermont en Beauvoiſis.
   Ba. de Chaumont en Véxin.
   Ba. de Melun.
   Ba. de Nemours.
   Ba. de Montfort l'Amaury, & Houdan.
   Ba. de Dourdan.
   Ba. de Beauvais.
   Ba. de Soiſſons.
2. Gouvernement *de Bourgogne.*
   Ba. de Dijon.
   Ba. d'Autun.
   Ba. de Châlon.
   Ba. d'Auvois ou d'Avalon.
   Ba. de la Montagne.
   Ba. de Charolois.

Ba. de Mâcon.
Ba. d'Auxerre.
Ba. de Bar ſur-Seine.
Ba. de Breſſe.
Ba. de Bugey, & de Valromey.
Ba. de Gex.

3. Gouvernement *de Normandie.*
Ville de Roüen.
Ba. de Roüen.
Ville & Ba. de Caën.
Ba. de Caux.
Ba. de Coutantin.
Ba. d'Evreux
Ba. de Giſors.
Ba d'Alençon.

4. Gouvernement *de Guyenne.*
Ville de Bourdeaux.
Sénéchauſſée de Guyenne.
Sén. de Bazas.
Sén. de Périgord.
Sén. du Roüergue ou Milhau.
Sén. de Saintonge.
Sén. d'Agénois.
Comté & Ba. de Cominges.
Ba. & Jugerie de Riviére. Verdun, Gaure;
Baronie de Jarnac ou Léonac, & Mareſtans ou Mareſtaing.
Sén. des Launes ou Landes, d'Acqs, & de S. Séver
Sén. & Duché d'Albret, haut & bas.
Sén. & Ba d'Armagnac.
Sén. de Gaſcogne, Ville & Cité de Condom.
Le Haut Limoſin, & Ville de Limoges.
Le bas Limoſin, où ſont Tulles, Brive & Uzerche.
Sén. de Quercy.

Comté de Bigore.
Ba. Sén. & Duché de Châtelraut.

5. Gouvernement *de Bretagne*, & ſes dépendances.

6. Gouvernement *de Champagne*.
Ba. & Ville de Troïes.
Ba. de Chaumont en Baſſigny.
Ba. de Vitry le François.
Ba. de Meaux.
Ba. de Provins.
Ba. de Sézane.
Ba. de Sens.
Ba. de Château-Thierry.

7. Gouvernement *de Languedoc*.
Sén. & Ville de Toulouze.
Sén. & Ba. de Niſme & Beaucaire.
Ba. de Lodéve.
Ba. d'Uſais.
Sén. du Puy, & Ba. du Vélay.
Ba. Ville & Gouvernement de Montpellier.
... de Narbone.
Sen. de Carcaſſone & Béziers.
Sén. de Lauragais.
Comté de Foix.

8. Gouvernement *de Picardie*.
Ba. d'Amiens.
Sén. de Ponthieu & Abbeville.
Sén. & Comté du Boulonnois.
Gouvernement & Ba. de Péronne.
Prevôté & Ba. de Montdidier.
Prevôté & Ba de Roye.
Calais & Païs reconquis.

9. Gouvernement *de Dauphiné*, & ce qui en dépend.
La Ville de Grenoble.

Il y avoit deux Députez pour le Clergé, quatre pour La Nobleſſe, cinq pour le Tiers Etat.

10. Le Gouvernement *de Provence*, &c.
La Ville de Marſeille.
La Ville d'Arles.

11. Gouvernement *du Lyonnois.*
Ba. de S. Pierre le Moûtier.
Sén. & Ba. du Bourbonnois.
Ba, de Beaujolois.
Ba. de Forêts.
Baſſe Auvergne, ou bas Païs d'Auvergne.
Haute Auvergne ou Ba. des Montagnes d'Auvergne.
Sén. de Lyon.
Sén. de la Haute-Marche.
Sén. de la Baſſe Marche.

12. Gouvernement *de l'Orleanois.*
Sén. de Poitou.
Ba. de Fontenay & Niort.
Sén. d'Anjou.
Ville d'Angers.
Sén. du Maine, & Comté de Laval.
Ba. de Touraine & Amboiſe.
Sén. & Ba. du Loudunois.
Ba. de Berry.
Ba de Chartre.
Ba. d'Orleans.
Ba. de Blois.
Ba. & Comté de Gien.
Ba. de Montargis.
Comté & Ba. du Perche.
Ba. & Baronie de Châteauneuf en Timerais.
Ba. du Nivernois & Donziois.
Païs ou Gouvernement d'Aunis, & Ba. de la Rochelle.
Sén. d'Angoumois.
Ba. d'Etampes.
Ba. & Duché de Vendôme.

Le dénombrement de ces Gouvernemens Généraux auquel je n'ai rien voulu changer, fut publié en 1614. & 1615. Il eſt ſelon le rang que les Députez ont tenu à l'Aſſemblée, & on voit bien qu'il n'y a eu aucun égard à l'ordre Géographique, où l'on devroit aller de proche en proche. La plûpart de ces Gouvernemens étoient ſubdiviſez pour lors, non pas en Provinces, mais en pluſieurs Juridictions, comme Bailliages, Sénéchauſſées, & Prévôtez, &c.

Au reſte, cette diviſion de Gouvernemens d'Etats n'a duré que quatre mois, depuis le 27. Octobre 1614. juſqu'au 23. Février 1615. & aprés l'Aſſemblée des Etats, elle n'a été d'aucun uſage dans le monde. Néanmoins quelques Géographes s'en ſont ſervi depuis, mais ils ne l'ont fait que pour ſoulager la mémoire de ceux qui veulent apprendre la Géographie, & pour réduire à douze articles, tout ce grand nombre de Province de France.

Touchant les Gouvernemens des Provinces.

Les Gouverneurs & Lieutenans pour le Roy dans les Provinces, ſont ce qu'étoient autrefois les Ducs, & les Gouverneurs des Villes, ce qu'étoient les Comtes du-

rant la premiere & la ſeconde Race de nos Rois. Sous chaque Duc, il y avoit douze Comtes, & ſur tous les Ducs il y en avoit un qui s'appelloit *Duc des Ducs*, ou *Duc de France*, qui étoit le Maire du Palais. Ces qualitez de Ducs & Comtes devinrent dignitez héréditaires ſous Hugues Capet, qui s'étant fait Roy, chacun voulut ſe rendre maître & propriétaire du Gouvernement, dont il étoit en poſſeſſion. Hugues Capet pour avoir leur bienveillance, diſſimula cette uſurpation, mais auſſi ne voulant pas que l'autorité Roïale fut toûjours cachée, il aſſembla tous ces Ducs, & fit un accord avec eux, leur laiſſant une ſucceſſion légitime à tous ces Etats : à condition toutefois qu'ils reviendroient à la Couronne, quand il n'y auroit point d'enfans mâles pour ſuccéder en droite ligne : ou quand les poſſeſſeurs ſeroient atteints & convaincus du crime de félonie. Ceux qui ſont ſçavans dans l'Hiſtoire, auront ſans doute remarqué le retour de toutes ces piéces à leur principe, par l'une ou par l'autre de ces raiſons. Et parce que la qualité de Maire du Palais, ou de Comte de Paris, dans laquelle cette premiére étoit confonduë, lui avoit ſervi comme à Pepin ſon prédéceſſeur, pour arriver au Thrône, il la

supprima tout d'un même temps, pour asseurer la Couronne à ses Successeurs.

Hugues Capet, & les premiers Rois de la troisiéme Race, firent donc gouverner les Provinces & les Villes par des Officiers qui furent nommez *Baillis*. Ce mot de Bailli, signifioit alors un homme qui gouverne ce qu'un autre a commis à ses soins, ou celui à qui on *baille* quelque chose en garde. Et comme les Rois, pour faire cette fonction de Baillis, choisissoient quelquefois de certains Officiers de leur Maison qu'on nommoit alors *Sénéchaux*, & qui étoient à peu prés ce que sont aujourd'hui les Maîtres d'Hôtel; de-là il est arrivé qu'en quelques lieux ceux qui faisoient la fonction de Baillis, ou Gardiens pour le Roy, conserverent le nom de Sénéchaux: de sorte que les Baillis, ou les Sénéchaux avoient absolument la même autorité, quoique sous des noms différens. Présentement il ne leur est resté à l'égard de la guerre, que le pouvoir de commander l'Arriére-ban, qui étoit la milice ordinaire du temps auquel leur autorité a commencé à s'établir.

Le pouvoir des Gouverneurs & Lieutenans Généraux des Provinces, est tout semblable à celui des anciens Ducs & Comtes: qui est de conserver en l'obéïs-

ſance du Roy les Provinces & les Places qui leur ſont données en garde, les maintenir en paix & en repos, avoir puiſſance ſur leurs armes, les défendre contre les ennemis & ſéditieux, tenir les Places bien fortifiées & munies de ce qu'il faut, & prêter main forte à la Juſtice, chacun dans l'étenduë de ſon Gouvernement. Au commencement que les Gouverneurs furent inſtituez, il n'y en avoit que dans les Provinces & Villes Frontiéres, mais comme durant les Guerres Civiles toutes les Provinces étoient devenuës Frontiéres, on fut contraint de donner des Gouverneurs, non ſeulement aux Provinces, mais à toutes les Villes.

Les Gouverneurs de Province, ont chacun une Compagnie de Gardes.

Du temps de François I. les Gouverneurs ſont devenus Officiers ordinaires dans toutes les Provinces de France.

Les Gouverneurs, les Lieutenans Généraux, & les Lieutenans de Roy de Provinces, prêtent ſerment immédiatement entre les mains du Roy, comme j'ai dit au 1. Vol. p. 286. & les Gouverneurs des Places le prêtent entre les mains du Chancelier.

Leurs Commiſſions ſont vérifiées au Parlement de leurs Provinces, auſquels

les Gouverneurs des mêmes Provinces ont ſéance, pour l'ordinaire immédiatement aprés les Premiers Préſidens : il ſe trouve quelque Province, où le Gouverneur précéde le Premier Préſident dans le Parlement, comme à Grenoble & à Beſançon. Les Gouverneurs accompagnent le Roy aux Parlemens, quand il y va tenir ſont Lit de Juſtice. Leurs proviſions ne ſont que ſimples Commiſſions, dont la continuation dépend uniquement de la volonté du Roy, quoiqu'il s'y ſoit gliſſé quelque abus les années précédentes, que les Gouvernemens étoient comme héréditaires.

Les Rois accordoient autrefois aux Gourverneurs des ſurvivances pour leurs enfans, ou pour d'autres parens : le Roy n'en accorde plus, mais il fait expédier au pére des Lettres de Commandant dans le Gouvernement, & lui conſerve ſes appointemens ſa vie durant, avec un Brévet pour rentrer dans ce Gouvernement, ſi le fils qui a les proviſions de Gouverneur venoit à mourir.

Tous les Gouverneurs de Province ont auſſi la qualité de Lieutenans Généraux, quoi qu'aprés eux il y ait encore un Lieutenant Général de la même Province, ou quelquefois pluſieurs Lieutenans

Généraux. C'eſt pourquoy je ne mettrai point la qualité de Lieutenant Général à pas un Gouverneur de Province.

Comme je n'ai pas eu deſſein dans cet Ouvrage de régler le rang des Gouverneurs Généraux & Particuliers, Lieutenans de Roy, Baillis, Sénéchaux, &c. perſonne ne pourra tirer conſéquence de ce que l'un eſt nommé devant & l'autre aprés. Je n'ai eu en vûë que de les mettre ſelon que leurs Juridictions ſont proches les unes des autres, afin que le Lecteur les trouvât plus aiſément ſur la carte.

Ceux qui voudront voir la ſituation des Gouvernemens Généraux & Particuliers dont je parle ici, prendront la carte de France, imprimée à Paris chez le Sieur Nolin en quatre feüilles, l'an 1693. c'eſt une des meilleures qui ait paru, & la plus conforme à l'état preſent des choſes. Depuis ce temps-là, elle a été corrigée & augmentée, & le Sieur Tillemon qui en a pris le ſoin, a bien voulu auſſi remettre dans un meilleur ordre, ce que je mets ici des Gouvernemens; par rapport à la Géographie, & ce que j'ai dit ſur cette matiére dans les éditions précédentes de mon Ouvrage, doit être corrigé par celle-ci.

Les Gouverneurs des Maiſons Roïales,

ne reconnoiſſent point les Gouverneurs des Provinces : & ne reçoivent les ordres directement que du Roy.

LES GOUVERNEMENS DE FRANCE.

Et les noms des Gouverneurs, des anciens Lieutenans Généraux, des Lieutenans de Roy de Province, créez en 1691. & par occaſion des Baillis, des Sénéchaux, des Prevôts.

Enſemble les Gouverneurs & Lieutenans de Roy des Places Frontiéres.

I. PARIS.

Le Gouverneur & Lieutenant Général de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, M. le Duc de Trêmes, Pair de France,

ce, Brigadier d'Armée.

Le Lieutenant Général dans l'étenduë du Gouvernement de Paris. M. de Bretonvilliers.

Les Châteaux *du Louvre*, *de la Baſtille*, Voïez les Gouverneurs dans le 1. vol. au chap. des Maiſons Roïales, pages 333. & 364.

L'*Hôtel* Roïal des *Invalides* M. Boiſſeau Gouverneur, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis. M. de la Javie, Chevalier de S. Loüis. M. Charrier, Major.

II. ISLE DE FRANCE.

Le Gouvernement de l'Iſle de France, eſt tiré pour la plûpart de diverſes Provinces, & il comprend, l'Iſle de France particuliére, une partie de la Picardie, de la Brie, du Gâtinois, de la Beauce, & de la Normandie.

Le Gouverneur. M. le Duc d'Eſtrées, Pair de France.

Le Lieutenant Général. M. le Marquis de Pompone, Brigadier d'Armée.

Deux Lieutenans de Roy de l'Iſle de France particuliére. M. le Marquis de Blaru, Gouverneur de Vernon. M. le Marquis de Brégis.

Quatre Lieutenans de Roy dans l'Iſle de France.

Au *Vexin François*, dont Mante eſt la Capitale. M. le Duc de Siilly, Pair de France.

Au *Beauvoiſis*. M. le Comte des Marais, Grand Fauconier de France.

Au *Soiſſonois*, *Noyonois*, *Laonois*, *Senlis*, & à la partie du Gouvernement de l'Iſle de France, qui eſt depuis la Marne & la Seine juſqu'à la Champagne, & la Picardie. M. Jean-François de Vins, Baron de Brüis, Capitaine au Régiment Roïal Etranger.

Au *reſte de l'Iſle de France*, qui eſt à la gauche de la Seine. M. Charle de Tilli, Marquis de Blaru.

En *Beauvoiſis*, il y a *Beauvais*. Le Gouverneur & Grand Bailli de Beauvais. M. le Marêchal Duc de Bouflers.

Clermont, le Gouverneur, M. le Prince d'Harcourt.

Beaumont, le Gouverneur, M. Edoüard de la Chevalleraye.

Pont-Sainte-Maixance. Le Capitaine de la Ville du Pont-Sainte-Maixance & Ménil les Ponts, & Capitaine Concierge du Château. M. le Duc de Saint Simon, Pair de France.

Au *Noyonois*, Païs de la haute Picardie.

Ville & Citadelle de *Noyon*. M. le Duc d'Eſtrées, Gouverneur. Le Lieutenant de

Roy, M. Nicolas-Armand le Maire de l'Isle-Adam, Sr de Soyebert. Le Major, M. Simon du Frêne, Sr de Lannoy.

Chauny. Le Capitaine, Gouverneur & Bailli. M. le Marquis de Resigny, Marêchal de Camp, Chevalier de S. Loüis.

Coucy.

Dans le *Valois*.

Compiégne, cette Ville est aussi du Comté de Senlis. Il y a un Château Roïal. Le Gouverneur, M. le Duc d'Humiéres. Le Lieutenant de Roy, M. le Marquis de Malecis. Le Major, M. Gaza.

Crépy, en Valois. M. le Duc de Trêmes Pair de France, & Gouverneur du Valois, aussi Gouverneur de Paris, &c.

Villers-Cottret, Maison Roïale, à Monsieur le Duc d'Orleans. Le Gouverneur, M. le Duc d'Estrées.

Senlis, le Bailly & Gouverneur. M. le Duc de S. Simon, Pair de France. Le Major, M. d'Avignon, Ayde-Major des Gardes du Corps, Marêchal de Camp, Chevalier de S. Loüis, & Gouverneur du Pont de l'Arche.

En *Soissonois*, Païs de la haute Picardie. Le Bailly M. de Lucé.

Ville & Citadelle de *Soissons*. M. le Duc d'Estrées, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. de Faucher. le Major, M. Jourlan.

En *Laonois*, Païs de la haute Picardie.

Ville & Citadelle de *Laon*. M. le Duc d'Eſtrées. Le Lieutenant de Roy, M. de la Simone. Le Major, M. du Boſch, S^r d'Herbival. Châtelain & Garde *de la groſſe Tour de Laon*, M. le Marquis de Florenſac.

En l'*Iſle de France* particuliére.

Saint Denys en France. M. Thévenin.

Vincennes, Maiſon Roïale. M. le Marquis de Bellefonds, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. Cadot de Sepeville, Brigadier d'Armée, Capitaine-Lieutenant des Chevaux Légers de la Reine, Chevalier de S. Loüis.

Dans la *Brie Françoiſe*.

Brie-Comte-Robert. Le Gouverneur, Claude-Denys de Hére, Sr de Barneville.

Au *Gâtinois François*. Nous appellons ainſi la partie Septentrionale de la Province du Gâtinois, laquelle eſt du Gouvernement de l'Iſle de France, pour la diſtinguer de l'autre, qui eſt du Gouvernement d'Orleanois Voïez ci-aprés, article XIX.

Melun. Le Gouverneur & Bailly, M. François Riotte, de la Rioterie.

Fontainebleau. Maiſon Roïale. Le Gouverneur. M. le Marquis de S. Hérem.

Nemours. Le Gouverneur & Bailli de la Ville & Duché, M. de Monliar, Marquis de Rumon, auſſi Capitaine des Chaſſes dudit Duché. Le Capitaine du Château, Claude le Maître, auſſi Valet de Chambre de Madame.

En *Beauce.*

Du *Hurepois*, Païs de la Beauce.

Limours. Le Gouverneur, Capitaine & Concierge du Château, Capitaine des Chaſſes, Bailly de robe courte ou d'épée, M. Guillaume-Urbain de Lamoignon, Comte de Courſon.

Dourdan.

La Ferté-Alais.

Du Païs *Mantois*, ou Mantoan, qui fait partie de la Beauce.

Mante. Le Gouverneur, M. le Duc de Süilly.

Meulan. Le Gouverneur, M. de la Chenaye, Grand Ecuïer Tranchant.

Saint Germain en Laye, Maiſon Roïale. M. le Comte de Mornay, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis.

Verſailles, Maiſon Roïale. M. Bloüin, Intendant des Parcs, Terres & Seigneuries de Verſailles.

Montfort l'Amaury. Philippe-Loüis de Guilleuſe de Flavacour, Bailli & Gou-

verneur en ſurvivance de Charle de Cocherel, Sr de Bourdoné.

Houdan. Le Gouverneur, M. Jâque de Maillard de Champagne de la Boiſſiére.

Dans *le Perche.*

Château-neuf en Timerais. Le Bailli & Gouverneur, le Marquis de la Salle, Chevalier de l'Ordre du Saint Eſprit, Maître de la Garderobe de S. M.

III. PICARDIE.

M. le Duc d'Elbeuf, Gouverneur de Picardie, Artois, Boulonois, Païs Conquis & Reconquis, & des Ville & Citadelle de Montreüil ſur mer.

Trois Lieutenans Généraux de Picardie. 1. *de la baſſe Picardie.* 2. *de la haute Picardie.* 3. *d'Artois.*

Le Lieutenant Général de la baſſe Picardie, M. le Duc de Charrôts, & M. le Duc de Béthune-Charrôts ſon pére, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Commandant ſa vie durant en cette Lieutenance, auſſi Gouverneur de la Ville & Citadelle de Calais, Fort de Nieulay, & Païs Reconquis.

Le Lieutenant Général *de la haute Picardie.* M. le Comte de Sôôlre, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Lieutenant

Général des Armées du Roy.

Le Lieutenant Général en *Artois*, M. d'Artagnan, Lieutenant Général des Armées du Roy, auſſi Gouverneur d'Arras, Chevalier de S. Loüis, Directeur Général de l'Infanterie.

Quatre Lieutenans de Roy *en Picardie*.

1. Au Païs *Boulonois* & Païs Reconquis. M. le Duc d'Humiéres.

2. Au Païs de *Ponthieu*, Bailliages d'*Amiens* & d'*Abbeville*. M. Céſar de Blotſier, Marquis de Vauchelles.

3. Au Païs de *Vermandois* & de *Thiérache*. M. d'Epeville.

4. Au Païs de *Santerre*, ou à *Péronne*, *Montdidier* & *Roye*. M. Loüis-Auguſte d'Albert, Vidame d'Amiens, fils du Duc de Chevreuſe, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Légers de la Garde du Roy, Brigadier d'Armée.

Deux Lieutenans de Roy au Païs d'*Artois*.

En la partie d'Artois, où ſont Arras & Bapaume. M. du Geneſt, du Repaire, Chevalier de S. Loüis, Gouverneur de Philippeville.

En la partie d'Artois, où ſont Saint Omer & Aire. M. le Marquis de Courtebonne, Colonel de Dragons.

Gouverneurs des Places Frontiéres.

Dans la *Lieutenance* Générale *de Picardie*, ſont

La Ville & Citadelle de *Calais*, M. le Duc de Béthune-Charrôts, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Calais, Fort de Nieulay, & Païs Reconquis, Lieutenant Général en Picardie. Un Commandant, M. de Princé, Chevalier de S. Loüis, Marêchal de Camp. Le Lieutenant de Roy, M. Molé, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Puget. L'Aide-Major, M. le Beau. Le Capitaine des Portes, M. Balagny, Le Commandant à la Citadelle, M. Labbé, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Cattignon, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. d'Hatteville. Un Commandant, M. de Valbrun Tiberge.

Fort de Nieulay. Lieutenant de Roy, M. Verduiſant, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. du Perreux.

Ardres. M. le Tellier de Montmort, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. de Tonnadoux. Le Major, M. de la Boiſſiére. Le Grand Bailly, M. de Lutrincourt.

Tour d'Ambleteuſe. Un Commandant, M. de Lompré.

Montulin. Le Gouverneur, M. le Duc d'Aumont. Le Lieutenant de Roy, M. Baures.

Ville & Château de *Boulogne & Païs Boulonois.* Le Gouverneur, M. le Duc d'Aumont, Pair de France, Maréchal de Camp, Chevalier de S. Loüis, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy. Le Lieutenant de Roy, M. de Colambert, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Le Major & Capitaine des Portes, M. du Queſnel, Chevalier de S. Loüis.

Le Sénéchal du Boulonois, M. de Campagne.

Dans le *Ponthieu*, Païs de la baſſe Picardie, il y a

Ville & Citadelle de *Montreüil.* Le Gouverneur, M. le Duc d'Elbeuf. Le Lieutenant de Roy, M. de Beaucourt de Sainte Colombe. Le Major, M. Bernuſſon. Le Capitaine des Portes, M. du Fort. Le Lieutenant de Roy à la Citadelle, M. du Vernet.

Le Crotoy. Le Gouverneur, M. le Comte d'Eſtourmel de Thieux, Chevalier de l'Ordre de S. Michel.

Eſtaples. M. le Duc d'Aumont, Gouverneur.

Abbeville. Le Commandant, M. de la Rode, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. Armand de Razilly.

Saint Valery. Le Seigneur, Vicomte, Avoüé & Gouverneur, M. le Marquis de Gamaches, l'un des Seigneurs que le Roy a choisis pour être assidus prés Monseigneur le Duc de Bourgogne, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis.

Dans l'*Amiénois*, la Ville & Citadelle de *Doulens*. Le Gouverneur, M. le Duc de Charrôts. Le Lieutenant de Roy, M. Layraud. Le Major, M. des Fugereſts.

La Ville & Citadelle d'*Amiens*. Le Gouverneur, M. le Marquis de Meziéres, Marêchal de Camp, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Grétontaine. Le Major, M. de Fontenay. Le Capitaine des Portes, M. de la Tortilliére. Le Lieutenant de Roy de la Citadelle, M. d'Hinneville. L'Aide Major, M. de la Terrade. Le Bailli, M. N....

Dans le *Vermandois*.

Le Bailli de Vermandois, M. Larchê Marquis d'Olizy. Il y a dans ce Païs les Gouvernemens de *S. Quentin*. Le Gouverneur, M. le Marquis de Barbeſiéres,

Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. M. d'Abancourt. Lieutenant de Roy. M. de Fontelaye, Major. M. Bresseau, Aide-Major. Le Capitaine des Portes, M. Benoist.

La Ferre. Le Gouverneur, M. le Marquis de Richelieu.

Ville & Château de *Ham.* Le Gouverneur, M. de Sérignan, Marêchal de Camp, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. d'Hervilly de la Deveze. Le Major, M. Lesgoutail, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major, M. Breguigny. Le Capitaine des Portes, M. de Charneux.

Dans le *Santerre sont*

Péronne. Le Gouverneur & Grand Bailli, M. le Comte de Sôôlre, aussi Lieutenant Général du Païs de Santerre, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, Lieutenant Général des Armées du Roy. Le Lieutenant de Roy, M. de la Brouë. Le Major, M. Grimberghe. L'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. de la Ramée. Le Commandant du Château, M. Messier. L'Aide-Major du Fauxbourg de Bretagne, M. Daufoy.

Roye. Le Gouverneur, M. le Comte de Sôôlre. Le Lieutenant de Roy, M. de Vassoles.

Montdidier, Le Gouverneur, M. Milon.

La Thiérache, Païs de la haute Picardie, où ſont les Gouvernemens de

Guiſe. Le Gouverneur, M. de Briſſac, Major des Gardes du Corps, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de la Marque. Le Major M. Benaben, Chevalier de S. Loüis.

Riblemont. Le Gouverneur, M. de la Tour-Montier.

Marle. Le Gouverneur, M. Memin, Contrôleur Général de la Cavalerie-Légére de France. M. Moreaux ſon beau-pére commandera & joüira des revenus par une Commiſſion particuliére du grand Sceau. Le Lieutenant de Roy, M. de Croiville. Le Bailli, M. de Reſaucourt.

Dans le Haynaut.

Le Queſnoy, pris le 6. Septembre 1654. Le Gouverneur, M. du Rancher, Maréchal de Camp. Le Lieutenant de Roy, M. de Montlezun. Le Major, M. de S. Martin. Aide-Major & Capitaine des Portes, M. de Figeac.

Landrecy, pris le 14. Juillet 1655. Le

Gouverneur, M. de l'Eſtrade, Lieutenant des Gardes du Corps, & Lieutenant Général des Armées du Roy. Le Lieutenant de Roy, M. le Marquis de Villevielle, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Le Major, M. du Fay de la Tour. Aide-Major, M. de Loſtrade de Ronville. Un Capitaine des Portes, M Liberval.

Dans la *Lieutenance* Générale d'*Artois*, ſont

Saint Omer, pris par feu Monſieur, Frére du Roy, le 20 Avril 1677. Le Gouverneur, M. le Marquis d'Alegre, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis, Lieutenant Général au haut Languedoc. Le Lieutenant de Roy, M. de Clérac, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. M. de Rochepierre, Major, & M. de Dortans en ſurvivance. Deux Aides-Major, M. Treſca, & M. du Bois des Bordes. Un Capitaine des Portes, M. Girard. Un Commandant au Château, M. Portail la Silve.

Aire. Le Gouverneur, M. le Jay. Le Lieutenant de Roy, M. Turbilly, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Grandville. L'Aide-Major, M. de la Motte. Un Capitaine des Portes, M. Rochenet.

Le Fort de S. François d'Aire. Un Commandant, M. du Vignau. Le Major, M. de Villars. Un Commandant au Château, M. de Boſſio, Chevalier de S. Loüis. Aide-Major, M. de Chaſtigniére.

Béthune. Le Gouverneur de la Ville & Château, M. Dupuy-Vauban, Lieutenant Général des Armées du Roy, Ingénieur, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy. M. de la Rochaimond, Sr de S. Maiſſant, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de la Nauve. Aide-Major & Capitaine des Portes, M. de la Motte Dorupy.

Hédin. Le Gouverneur & Grand Bailli, M. le Marquis d'Aurincourt, Brigadier d'Armée. Le Lieutenant de Roy, M. de Villepeaux. Le Major, M. Deſchurman. Aide-Major, M. du Boullet. Un Capitaine des Portes, M. de Linois.

Ville & Citadelle d'*Arras*, Capitale du Comté d'Artois, priſe le 10. Août 1640. Le Gouverneur, M. d'Artagnan, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis, auſſi Lieutenant Général en Artois. Directeur Général de l'Infanterie. M. le Comte de Villeneuve, Lieutenant pour le Roy au Gou-

vernement de la Ville d'Arras, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Sénonville. Deux Aides-Major, M. de Lanoy & M. Dandron. Un Capitaine des Portes, M. du Peron. Le Gouverneur de la Citadelle, M. de Valcroiſſant, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Biſſetz. Le Major, M. de Valory. L'Aide-Major, M. de Bélicourt. Un Capitaine des Portes, M. du Teil.

Bapaume. Le Gouverneur, M. le Comte du Bourg, Chevalier de S. Loüis, Lieutenant Général des Armées du Roy, Directeur Général de la Cavalerie. Le Lieutenant de Roy, M. de Chailly. Le Major, M. de Montauvert. L'Aide-Major, M. Boüillon. Un Capitaine des Portes, M. Deſaunais du Bois de la Ville.

IV. CHAMPAGNE ET BRIE.

Le Commandant, M. le Prince de Soubize, Lieutenant Général des Armées de Sa Majeſté. Le Gouverneur, M. le Prince de Rohan, Lieutenant Général des Armées du Roy, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roy, Chevalier de S. Loüis,

Les quatre Lieutenans Généraux en Champagne & Brie, ſont

Au Bailliage de *Reims*, M. le Comte de Grandpré, Marquis de Cheuvoy.

Aux Bailliages de *Meaux* & *Provins*, M. le Marquis Deſcots.

Aux Bailliages de *Vitry* & de *Chaumont*, M. le Marquis de Choiſeul Beaupré, Marêchal de Camp.

Aux Bailliages de *Langres*, de *Troyes*, & de *Sens*, M. N....

Le Lieutenant Général en Brie, M. le Marquis de Ségur Chevalier de S. Loüis, Gouverneur du Païs de Foix.

Lieutenans de Roy en Champagne.

Aux Païs de Reims & de Rhétel, M. le Chevalier de S. Clair.

Aux Païs de Troïes, de Chaumont & de Langres, M. le Comte de Gizaucourt.

Aux Païs de Châlons, de Vitry & de Sainte Ménehoud, M. Michel-Antoine Guérapin de Vauréal.

En Brie, M. Alphonſe-Loüis de Caſtille, Marquis de Chenoiſe.

Le Bailli de Troïes, M. Largentier de Chapelaine.

Le Bailli de Château-Thierry, M. le Duc de Boüillon.

Le Bailli de Châlons, M. Perchapé,

Sr de Vinay & des Noyers, Lieutenant de Roy d'Epernay. Le Bailli de Reims, M. le Marquis d'Olizy.

Le Bailli de Réthel, M. de Carlache de Villelombe.

Le Bailli de Vitri, M. N....

Gouverneurs des principales Villes & Places Frontiéres.

Sous la *Lieutenance* du Bailliage de *Reims*, ſont dans le *Rételois* & païs adjacens.

Rocroy. Le Gouverneur M. de Bartillat, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de la Grange. Le Major, M. de Salbert.

Ville & Citadelle de *Mézières.* Le Gouverneur, M. de Gaſſion, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de Saint Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. Boëce, Chevalier de Saint Loüis, Brigadier d'Armée. Le Major, M. de Fermont.

Donchery.

Mazarini, ou *Réthel.* M. de Verneüil, Gouverneur pour le Roy, & M. le Duc de Mazarini, Pair de France, Chevalier de l'Ordre du Saint Eſprit, en eſt Seigneur.

Sédan, dans la Principauté de ce même nom, que quelques-uns ſéparent de la Champagne, le Gouverneur M. le Comte de Guiſcard, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier des trois Ordres du Roy. Lieutenant de Roy, M. d'Hauterive, Chevalier de Saint Loüis. Le Major, M. de la Vau. Le Capitaine des Portes, M. de Boiſeleron. Le Lieutenant de Roy du Château, M. Bertin. Le Major, M. Gionne.

Dans le Païs *Rémois*, ſont

Château-Porcien. M. de Ligniéres.

Reims. Le Capitaine, M. le Comte de Lhéry, François Cauchon.

Fiſmes. M. le Comte d'Avaux, Prevôt & Grand Maître des Cérémonies des Ordres du Roy.

Dans la *Lieutenance* qui comprend les Bailliages de *Vitry* & de *Chaumont*, ſont

Dans le Païs *Partois*.

Sainte-Ménehoud. Le Gouverneur, M. de Neuchelle, Enſeigne des Gardes du Corps, Chevalier de Saint Loüis.

Vitry. M. Bourdin, Marquis de Vilaine, Gouverneur. Le Major, M. de Pomponne.

Ville & Château de *Saint Dizier*. Le Gouverneur, M. de Beaujeu, Brigadier d'Armée, Chevalier de Saint Loüis.

Dans le *Vallage*.

Joinville. M. de Gagniéres.

Bar sur-Aube. Le Gouverneur, M. de Montalant, Brigadier d'Armée, Chevalier de Saint Loüis.

Dans le *Baſſigny*.

Chaumont. M. le Marquis de Rénel.

Langres. M. le Comte de Pezeux, Gouverneur. Il eſt auſſi Grand Bailli de Langres.

Dans la Champagne particuliére, ſont Epernay, Châlons, Troïes.

Epernay. M. le Marquis de Puyſieux, Gouverneur. M. de Perchape, S^r des Noyers, Lieutenant de Roy, auſſi Bailli de Châlons.

Châlons. M. le Comte d'Eſtaing, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Dauphins, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Lieutenant Général du Païs Meſſin & du Verdunois, Chevalier de Saint Loüis.

Troye, Capitale de toute la Province, M. N.... Le Bailli, M. Charle Largentier, Marquis de l'Eguillon, & en ſurvivance M. de Meſgrigny, Commandeur de S. Loüis, Lieutenant Général des Armées du Roy, Ingénieur, Gouverneur de la Citadelle de Tournay.

Au *Sénonois*.

Sens. M. N...

Dans la *Lieutenance de Brie*, ſont les Bailliages de Provins, de Sézane, de Meaux, & de Château-Thierry, où ſont les Gouvernemens de

Dammartin. Le Gouverneur, M. Caumartin, Intendant des Finances, Conſeiller d'Eſtat ordinaire.

Meaux. M. le Chevalier de Rhodes.

Château-Thierry. M. le Duc de Boüillon.

Sézane. M. le Marquis de Pleurre.

Provins.

Montereau faut-Yone. M. N...

Pons ſur Yone. M. de Balenne, Ecuïer ordinaire de Madame, & de Monſieur le Duc d'Orleans.

V. BOURGOGNE DUCHE'.

Le Gouverneur, Monſieur le Prince, & Monſieur le Duc ſon fils, en ſurvivance. Le Grand Sénéchal Héréditaire de Bourgogne, M. le Comte d'Armagnac, Grand Ecuïer de France. On compte au Duché de Bourgogne, cinq Lieutenances Générales.

1. La premiére *Lieutenance* Générale, comprend les Préſidiaux *de Dijon*, *de Châtillon*, & le Bailliage *de Bar-ſur-Seine*.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis

de Châteaugay, Gouverneur de Bourbon-Lancy & de Talan, Exempt des Gardes du Corps.

Le Lieutenant de Roy, M. le Comte de la Riviére, Henry-François Bureau.

Les quatre Bailliages ſubalternes du Préſidial de Dijon, ſont

Le Bailliage d'*Auxone.*

Le Bailliage de *Nuis.*

Le Bailliage de *Beaune.*

Le Bailliage de *Jean-de-Laune.*

2. La *Lieutenance* Générale de *Châlon*; qui contient le Préſidial de Châlon.

Le Lieutenant Général, M. le Maréchal d'Uxelles, Chevalier des trois Ordres du Roy, Gouverneur des Ville & Château de Châlon ſur Saône, Commandant en Alſace.

Le Lieutenant de Roy, M. Claude Antelme de Feyllians Baron de Mantonaye, Montiernauz & Lanos.

3. La Lieutenance Générale de *Mâcon*, conſiſtant au Préſidial de Mâcon.

Le Lieutenant Général, M. N...

Le Lieutenant de Roy, M. Doſenay de Rambutant.

4. La *Lieutenance* Générale d'*Auxerrois*, *Autunois*, &c. qui renferme les Préſidiaux d'*Auxerre*, d'*Autun*, de *Sémur* en Auxois, & le Comté de *Charolois*.

Le Lieutenant Général, M. de Saux Comte de Tavanes.

Le Lieutenant de Roy, M. Pierre Comeau, Sr de Créancé, Gouverneur de Nuis.

Le Lieutenant Général au Bailliage du Charolois. M. le Maréchal de Montrevel.

Le Préſidial d'*Autun* a les Bailliages ſubalternes de *Monſenis*, de *Sémur* en Briennois, de *Bourbon-Lancy*, de *Charolles*.

Le Préſidial de *Sémur* en Auxois a les Bailliages ſubalternes.

D'*Avalon*.

D'*Arnay-le-Duc*.

De *Saulieu*.

5. La *Lieutenance* de *Breſſe*, *Beugey*, *Valromey* & *Gex*.

Le Lieutenant Général & Sénéchal de Breſſe, Beugey, Valromey, & Gex. M. le Marquis de Laſſé.

Le Lieutenant de Roy, M. Joly, Baron de Choüin.

Gouverneurs particuliers & Baillis d'Epée, du Duché & Gouvernement de Bourgogne.

Au Bailliage de *Bar ſur Seine*, le Bailli, M. De Vienne.

Au Bailliage de *Bugey & Valromey*, le Bailli, M. de Rougemont.

Le Capitaine de la Ville & du Château de Bar-ſur-Seine, M. de Buſſerole.

Au Bailliage de *Châtillon ſur Seine*, où de la Montagne. Le Gouverneur de Châtillon, M. Le Comte de la Feüillée. Le Bailli, M. le Comte de la Madelaine-Ragni.

Au B. de *Dijon*. Le Gouverneur de Dijon, M. le Prince, & M. le Duc ſon fils en ſurvivance. Le Gouverneur du Château, M. le Comte de Chamilli, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Commandant M. Durand, Seigneur de Fontenay. Le Bailli, M. le Comte de Tavanes. Le Major, M. Gauvin de Vierville.

Saint Jean-de-Laune. Le Gouverneur, M. le Prince.

Taland. Le Gouverneur, M. le Marquis de Châteaugay, Lieutenant Général de Bourgogne, Exempt des Gardes du Corps, Gouverneur de Bourbon-Lancy.

Au B. & Vicomté d'*Auxone*. Le Gouverneur d'Auxone, M. le Marquis de Biſſy, Chevalier de S. Loüis, Lieutenant Général des Armées du Roy. Le Lieutenant, M. de Balleſſaux. Le Major, M. Neron.

Au B. de *Nuis*. Le Gouverneur de Nuis, M. Comeau de Créancé, Lieutenant de

Roy d'Autunois, Auxois, & Auxerrois. Le Bailli d'Auxois. M. le Comte de Laumont.

Au B. de *Beaune*. Le Gouverneur de Beaune, M. de Varax.

Au B. de *Châlon* sur Saône. Le Gouverneur de la Ville & Citadelle, M. le Marêchal d'Uxelles. Le Lieutenant de la Ville & du Château, M. Berthelot Dozenay. Le Major, M. Canat. Le Bailli, M. le Marêchal d'Uxelles.

Seure ou *Bellegarde*. Le Gouverneur, M. le Prince.

Au B. de *Mâcon*. Le Bailli, M. Desbois. Le Gouverneur du Pont de *Mâcon*, M. N...

Au B. de *Montagne*. M. de Malmont de Sainte Colombe.

Au B. d'*Auxerre*. Le Bailli & Gouverneur, M. Pierre Coignet, Comte de Courson.

Vezelay. Le Gouverneur, M. Jean-Baptiste Lazare Demorey, Seigneur de Champsigny.

Cravan. Le Gouverneur, M. de la Tournelle.

Au B. de *Sémur* en Auxois. Le Bailli & Gouverneur, M. le Comte de Laumont, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis, Lieutenant General des Armées du

du Roy, Commandant à Dunkerque. Le Lieutenant de Roy, M. de Bretagne de Nansouſſil.

Au B. d'*Avalon*. Le Gouverneur, M. de Curly.

Au B. d'*Autun*. Le Gouverneur d'Autun, M. d'Aligny. Chevalier de Saint Loüis, Maréchal de Camp. Le Capitaine du Château, M. de Montagu. Le Bailli, M. Berbis de Dracy Grancy.

Au B. de *Bourbon-Lancy*. Le Gouverneur de Bourbon-Lancy, M. le Marquis de Châteaugay, Exempt des Gardes du Corps, Lieutenant Général en Bourgogne, Gouverneur de Talan. Le Bailli, M. de Romilly.

Au B. de *Sémur*. en Briennois.

Le Comté de Charolois, entre la Bourgogne & la Breſſe, appartient à M. le Prince. Le Bailli, le Comte de Daligny.

Bourg-en-Breſſe. Le Gouverneur, M. le Baron Joly de Choin, Sr de Lange. Le Lieutenant de Roy, M. Deſſertine.

Pont d'Arles. Le Gouverneur, M. de Richebourg.

Pont de Veſle en Breſſe. Le Gouverneur, M. de Gandras de la Roche-Foucault, Chevalier de Saint Loüis.

Montluet. Le Gouverneur, M. de Gourville.

La Souveraineté de *Dombes*. Le Gouverneur sous M. le Duc du Maine, Prince de Dombes. M. de Damas, Marquis d'Antigny.

Seyssel. Le Gouverneur, M. de Tournafort, Lieutenant des Gardes du Corps, Brigadier d'Armée, Chevalier de Saint Loüis.

Chatillon lés Dombes. Le Gouverneur, M. le Chevalier de Faillans. Le Lieutenant de Roy, M. du Menil.

Pont de Chanas & Lavours. M. Renaut.

Pierre-Chatel. M. d'Aligny, Gouverneur.

Bellay. Le Bailli, M. de S. Apollinar, de la Fon-Savine.

Au B. de *Gex*. Le Gouverneur de la Ville & du Païs de Gex, M. de Blanchefort. Le Bailli, M. des Broſſes.

Le Fort de l'Ecluſe. Le Gouverneur, M. le Chevalier de Courville, Colonel d'Infanterie, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. Le Commandant, M. de Vaſſan, Chevalier de Saint Loüis. Le Major, M. de Leautaud, Chevalier de Saint Loüis.

VI. LE DAUPHINE'.

Le Gouverneur, M. le Duc de la Feüil-

lade, Lieutenant General des Armées du Roy, Chevalier de Saint Loüis.

Le Lieutenant Général & Sénéchal, Camille d'Hoſtun, Comte de Tallard, Marêchal de France, Gouverneur de Franche-Comté & de Beſançon, Chevalier des trois Ordres du Roy. M. de Bérules, Premier Préſident de Dauphiné, eſt Commandant dans la Province, en l'abſence du Gouverneur & du Lieutenant Général.

Lieutenans de Roy.

Aux Bailliages de *Grenoble & de Briançon*, dans le haut Dauphiné, M. le Marquis de Viricu.

Aux Bailliages d'*Ambrun* & de *Gap*, dans le haut Dauphiné, M. François de Morges, Comte de Vantavon.

Aux Bailliages de *Vienne* & de *S. Marcellin*, dans le bas Dauphiné. M. Pierre Alleman, Comte de Monmartin.

Aux Païs de *Valentinois*, de *Diois*, de Saint Pol, ou Tricaſtinois, & des *Baronies*, dans le bas & le haut Dauphiné. M. Joſeph de Moreton, Marquis de Chabrillant.

LE B. du *Graiſivaudan*, ou de Grenoble & du *Viennois*. M. le Comte de Maugiron.

Le Bailli du *Diois*, & Sénéchal du

Valentinois, M. le Comte du Bourg, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de Saint Loüis.

Le Grand Bailli des *Montagnes*, où sont compris les Bailliages particuliers de *Briançon*, d'*Ambrun*, de *Gap*, & de *Buis*, N...

Gouverneurs des Places Frontières.

Au Bailliage de *Vienne*, dans le bas Dauphiné.

Vienne., Ville sur le Rhône, M. de Saint-André-Marnais, Chevalier de S. Loüis, Gouverneur. Le Major, M. de Valernod, Chevalier de Saint Loüis.

Au Bailliage de *S. Marcellin*, dans le haut & bas Dauphiné, M. du Perron.

Romans, sur la riviére d'Isére, M. le Marquis de Lyonne

Au Bailliage *de Graisivaudan*, ou de Grenoble, dans le haut Dauphiné.

Ville & Arsenal de *Grenoble*, sur la riviére d'Isére, Capitale de Dauphiné, M. le Marquis de Marcieu, Gouverneur de Grenoble & de la vallée voisine, M. de Moransol, Lieutenant de Roy. Le Major, M. de Calignon.

Le Fort de Barault, prés de la riviére d'Isére, M. de Bachevilliers, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier

de S. Loüis, Gouverneur. M. de Nocé, Lieutenant de Roy. Le Major. M. de la Viorne.

En la Sénéchauſſée de *Valentinois*, qui eſt du bas Dauphiné, M. le Chevalier de Chatillon.

Ville & Citadelle de *Valence*. M. de Pleinpoint, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. de Gena. Le Major, M. de Coſton.

Creſt, Ville de la Vice-Sénéchauſſée de même nom, ſur la riviére de Drome, dans le bas Dauphiné. M. le Marquis de Vachéres, Gouverneur.

Gap. Le Gouverneur, M. d'Uſſay de Villebois. Le Lieutenant de Roy, M. Valgodmar.

Montlimar, Ville de la Vice-Sénéchauſſée de même nom, prés la riviére de Robiel, dans le bas Dauphiné. M. le Comte de Viriville, Gouverneur de la Ville & Citadelle. M. Eurre, Lieutenant. M. de Preſſe, Major.

Au Bailliage de *Buis*, ou Païs des Baronies, dans le haut Dauphiné.

Nyons, Ville ſur la riviére d'Aigues. Le Gouverneur, M. de Sainte Colombe.

Die. M. de Feriol, Gouverneur.

Au Bailliage d'*Ambrun*, dans le haut Dauphiné.

Ambrun, Ville prés la Durance. Le Gouverneur M. de Savines, Enseigne des Gardes du Corps, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Le Lieutenant de Roy, M. du Fos, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. Berger.

Mont-Dauphin, du Bailliage d'Ambrun, vers la Durance. Le Gouverneur, M. de Magnac, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Praille, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Parthes, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major, M. Caumels. Le Capitaine des Portes, M. Dalegre.

Au Bailliage *de Briançon*, dans le haut Dauphiné.

Briançon. Le Gouverneur, M. Loüis du Faure, Seigneur de S. Silvestre, Marquis de Satilieu, Lieutenant Général des Armées du Roy, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. du Verdier. Le Major, M. de la Tour, Chevalier de Saint Loüis. L'Aide-Major, M. le Roux. Le Capitaine des Portes, M. Vidaud.

Exille. Le Gouverneur, M. d'Artagnan, Soû Lieutenant de la premiére Compagnie des Mousquetaires. Le Lieutenant de Roy, M. de la Boulaye, Che-

valier de S. Loüis. Le Major, M. de Lalenne.

Feneſtrelle. Un Commandant, M. de Barriére, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. Dardenne.

Queyras. Le Gouverneur, M. des Roſeaux, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée, Lieutenant-Colonel du Régiment de Lautrec, Dragons. Le Commandant, M. Duclaux, Chevalier de S. Loüis.

VII. PROVENCE.

Le Gouverneur des Païs & Comté de Provence, M. le Duc de Vendôme, de Mercœur & d'Etampe, Prince d'Anet & de Martigues, Pair & Général des Galéres de France, Lieutenant Général des Mers du Levant, Commandeur des trois Ordres du Roy, Chevalier de la Toiſon d'Or, Général des Armées de Sa Majeſté en Italie.

Le Lieutenant Général, M. le Comte de Grignan, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit.

Quatre Lieutenans de Roy en Provence.

A *Aix*, & Siſteron, M. Alphonſe de Fortia, Marquis de Forville de Piles,

Gouverneur, Viguier de Marſeille, Chef d'Eſcadre des Galéres, Chevalier de S. Loüis.

A *Arles*, ce qui comprend la Ville d'Arles & ſes dépendances, les Viguéries de Taraſcon, Forcalquier, Apt & Siſteron, les Villes & lieux de Salon, les Baux, Mondragon, Alan, Comté de Grignan & de Saux. M. Loüis de Pontevez, Marquis de Buons, Syndic Procureur pour la Nobleſſe de Provence, Gouverneur d'Apt.

A *Marſeille*, ce qui comprend la Ville de Marſeille & ſes dépendances, les Viguéries de Toulon, d'Hiéres, & partie de la Viguétie d'Aix, & de celle de Draguignan. M. François-Charle de Vintimille Comte du Luc, Commandeur de S. Loüis.

A *Graſſe*, ce qui comprend les Viguéries de Graſſe, S. Paul, Digne, Colmars, Annot, Guillaume, Lorgues, Caſtelane, Seine, partie de la Viguérie de Draguignan, le Val de Barrême, & Entrevaux. M. Loüis-Vincent de Mauléon, Marquis de Cauſans.

A *Aix*, ce qui comprend partie de la Viguérie d'Aix, & les Viguéries de S. Maximin, Brignolle & Barjoux. M. Alphonſe de Fortia, Marquis de For-

ville de Piles, Gouverneur, Viguier de Marſeille, Chef d'Eſcadre des Galéres, Chevalier de S. Loüis.

Douze Sénéchaux en Provence.

A *Aix*, M. André, Marquis d'Oraiſon, Grand Sénéchal de Provence.

A *Marſeille*, M. Côme, Marquis de Valbelle.

A *Arles*, M. Henry, Marquis de Beche.

A *Forcalquier*, Le Sénéchal, M. Henry de Brancas, Cereſte, Maréchal de Camp.

A *Siſteron*, M. Joſeph d'Agout, Marquis d'Oliéres.

A *Toulon*, M. Antoine de Maurel, Seigneur de Voulonne, & de Maubouſquet.

A *Graſſe*, M. Honoré de Villeneuve, Seigneur de S. Céſari, & de Bourrigale.

A *Draguignan*, M. Honoré de Raſcas, Seigneur du Canet.

A *Digne*, M. Charle de Sabran, Seigneur de Chantereine & d'Ayguine.

A *Caſtelane*, M. Honoré de Glandevez, Seigneur de Caſtelane.

A *Hiéres*, M. Pierre de Fauris, Seigneur de S. Clément.

A *Brignole*, M. Henry de Puget, Seigneur de Barbantane & de Bras.

Gouverneurs des Places Frontières.

Toulon, le Gouverneur, M. le Duc de Vendôme. Le Commandant en ſon abſence, M. le Marquis de Chalmazel, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, Meſſieurs les Conſuls de la Ville. Le Major, M. Guilloire. L'Aide-Major, M. Feüillade de Briſſac.

Tours de Toulon, le Gouverneur, M. le Duc de Vendôme, Pair de France, &c. M. de Charmazel, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis, Commandans en ſon abſence. M. de Lettre, Major. Le Lieutenant de Roy, M. Sicart, Chevalier de S. Loüis.

Marſeille, le Gouverneur, M. le Marquis de Forville, de Piles, Chef d'Eſcadre des Galéres, Chevalier de S. Loüis, Les Echevins de la Ville, Commandans en ſon abſence.

Citadelles de Marſeille, le Gouverneur, M. le Marquis de Béringhen, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Premier Ecuïer du Roy. M. de Ménonville, Lieutenant de Roy à la Citadelle, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Maguin. L'Aide-Major, M. de Moliniére.

Fort S. Jean, le Gouverneur, M. de Béringhen. Le Lieutenant de Roy, M. Lambert. Le Major, M. de Montenol, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. de l'Eſtang.

Les Iſles du Château d'If, Pomégue, & Ratonneau, M. de Piles, Gouverneur. M. de Vaurichard, Major.

Nôtre-Dame de la Garde, le Gouverneur, M. de Croze.

Tour de Bouc, le Gouverneur, M. le Duc de Vendôme. Lieutenant de Roy, M. de Séguiran. Le Major, M. Joly.

S. Tropez, le Gouverneur, M. le Duc de Vendôme. Le Lieutenant de Roy, M. Cotteron. Le Major, M. Paillet.

Les Iſles de Lérins, qui comprennent celles de *Sainte Marguerite* & de *Saint Honorat*, le Gouverneur, M. le Marquis de Saumery, Baron de Chemerolles, Capitaine & Gouverneur du Château Roïal de Chambor, Gouverneur & Grand Bailli de Blois, Soû-Gouverneur de Meſſeigneurs les Ducs de Bourgogne & de Berry, Chevalier de S. Loüis, Capitaine au Régiment du Roy-Infanterie. Le Lieutenant de Roy, M. de la Motte-Guerin. Le Major, M. Dampierre.

Iſles de Porqueroles en la rade d'Hières,

le Gouverneur, M. de Molé.

Iſles de Portecros en la rade d'Hières, le Gouverneur, M. de Marignone, Brigadier d'Armée.

Antibe, le Gouverneur, M. le Marquis de Janſon, Maréchal de Camp, Chevalier de S. Loüis, Soû-Lieutenant de la preiniére Compagnie des Mouſquetaires. Le Commandant, M. l'Huillier, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. Niquet, Ingénieur, Chevalier de S. Loüis. Le Major de la Ville, M. des Fourneaux. L'Aide-Major, M. Deſidery. Le Capitaine des Portes, M. Violo. Le Major, M. de la Bruyére.

S. Paul, le Gouverneur, M. le Marquis de Grimaldy.

S. Laurent du Var, un Commandant, M. de la Male, S^r. Céſary.

Entrevaux, le Commandant, M. de la Contardiére, Chevalier de Saint Loüis. L'Aide Major, M. de Préfontaine.

Colmars, le Commandant, M. le Baron de Laval. L'Aide-Major, M. N. . . .

Guillaume, le Commandant, M. le Comte de Caſtelane.

Le Fort de S. Vincent, le Commandant, M. de Belinde.

Seyne, le Gouverneur, M. de Pontis. Le Major, M. Conquerain.

Sisteron, le Gouverneur, M. Solies. Le Lieutenant de Roy, M. de Marignan. Le Major, M. de Rougemont.

Tarrascon, le Gouverneur, M. de Mauroy, Chevalier de S. Loüis, Marêchal de Camp.

Arles, le Gouverneur, M. de Nicolai.

S. Remy, le Gouverneur, M. le Marquis de Nans.

Apt, le Gouverneur, M. le Marquis de Buons, Lieutenant de Roy de Provence.

Pertuis, le Gouverneur, M. Sinetti.

Manosque, le Gouverneur, M. de Beauchamp.

Forcalquier, le Gouverneur, M. d'Ayroux.

Brignole, le Gouverneur, M. du Bouquet.

Draguignan, le Gouverneur, M. de Raymondis.

Lorgues, le Gouverneur, M. de Martigny.

Hières, le Gouverneur, M. de Ricard, Ecuïer ordinaire de feu Monsieur.

Grasse, le Gouverneur, *M.* de Fauris.

Beaucaire, le Gouverneur, M. de Rochefort Brancas.

Bergançon, le Gouverneur, M. de Julianis du Rouret.

VIII. LANGUEDOC.

Le Gouverneur. M. le Duc du Maine, Prince de Dombes, Chevalier des trois Ordres du Roy, Lieutenant Général de ſes Armées, Pair de France, Colonel Général des Suiſſes & Griſons.

Un Commandant, M. le Duc de Roquelaure, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Laitoure.

Trois Lieutenans Généraux en Languedoc

1. M. le Marquis d'Alegre, Lieutenant Général des Armées du Roy & du haut Languedoc, Gouverneur de Saint Omer, & Chevalier de S. Loüis.

La Lieutenance du haut Languedoc, comprend les Diocêſes de Montauban. D'Alby. De Caſtres. De Lavaur. De Carcaſſonne. De S. Papoul. De Mirepoix. De Rieux, & de Toulouſe.

2. M. le Marquis de Montanaigue, Lieutenant Général au bas Languedoc.

La Lieutenance du bas Languedoc, a les Diocêſes d'Aleth & Limoux. Narbo-

ne. Saint Pons. Béziers. Agde. Montpellier. Lodève.

3. M. le Comte du Roure, Lieutenant Général des Sévennes & Vivarais, Gouverneur de la Ville & Citadelle du Pont S. Esprit.

La Lieutenance Générale des Sévennes contient les Diocêses de Nîmes, d'Alais, de Mande, ou le païs de Gévaudan. Le Puy, ou le païs de Vélay. Viviers, ou le païs de Vivarais. Usês, ou le païs d'Usêge.

Lieutenans de Roy pour le Languedoc.

1. Diocêse de Tolouse. Diocêse de Rieux. Bas Diocêse de Montauban, & la partie du Diocêse de Cominges, qui est en Langedoc. M. Daniel-Joseph de Mainard, Marquis de Lestang, Sr de la Cournaudril, Clerac & Belbese.
2. Diocêses de Castres & de S. Pons. M. le Marquis de Murviel, Baron des Etats.
3. Diocêses de S. Papoul, de Carcassonne, de Lavaur & d'Alby. M. François de Vissée, Comte de Ganges, Gouverneur de Carcassonne.
4. Gévaudan. M. Antoine, Marquis de la Fare, Gouverneur de la Ville & du

Port d'Agde, & du Fort de Breſcou.

5. Diocêſes de Montpellier, de Nîmes, d'Alais & de Lodêve : avec le Port de Cête, détaché du Diocêſe d'Agde. M. Joſeph-François de la Croix, Marquis de Caſtries, Marêchal de Camp, Gouverneur de Montpellier, Chevalier d'Honneur de Madame la Ducheſſe d'Orleans, Chevalier de S. Loüis.

6. Diocêſe de Béziers, de Narbone & d'Agde, excepté le Port de Cête. M. le Comte de Maugon, Brigadier d'Armée.

7. Diocêſes de Mirepoix, & celui d'Alet & Limoux, M. le Marquis de Montpézat.

8. Le Vélay & le haut Vivarais. M. le Marquis de Polignac. Marêchal de Camp.

9. Diocêſe d'Usês, & le bas Vivarais. M. Loüis-François de la Garde, Marquis de Chambonas.

Le Sénéchal de Nîmes, M. le Marquis de Montfrin.

Le Sénéchal & Gouverneur de Toulouſe & Païs Albigeois, M. Loüis-Auguſte de Chaluet de Rochemonſel.

Le Sénéchal & Gouverneur de Laugarois, M. de Paulo, Vicomte de Calmont, Sr de Terracuſe.

Le Sénéchal du haut Vivarais & Velay. M. de Chanaleille, Comte de la Saumée.

Le Sénéchal de Carcaſſonne, Beſieres & Limoux, M. le Marquis de Cavalat de Siran.

Le Sénéchal de Caſtres. M. de Capriol.

Le Sénéchal du Païs de Beaucaire M. de la Roche de Saint Angel.

Sénéchal du Païs de Labour, M. d'Urtubie.

Le Sénéchal de Nebouzan, M. de Foix, Comte de Rabat.

Le Bailli du *Vélay*, M. le Marquis de Clermont Comte de Rouſſillon.

Le Bailli de *Gévaudan*, M. le Marquis de Moranges & de S. Alban.

Le Bailli de *Vivarais*, M. le Marquis de Vaugué.

Gouverneur des Places Frontières.

Dans la Lieutenance du *Haut Languedoc*, ſont

Carcaſſone, le Gouverneur de la Ville & Château, M. le Comte de Ganges, auſſi Lieutenant de Roy en Languedoc. Le Major, M. Brouſſoré.

Dans la Lieutenance du *bas Languedoc*.

Narbonne, M. de Montiers, Comte de Mérinville, Brigadier d'Armée, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. des Iſles-Joubert, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Langlade. L'Aide-Major, M. de Coublairas. Le Capitaine des Portes, M. de Montreu.

Le Fort du Port de *Vendre*, le Gouverneur, M. du Pelloux.

Agde, le Gouverneur, M. le Marquis de la Fare, un des Lieutenans de Roy de Languedoc, auſſi Gouverneur du Fort de Breſcon.

Fort de Breſcon, M. le Baron de la Fare, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. le Baron de la Fare, Colonel du ſecond Régiment de Languedoc, Dragons. Le Major, M. Marais.

Montpellier, le Gouverneur de la Ville & Citadelle, M. le Marquis de Caſtries, Marêchal de Camp, Chevalier de Saint Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. le Maine. Le Major, M. de la Plagne. Le Capitaine des Portes, M. de la Sabliére. Le Lieutenant de Roy de la Citadelle, M. de Trémoulet. Le Major, M. de Villars.

Dans la Lieutenance *des Sevennes*.

Fort de Péquay, le Gouverneur, M. le Marquis de Vandeüil. Le Lieutenant

de Roy, M. de Bombelles, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. Vivien de Châteaufin.

Aiguemortes, le Gouverneur &. Viguier, M. de Montlezun, Baron de Busca, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. d'Hierry, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. du Perron.

Somiéres, le Gouverneur, M. le Chevalier de Nogent. Le Lieutenant de Roy, M. de Villevieille. Le Major, M. de Monrédon.

Saint Hypolitt, le Gouverneur, M. de la Haye, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. Chambon d'Arbouville.

Alais. Le Gouverneur *du Fort d'Alais*, M. d'Ayguines, Chevalier de Malte. Le Major, M. Badot.

Nîmes, le Gouverneur du Château, & Commandant de la Ville, M. le Comte de S. Simon de Sandricourt, Brigadier d'Armée. Le Major, M. Destrades de Neigre.

Ces six sont du Diocêse de Nîmes.

Le Fort de S. André, de Villeneuve lés Avignon. Le Gouverneur, M. Claudoré, Major Général d'Infanterie, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Le Lieutenant de Roy, M. de Montagnac.

Tour & Pont de Villeneuve, M. de la Peruſſie.

Pont S. Eſprit, M. le Comte du Roure, Gouverneur de la Ville & Citadelle, M. le Baron d'Ayguine, Lieutenant de Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Boulhon.

Le Puy en Vélay, M. le Marquis de Polignac, Gouverneur, Marêchal de Camp, Chevalier de S. Loüis.

Requenaure, le Gouverneur, M. Julien de Leuze.

Château de Peirepertuſe, le Gouverneur, M. Monteſquou de Planeſe.

Lanel, le Gouverneur, M. Deſpierre des Ports.

Bezicos, le Major, M. Gavilda.

IX. LE PAIS DE FOIX, DONEZAN ET ANDORE.

Le Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roy en la Province de Foix, Terres Souveraines de Donézan & Andore, Baronies de Gibel & d'Hauterive, Seigneur de Pamiez, &c. Capitaine & Gouverneur de la Ville & Château de Foix, & Sénéchal du même Païs, M. le Marquis de Ségur, Lieutenant Général en Brie, Chevalier de S. Loüis. Un

Commandant, M. Antoine de Pujol, Sr de Gerre, Chevalier de S. Loüis.

Le Lieutenant de Roy du Païs de Foix, M. Duſſon de Bonnac.

Château d'*Arſin*. Un Capitaine, M. Barſa de Pradine.

X. BASSE NAVARRE ET BEARN.

Le Gouverneur & Lieutenant Général du Roïaume de Navarre, & Gouverneur de la Principauté de Béarn, M. le Duc de Grammont, Pair de France, Chevalier du S. Eſprit & de la Toiſon d'Or, auſſi Gouverneur de la Ville & Château de Baïonne, & Païs de Labourt, de la Citadelle de S. Jean Pié de Port.

Le Lieutenant Général en Navarre & Béarn, M. le Marquis de Souvré de Robenac.

Le Lieutenant de Roy de Navarre & Béarn, M. le Marquis de Lons.

Saint Jean Pié de Port, le Gouverneur, M. le Duc de Grammont, Le Lieutenant de Roy, M. de Babijon, Chevalier de S. Loüis, Le Major, M. Dujac.

Pau, M. le Duc de Grammont, Gouverneur.

Navarrins, le Gouverneur, M. de Blé.

court, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Le Lieutenant de Roy, M. de la Routie. Le Major, M. de la Terrade.

Lourdes. Un Commandant, M. le Févre.

Domines. Un Gouverneur, M. le Duc d'Eſtrées.

S. Antonin. Un Gouverneur, M. de Vilette.

XI. GUIENNE ET GASCOGNE.

Le Gouverneur, M. le Duc de Chevreuſe, Pair de France, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit.

Un Commandant en Guienne, M. le Maréchal de Montrével, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit.

Deux Lieutenans Généraux en Guienne, M. le Maréchal Duc de Noailles. Dans la Généralité de Bourdeaux, ou baſſe Guienne. M. le Marquis d'Ambre. Dans la Généralité de Montauban, ou haute Guienne. De plus, une Lieutenance de Roy de Guienne dans l'Agénois & le Condomois, à quoi on a ajoûté une ou deux autres Elections.

Lieutenans de Roy dans la *Haute Guienne.*

1. Dans la partie du Quercy, où eſt Cahors. M. Jean-Pierre de Loupiat de la Deveze.
2. Dans la partie du Quercy, où eſt Montauban, M....
3. Dans la partie du Roüergue, où ſont Rodez & Villefranche. M. Antoine Caſtenet, Marquis de Tauriac.
4. Dans la partie du Roüergue, où ſont Vabres & Millaud. M. Thomas de Téſan, Baron de Pujols.
5. Au Païs de Cominges & à Couſerans M....
6. Dans l'Armagnac, M. le Comte de la Serre.
7. Dans le Bigorre. M. N....

Dans la *Baſſe Guienne.*

8. A Bourdeaux. M. Léon, Marquis de Vignolles.
9. Dans la partie du Périgort, où eſt Périgueux. M. d'Hautefort, Comte de Boſens.
10. Dans la partie du Périgort, où eſt Sarlat & Bergerac. M. de Jumilhac.
11. Dans l'Agénois & Bazadois. M..
12. Dans le Condomois & vraie Gaſcogne, à Aire M...
13. A Bayonne & dans les Lanes. M. le

Marquis de Camprenne Damon.

Le Sénéchal de Bourdeaux, Grand Sénéchal de *Guienne*, M. le Marquis de Montferrand.

Le second Sénéchal de Guienne & de *Buzas*, M. le Comte de Laugnac.

Le Sénéchal du *Périgort*, M. de Pompadour Marquis de Laurières.

Le Sénéchal du *Quercy*, M. le Marquis de S. Alvére.

Le Sénéchal *du Païs des Basques*, M. le Duc de Grammont.

Le Sénéchal du Païs & Comté de *Bigore*. M. de Mua, Baron de Barbasan, Sr de Serniguet, Soûdoyen du Parlement de Toulouse.

Le Sénéchal *d'Armagnac*. M. de Montesquiou de Préchac, Gouverneur de Scheleſtat, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis, Lieutenant Général des Armées du Roy.

Le Sénéchal *d'Albret*. M. le Marquis de Roquetaillade.

Le Sénéchal de *Roüergue*. M. le Marquis de Bournazel.

Le Sénéchal & Gouverneur du Mont de *Marsan Tursan, & Gavardan*. M. de Mesme, Marquis de Ravagnan.

Le Sénéchal de *Launes*. M. Pardaillan, Comte de Gondrin.

Le

Le Sénéchal de *Bazadois*. M. de Durfort, Comte de Bleignac, Marquis de Scivrac.

Le Sénéchal *de l'Agénois & Condomois*. M. le Marquis de Beſſesunce.

Gouverneurs des Principales Places de ce Gouvernement.

Bourdeaux, M. le Marquis d'Eſtrades, Maire perpétuel de la Ville de Bourdeaux. Le Major, M. de Villepreux,

Château-Trompette. M. du Repaire, Chevalier de Saint Loüis, Gouverneur. M. de Boiſſile Lieutenant de Roy. M. de Montmorillon Chaſſelot, Major. M. du Serre, l'Aide-Major, & Capitaine des Portes.

Le *Fort Sainte Croix*, ou *le Fort Loüis* à Bourdeaux, un Commandant M. de Melun.

Blaye, M. le Duc de S. Simon, Pair de France, Gouverneur du Château, Ville & Comté de Blaye. Le Lieutenant de Roy M. d'Aſtor, Chevalier de S. Loüis. Le Major M. de Voleſme. l'Ayde-Major. M. Merle. Le Capitaine des Portes, M. Garnier des Croix.

Fort de Medoc. Un Lieutenant de Roy M. de Mirail. Un Major M. Melié de Livet.

Caſtillonet. Le Gouverneur, M. de Polaſtron, Colonel du Régiment de Foreſt.

Puimirol. Le Gouverneur, M. de Belvéze. Le Lieutenant de Roy M. de la Jarre, Soû-Brigadier des Gardes du Corps, Chevalier de S. Loüis.

Dax. Le Gouverneur, M. de Gaſſion. Le Lieutenant de Roy M. de S. Pée. Le Major. M. de Lompré.

Bayonne. Le Gouverneur de la Ville & Château, & lieux circonvoiſins, M. le Duc de Grammont, Pair de France, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Gouverneur de Navarre & de Bearn, Chevalier de la Toiſon d'or. Le Lieutenant de Roy, M. de la Gibaudiere, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Le Major M. de Grailhe. L'Aide-Major. M. Hardicourt. Le Capitaine des Portes, M. de Rouſſon.

Château neuf de Bayonne. Un Commandant, M. de Framboiſiére. Le Major, M. Dauville. Le Lieutenant de Roy de la Citadelle, M. de Marigny. Le Major, M. de Berne.

Fort de Socox. Un Commandant, M. de S. Germain du Lac.

Andaye. Un Commandant, M. de Vaujoüan.

Redoute d'Andaye. M. le Marquis de l'Iſle, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. de la Volenne.

Lomagne, Riviére & Verdun, Païs du bas Armagnac, en haute Guienne. Le Gouverneur, N....

Soule. Le Gouverneur, M. le Marquis de Momins.

Moiſſac. Le Gouverneur, M. de la Brouë.

Aſpect. Le Gouverneur, M. Berthier de Caſtelbon.

Château de Fronſac. Le Capitaine, M. d'Aſtore.

S. Beat. Le Gouverneur, M. de Pouy.

Thyviers. Le Gouverneur, M. de Vaucoucourt.

Laitoure. Le Gouverneur, M. le Duc de Roquelaure, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis, Commandant en Languedoc. Le Lieutenant de Roy, M. de Savaillant. Le Major, M. de Puyſegur.

XII. SAINTONGE ET ANGOUMOIS.

Le Gouverneur, M. le Duc d'Uzès, Pair de France.

Le Lieutenant Général en Saintonge

& Angoumois, M. de Ligondez.

Le Lieutenant de Roy en Saintonge, M. le Marquis de Soudeilles.

Le Lieutenant de Roy en Angoumois, M. Jâque de Lesmery, Marquis d'Eschoisy.

Le Sénéchal de Saintonge, M....

Le Sénéchal d'Angoumois, M. de Charval.

Gouverneurs des principales Places de ce Gouvernement.

Saintes. Le Gouverneur, M. le Duc d'Usês, Pair de France. Le Major, M. Duclos.

Angoulême. M. le Duc d'Usês, Pair de France, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. de Jauvelle de Beauriez.

Coignac. M. de S. Viance, Marêchal de Camp, Chevalier de S. Loüis.

XIII. LE PAIS D'AUNIS, LA ROCHELLE, BROÜAGE, ISLES DE RE', D'OLERON, ET AUTRES ADJACENTES.

Le Gouverneur, M. le Comte de Gacé-Matignon, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de Saint

Loüis. Le Lieutenant Général, M. de Guiry auſſi Gouverneur des Tours & de la Chaîne du Hâvre de la Rochelle. Le Lieutenant de Roy, M. le Marquis de Vieuxpont, Marêchal de Camp.

Le Grand Sénéchal de la Rochelle, M. le Comte des Motes, fils de M. le Comte de Cliſſon.

La Rochelle. Le Gouverneur, M. Marcoignet, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. Daſtier, Chevalier de S. Loüis. Le Major M. de la Billonniére. L'Aide-Major, M. des Moulins. Un Capitaine des Portes, M. Vigier de Faronis.

Tours & Chaîne du Hâvre de la Rochelle. Un Commandant, M. de Guiry.

Iſle d'Aix prés la Rochelle. Un Commandant, M. de Claye, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major, M. de Clergeolt.

Rochefort. Le Gouverneur, M. de Morlaix

Broüage. Le Gouverneur, M. le Marquis de Vins, Capitaine-Lieutenant de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. d'Agoult, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M de la Garen-

ne S. Jâque. L'Aide-Major, M. Dubois.

L'Iſle, la Ville & la Citadelle d'Oleron. Le Gouverneur, M. Solut de Moulineaux, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Le Lieutenant de Roy, M. de Grand-Maiſon, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Coulombe. L'Aide-Major & Capitaine des Portes, M. Baro.

L'Iſle de Ré. Le Gouverneur, M. de Manevilette, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. Blin. Le Major, M. de Beſombes, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major, M. Daubuſſon. Le Capitaine des Portes, M. de Beaumarais. Le Lieutenant de la Citadelle, M. Gaſſion Deſpan. Le Major, M. de Guigneville, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major & Capitaine des Portes, M. Deſaunais.

Le Fort de Chapus. Un Commandant, M. de Tartas.

Le Fort de la Prée. Un Commandant, M. de Couture.

XIV. LE POITOU.

M. le Marquis de la Vieuville, Gouverneur du Haut & Bas Poitou, Loudunois, Chatelraudois, Gouverneur parti-

culier de la Ville & Château de Fontenay le Comte, Chevalier d'Honneur de la Reine. Un Commandant, M. le Maréchal de Chamilly.

Le Lieutenant Général au haut Poitou, Chatelraudois & Loudunois, M. le Marquis de Vérac.

Le Lieutenant Général au bas Poitou, M. le Marquis de Marcilly, Brigadier d'Armée.

Deux Lieutenans de Roy au *Haut Poitou*, où sont Châtelraud, Loudun, & partie du Siége de Montmorillon. M. de la Cosse. A *Poitiers*, Lusignan, & au reste du Haut Poitou, M. Séraphin de Rioule, Sr de Cursay.

Deux autres Lieutenans de Roy.

Au *Bas Poitou*, à Mauléon, & les Sables, M. le Marquis de la Chaise, Sr de Balioles, M. Julien de Saligné.

A Fontenay, & au reste du bas Poitou, M. le Marquis de la Roche-Jaquelin, Armand-François du Vergier.

Le Sénéchal de Poitou à Poitiers, & Siége Roïal de Nyort, M. Séraphin Beufvier, Chevalier, Seigneur, Marquis des Palliniers. Il est aussi Gouverneur du Château de Poitiers.

Le Sénéchal de Poitou à Chatelraud, M. Fumée.

Le Sénéchal de Poitou à Civray, & Siége Roïal de S. Maixant, M. de la Parisiére.

Dans le haut Poitou sont,

La Ville & Château de Loudun, & Païs Loudunois. Le Gouverneur, M. Forget, Baron de Breüillevert, Capitaine Général des Fauconeries du Cabinet du Roy.

Chatelraut. Le Gouverneur, M. le Duc de la Tremoille, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit. Le Major, M. de Hautemaison.

Poitiers. Le Gouverneur & Lieutenant Général, M. le Marquis de la Bretêche, Chevalier de S. Loüis.

Le Capitaine du Château, M. Paul Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, Duc de Châtillon, aussi Sénéchal du Poitou, & Brigadier d'Armée.

Lusignan. Ville en Poitou. Le Gouverneur M. Jean-Gabriel Levêque de Bois-Groliers.

S. Maixant. Le Gouverneur, M. le Duc de Mazarin.

Nyort. Le Gouverneur, M. le Marquis de Vilaine, Marêchal de Camp, Lieutenant des Gardes du Corps, Chevalier de S. Loüis. Le Commandant, M. de Pierrelevée.

Au Bas Poitou.

Fontenay le Comte. Le Gouverneur, M. de la Vieuville. Un Commandant, M. de Villefort

Château de la Chaume. Le Gouverneur, M. de Royant. Un Commandant, M. de la Salle Lezardiéres.

XV. BRETAGNE.

Le Gouverneur, de la Haute & Basse Bretagne, M. le Comte de Toulouze, Amiral de France, Chevalier des trois Ordres du Roy, & de la Toison d'Or, Lieutenant Général des Armées du Roy.

Le Lieutenant Général en Bretagne, à la reserve du Comté Nantois, M. le Maréchel de Château Renault, Vice-Amiral de France, Chevalier des trois Ordres du Roy, & Grand Croix de l'Ordre du S. Loüis.

Le Lieutenant pour Sa Majesté de la *Haute Bretagne*, à la reserve du Comté Nantois, ou Lieutenant dans l'étenduë des Diocêses de Rennes, de Dol, de S. Malo, & de Vannes. M. le Marquis de Guémadeuc, créé héréditaire.

Le Lieutenant pour le Roy en *Basse Bretagne*, M. le Marquis de Langeron, Lieutenant Général des Armées Navales.

de Sa Majesté ; Chevalier de S. Loüis. L'Ayde-Major M. du Coudray. Cette Lieutenance a la même étenduë que les Diocêses de S. Brieu, de Tréguier, de S. Pol de Léon, & de Quimper ou Cornoüaille.

Un Lieutenant Général au *Comté Nantois*, Ville & Château de Nantes, M. le Maréchal d'Estrées, Vice-Amiral de France, Chevalier des trois Ordres du Roy. L'étenduë de sa Juridiction est dans le Diocêse de Nantes.

Le Lieutenant de Roy, dans l'étenduë de l'Evêché du Comté Nantois, M. le Marquis de Sévigné, créé hereditaire.

Gouverneurs particuliers.

Dans la Lieutenance de la *Haute Bretagne.*

Fougères. Le Gouverneur, M. Marnais, Lieutenant des Gardes du Corps, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée.

Vitré, M. le Duc de la Tremoille, Gouverneur.

Rennes, Le Gouverneur, M. le Marquis de la Hautonniére.

Ville & Château de *S. Malo*, & Tour de Solidor, Forts des petits & grand Bé, de l'Isle Erbours, de Cesombre, de la Conchée, de la Varde, ou Arboulé, &

de Liſlette. M. le Marquis de Guémadeuc, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy. M. de la Coudrais.

Fort de Latthe. Un Commandant, M. de la Panouze.

Carttais. Le Gouverneur, M. de la Haye S. Hilaire.

Lannion. Le Gouverneur, M. Rogon de Quercaredec.

Fort & Iſle des Elyons. M. le Comte de Pontbriand.

Ploermel. Le Gouverneur, M. le Marquis du Bois de la Roche.

Ville & Château de *Dinan.* Le Gouverneur; M. le Comte de la Brétonniére, Brigadier d'Armée. Lieutenant de Roy. M. de Meaux. le Major. M. de Rouſſillon. Le Lieutenant de Roy du Château. M. Alphonſe, Chevalier de Saint Loüis.

Honnebon. Le Gouverneur, M. le Duc de la Meilleraye.

Vannes. Le Gouverneur, M. le Comte de Lanion, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis.

Rédon. M. N....

Port Loüis de Blavet; M. le Duc de la Meilleraye, Gouverneur. M. des Graviez, Lieutenant de Roy. Le Major, M. de la Garde.

La Presqu'Isle de Ruis, & Château de Sucino. Le Gouverneur, M. le Marquis du Cambout.

Citadelle de *Belle-Isle*, Un Commandant, M. de la Ferriére, Brigadier d'Armée. Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Melleray. Le Major, M. Peyrault.

Dans la Lieutenance de la *Basse Bretagne.*

Quimper-Corentin, M. de Biemassis.

Conquernau. Le Gouverneur, M. de Vaucouleurs.

Kimperlé. Le Gouverneur, M. le Duc Mazarin.

Ville & Château de *Brest.* Le Gouverneur, M. de Monetay, Marquis de Chazeron, Lieutenant des Gardes du Corps, Chevalier de Saint Loüis, Marêchal de Camp. Un Commandant, M. de la Reinterie, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Le Lieutenant de Roy, M. de Cintré. Le Major, M. la Fontaine. L'Aide-Major, M. Mignon de Launay.

Morlaix. Le Gouverneur, M. de Montplaisir, Enseigne des Gardes du Corps; Marêchal de Camp, Chevalier de Saint Loüis.

Le Fort & Château *de Torro*, M. le Marquis de Goezbriant, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de Saint Loüis.

Saint Brieux. Le Gouverneur, M. le Marquis de la Riviére.

Dans la Lieutenance du *Comté Nantois*.

Ville & Château de *Nantes*, Le Gouverneur, M. le Maréchal d'Eſtrées, Vice-Amiral de France, Chevalier des trois Ordres du Roy. Le Lieutenant de Roy au Château, M. de Jay de Miane, Chevalier de Saint Loüis. Le Major, M. Chéviré.

Villes & Châteaux de *Guerrande* & du *Croiſic*. Le Gouverneur, M. le Baron de Lanjamet-Vaucouleurs.

Il y a encore quelques autres Gouverneurs dans cette Province : la plûpart des Villes en aïant de particuliers.

Dans la Province de Bretagne, il n'y a ny Baillis, ny Sénéchaux pour commander la Nobleſſe, comme dans les autres Provinces ; Mais dautant qu'elle eſt fort grande, & la Nobleſſe nombreuſe, elle eſt diviſée en huit Régimens de Nobleſſe, de dix Compagnies de Gentilshommes chacune, dont les Officiers ſont par élection, à la reſerve des Colonels pourvûs par le Roy, & qui ſont Gens qualifiez du Païs.

Colonel du Régiment de Nobleſſe de l'Evêché de Rennes. M. N....

Colonel du Régiment de Nantes, M. de la Blottiére.

Colonel du Régiment de Vannes, M. le Comte de Lanion, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Gouverneur de Vannes.

Colonel du Régiment de S. Malo & Dol, M. le Marquis de Guémadeuc.

Colonel du Régiment de Saint Brieu, M. le Marquis de la Riviére.

Colonel du Régiment de Tréguier, M. le Marquis de Loemaria, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Chevalier de Saint Loüis.

Colonel du Régiment de Léon, M. le Marquis de Brézal.

Colonel du Régiment de Kimper, ou Cornoüaille, M. N....

XVI. NORMANDIE.

Le Gouverneur. M. le Duc de Luxembourg, Pair de France, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Chevalier de S. Loüis.

Deux Lieutenances Générales au Gouvernement de Normandie. Le Lieutenant Général, dans la *Haute Normandie*, M. le Marêchal d'Harcourt, Chevalier des trois Ordres du Roy, Capitaines des Gardes du Corps : ſes Lettres portent Lieutenant Général de Normandie. Le Lieutenant Général dans la *Baſſe* Nor-

mandie. M. le Comte de Torigny, de Matignon, Chevalier de l'Ordre du Saint Eſprit, auſſi Gouverneur de Saint Lo, Granville, & des Iſle de Chanzé.

Il y a encore en chacun des ſept Bailliages de Normandie, un Lieutenant de Roy. Ces ſept Lieutenans de Roy aux Bailliages de Normandie, ſont de création bien plus ancienne que tous les Lieutenans de Roy des autres Provinces, qui n'ont été créez qu'en 1692.

Dans la haute Normandie,

Au Bailliage de *Caux*. Le Lieutenant de Roy, M. le Chevalier de Gêvres. Le Bailly, M. de Raſſent.

Caudebec. M. Jean-François de Montfort, Gouverneur.

Ville & Citadelle de Dieppe & Fort de Polet. M le Marquis de Maneville, Gouverneur. M. de la Boiſſiére, Lieutenant de Roy. Le Major, M. de Mornay-Ponchon, Chevalier de S. Loüis. Le Capitaine des Portes. M. de Baumy de Maricourt.

Au Bailliage de *Roüen*, M. le Chevalier de Gêvres, Lieutenant de Roy.

Honfleur. Le Gouverneur, M. Harmend. Le Lieutenant de Roy, M. Cupdiſſel. Le Capitaine des Portes, M. de ſainte Marie de Garette.

Pont-eau-de-Mer. M. le Chevalier de Gêvres.

Roüen. Le Gouverneur, M. le Duc de Montmorency-Luxembourg. Le Major, M. de Liveron.

Le vieux Palais de Roüen. Le Gouverneur, M. le Marêchal Duc d'Harcourt, Chevalier des trois Ordres du Roy, Gouverneur de Tournay, Capitaine des Gardes du Corps.

Le Bailli de Roüen, M. le Duc de Montmorency.

Le Pont de l'Arche. M. d'Avignon, Chevalier de S. Loüis, Major de Senlis, Aide-Major des Gardes du Corps, Marêchal de Camp. Le Lieutenant de Roy, M. Bouchard des Plaſſons.

Au Bailliage de *Giſors.* M. le Marquis de Flavacourt, Lieutenant de Roy.

Giſors. Le Gouverneur, M. le Marquis de Flavacourt.

Vernon. M. le Marquis de Blaru, Lieutenant de Roy de l'Iſle de France.

Au Bailliage d'*Evreux.* M. le Marquis de S. Julien, Lieutenant de Roy.

Au Bailliage d'*Alençon.* M. le Marquis de l'Aigle, Lieutenant de Roy.

Dans la Baſſe Normandie.

Au Bailliage de *Caën.* M. d'Argouges, Marquis de Grateau, Lieutenant de Roy.

Caën. Le Gouverneur de la Ville &

du Château, M. de Franquetot, Marquis de Congny, Marêchal de Camp, Colonel Général des Dragons de France, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de la Croiſette. Le Major, M. de la Taillie. Le Capitaine des Portes, M. Gozy Desholaſcy.

Perche-Verneüil. Le Gouverneur, M. le Marquis de l'Aigle.

Le Bailli de Caën, M. le Marquis de Congny.

Le Bailli de Cottentin, M. de Brenaud.

Le Bailli des Montagnes d'Auvergne, M. le Marquis de S. Projet.

Le Bailli de Montferand, M. le Marquis du Palais.

Falaiſe. Le Gouverneur, M. N....

Argentan. M. le Comte de Grancé, Gouverneur.

Alençon. Le Gouverneur, M. de Boulemer de Laté. Le Bailli, M. le Marquis de la Breſſoliére.

Au Bailliage de *Coutance.* M. le Marquis de Caniſy, Lieutenant de Roy. Le Grand Bailli d'Epée du Cotentin, Charle-Claude, Sire & Comte de Bréauté, auſſi Gouverneur de Valogne. Le Capitaine des Chaſſes, M. de Fontenay-Silkry.

Cherbourg, razé. M. de Matignon, auſſi Lieutenant Général de la Baſſe Normandie. Le Lieutenant de Roy, M. de Fontenay.

Valogne. Le Gouverneur, M. le Comte de Bréauté, auſſi Bailli d'Epée du Cotentin.

Ville & Château de *Carentan*, & du Pont d'Ouvre. M. le Marquis de Longaunay, Gouverneur. M. le Comte de Fontenay-Sillery, Lieutenant de Roy.

Saint Lo. M. de Matignon.

Coutance, razé. M. Michel, Sr de Bellouze, Capitaine-Gouverneur.

Granville, razé. Le Gouverneur, M. de Torigny. Un Commandant, M. de la Ferriére.

Avranche. M. Carbonel, Marquis de Caniſy, Gouverneur. Le Bailli, M. le Marquis de Ranes, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis.

Le Mont S. Michel. L'Abbé & Gouverneur, M. N....

Belleſme. Le Gouverneur, M. des Fugereſt.

XVII. LE GOUVERNEMENT DU HAVRE DE GRACE.

Comprend la partie la plus occidentale du

Païs de Caux, dans la Haute Normandie : dont pourtant il ne dépend point, étant un Gouvernement en Chef. Il a les Villes de

Fécan. Le Gouverneur, M. le Marquis Daubeuf. Le Lieutenant de Roy, M. de la Votte. Le Capitaine & Concierge du Château, M. le Duc de S. Simon.

Le Hâvre de Grace. Le Gouverneur & Lieutenant Général de la Ville & Citadelle du Hâvre de Grace. M. le Duc de Beauvillier, Pair de France, Grand d'Eſpagne, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Gouverneur de Monſeigneur le Duc de Berry. Le Lieutenant de Roy, M. du Vivier, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Chanteloup. L'Aide-Major, M. Largens. Le Capitaine des Portes, M. Chamtoiſeau. Le Lieutenant de Roy de la Citadelle, M. du Vivier. L'Aide-Major, M. de la Maiſonneuve.

Montiervilliers. M. le Duc de Beauvillier.

Harfleur. M. le Duc de Beauvillier.

XVIII. LE MAINE, LE PERCHE, ET LE PAÏS DE LAVAL.

M. le Marquis de Bullion, Gouverneur des Païs & Comtez du Maine, Laval & Perche.

Le Lieutenant Général, M. le Maréchal de Teſſé, Chevalier des trois Ordres, Gouverneur d'Ypres, Colonel Général des Dragons, Premier Ecuïer de Madame la Ducheſſe de Bourgogne.

Le Lieutenant de Roy au Païs du Maine, M. le Comte de Froulé.

Le Lieutenant de Roy au Perche, M. le Marquis de Maridort.

Le Sénéchal, M. Abot du Bouchet.

Le Perche Goüet, eſt du Gouvernement d'Orleanois, & le Timerais qui eſt auſſi du Perche, fait partie du Gouvernement de l'Iſle de France.

Le Mans. Le Gouverneur, M. le Marquis de Bullion. Le Major, M. Beigneux de Courcival.

Mayenne, ou Maine, Duché & Ville de la Province du Maine.

Laval, ou la Val, Païs & Ville de la Province du Maine.

Château du Loir. Le Gouverneur de la Ville & Château, M. de Chapiſeaux,

Enſeigne des Gardes du Corps, Chevalier de Saint Loüis.

Mortagne. Le Gouverneur, M. du Bouchet.

XIX. LE GOUVERNEMENT D'ORLEANOIS.

Il comprend la Beauſſe particuliére, ou le Païs Chartrain, l'Orleanois avec le Païs de Sologne, la plus grande partie du Gâtinois, le Blaiſois, le Vendômois, le Dunois, & le Perche-Goüet.

Le Gouverneur. M. François d'Eſcoubleau, Marquis de Sourdis, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Gouverneur particulier de la Ville d'Orleans, & Gouverneur & Bailli de la Ville & Château d'Amboiſe en Touraine, où il eſt auſſi Capitaine des Chaſſes.

Le Lieutenant Général au Bailliage du *Païs Chartrain* M. le Comte d'Harville, Léon de Montmorency-Foſſeuſe, Cadet de la Branche aînée de Montmorency. Le Lieutenant de Roy, M. Anne-Claude de Bulion, Marquis de Fervaques, Colonel du Regiment de Piémont. Le Bailli de *Chartres*, M. de Servin.

Le Lieurenant de Roy à Gien, Montargis, Gâtinois & Puiſaye, M. Baugi.

Cette Lieutenance comprend la plus grande partie de la Province de Gâtinois, & à laquelle on peut donner le nom de *Gâtinois-Orleanois* : pour la distinguer du Gâtinois-François, qui est du Gouvernement Général de l'Isle de France, & dont il a été parlé ci-dessus Article II.

Le Lieutenant Général au Bailliage d'*Orleanois*, Païs & Duchez d'Orleans, Dunois & Vendômois, où sont Orleans, Baugenci, Etampes, M. le Marquis de la Lande. Jean-Baptiste du Deffand de la Lande, Marquis de la Châtre, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis, & M. le Marquis de la Lande son Pere, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur du Neuf Brisac, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. Daquin de la Selle. Le Bailli d'Orleans, M. Jâque de Meulle, Seigneur de la Source.

Le Lieutenant Général au Bailliage du *Blaïsois*. M. le Marquis de Thois-Gouffier. Le Lieutenant de Roy, M. le Comte de Saumery, Jean-Baptiste de Johanne. Le Bailli, M. de Saumery, Gouverneur de Chambor.

Au *Vendômois*. Le Lieutenant de Roy, M. le Marquis de Thibergeau.

Orleans, M. le Marquis d'Alluye, Gouverneur,

Baugency. Le Gouverneur, M Gédoyn.

Montargis, Le Gouverneur & Capitaine, M. le Marquis d'Effiat, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, premier Ecuyer de Monsieur le Duc d'Orleans. Le Concierge du Château, Nicolas-Constantin, aussi Valet de Chambre de Monsieur le Duc d'Orleans.

Gyen, Ville sur Loire, est aussi du Gâtinois-Orleanois. Le Capitaine, Gouverneur, & Bailli, Monsieur le Duc de Süilly.

Chatres, Le Gouverneur, M. N....

Le Bailli & Capitaine de la Ville de Chartres, M. d'Arménonville, Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau, Directeur Général des Finances.

XX. LE NIVERNOIS.

Le Gouverneur, M. le Comte de Medavi, Chevalier des trois Ordre du Roy, Lieutenant Général des Armées du Roy & Gouverneur de Dunkerque.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis de Vieubourg.

Le Bailly de S. Pierre le Moutier. M. Foullé de Martangis, Maître des Requêtes.

Le Lieutenant de Roy, M. N...

Nevers. Le Gouverneur, M. N....

XXI. LE BOURBONOIS.

Le Gouverneur & Sénéchal, M. le Marquis de la Valiére. Marêchal de Camp, Commissaire Général de la Cavalerie, Chevalier de S. Loüis.

Le Licutenant Général, M. le Comte de Charlus de Levy, Marêchal de Camp, Chevalier de S. Loüis.

Le Lieutenant de Roy à Moulins & au Païs, entre la Loire & l'Allier, M. Guillard de la Mothe.

Le Lieutenant de Roy à Bourbon, à Montlussion, & au Païs à la gauche de l'Allier, M. Raimond de Marcetz.

Moulins, Ville Capitale du Bourbonnois sur la riviére d'Allier. Le Gouverneur, M. le Marquis de la Valiére, Marêchal de Camp.

XXII. LYONNOIS FORETS, ET BEAUJOLOIS.

Le Gouverneur, M. le Marêchal de Villeroy, Capitaine des Gardes du Corps, Chevalier des trois Ordres du Roy.

Le Lieutenant Général au Gouvernement de Lyonnois, Forets & Baujolois, M.

M. le Duc de Villeroy, Pair de France, ſon fils, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis.

Un Commandant, M. le Marquis de Rochebonne.

Le Lieutenant de Roy de Forêts, M. le Comte de Verdun, Gilbert de Gadagne d'Hoſtun.

Le Sénéchal de Lyon. M. Pierre de Maſſo, Seigneur de la Ferriére.

Le Bailli de S. Eſtienne en Forêts. M. le Marquis d'Urfé.

Le Bailli du Baujolois. M. de Camus, Seigneur d'Arginy.

Lyon, Le Major de Lyon. M. de Felis, Seigneur de Valorge.

XXIII. AUVERGNE.

Le Gouverneur, M. de Boüillon, Grand Chambellan, Duc & Pair de France.

Deux Lieutenans Généraux, M. le Marquis de Noailles-Mouchy, Lieutenant Général de la Haute Auvergne : & M. le Comte de Nogent Lieutenant Général des Armées du Roy. Lieutenant Général de la Baſſe Auvergne.

Le Lieutenant de Roy dans la Haute Auvergne, M. le Marquis de Rouſille.

Le Lieutenant de Roy dans la Baſſe Auvergne, M....

Le Sénéchal de *Rion*, M. le Marquis d'Apeſon.

Le Sénéchal de *Clermont*, M. le Marquis de Canillac, Brigadier des Armées du Roy, Sous-Lieutenant de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires.

Saint Flour.

Clermont.

Hévaux,

Pontcharaud.

Cuſſet. M. le Duc de Boüillon.

Bailly d'Aurillac. M. le Marquis de S. Projet.

XXIV. LE LIMOSIN.

Le Gouverneur du Haut & Bas Limoſin, M. le Comte d'Auvergne, Colonel Général de la Cavalerie, Lieutenant Général des Armées du Roy.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis de S. Aulaire. Il eſt de l'Academie Françoiſe.

Le Lieutenant de Roy M. le Marquis de Manado.

Le Lieutenant de Roy au Bas Limoſin, M. le Marquis de Soudeilles.

Le Sénéchal du Limoſin, M. le Marquis de Saillant, Vicomte de Comborg.

Limoges, Le Gouverneur, M. de Nyert,

Premier Valet de Chambre du Roy.

Tulle, Le Gouverneur, M. le Marquis de la Tour de Mirat.

XXV. LA MARCHE, HAUTE ET BASSE.

Le Gouverneur, M. le Marquis de S. Germain Beaupré, Brigadier d'Armée.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis de Loſtanges.

Le Lieutenant de Roy dans la Haute Marche, M. Elie de la Roche Aymon, Marquis de Saint Maiſſant.

Le Lieutenant de Roy dans la Baſſe Marche, M. Denys Gédoin, Vicomte du Monteil.

Le Sénéchal du *Guéret*, M. de Lépau.

Le Sénéchal du *Dorat*. M. de Sainte Faire.

Guéret, Le Gouverneur, M. N....

Le Dorat, Le Gouverneur, M. N...;

XXVI. LE BERRY.

Le Gouverneur & Grand Bailli de Berry. M. le Duc de Noailles, Chevalier de S. Loüis & de la Toiſon d'Or, Capitaine des Gardes du Corps & Lieutenant Général des Armées du Roy.

Le Lieutenant Général, & Sénéchal du Haut & Bas Berry, M. le Comte de Cluis, Marquis de Gaucourt.

Le Lieutenant de Roy de Berry, M. Antoine de Ranchet de Trémont.

Bourges Ville du haut Berry, & Capitale de la Province. Le Gouverneur de la Ville & de la Tour de Bourges, M. le Duc de Noailles.

Buſançais.

Châteauroux.

Iſſoudun, M. de Chantelou, Lieutenant de Roy de la Ville & Tour d'Iſſoudun.

XXVII. TOURAINE.

Le Gouverneur, M. le Marquis de Dangeau, auſſi Gouverneur de la Ville & Château de Tours, Chevalier de l'Ordre du Saint Eſprit, Grand-Maître de l'Ordre de N. D. de Mont-Carmel, & de Saint Lazare, Chevalier d'honneur de Madame la Ducheſſe de Bourgogne.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis de Raſilly, l'un des Soû-Gouverneurs des trois Princes, Enfans de Monſeigneur le Dauphin.

Lieutenant de Roy en Touraine, M. Philbert Chevignart de Chavigny.

Le Bailli de *Tours* & *Chinon*. M. le Marquis de Givry.

Le Gouverneur de *Loches*, M. le Duc de Beauvillier. Le Lieutenant de Roy, M. Beraudin.

Amboiſe. M. le Marquis d'Alluye, Gouverneur, Bailli de la Ville & Château. Le Lieutenant de Roy, M. de la Valliere.

Beaulieu. Le Gouverneur. M. le Duc de Beauvillier.

XXVIII. ANJOU.

Le Gouverneur du Païs d'Anjou, Ville & Château d'Angers & des Ponts de Cé, M. le Comte d'Armagnac, Grand Ecuïer de France, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, & M. le Comte de Brione, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, ſon fils à ſurvivance.

Le Lieutenant Général M. le Marquis de la Varenne.

Le Lieutenant de Roy à Angers, M. Jean Claude de Beaumont d'Autichamp.

A la Fléche, M. de la Borde.

Le Sénéchal, M. le Marquis de Sablé.

Château d'Angers, ſous M. le Comte d'Armagnac, M. d'Autichamp, de Mi.

ribel, Lieutenant de Roy. Le Major M. Avril de la Paqueraye.

Pont de Cé. M. le Comte d'Armagnac, & M. le Comte de Brione en survivance. Le Lieutenant de Roy, M. Goujon de Vaux.

Beaufort en Vallée. M. de Courtade.

La Fleche. Le Gouverneur, M. le Marquis de la Varenne.

Château-Gontier. Le Gouverneur, M. de Bailleul.

Baugé. Le Gouverneur, M. de Saint Offange.

XXIX. LE SAUMUROIS.

Ce Gouvernement comprend partie de la Province d'Anjou, aux environs de Saumur, dessus & au midi de la Loire, avec le Païs de Mirebalais dans le haut Poitou. Le Gouverneur, M. le Comte de Cominges.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis de la Varenne.

Le Lieutenant de Roy, M. d'Andigné.

Saumur, M. le Comte de Cominges est aussi Gouverneur de la Ville & du Château de Saumur. Le Lieutenant de Roy, M. Dassy de Gaucourt, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. du Mas.

Richelieu.
Mirebeau.

Acquiſitions.

XXX. FLANDRE FRANÇOISE.

M. le Marêchal Duc de Boufflers, Chevalier des trois Ordres de Sa Majeſté, Capitaine des Gardes du Corps, Gouverneur de Flandre, du Hainaut, & des Conquêtes du Roy en ces quartiers, faites depuis le Traité des Pyrenées 1659. &c.

Un Lieutenant Général, M. le Comte de Montbron, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre du Saint Eſprit, auſſi Gouverneur de Cambray.

Quatre Lieutenans de Roy dans la Flandre Françoiſe.

1. A Ypres, & à ce qui eſt au Nord de la Lis, M....
2. A Lille, à Tournay & à Doüay, M. le Marquis de S. Maixant.
3. Au Cambréſis, à Bouchain, au Païs d'Oſtrevent, à Valenciennes, au Quénoy, M. Charle le Sart, Sieur de Prémont.
4. Au Païs d'entre Sambre & Meuſe. M. le Marquis de Bouzie.

Le Gouvernement de la *Flandre Françoise*, contient les Villes ci-dessous.

Dans le *Comté de Flandres.*

Gravelines. M. le Comte de Bezons, Lieutenant Général des Armées du Roy, Grand Croix de l'Ordre de Saint Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Bellefonds, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Le Major, M. Guyon du Frêne, l'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. de Charency.

Bergues S. Vinox. Le Gouverneur, M. le Comte de la Mothe-Haudancourt, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. des Cottiéres. Le Major. M. Ricous, Chevalier de S. Loüis, l'Aide-Major M. Chambon. Un Capitaine des Portes, M. des Fossez.

Le Fort Saint François de Bergues. Un Commandant, M. de la Guierle. Le Major & Capitaine des Portes, M. Sanson.

Furnes, prise le 6. Janvier 1693. Le Gouverneur, M. d'Avéjan, Lieutenant Général des Armées du Roy, Commandant à Nancy, Grand-Croix de l'Ordre de Saint Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Castéja, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Princé Martineau, Chevalier de S. Loüis.

Deux Aides-Major, M. de Gouſtimény Martel, M. de Rets. Un Capitaine des Portes, M. Mareſtan.

Ypres, priſe le 25. Mars 1678. Le Gouverneur, M. le Marêchal de Teſſé, Lieutenant Général au Païs du Maine, Chevalier des trois Ordres du Roy, & Premier Ecuïer de Madame la Ducheſſe de Bourgogne. Le Lieutenant de Roy, M. de Chevilly, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Malguiche. Trois Aides-Major, M. de Franqueville, M. Launoy, & M. Savalu. Un Capitaine des Portes, M. de la Haye.

Au Fort de la Kenoque. Un Commandant M. de Capeſtan, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de la Barthedelas.

Lille priſe par le Roy le 27. Août 1667. M. le Marêchal Duc de Boufflers, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. de Moiron, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Le Major. M. de Breſſy. Trois Aides-Major, M. Prunier. M. Forville. M. de la Rouſſeliere. Trois Capitaines des Portes, M. Collot. M. de Colombet. M. de Chambelay. Le Gouverneur de la Citadelle, M. Ketrain. Le Lieutenant de Roy, M. de la Mothe, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis

Le Major, M. Plotot, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major. M. du Conroy. Le Capitaine des Portes. M. Godichon. Le Concierge des Bâtimens, M. de la Vallée.

Fort S. Sauveur de Lille. Un Commandant M. Bonet. L'Aide-Major. M. Deſcombettes.

Tournay, pris par le Roy, le 24. Juin 1667. Le Gouverneur, M. le Marêchal Duc d'Harcourt, Capitaine des Gardes du Corps, Chevalier des trois Ordres du Roy, Gouverneur du vieux Palais de Rouën. Le Lieutenant de Roy, M. Dolet, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. d'Argouſt, Chevalier de S. Loüis. Trois Aides-Major, M. Rouſſin, M. Bailly, & M. des Razay. Deux Capitaines des Portes, M. de la Plante. M. du Déſert. Le Gouverneur de la Citadelle de Tournay, M. de Mégrigny, Lieutenant Général des Armées du Roy, Commandeur de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M de Maiſon neuve. Le Major. M. de Bondoüere, Chevalier de Saint Loüis. Aide-Major, M. de la Roque S. Michel. Capitaine des Portes, M. Dubié.

Doüay, pris par le Roy, le 6. Juillet 1667 Le Gouverneur de Doüay, M. le Mar-

quis de Pomereüil. Le Lieutenant de Roy, de la Ville, M. de Pontmarin, Brigadier d'Armée. Le Major, M. de Chambly. Deux Aides-Major, M. de la Coſte & M. du Verger, de Cultine. Deux Capitaines des Portes, M. de Watigny. M. de Villattes.

Le Fort de l'Eſcarpe, pris par le Roy, le 6. Juillet 1667. Le Gouverneur, M. du Fort, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Sailly. deſmurs.

Dans le *Comté de Hainaut.*

Bouchain, pris par feu Monſieur, frére du Roy, le 12. May 1676. Le Gouverneur, M. le Marquis de Varennes, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Brezetz. Le Major, M. de Chailly. L'Aide-Major, M. le Roy. Un Capitaine des Portes, M. de Nauvre.

Valenciennes, priſe par le Roy le 17. Mars 1677. Le Gouverneur, M. le Maréchal de Choiſeul, Chevalier des trois Odres du Roy. Le Lieutenant de Roy, M. de Champéreux, Brigadier d'Armée, Chevalier de Saint Loüis. Le Major, M. Deſpy. Deux Aides-Major, M. de Claviéres, & M. du Pleſſis. Deux Capitaines des Portes, M. de Beaurieu. M. de

Maiſon-Blanche-Barber. Le Gouverneur dela *Citadelle*, M. de S. Juſt, Brigadier d'Armée. Le Major, M. Parrére. L'Aide-Major. M. de la Coſte. Un Capitaine des Portes, M. Turiſſiny.

Condé, pris le Roy le 26. Avril 1676. Le Gouverneur, M. le Comte de Revel, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier des trois Ordres de Sa Majeſté. Le Lieutenant de Roy, M. des Bergeries-Franchieu, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. d'Arnoulin. L'Aide-Major, M. Valblanc. Un Capitaine des Portes, M. de la Brouſe.

Redoute de Tinchelles. Un Commandant, M. Dandré

Maubeuge. Le Gouverneur, M. le Comte de S. Fremont, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de la Bruyére, Brigadier d'Armée, Chevalier de Saint Loüis. Le Major, M. de Boutillon, Chevalier de S. Loüis. Deux Aides-Major, M. Demonts. M. le Brun. Un Capitaine des Portes, M de la Gorée.

Philippeville. Le Gouverneur, M. du Repaire, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Guerry des Creſpinieres, Chevalier de Saint Loüis. Le Major, M. d'Eſtival. Aide-Major, M.

des Mareſt. Un Capitaine des Portes, M. de Béaupré.

Marienbourg. M. de Pelliéres, Commandant. M. de la Salle, Major.

Avênes, qui n'eſt d'aucun Gouvernement général. Le Gouverneur, M. le Comte de Broglia, ancien Lieutenant Général des Armées du Roy. Le Lieutenant de Roy, M. de Court, Chevalier de Saint Loüis. Le Major, M. Desfontaines. L'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. de Fremicourt.

Dans le *Cambréſis.*

La Ville de *Cambray*, Païs & Duché de Cambréſis, pris par le Roy le 17. Avril 1677. Le Gouverneur, M. le Comte de Montbron, Lieutenant Général en Flandre, Chevalier de l'Ordre du Saint Eſprit, Lieutenant Général des Armées de Sa Majeſté. Le Lieutenant de Roy, M. de Dreux. Le Major, M. Pariſot, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major, M. d'Urſon, Chevalier de S. Loüis. Un Capitaine des Portes, M. Taſchard.

Citadelle de Cambray. Le Gouverneur, M. du Frêne, Chevalier de Saint Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Millancourt, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Bonafaux. Un Capitaine des Portes. M. Laurence.

Dans le *Comté de Namur.*

Charlemont. Le Gouverneur, M. le Marquis de Réfuge, Lieutenant Général des Armées du Roy, Commandant aux trois Evêchez de Metz, Toul & Verdun, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. d'Avignon, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. du Tronchet. L'Aide-Major, M. de la Baſtide. Un Capitaine des Portes, M. de Beauvais.

Givet. Un Commandant, M. Chaſtreix, Brigadier d'Armée, Chevalier de Saint Loüis. Le Major, M. Dargence. L'Aide-Major & Capitaine des Portes, M. de la Bercerie.

Givet Nôtre-Dame. Le Major, M. de S. Germain. L'Aide-Major, M. Pietre, Chevalier de S. Loüis.

XXXI. DUNKERQUE.

retirée des Anglois le 27. Novembre 1662.

Qui a le rang de Gouvernement de Province. Ce Gouvernement eſt ſitué ſur la côte du Comté de Flandre, Ville, Forteresſe & dépendance de Dunkerque, le Gouverneur, M. le Comte de Médavy de Grancey, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier des trois Ordres de Sa Majeſté.

Un Commandant, M. le Comte de

Laumont, Commandeur de Saint Loüis, Lieutenant Général des Armées du Roy.

Le Lieutenant de Roy dans la Ville, M. du Coudray, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Le Major, M. de Bruſlart. Trois Aides-Major, M. Gleveſt de la Gironnie, Chevalier de Saint Loüis. M. du Cliſſon. M. Caſtane, Chevalier de S. Loüis. Deux Capitaines des Portes, M. de Serre. M. Deſarneaux.

Citadelle de Dunkerque. M. l'Eſcoſſois, Chevalier de S. Loüis, Gouverneur. M. du Vieux, Lieutenant de Roy. Le Major, M. de Bacqueville. L'Aide-Major, M. de la Marche.

Le Fort du Riſban. Un Commandant, M. Bourſin.

Le Fort Loüis, prés Dunkerque. Un Commandant, M. Beaulieu. Le Major, M. Largenté.

XXXII. PROVINCE DE LA SARRE.

Thionville. Le Gouverneur, M. Deſpagne. Un Commandant, M. de Leſperoux. Le Lieutenant de Roy, M. de Bienaſſiſe. Le Major, M. Hugonis. L'Aide-Major, M. de la Tournelle. Le Capitaine des Portes, M. Chambonet.

Montmédy, pris en préſence du Roy le 6. Août 1657. Le Gouverneur, M. le Marquis d'Imecourt, Lieutenant Général des Armées du Roy, Soû-Lieutenant des Chevaux Legers de la Garde du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. des Haules, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. des Roberts. L'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. de Launay.

La petite Pierre. Un Commandant, M. de Majan.

Boüillon. entre le Luxembourg & la Champagne. Un Commandant. M. du Cheſne. Le Major, M. Thierry, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major, M. de Lionnierre.

Hornbach. Un Commandant. M. d'Arnault, Chevalier de S. Loüs.

Nancy. Un Commandant. M. le Comte d'Avejan, Chevalier de S. Loüis, Gouverneur de Furnes, Lieutenant Général des Armées du Roy. Un autre Commandant. M. de Valeille, Commandeur de l'Ordre de Saint Loüis, Marêchal de Camp. Le Lieutenant de Roy, M. de la Batutt, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Un Major, de la Ville vieille. M. de Maſſe, Chevalier de Saint Loüis. Un Major de la Ville neuve,

M. de Chateau-vieux. Un Ayde-Major, M. Courty. Un Capitaine des Portes de la Ville vieille, M. de la Françoiſe. Un Capitaine des Portes de la Ville neuve, M. Martial de la Barthe. Un Commandant dans la Citadelle M. Serment, Chevalier de S. Loüis. Un Ayde-Major, M. de Ville-neuve.

Dans le *Duché de Bar.*

Ville & Citadelle de *Stenay*, pris le 6. Août 1654. razé en 1688. Un Commandant M. de S. Michel.

Longvy. Le Gouverneur, M. de Rohan, Marêchal de Camp, Chevalier de Saint Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. Libertat, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de l'Hopital, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major, M. de Lormes. Un Capitaine des Portes, M. Morant.

Saar-Loüis, fortereſſe bâtie en 1680. M de Choiſy, Gouverneur, Lieutenant Général des Armées du Roy. Le Lieutenant de Roy, M. de Varennes, Marêchal de Camp, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Montmelian. L'Aide-Major, M. Deſchamps, Chevalier de S. Loüis. Un Capitaine des Portes, M. de Flamicourt.

Marſal. Le Lieutenant de Roy, M. Darquez. Le Major, M. de Villiers.

L'Aide-Major, M. Pillon. Le Capitaine des Portes, M. de Fontenelles.

XXXIII. METS ET VERDUN.

Aux Païs & Evêchez de Mets & de Verdun, le Gouverneur, M. le Marêchal de Joyeuſe, Chevalier des trois Ordres du Roy. Un Commandant, M. le Marquis de Refuge, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur de Charlemont, Chevalier de S. Loüis.

Le Lieutenant Général en Verdunois, M. le Comte d'Eſtaing, Lieutenant Général des Armées du Roy & du Païs Meſſin, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Dauphins, Gouverneur de Châlons, Chevalier de S. Loüis.

Le Lieutenant de Roy de la Province de Mets & Verdun, M. Nicolas, Marquis des Crochets, auſſi Lieutenant de Roy dans la Ville de Verdun, Chevalier de S. Loüis. Deux Capitaines des Portes, M. Arnouverdun. M. Frejabut.

Ville & Citadelle de Mets. M. le Marêchal de Joyeuſe. Le Lieutenant de Roy dans la Ville, M. de Belloy, Brigadier d'Armée. Le Major, M. Abel, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major, M. Cany, Chevalier de S. Loüis. Le Lieute-

nant de Roy dans la Citadelle, M. de la Fez, Chevalier de S. Loüis. Le Soû-Lieutenant de Roy, M. de Theys, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. Digny. L'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. Ville-neuve.

Ville & Citadelle de Verdun. Le Gouverneur, M. le Marquis de Feuquiéres, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy dans *la Ville*, M. Deniſe. Le Major, M. de la Cour, Ingénieur. L'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. Vigneron. Le Commandant dans *la Citadelle*, M. Darbon, Commandeur de S. Loüis. Le Major, M. du Proy.

XXXIV. TOUL.

En la Province, Comté & Evêché de Toul. Le Gouverneur & Lieutenant Général, M. de Melun de Maupertuis, Capitaine-Lieutenant de la premiére Compagnie des Mouſquetaires, Lieutenant Général des Armées de Roy, Grand' Croix de S. Loüis.

Le Lieutenant de Roy, M. de Feuquiéres.

Ville de *Toul.* Le Gouverneur, M. de Caſtéja, Commandeur de S. Loüis. Le

Lieutenant de Roy, M. de Puymodan. Le Major, M. de la Chevaleraye. L'Aide-Major, M. Mauroy, S. Maurice de Grandval. Un Capitaine des Portes, M. Colin.

XXXV. L'ALSACE, HAUTE ET BASSE.

Le Gouverneur & Bailli, M. le Duc de Mazarini, Duc de la Meilleraye & de Mayenne, Pair de France, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Bailli d'Haguenau, Préfet de Colmar, Gouverneur particulier des Ville, Citadelle & Château de Vitré & Port-Loüis.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis d'Antain, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis, l'un des Seigneurs choiſis par le Roy pour être auprés de Monſeigneur le Dauphin.

En leur abſence, un Commandant Général par toute l'Alſace, M. le Maréchal d'Uxelles, Chevalier des trois Ordres du Roy.

Le Lieutenent de Roy de la Haute Alſace, M. Jâque de Peſcherie de S. Offelden.

Lietchemberg, pris le 15. Octobre 1678.

Le Commandant, M. de Ravilhon. Le Major, M. de Volle. L'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. Dubeuf.

Le *Fort Loüis du Rhin.* M. de la Vaesſe, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. de Praſlon. Le Major, M. de Maſſias. Deux Aides-Major, M. de Treves, M. de S. Aubin. Un Capitaine des Portes, M. de Gaſſion.

Haguenau. Un Commandant, M. de Cales, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. du Vivier, Chevalier de Saint Loüis. L'Aide-Major, M. Carré. Le Capitaine des Portes, M. Roberdeau.

Straſbourg, rendu le 30. Septembre 1681. Le Gouverneur, M. le Marêchal de Chamilly, Chevalier des trois Ordres du Roy. Le Lieutenant de Roy, M. de la Baſtie, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée. Le Major, M. Buffavent. Deux Aides-Major, M. Bourbon, M. de Belleville. Deux Capitaines des Portes, M. du Four, M. de la Fournerie.

Citadelle de Straſbourg. M. de Siffrédy, Chevalier de S. Loüis, Brigadier d'Armée, Commandant. Lieutenant de Roy. M. Bergeret. Major, M. Figeac. Aide-Major, M. Puilhot. Un Capitai-

ne des Portes, M. Desardents. *Le réduit de la Porte Blanche*, M. Coulon, Commandant. *Le réduit de la Porte d'Haguenau*, Un Commandant, M. de Champfon, Chevalier de S. Loüis.

Fort de Kell. Un Commandant, M. de Baravy, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de la Roquade, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. Godin. L'Aide-Major, M. de S. Leon. Un Capitaine des Portes, M. l'Abadie.

Petite Pierre. Un Gommandant du Château, M. Marquet.

Scéleſtat. Le Gouverneur, M. de Preſchac, Lieutenant Général des Armées du Roy, Commandeur de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Barrêge. Le Major, M. de la Caze, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major, M. de Beauregard. Un Capitaine des Portes, M. de S. Thauvins.

Colmar. Le Commandant, M. de Chavigny, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. Deiſſenac.

Beffort. M. Camus de Morton, Gouverneur, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de la Sabliére, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Laclos. L'Aide-Major,

M. de Valmont. Un Capitaine des Portes, M. de Montferrin. Au Château, l'Aide-Major, M. de Cliſſon.

Le Château de Lantzcroon. Le Commandant, M. de Ville-Sablon, Chevalier de S. Loüis.

Briſac. Un Commandant, M. le Comte de Régnac, Brigadier d'Armée, Commandeur de l'Ordre de Saint Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Raouſſet, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Corbet. L'Aide-Major, M. de Mony. Deux Capitaines des Portes, M. de S. Martin, M. Saintier.

Neuf Briſac. Le Gouverneur, M. le Marquis de la Lande, Lieutenant Général des Armées du Roy, Lieutenant Général au Païs Vendômois, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Saler, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Manaſſe, Chevalier de Saint Loüis. L'Aide-Major, M. de Pontigny. Le Capitaine des Portes, M. de la Broſſe.

Huningue, Fortereſſe prés Bâle, bâtie en 1680. M. le Marquis de Puiſieux, Ambaſſadeur en Suiſſe, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. des Rebert. Le Major, M. de la Charpagne. L'Aide-

Major, M. le Franc. Un Capitaine des Portes, M. de Clinchamp.

Fort d'Huningue au delà du Rhin. Le Commandant, M. Domancourt de sept Vaux.

Phalsbourg. M. de Chamarande, Gouverneur, Chevalier de S. Loüis, Lieutenant Général des Armées du Roy. M. de Here, Lieutenant de Roy, Brigadier d'Armée, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Bourbon. L'Aide-Major, M. de Villebrun. Un Capitaine des Portes, M. de Beaucroissant.

Saarbourg. Le Gouverneur, M. de Chamarande, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Roziéres.

Oberenheim, Bourg de l'Evêché de Wormes. Le Gouverneur, M. de Brusac, Aide-Major des Gardes du Corps, Brigadier d'Armée, Chevalier de Saint Loüis.

Neustat. Un Commandant, M. de Comia.

XXXVI. LA FRANCHE-COMTE'.

Le Gouverneur, M. le Comte de Tallard, Marêchal de France, Chevalier des trois Ordres du Roy, aussi Gouverneur

neur de Bezançon.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis de Renty, Lieutenant Général des Armées du Roy.

Quatre Bailliages en Franche-Comté.

1. Le Bailliage d'Amont, ou de Gray. Le Lieutenant de Roy, M. de... 2. Le Bailliage de Bezançon. Le Lieutenant de Roy, M.... 3. Le Bailliage du milieu, ou de Dole. Le Lieutenant de Roy, M. de.... 4. Le Bailliage d'Aval ou de Salins. Le Lieutenant de Roy, M....

Les Gouvernemens particuliers au Comté de Bourgogne, sont.

Au Bailliage d'*Amont* ou de *Gray*. Le Bailli, M. de Nyert, Premier Valet de Chambre du Roy.

Au Bailliage de *Bezançon*. Le Bailli, M. le Marquis de Montaigu.

La Ville *de Bezançon*, maintenant Capitale de toute la Province, prise par le Roy, le 15. May 1674. Le Gouverneur, M. le Maréchal de Tallard. Le Lieutenant de Roy, M. de Rostaing, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. Brunel. Deux Aides-Major, M. Charlet, & M. de S. Aubin. Deux Capitaines des Portes, M. de la Bassée, & M. de Molimont.

La Citadelle de Bezançon, prise par le Roy, le 22. May 1674. Le Gouverneur,

M. le Comte de Montcault, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de S. Geron, Chevalier de S. Loüis. Le Major M. de la Prade. L'Aide Major, & Capitaine des Portes, M. Coutereau.

Il y a encore à Bezançon.

Le Fort Griffon. Le Commandant, M. le Vicomte de Trelan, Chevalier de S. Loüis. L'Aide Major, M. de la Tour.

Au Bailliage *du milieu* ou *de Dole*, le Bailli, M. le Comte de Chiverny, l'un des Seigneurs choisis par le Roy pour être assidus prés Monseigneur le Dauphin, & prés Monseigneur le Duc de Bourgogne.

Dole, pris par le Roy, premiérement en Février 1668. & pour la seconde fois, le 6. Juin 1674. razé en 1688.

Au Bailliage d'*Aval*, ou *de Salins*, le Bailli, M. le Marquis de Beaufremont de Listhenay.

Salins, pris le 22. Juin 1674. Le Gouverneur M. le Marquis d'Aubarede, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Saliéres. Le Major M. de Fernanville. L'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. Tourtat.

Fort de S. André, prés Salins. Un

Commandant, M. de la Barthe d'Escarlian, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Savliere, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Villeneuve.

Fort de Blin, prés de Salins. Un Commandant, M. de Siffredy, Chevalier de S. Loüis. L'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. d'Orgeville.

Le Château de Joux & Ville & Bailliage *de Pontarlier*, M. de Bearnez, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. de Boudeville. Le Major, M. de la Cour Maréchaux, Chevalier de S. Loüis. Le Capitaine des Portes, M. Gelades.

Le Château de Blamont, Un Commandant, M. de la Roque.

XXXVII.
COMTE' DE ROUSSILLON.

Le Gouverneur & Lieutenant Général, M. le Duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, Chevalier des trois Ordres du Roy, Gouverneur des Comtez & Viguéries de Roussillon, de Conflans, Cerdagne, & Païs adjacens, Capitaine Général des mêmes Païs, & M. le Duc de Noailles, Capitaine des Gardes du Corps, Chevalier de la Toison d'Or

& de S. Loüis, ſon fils en ſurvivance.

Le Lieutenant Général dans le Rouſſillon & le Conflans. M. le Comte de Quinçon, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de S. Loüis.

Le Lieutenant de Roy en Rouſſillon, M. N....

Gouverneurs des Places Frontières.

Dans *le Rouſſillon*, ſont les Villes de *Salces*, M. de S. Abre, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. de Courbon. L'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. de Seintis.

La Ville & Citadelle de Perpignan. M. le Marêchal de Noailles, Pair de France, Gouverneur, & M. le Duc de Noailles, en ſurvivance. Le Lieutenant de Roy, M. de Malartie, Brigadier d'Armée, Chevalier de S, Loüis. Le Major, M. de la Milice. Deux Aides-Major, M. de Fourtins, M. le Gros. Un Capitaine des Portes, M. de la Feüillade. Le Commandant de la Citadelle, M. de Chappuys. Le Major, M. de Montmejan. L'Aide-Major, M. de la Verdalle.

Colioure. Le Gouverneur, M. le Comte d'Aubeterre, Meſtre de Camp des Carabiniers, Chevalier de S. Loüis, Lieutenant Général des Armées du Roy. Le Lieu-

tenant de Roy, M. de Marſolier de Villedombe, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Refuge. L'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. Borty.

Le Fort *S. Helme*. Le Comandant, M. du Vigier.

Port Vendre. Le Commandant, M. de Mirman.

Bellegarde, priſe le 27. Juillet 1675. Le Gouverneur, M. du Bruelh, Brigadier d'Armée. Le Lieutenant de Roy, M. d'Eſtival. Le Major, M. d'Arſé. L'Aide-Major, M. Tubeuf. Le Capitaine des Portes, M. de la Riviere.

Fort & Village *de Bains*, Le Commandant M. de Courtade, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. de Berulle.

Château & Tour du Pratz de Molion, de Périlloux, & de la Garde, Le Gouverneur, M. le Chevalier de Landorthe. Le Major, M. de S. Laurent.

Dans la Viguérie de Villefranche du *Conflans*, qui fait partie du Comté de Rouſſillon, il y a

Villefranche. Le Gouverneur, M. de Pitoux, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Clerac. Le Major, M. de Joblot. L'Aide-Major, & Capitaine des Portes, M. de Baudry. Le Commandant du Château, M. de Barville.

Dans *la Cerdagne*, eſt

Mont Loüis, cette Fortereſſe bâtie en Août 1679. Le Gouverneur, M. Pertus, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Comia Chevalier de Saint Loüis. Le Major, M. de Crété. L'Aide-Major, M. de la Baume. Un Capitaine des Portes, M. de la Barthe.

On peut auſſi ajoûter *Morgues*, ou *Monaco*, Principauté ſur la côte de la riviére de Gennes, prés du Comté de Nice, ſous le Prince qui en eſt Gouverneur & Capitaine. Le Lieutenant de Roy, M. de S. Maurice. Le Major, M. Focard. L'Aide-Major, M. Guer.

Suze. Le Commandant à la Ville & à la Citadelle, M. de Maſſelin, Chevalier de S. Loüis. Un autre Commandant à la Citadelle, M. de Valladon, Chevalier de S. Loüis. Le Major de la Ville, M. Euſtache. Le Major de la Citadelle, M. Dolive. L'Aide-Major de la Ville, M. de la Grange Savarie.

Annecy. Le Commandant, M. de Valliere, Marêchal de Camp, Chevalier de S. Loüis.

Avant que de quitter le Chapitre des Gouvernemens, il nous faut encore mettre.

Le Gouvernement, & la Lieutenance

Générale de la *Nouvelle France*, ou du Canada, dans l'Amérique Septentrionale. Il comprend les Terres qui ſont deſſus & aux environs de la grande Riviére de Canada, ou de S. Laurent. M. de Vaudreüil, Capitaine de Vaiſſeau, Chevalier de S. Loüis.

Les Gouvernemens particuliers de la Nouvelle France ſont.

Québec, Ville Capitale de la Nouvelle France, ſur le bord Septentrional de la Riviére de S. Laurent. C'eſt la réſidence du Gouverneur Général du Canada. Le Lieutenant de Roy, M. de Langloſerie, Chevalier de S. Loüis.

Les trois Riviéres, c'eſt une habitation ou Fort à l'embouchure de trois riviéres, qui s'étant jointes enſemble, tombent dans celle de S. Laurent. Ce lieu eſt à l'Occident de Québec. Le Gouverneur, M. de Criſaſy de Grimaldy, Chevalier de S. Loüis.

Montréal, Iſle & habitation, ou Fort de la riviére de S. Laurent, & à l'Occident de Québec. Le Gouverneur, M. de Ramezay, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Gallifet, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. le Baron de Longueil, Chevalier de S. Loüis.

Le Fort de *S. Jean*, eſt ſur le bord méridional de la riviére de S. Laurent, au Nord du Lac Champlain, & à l'Occident de Québec. Le onziéme Novembre 1696. les François le prirent ſur les Anglois.

Le Fort de Frontenac, eſt ſur le bord du Lac de même nom, au Nordeſt.

Le Fort de *S. Loüis*, au païs des Ilinois, dans la Loüiſiane, qui fait partie du Canada.

Le Fort de *Bourbon*, nommé autrefois d'Yorck, lorſque les Anglois le poſſédoient, & en la partie Septentrionale de la Nouvelle France, ſur le Golfe de Hudſon.

Le Fort *Louis de Plaiſance*, eſt de l'Iſle de Terre neuve, au Sudeſt, & à cinq lieuës du Cap Sainte Marie; cette Iſle eſt à l'entrée & à l'Orient du Golfe de Canada ou de S. Laurent en Canada. Le Gouverneur du Fort, M. de Subercaſe, Chevalier de S. Loüis.

Le Gouvernement & la Lieutenance Générale des *Iſles Françoiſes* & Terres Fermes en l'Amérique Méridionale, comprend les Iſles Antiles en partie, qui ſont dans la mer du Nord, & prés de l'Amérique Septentrionale. Le Gouverneur, M. de Machault, Chevalier de S. Loüis. Le

Lieutenant de Roy au Gouvernement Général, M. de Gabaret, Chevalier de S. Loüis.

Les Isles où les François ont des Colonies & des Gouverneurs particuliers sont.

de *San-Domingue*, ou S. Dominique, autrement l'Espagnole. Le Gouverneur de la Côte, qui appartient aux François, M. du Casse, Chef d'Escadre, Chevalier de Saint Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. du Paly, Chevalier de Saint Loüis. Le reste de l'Isle est aux Espagnols.

de la *Tortuë*, proche & au Nordoüest de l'Isle de San-Domingue, le Gouverneur. M. N.

de *Sainte Croix*, le Lieutenant de Roy, M. de Charité, Chevalier de S. Loüis.

de *S. Eustache*, prise en 1689. sur les Holandois.

de *S. Martin*.

de *S. Barthelmy*.

de *S. Christophle* en partie, le Gouverneur est M. N.... le reste de l'Isle est aux Anglois.

de *la Guadaloupe*, le Gouverneur, M. de la Malmaison, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. de Roussillon, Chevalier de S. Loüis.

de *la Deſirée*, ou Deſſeada.
de *Mariegalande*, le Gouverneur, M. de Boisfermé, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. du Chaſtel, Chevalier de S. Loüis.
des *Saints*.
de *la Martinique*, le Gouverneur, M. Gabaret, Chevalier de S. Loüis. Le Lieutenant de Roy, M. le Begue, Chevalier de S. Loüis. M. du Parquet, Chevalier de S. Loüis. Le Major, M. Coller, Chevalier de S. Loüis.
de *Sainte Lucie*, ou Sainte Alouſie.
de *la Grenade*. M. de Bouloc, Chevalier de S. Loüis.

L'Iſle de *Cayenne*, eſt proche de la région Caribane; qui eſt de l'Amérique Méridionale, eſt M. d'Orvilliers, Chevalier de S. Loüis, Gouverneur des Iſles & Terre-Ferme de Cayenne, & Lieutenant de Roy au Gouvernement Général des Iſles de l'Amerique.

En Afrique, l'Iſle de *Goérée*, ou l'Iſlette de S. Loüis, prés du Cap vert, qui eſt de la Nigritie.

Le Fort, à l'embouchure de la riviére *de Sénéga*, qui eſt une branche du fleuve Niger, dans la Nigritie.

Le Fort *de Gambie*, prés du Cap vert, que les François ont pris ſur les Holandois, le 24. Juillet 1695.

Gouvernemens des Provinces par ordre Alphabétique.

Alsace, 260
Angoumois, 219
Anjou, 245
*Pays d'*Aunis, 220
Auvergne, 241
Barn, 213
Berry, 243
Bourbonnois, 240
Bourgogne, Duché, 188
Bretagne, 225
Brie, 183
Canada, ou Nouvelle France, 271
Champagne, 183
Dauphiné, 194
Dunkerque, 264
Flandre Françoise, 247
Foix, 212
Nouv. France en Amérique, 271
Franche Comté, 264
Gascogne, 214
Guyenne, 214
Havre de Grace, 34
Isle de France, 169
Languedoc, 206
Limosin, 242
Lyonnois, 240
la Marche, 143
le Maine & Perche, 236
Mets & Verdun, 258
Monaco, 270
Navarre, 213
Nivernois, 239
Normandie, 230
Orleanois, 237
Paris, 168
le Perche, 236
Picardie, 174
Poitou, 222
Provence, 199
Comté de Roussillon, 267
Province de la Sâare, 255
Saintonge, 219
Saumurois, 246
Toulois, 259
Touraine, 244
Verdunois, 258

CHAPITRE III.

DU PARLEMENT DE PARIS.

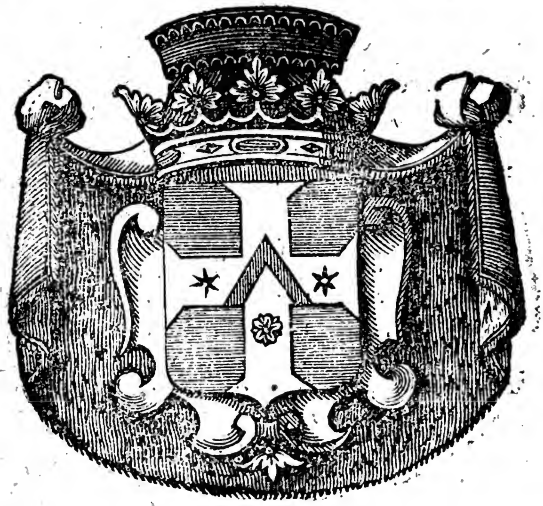

LE Parlement de Paris eſt le plus grand, le plus conſiderable & le plus ancien de tous les Parlemens. Sa Juridiction s'étendoit autrefois ſur tout le Royaume, étant le ſeul, auquel les Rois euſſent confié le ſoin de diſtribuer la Juſtice à leurs Sujets.

Ils s'y trouvoient eux-mêmes, assistez des Princes & des grands Officiers de la Couronne, des Pairs & des Barons; Les autres Parlemens ne sont à proprement parler qu'une émanation de celui-ci.

Les Provinces de son ressort sont; l'Isle de France, la Beausse, la Sologne, le Berry, l'Auvergne, le Lyonnois, le Forest, le Beaujolois, le Poitou, l'Anjou, l'Angoumois, le Maine, le Perche, la Picardie, la Brie, la Champagne, la Touraine, le Nivernois, le Bourbonnois, le Maconnois & l'Artois.

Le Parlement de Paris a plusieurs prérogatives.

Premierement il est appellé la Cour des Pairs, parce que les Pairs de France y ont Séance pour Juger avec la Cour; C'est le lieu où leurs Lettres doivent être enregistrées, & où ils doivent prêter le Serment, aprés une Information de vie & mœurs.

Secondement il connoît des Droits de Régale, & de tout ce qui concerne les Pairies, privativement aux autres Parlemens; & ces Causes & celles qui concernent le Domaine de la Couronne, sont portées directement en la Grand'Chambre de ce Parlement.

Il Juge en premiere Instance les Causes de l'Université de Paris, & de plusieurs

autres Communautez qui y ont leurs Causes commises ; les Causes où Monsieur le Procureur Général est partie ; les Procés Criminels qui se font aux principaux Officiers de la Couronne, aux Pairs de France, aux Présidens, Conseillers & Officiers de la Cour.

Le Parlement de Paris reçoit aussi le Serment des Baillis, des Sénéchaux, & de tous les Juges & Magistrats, dont les Appellations se relevent immédiatement pardevant lui ; C'est le lieu où s'enregistrent les Traitez de Paix qui se font avec les autres Estats.

Il est composé du Roy, des Princes du Sang, du Chancelier de France, des Pairs de France, de dix Présidens, de Conseillers d'Honneur, de Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roy, de Présidens des Enquêtes & des Requêtes, de Conseillers, d'un Procureur Général & de trois Avocats Généraux qui composent neuf Chambres, sçavoir.

La Grand' Chambre, la Chambre de la Tournelle, les cinq Chambres des Enquêtes & les deux Chambres des Requêtes du Palais.

La Grand' Chambre est composée du Premier Président, de neuf autres Présidens à Mortier, & de trente-trois Conseillers,

ſçavoir douze Conſeillers d'Egliſe & vingt-un Laïcs.

La Tournelle eſt compoſée des cinq Préſidens à Mortier, derniers reçûs, de dix Conſeillers Laïcs de la Grand'Chambre qui y ſervent pendant ſix mois, & deux Conſeillers de chacune Chambre des Enquêtes, qui y ſervent pendant trois mois : c'eſt dans cette Chambre où ſe Jugent les Procés Criminels. Cela n'eſt pas cependant toûjours ainſi, parce que les Officiers de la Compagnie ne ſe jugent que les Chambres aſſemblées, & que les Gentilshommes accuſez ont droit de demander l'aſſemblée de la Grand'Chambre & de la Tournelle, pour être Jugez par les deux Chambres conjointement.

Chaque Chambre des Enquêtes eſt compoſée de trois Préſidens & de trente-trois Conſeillers.

Les deux Chambres des Requêtes du Palais, ſont compoſées chacune de trois Préſidens & de quinze Conſeillers.

Les Greffiers en Chef, Secretaires de la Cour, les trois Principaux Commis au Greffe de la Cour ſervans en la Grand'-Chambre, qui ſont auſſi Greffiers des Decrets, le Premier Huiſſier & les Subſtituts du Procureur Général du Roy, ſont du Corps du Parlement.

Les Princes du Sang, le Chancelier de France, les Ducs & Pairs, les Conseillers d'Honneur, Conseillers Honoraires, l'Archevêque de Paris, l'Abbé de Saint Denis, & les Maîtres des Requêtes, ont séance & voix délibérative à la Grand'-Chambre seulement, mais les Maîtres des Requêtes n'y peuvent entrer qu'au nombre de quatre.

Quand il vaque une place de Conseiller à la Grand'Chambre, le plus ancien Conseiller servant aux Enquêtes la remplit.

Les Présidens à Mortier aux grandes Audiances, ont le manteau d'écarlate fouré d'hermines avec le mortier de velours noir bordé d'un galon d'or. Celuy du Premier Président est bordé de deux galons, ils sont conduits par les Huissiers de service, la baguette en main, & quand ils sortent jusques devant la Sainte Chapelle; les habits de Cérémonie sont pour les Présidens le manteau d'écarlate fouré d'hermines & le Mortier, les Conseillers d'Honneur, Maîtres des Requêtes, Présidens des Enquêtes & des Requêtes du Palais, les Conseillers, le Procureur Général & les Avocats Généraux sont vêtus d'une Robe d'écarlate avec un Chaperon de même, fouré d'hermines.

Les Princes du Sang, les Pairs de Fran-

ce, & le Gouverneur de Paris, ſont vêtus quand il viennent au Parlement d'un habit court de drap d'or, ou de velours, ou de drap noir, comme bon leur ſemble, avec un manteau & l'épée au côté.

Les Paris Eccléſiaſtiques, ſont vêtus d'un Rochet & d'une Robe violette fourée d'hermines.

Les Greffiers en Chef portent une Robe d'écarlate avec un manteau d'écarlate, fouré d'hermines & un Epitoge.

Les Greffiers en Chef Criminel, celuy des Preſentations, les quatre Notaires & Sécrétaires du Parlement, & le Premier Huiſſier, portent auſſi la Robe d'écarlate, le Premier Huiſſier a un Bonnet de drap d'or fouré d'hermines & enrichi de perles.

Les Avocats portent la Robe noire & un Chaperon de la même couleur, fouré d'hermines.

Les Princes du Sang, prennent ſéance au Parlement par leur ſeule qualité & ſans prêter Serment.

CHAPITRE IV.

Suite Chronologique des Premiers Présidens du Parlement de Paris, depuis qu'il fut rendu sedentaire en cette Ville par le Roy Philippes le Bel.

JAcques Brulat, Baron de Hetz & d'Agnets au Païs d'Artois, fut honoré de la Charge de Premier Maître ou Président du Parlement de Paris le 28. Juin 1323. par le Roy Philippes V. dit le Long.

Bertrand de Cardaillac, fut le Premier Maître du Parlement en 1331. sous Philippes de Valois, & est nommé dans des anciens titres, aprés tous les Prélats, Princes & grands Officiers de la Couronne.

Hugues de Courcy, Chevalier, Conseiller au Grand Conseil du Roy, fut Premier Maître du Parlement avant l'an 1334. & mourut l'an 1336. sous Philippes de Valois.

Guillaume Bertrand, Chevalier, Conseiller du Grand Conseil du Roy & Premier Maître du Parlement en 1336. aprés

Hugues de Courcy, ſous le même Roy.

I. Simon de Bucy, Chevalier fut le Premier (ſelon Miraumont) qui fut honoré de la dignité de Premier Préſident, par Ordonnance du Roy Philippes de Valois, du 11. Mars 1344. il mourut en 1368.

II. Guillaume de Sens, I. du nom, Chevalier, fut créé Premier Préſident en 1368. par le Roy Charles V. & inſtallé dans cette Charge par Jean de Dormans, Cardinal Chancelier de France, le 7. Juin de la même année, & mourut en 1373.

III. Pierre Dorgemont fut pourvû de cette Charge le 22. Novembre 1373. par le Roy Charle V. il fut élû par les Princes, Barons, &c. Chancelier de France en la même année.

IV. Arnaud de Corbie fut fait Premier Préſident le 1. Janvier 1374. par le Roy Charle V. aprés l'élection de Pierre Dorgemont, à la Charge de Chancelier de France: il fut lui-même honoré de cette Charge en 1388. aprés la mort du Chancelier Dorgemont, & mourut en 1413.

V. Guillaume de Sens, II. du nom, fut pourvû de la Charge de Premier Préſident en 1388. par le Roy Charle VI. il mourut en 1399.

VI. Jean de Popincourt fut nommé Premier Préſident en 1399. par le Roy

Charle VI. & fut installé dans cette Charge en 1400. par le Chancelier, accompagné de l'Amiral & de plusieurs grands Seigneurs & Chevaliers, il mourut en 1403.

VII. Henry de Marle fut pourvû de la Charge de Premier Président en 1403. par le Roy Charle VI. & fut depuis élû Chancelier de France en 1413. en la place d'Eustache de l'Astre, dans une Assemblée tenuë en presence du Roy, des Princes & des grands Seigneurs du Roïaume & fut assassiné par les Partisans de la Maison de Bourgogne, en 1418.

VIII. Robert Mauger, fut elû Premier Président, lorsqu'Henry de Marle, fut créé Chancelier en l'année 1413. ce qui fut approuvé par le Roy Charle VI. il fut déposé de cette Charge, par la faction Bourguignone au mois de Juin 1418. & mourut la même année.

IX. Philippes de Morvilliers, fut créé Premier Président, par le crédit de Jean, Duc de Bourgogne, en 1418. sous le regne de Charles VI. il exerça cette Charge jusqu'en 1436. que la Ville de Paris, se remit sous l'obeïssance du Roy Charle VII. ce Président fut chassé de Paris, pour avoir pris le parti de la Maison de Bourgogne & des Anglois, & mourut en 1438.

X. Adam de Cambray, fut pourvû de la

Charge de Premier Préſident en 1436. par le Roy Charle VII. il fut un des Députez au Traité d'Arras, conclu avec le Duc de Bourgogne en 1435. & mourut en l'année 1456.

XI. Yves de Scepeaux, fut élû Premier Préſident en 1457. ſous le regne du Roy Charle VII. & mourut en 1461. ſous le Roy Loüis XI.

XII. Helie de Tourreſtes, fut élû Premier Préſident, en preſence de Pierre de Morvilliers Chancelier de France, le 11. Septembre 1461. & mourut la même année ſous le Roy Loüis XI.

XIII. Mathieu de Nanterre, fut elû Premier Préſident, inſtallé en 1461. & en fit les fonctions juſqu'en 1465. mais le Roy Loüis XI. n'approuvant pas ſon élection, le transféra à Toulouſe, d'où ayant été rappelé peu de temps aprés, il exerça la Charge de ſecond Préſident du Parlement de Paris, juſqu'à ſa mort arrivée en 1487.

XIV. Jean Dauvet, fut pourvû de cette Charge en 1465. par le Roy Loüis XI. & mourut en 1471.

XV. Jean de Montigny, fut honoré de la Charge de Premier Préſident, par le Roy Loüis XI. en 1471. il fut un des Juges du Comte de Saint Paul, Connêtable

de France, & de Jâque Darmagnac de Nemours & mourut en 1481.

XVI. Jean de la Vacquerie, fut pourvû de la Charge de Premier Préſident en 1481. par le Roy Loüis XI. & mourut en 1497. ſous Charle VIII.

XVII. Pierre de Cothardy fut nommé Premier Préſident en 1497. par le Roy Charle VIII. on croit qu'il mourut en 1505. ſous Loüis XII.

XVIII. Jean de Gannay fut d'abord Avocat Général au Parlement de Paris, enſuite quatriéme Préſident de cette Cour. Il fut un de ceux qui pouſſerent le Roy Charle VIII. à entreprendre le voïage de Naples, & fut envoïé au Pape Alexandre VI. avec le Sénéchal de Beaucaire & le Marêchal de Gié, pour traiter avec Sa Sainteté du paſſage des Troupes de ce Prince ſur les Terres de l'Egliſe; ce qu'ils exécuterent heureuſement. Le Roy Loüis XII. l'honora de la Charge de Premier Préſident en 1505. & deux ans aprés le pourvût de celle de Chancelier de France. Il mourut en 1512.

XIX. Antoine du Prat, Chevalier Seigneur de Nantoüillet, fut nommé Premier Préſident du Parlement de Paris par le Roy Loüis XII. en 1507. Le Roy François I. à ſon avénement à la Couron-

ne en 1514. le fit Chancelier de France, il fut depuis Cardinal Archevêque de Sens, &c. & mourut en 1535.

XX. Pierre Mondot de la Marthonie, étoit Premier Préſident du Parlement de Bordeaux en 1514. lorſque le Roy François I. le créa Premier Préſident de Paris; Sa Majeſté le nomma un des principaux Conſeillers de la Régente ſa Mére, & lui donna le petit Seau en 1515. lorſqu'il alla à la conquête du Duché de Milan. Il mourut en 1517.

XXI. Jâque Olivier, Chevalier, Seigneur de Leuville, fut fait Premier Préſident en 1517. par le Roy François I. Il mourut en 1519.

XXII. Jean de Selve, Chevalier, Seigneur de Cromiers, étoit Premier Préſident du Parlement de Roüen, lorſque le Roy François I. le nomma en 1521. à la Charge de Premier Préſident du Parlement de Paris (cette Charge aïant été deux ans vacante aprés la mort du Préſident Olivier.) Il fut envoïé en Eſpagne pour traiter de la délivrance de François I. ſigna le traité de Madrid en 1526. & mourut en 1529.

XXIII. Pierre Lizet fut nommé Premier Préſident du Parlement de Paris en 1529. par le Roy François I. il fut dépoſ-

ſédé 20. ans aprés ſous le Régne du Roy Henry II. & mourut en 1554.

XXIV. Jean Bertrand fut pourvû de la Charge de Premier Préſident du Parlement de Paris en 1550. par le Roy Henry II. Il fut depuis Garde des Seaux en 1551. puis Archevêque de Sens, & enfin Cardinal en 1557. Il mourut en 1560.

XXV. Gilles le Maître, Chevalier, Seigneur de Cincehour, fut honoré de la Charge de Premier Préſident du Parlement de Paris en 1551. par le Roy Henry II. aprés que Jean Bertrand eût été fait Garde des Seaux. Il mourut en 1562.

XXVI. Chriſtophle de Thou, Chevalier, Seigneur de Bonneüil & de Celi, fut nommé Premier Préſident du Parlement de Paris en 1562. par le Roy Charle IX. Il mourut en 1582.

XXVII. Achilles de Harlay, Chevalier, Comte de Beaumont, fut pourvû de la Charge de Premier Préſident en 1582. par le Roy Henry III. Il ſe démit de cette Charge à cauſe de ſon grand âge, en faveur de Nicolas de Verdun, & mourut peu de temps aprés en 1616.

XXVIII. Nicolas de Verdun fut pourvû de la Charge de Premier Préſident du Parlement de Toulouſe par le Roy Henry IV. & fut nommé par le Roy Loüis

XIII.

XIII. Premier Préſident de Paris, aprés la démiſſion d'Achilles de Harlay, il mourut en 1627.

XXIX. Jerôme de Hacqueville, Chevalier Seigneur d'Ons en Bray, fut nommé Premier Préſident du Parlement de Paris, en 1627. par le Roy Loüis XIII. mourut en 1628.

XXX. Jean Bochart, Chevalier, Seigneur de Champigny & de Noroy, fut pourvû de la Charge de Premier Préſident du Parlement de Paris, en 1628. par le Roy Loüis XIII. il mourut en 1630.

XXXI. Nicolas le Jay, Chevalier Baron de Tilly la Maiſon rouge, &c. il fut nommé Premier Préſident, du Parlement de Paris en 1630 par le Roy Loüis XIII. qui le fit enſuite garde des Sceaux de ſes Ordres, il mourut en 1640.

XXXII. Mathieu Molé, Chevalier, Seigneur de Laſſy & de Champlatreux, fut pourvû de la Charge de Premier Préſident en 1640. par le Roy Loüis XIII. Le Roy Loüis le Grand, le fit Garde des Sceaux en 1651. il mourut en 1656.

XXXIII. Pompone de Bellievre, Chevalier, ſuccéda à M. Molé en 1651. & mourut en 1657.

XXXIV. Guillaume de Lamoignon, Chevalier, Seigneur de Baſville, fut nommé

Premier Préſident au Parlement de Paris en 1657. par le Roy Loüis le Grand, il mourut en 1677.

XXXV. Nicolas Potier, Chevalier, Seigneur de Novion, fut pourvû de la Charge de Premier Préſident, en 1678. par le Roy Loüis le Grand, il ſe démit de cette Charge à cauſe de ſon grand âge en 1689. & mourut en 1693.

XXXVI. Achilles de Harlay, Comte de Beaumont a été nommé Premier Préſident au Parlement de Paris en 1689. par le Roy Loüis le Grand, aprés la démiſſion de Nicolas Potier de Novion, il étoit cidevant Procureur Général de cet auguſte Sénat, le Chevalier Lhermite Souliers, & Blanchard Eloges des Premiers Préſidents du Parlement de Paris.

Le II. Parlement de France eſt celui de *Toulouſe*, il fut inſtitué par le Roy Philippes le Bel, en 1302. & rendu ſedentaire par le Roy Charles VII. en 1443. il a ſous la Juridiction, le Languedoc, le Vivarais, le Velay, le Gevaudan, l'Albigeois, le Quercy, le Roüergue, le Lauragais, le Païs de Foix, & partie de la Gaſcogone, les Conſeillers du Parlement de Paris, pretendent avoir droit de ſéance dans les autres Parlemens. Le Roy Charles VII. permit en 1454. aux Conſeillers

de Toulouſe, d'avoir le même droit au Parlement de Paris, où l'on refuſa de vérifier l'Ordonnance, la Cour de Toulouſe donna un Arreſt, en 1466. par lequ'elle elle proteſta que les Conſeillers de Paris ne ſeroient point recûs à Toulouſe, quils n'euſſent ſatisfait à l'Ordonnance.

III. *Grenoble* comprend le Dauphiné, il eut premierement le nom de Conſeil Delphinal, & le Roy Charles VII. l'établit en Parlement, l'an 1453.

IV. *Bordeaux*, inſtitué par le Roy Loüis XI. en 1462. comprend le Perigord, le Limoſin, le Bourdelois, les Landes, la Saintonge, le Baſadois, la haute Gaſcogne, partie de la Biſcaïe, & le Medoc.

V. *Dijon*, pour la Bourgogne, fut inſtitué par le Roy Loüis XI. en 1476. & fut rendu ſédentaire par le Roy Charles VIII, en 1494.

VI. La Cour ſouveraine de *Normandie* à Roüen, reglée ſous le nom d'Eſchiquier par le Roy Philippes le Bel; en 1302. fut en düe perpetuelle par le Roy Loüis XII. en 1499. & recût par le Roy François I. le nom de Parlement, l'an 1515.

VII. Le Parlement de *Provence*, ſéant à Aix, fut établit par le Roy Loüis XII. en 1501.

VIII. Celui de *Bretagne*, qui eſt Sea-

meſtre, fut établi l'an 1553. à Rennes par le Roy Henry II. il fut transferé à Vannes, en 1675. & depuis remis à Rennes.

IX. Le Parlement de *Pau*, qui Comprend les Evêchez de Leſcar & d'Oleron, fut établi en 1519. par Henry II. Roy de Navarre, Prince de Bearn, & fut rétabli en 1621. par le Roy Loüis XIII.

X. Ce même Monarque, inſtitua en 1633. le Parlement de *Mets*, pour le Païs Meſſin & pour Mets, Toul & Verdun.

XI. Le Roy établit en 1674. le Parlement de la Franche-Comté, à Dole, il eſt preſentement à Beſançon.

Le Conſeil Superieur d'*Alſace*, a été établi par le Roy, en 1657. à Enſisheim, pour y rendre la juſtice en dernier reſſort à ſes Sujets de la haute & baſſe Alſace & du Sundgau, & a été ſubſtitué à la Regence de la Maiſon d'Autriche, qui Siégeoit auparavant dans la même Ville. Il fut transferé à Briſac en l'année 1675. & l'a été enfin à Colmar en 1698. où il Siége actuellement.

Il a été créé à l'*inſtar* des Parlemens du Royaume, & joüit des mêmes droits & des mêmes honneurs; il eſt compoſé de deux Chambres; Le Premier Préſident eſt Meſſire Nicolas de Corberon, qui étoit auparavant Procureur Général au Parlement de Mets.

On peut mettre sous le nom de Parlement, les Conseils Souverains qui jugent en dernier ressort celui de Perpignan, où les Officiers sont en robe rouge ; Arras, Souverain pour les Causes Civiles, & Tournay. Ceux de la Religion Pretendüe avoient dans quelques Parlemens des Chambres dites de l'Edit, qui en ont été depuis toutes suprimées. Celles de Paris & de Rouen en 1669. & celles de Toulouse, de Bordeaux, & de Castres, en 1679. divers Auteurs ont traité en particulier de ce qui regarde les Parlemens, comme Fauchet, dans son Livre intitulé *Origine des Dignitez & Magistrats de France.* Vincentius Lupanius, *Comment. de Magistratibus & Præfecturis Francorum;* Charle de Sigon, *Discours des Etats & Offices, tant du Gouvernement de la Justice.* Bernard de la Roche-Flavin, *des Parlemens de France.* Barthelemy Chassanée, *de Præsidibus Parlamentorum.* P. VII. *Catal. gloriæ mundi.* Jean Chenu, *Livre des Offices de France.* Pierre de Miraumont, *Mémoire sur l'origine & Institutions des Cours Souveraines.* Jean-Baptiste de Lhermite, & François Blanchard, ont publié des Eloges des Premiers Présidens du Parlement de Paris, dont nous allons donner la suite Chronologique ci-dessous.

afin que l'on puiſſe les trouver d'ordre. Le même Blanchard a auſſi donné une Hiſtoire des Préſidens à Mortier du même Parlement, & un Catalogue des Conſeillers. Pierre Palliot a publié l'Hiſtoire du Parlement de Bourgogne. Voïez les Mémoires de Languedoc de Catel, pour celui de Toulouſe. L'Hiſtoire & l'Etat Politique de Dauphiné de Nicolas Chorier, pour celui de Grenoble. Pour celui d'Aix, l'Hiſtoire de Provence de Bouche. L'Hiſtoire de la Ville d'Aix, de Jean Scholaſtique Pitton, &c.

GRAND'CHAMBRE.

Meſſieurs Préſidens.

5. May 1707.

Loüis le Peletier, Chevalier, Seigneur de Villeneuve-le-Roy, Ablon ſur Seine, Beaupré, & autres lieux, Premier Préſident.

11. Août 1682.

Loüis Molé.

22. Septembre 1689.

Jean-Antoine de Meſmes.

5. Octobre 1689.

Nicolas-Loüis de Bailleul.

23. Novembre 1689.

André Potier.

12. Janvier 1691.

Jean-Jâque Charron.

18. Novembre 1701.

Claude de Longueil.

29. Décembre 1701.

Etienne Daligre.

2. Septembre 1706. & a pris ſéance le 7. May 1707.

Creſtien de Lamoignon.

20. May 1707.

Antoine Portail.

PRE'SIDENS HONORAIRES.

Claude le Peletier, Miniſtre d'Etat.

Etienne-François de Lamoignon.

Il y a des Conſeillers d'Honneur d'Epée & de Robe.

Ceux de Robe ſont.

Antoine de Ribeyre, Conſeiller d'Etat.

René de Marillac, Conſeiller d'Etat.

Henry de Fourcy, Conſeiller d'Etat.

Loüis-Alexandre Croiſet.

Jean-Baptiſte Boucherat.

Charle de Benoiſe.

Nicolas le Clerc de Leſſeville.

CONSEILLERS CLERCS.

29. May. 1665.
René le Musnier.
27. Février 1671.
François Honnequin.
23. Mars 1671.
François Robert.
17. Février 1673.
Charle Brisard.
26. Janvier 1674.
Gille Brunet.
30. Août 1675.
Alexandre Cadeau.
28. Août 1679.
Loüis Dumousseau.
12. Juillet 1680.
Galliot Mandat.
13. May 1682.
Charle de la Grange.
28. Février 1684.
Christophle Pajot.
28. Août 1684.
René Pucele.
11. May 1685.
Loüis de Vienne.

CONSEILLERS LAICS.

30. Août 1647.
Jean Doujat.

3. Août 1653.
Jean Bochart.

2. Juin 1655.
Jean le Nain.

22. Août 1658.
Jean-Baptiſte Chevalier.

4. Septembre 1659.
Claude le Doulx.

8. Janvier 1661.
Euſtache Thibeuf.

26. Août 1661.
Paul Portail de Chatou.

8. May 1665.
Robert Bruneau.

11. Mars 1667.
Jean-Jâque Gaudart.

12. Mars 1667.
René de Savonniére.

1. Juillet 1667.
Thomas Dreux.

29. Juillet 1667.
Gaſpard Leſcalopier.

16. Mars 1668.
Charle-Nicolas Hugues de Sémonville.

6. Février. 1671.

Pierre Foreſt.

12. Février 1671.

Jerôme le Féron.

27. Février 1671.

Bernard Pinon.

12. Mars 1671.

Denys Huguet.

4. Septembre 1671.

Jâque Pollart.

8. Juillet 1672.

François de Verthamont.

15. Juillet 1672.

Claude-Henry Dorieu.

CONSEILLERS CLERCS Honoraires.

Jean-Baptiſte-Michel Colbert, Archevêque de Toulouſe.

Etienne Baudoüin.

Etienne Saintot.

Olivier-François de Fourcy.

Jean Morel.

CONSEILLERS LAICS Honoraires.

Antoine Portail.

Loüis de Villevault.

François Phelypeaux.
Loüis Fayette.
Jâque-Léon le Boutillier.
Nicolas de Montagnac.
René le Févre de la Falluére.
Jean-Loüis le Mairat.
Etienne Mignard de Berniéres.
Loüis de Lasseré.
Loüis Mallet.
Charle Loiseau.
Robert Leschassier.
Jean-Baptiste Roullin.
Charle Boucher d'Orsay, Prevôt des Marchands.
Charle-Michel Bouxard de Fourqueux, Procureur Général de la Chambre des Comptes.
Charle-Gaspard Dodun.
Alexandre-René Merault.
Antoine Daquin.
Claude Guillart.

Messieurs les Gens du Roy.

Jean le Nain, *Avocat Général.*
Henry-François Daguesseau, *Procureur Général.*
Guillaume-François Joly de Fleury, *Avocat Général.*
Guillaume de Lamoignon, *Avocat Général.*

Subſtituts de Monſieur le Procureur Général.

Charle Barrin, Sr de la Galiſſonniére.
François Tomaſſin de Fredeau.
Pierre d'Eſtrichy.
Charle Colin.
Jean-Antoine de Chefdeville.
Nicolas Pariſet.
Antoine de Frédefond.
Philippes-Guillaume Geneſt.
Antoine Bertrand Tuffier.
Philippes Maſſot.
Simon-Nicolas Girard.
Denys Thierry.
N.... Bernard.

Greffier en Chef Civil.

Jean-François du Tillet.

Greffier des Préſentations.

Leonard Guyot.

Greffier en Chef Criminel.

Pierre de la Baune

Greffier des Affirmations.

Paul du Jardin.

Notaires & Sécrétaires de la Cour ſervant en la Grand' Chambre.

Nicolas Dongois.
Pomponne Mirey.
Abel de la Bletonniére.

N.... Noüette.

Greffiers de la Grand' Chambre & des Decrets.

Nicolas Dongois.

François du Franc.

Jean-Etienne Yſabeau.

Greffier Garde-Sacs de la Grand'Chambre.

N.... Aimejean.

Greffiers de la Tournelle.

Claude Amyot.

Robert Droüet.

Greffier Garde-Sacs de la Tournelle.

Edme Lencluſe.

Premier Huiſſier.

Guillaume Genſſe.

Receveur des Epices de la Grand-Chambre.

Nicolas Dongois.

Receveur des Amendes.

Pierre Maſſon.

Vingt huit Huiſſiers du Parlement & des Chambres des Enquêtes & Tournelle.

Huit Huiſſiers des Requêtes du Palais.

PREMIE'RE CHAMBRE des Enquêtes.

Messieurs Présidens.

11. Décembre 1676.
Denis Delabarde.
8. Janvier 1683.
René de Maupeou.
11. Août 1704.
Etienne Bochard de Saron.

CONSEILLERS.

31. Janvier 1676.
Nicolas Fraguier.
12. Juin 1677.
Marthe-Anne Goiſlard.
19. Janvier 1685.
Etienne Canaye.
14. Mars 1687.
René Rolland Levayer.
27. Février 1688.
Lambert Bourgoin.
7. Janvier 1689.
Jean-François le Boindre.
22. Août 1691.
Léon Roullier.
5. Mars 1692.

Antoine-Charle le Boulanger.
23. Juillet 1692.
Pierre-Jean Levaſſeur.
17. Août 1692.
Claude Ronjault.
10. Juin 1693.
Euſtache Hennin.
1. Juillet 1693.
Charle-Jâque de Lagny.
16. Juin 1694.
Claude Vincent Héron.
19. Juin 1697.
François Raviéres.
19. Février 1698.
Urſin Durand, de Pontcarré.
20. Juin 1698.
François Révol.
18. Février 1699.
Loüis-Bénigne Berthier.
6. May 1699.
Philbert Lorenchet.
3. Juin 1699.
Charles-Nicolas Emery.
7. Mars 1703.
Nicolas le Feron.
4. Juillet 1703.
Jean-Baptiſte-Jâque-Gon d'Argenlieu.
23. Janvier 1704.
Nicolas-François Midorge.
27. Août 1704.

Anne Loüis Pinon.
18. Mars 1705.
Paul-Eſprit Feydeau de Brou.
20. May 1705.
Michel-Loüis Delagrange.
3. Mars 1706.
Pierre-François Minſſat.
10. Mars 1706.
Loüis-Edoüard de Leſtoille de Groüille.
17. Mars 1706.
Michel-Gervais-Robert de Pomereu.
21. Avril 1706.
Charle-Jean-François Eſnault.
2. Juin 1076.
Jean-André Bouret.
21. Juillet 1706.
Jâque Cadeau.
8. Juin 1707.
Claude-François Fournier de Montagny.

GREFFIER.

Jean-Philippes Joüault.

Receveur des Epices.

Antoine Pincemaille.

SECONDE CHAMBRE des Enquêtes.

Messieurs Présidens.

5. May 1673.
Germain-Christophe de Chumery de Boissiz.

14. May 1683.
Pierre Gilbert.

19. Août 1704.
Loüis Chevalier.

CONSEILLERS.

5. Janvier 1674.
Christophle-François de Bragelonne.

27. Avril 1674.
Etienne Coignard.

15. Février 1675.
Jean-François Chassepot de Beaumont.

21. Août 1676.
Alexandre de Lateignan.

18. Décembre 1676.
Philippes Lemaye.

7. Janvier 1679.
François Lefoüin.

18. Juillet 1681.
Jean-Antoine Lucas de Muin.

4. Juin 1698.

Jean-Baptiſte-Mathieu Molé.

28. Juin 1698.

Charle-Joſeph de Fortia.

22. Décembree 1700.

Loüis-Armand de Gourgues.

23. Février 1701.

Charle-Albert de Vanenſe.

4. Janvier 1702.

Joſeph-François Petit de Villeneuve.

4. Janvier 1703.

Loüis-Guillaume de Chevaudon.

23. Janvier 1704.

Pierre Pouletier.

17. Juin 1705.

Paul-Pierre Hebert.

23. Avril 1706.

Gilles Brunet.

5. May 1706.

Vincent Daligé de Saint Cyran.

16. Juillet 1706.

Loüis Chauvelin.

GREFFIER.

Jean Joüault.

Receveur des Epices.

François Heurté.

TROISIEME CHAMBRE des Enquêtes.

Messieurs Présidens.

17. Mars 1687.
Charle Amelot.
18. Juin 1704.
Guillaume Briçonnet.
3. Septembre 1704.
Loüis de Lubert.

CONSEILLERS.

17. May 1674.
Gervais le Févre d'Eaubonne.
4. Janvier 1675.
Gaſpard Brayer.
31. Janvier 1676.
René-François Teſtu de Balincourt.
27. May 1682.
François la Foreſt Darmaillé.
15. Janvier 1683.
Jean-Baptiſte Ribaudon du Monceau.
23. Fevrier 1684.
Nicolas Doublet.
4. Avril 1685.
Jean-Antoine de Brion.
20. Juillet 1685.
Claude le Boiſtel.

11. Juillet 1687.

René Pallu.

10. Avril 1688.

Guillaume Mainguy.

30. Mars 1689.

Claude Méliand.

18. May 1689.

Antoine-René Bigot.

12. Juillet 1690.

François Fyot.

13. Juin 1691.

Jean Delpech.

30. Juin 1694.

Cesar-Charle Lescalopier.

23. Février 1695.

Jean-François Gilbert.

22. Août 1696.

Marc-Antoine Valentin de Rollinde.

14. Février 1697.

Claude-Jâque Poitevin de Villiers.

14. Janvier 1699.

François-de-Paule Feydeau du Plessis.

25. Février 1699.

Achilles-Baltazar de Fourcy.

29. Juillet 1699.

Pierre Bence.

12. Janvier 1701.

Nicolas Boulet.

9. Mars 1701.

Loüis-Mathieu Duport.

4. May 1701.

Nicolas Dubois Baillet.

17. May 1702.

Henry Feydeau.

17. Janvier 1703.

Henry-Robert de Tourmont.

7. Mars 1703.

Gabriël-Nicolas Delaporte.

25. Avril 1703.

Ange Pinon.

29. Août 1703.

Jean-Baptiſte des Galois de la Tour.

22. Juillet 1705.

Jean-Baptiſte de Broſſoré.

5. May 1706.

Ayme-Jean-Jâque Severt.

16. Février 1707.

Denys Coignet.

16. Février 1707.

Pierre Albert.

Greffier.

René Meynet.

Receveur des mpices.

René Meynet.

QUATRIE'ME CHAMBRE des Enquêtes.

Meſſieurs Préſidens.

26. May 1673.

Loüis Alexandre Croiſet.

19. Juillet 1687.

Henry Feydeau.

14. Août 1707.

Remy Frizon de Blamon.

CONSEILLERS.

10. May 1675.

Pierre-Antoine de Caſtagniéres.

30. Août 1675.

Claude Ticquet.

12. Août 1677.

Ambroiſe Ferrand.

30. Avril 1681.

Guillaume Jaſſault.

6. May 1681.

Zacharie Morel.

11. Février 1684.

Pierre Pecquot.

28. Janvier 1685.

Henry-Loüis le Maître.

27. Juillet 1685.

Auguſtin Huguet.

27. Juin 1690.

Pierre Doublet.

26. Janvier 1691.

Charle le Bégue.

18. May 1691.

Edme Dumas.

13. Août 1692.

Joſeph de Seré.

Edoüard de Létoille.
20. Février 1693.
6. May 1693.
François de Murat.
30. Novembre 1694.
Nicolas de Laistre.
1. Décembre 1694.
Pierre de Vienne.
2. Janvier 1697.
Pierre Catinat.
13. Mars 1697.
Loüis Lemoyne.
28. Août 1697.
Chrestien-François Gorge.
6. Août 1698.
René-Alexandre Aubry.
18. Février 1699.
François de Baussan.
22. Juin 1701.
Anne-Charle Goisslard.
4. Janvier 1702.
Charle-Gaspard Dodun.
25. Avril 1703.
Jean Sabot de Luzan.
29. Août 1703.
Gilles-Charle Coste de Champeron.
30. Avril 1704.
Jean Anisson d'Hautroche.
13. Août 1704.
Claude-Gédéon Dumets.
27. Février

27. Février 1705.

Denys-Joseph Feydeau de Calandre.

1. Juillet 1705.

André-Robert le Fèvre d'Aubonne.

9. Juin 1706.

Jean-Baptiste-Corentin Lemblin.

2. Mars 1707.

Jean-Jâque le Vaillant.

18. May 1707.

Noël Danicant.

Greffier.

Jean-Benjamin Fautras.

Receveur.

Jean Ménage.

CINQUIE'ME CHAMBRE des Enquêtes.

Messieurs Présidens.

4. May 1677.

Nicolas le Clerc de Lesseville.

14. Août 1704.

Jean-Baptiste de la Garde.

20. Février 1706.

Pierre Poncet.

CONSEILLERS.

29. Juillet 1672.

Claude le Rebours.

4. Janvier 1675.
Nicolas de Creil.
5. Juillet 1675.
Gabriel de la Porte.
30. Décembre 1678.
Pierre de Paris.
5. Novembre 1679.
Jean Mallet,
4. Juillet 1681.
Pierre de la Mouche.
26. Mars 1683.
Jean Molé.
27. Juin 1685.
Antoine-Jean Lucade.
3. Août 1685.
Philippes-Charle Gauthier.
16. Février 1690.
Pierre Joisel,
4. Avril 1691.
François Genou.
2. Juillet 1692.
François le Maître.
15. Juillet 1693.
Alexandre-François le Fèvre.
2. Septembre 1693.
Charle-Hubert de Mesgrigny.
28. Avril 1694.
François des Reaulx,
22. Février 1696.
Loüis-Auguste-Achilles de Harlay.

13. Mars 1697.

Nicolas Soullet.

17. Décembre 1700.

Joſeph-Antoine Dagueſſeau.

20. Avril 1701.

Jean-Nicolas de Pleurs.

22. Juin 1701.

Charle-Pierre Nau.

5. Avril 1702.

Charle-Nicolas le Clerc de Leſſeville.

8. Août 1703.

Antoine-François Picart de Maulny.

30. Avril 1704.

Philippe Droüin.

13. Août 1704.

Nicolas-Loüis de Bailleüil.

27. Août 1704.

Jérôme Dargouges de Rannes.

20. May 1705.

Loüis-Claude Bechameil.

7. Août 1705.

Antoine-Bon Dumas.

10. Février 1706.

Martin Fraguier.

17. Mars 1706.

Jean-Baptiſte de Monthulé.

18. May 1707.

Jean-François de Creil de Bournaiſeau.

8. Juin 1707.

Pierre-Bartelemy Rolland.

17. Août 1707.

Jean-Antoine Noblet.

Greffier.

Pierre Maſſon.

Receveur des Epices

Pierre Maſſon.

PREMIERE CHAMBRE des Requêtes du Palais.

Meſſieurs Préſidens.

24. Juillet 1683.

Michel Ferrand.

30. Décembre 1684.

Guillaume-Bernard de Rezé.

29. Novembre 1704.

Loüis-Charle Voiſin.

CONSEILLERS.

26. Juin 1671.

Jean-Joſeph de Montullé.

18. Juin 1681.

François Jacquier.

21. Mars 1689.

Jean-Loüis de Bullion.

29. Avril 1689.

Claude Anjorand.

26. Juillet 1690.

Charle-Eléonor Aubry.

19. Janvier 1691.
Germain-Pierre Rolland.

1. Juin 1695.
Zacarie Nigot.

16. Avril 1698.
Blaize-Claude Mélian.

20. Février 1705.
Dominique-Jâque de Gourgues.

1. Juillet 1705.
Michel Chauvelin.

22. Juillet 1705.
Pierre-Antoine Roüillé.

10. Février 1706.
Loüis-Guillaume Chuberé.

3. Mars 1706.
François Neyret.

2. Mars 1707.
Samuel Jâque Bernard.

Greffier.
Jean-Baptiſte Lamyrault.

Receveur des Epices.
Pierre de Berginiere.

SECONDE CHAMBRE des Requêtes du Palais.

Meſſieurs Préſidens.

6. Aouſt 1697.
Nicolas Lambert.

21. Aouſt 1705.
François-Victor le Tonnellier de Breteüil.
29. Juillet 1706.
Pierre-Jean de Romanet de Sainte Foy.

Greffier.

Jean Aubry.

Receveur des Epices.

N.... Graſſet.

Receveurs & Payeur des gages de Meſſieurs du Parlement.

Victor Chardon.
N.... Hallé.

Receveur des Conſignations du Parlement.
N....

CHAPITRE V.

De la Chambre des Comptes de Paris.

ELle eſt compoſée d'un Premier Préſident. Douze autres Préſidens. Soixante & dix-huit Conſeillers du Roy, Maîtres ordinaires en ſa Chambre des Comptes. Trente-huit Conſeillers du Roy, Correcteurs. Quatre-vingt-deux Conſeillers du Roy,

Auditeurs des Comptes. Un Avocat & un Procureur Général du Roy. Un Subſtitut du Procureur Général. Un Contrôleur Général des Reſtes, qui eſt Sécrétaire du Roy. Deux Greffiers en Chef qui ſont Sécrétaires du Roy. Un Garde des Livres. Un premier Huiſſier. Trente autres Huiſſiers. Vingt-neuf Procureurs. Un Commis à la recette des Epices des Comptes. Un Receveur des menuës neceſſitez de la Chambre, Anſelme Domiliers. Et trois Receveurs & Païeurs de gages, N. . . . Lévy qui a à lui ſeul les trois Charges.

Les Préſidens, Maîtres, Correcteurs, & Auditeurs, ſont de Robe longue, s'ils ſont ſur la Loy, & de Robe courte, s'ils n'y ſont pas reçûs; néanmoins ils portent tous la Robe longue depuis l'entrée de la Reine à Paris en 1660.

Les Lettres H. E. miſes aprés les noms, marquent le Semeſtre des Préſidens, des Maîtres, Correcteurs, ou Auditeurs des Comptes. Ceux qui ſont au Semeſtre d'*Hyver*, commençant le premier Janvier, ont la lettre H. les autres qui ont l'E ſervent au Semeſtre d'*Eté*, commençant le premier Juillet.

CHAMBRE DES COMPTES,

Suivant l'ordre de leur reception.

MESSIEURS

LES PRE'SIDENS.

1686. Jean Aimard Nicolaï, Chevalier, Marquis de Gouſſainville, Comte d'Yvot, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Etat & en tous ſes Conſeils, Premier Préſident, reçû le 5. Mars 1686. H. E.

1689. Anne-François de Paris, Sr de la Broſſe. H.

1691. Loüis-Charle Gilbert. E.

1692. Gédéon du Mets, Intendant & Contrôleur Général des meubles de la Couronne. E.

1698. Loüis-Denys Séguin. E.

1699. Bénigne le Ragois, Sr de Bretonvilliers. H.

1700. Michel Larcher, Sr de Baye. H.

1700. André-Nicolas de Jaſſault. H.

1701. Guillaume Robert. E.

1702. Pierre Brunet Sr de Chailly. H.

1703. Pierre Nigot de Saint Sauveur. H.

1705. Clement Chamillart Sr de Vilatte. E.

1705. Gaſpar de Fieubet de Soiſy. H.

CONSEILLERS MAITRES DES COMPTES.

1657. Nicolas-Barthelemy, S^r d'Hêve, *Doyen.* E.
1659. Thomas Bailly, Sr de la Croix. E.
1663. Antoine le Mairat, Sr de Nogent. H.
1668. Jean Brébar. H.
1670. Alexandre Mandat. E.
1671. Loüis-François Ladvocat. H.
1671. Jean Menjot. H.
1674. Laurent de Thaïs de la Tour. H.
1678. Claude Chêriére. E.
1678. Guillaume Boiſſier. E.
1681. Claude Galland, Sr de Beauſablon. E.
1681. Armand-Charle de Bonigalle. E.
1681. Jean-Baptiſte Coquebert. H.
1682. Criſtophle Olier S^r de Beſſat. E.
1684. Jean-François Joiſel, Sr de Juilly. H.
1684. Nicolas Bailly, Sr de Bere. H.
1685. Guillaume-Julien le Doubre. E.
1685. Jean le Maire, Sr de Montlivault. E.
1685. Euſtache le Clerc de Leſſeville. H.
1686. Jean le Boulanger d'Hacqueville. H.
1686. François Guillemeau. H.
1686. Jâque Prevôt. E.

1693. Charle Marcadé. E.
1694. Pierre Grout, Sr de la Mothe. E.
1695. Gabriel de Berny. E.
1695. Loüis Gon, Sr de Bergonne. H.
1695. Jâque Pichon, S^r des Madiéres. E.
1697. Jâque de la Porte. E.
1697. Henry-Gabriel le Vaſſeur. H.
1698. Pierre Langlois. H.
1699. Pierre Eon, de la Baronnie. H.
1699. Gaſpar Pécou. H.
1701. Jean Guynet. H.
1701. Joſeph-Jâque Pelluis. H.
1701. Jâque de Lory. E.
1701. Ambroiſe Couſinet. H.
1704. Charle-Paul Païen. E.
1704. Claude-David de Chavigné. E.
1704. Mathieu Pinſonneau. H.
1704. Charle de Verſoris. H.
1704. Martin de Beaufort. E.
1705. Antoine-Thomas Sadoc. H.
1705. Jean-André Eſprit. E.
1705. Claude-Jâque Dunoyer. H.
1706. Jâque Caſſiny. H.
1706. Mathurin Durant. H.
1706. Philippe Thibert. E.
1706. Jerôme Péricart. E.
1706. Michel-Guillaume Luthier de S. Martin. E.
1706. Pierre-Joſeph Favre. E.
1707. Humbert Piarron. H.

Le Roy donne la qualité & la penſion de Conſeiller d'Etat à dix-huit Maîtres des Comptes qu'il choiſit, qui par ce moïen ſe qualifient Conſeillers du Roy en ſes Conſeils. Les dix-huit qui ſont à préſent ſont les ſuivans, & Maîtres ordinaires en ſa Chambre des Comptes. Meſſieurs, Bartelemi, *Doyen*, Bailly, le Mairat, Mandat, Menjot, Chénere, Boiſſiere, Olier de Beſſat, Baillyde Beyre, le Doubre, Guillemeau, Lévêque, Charpentier, de Salaberry, du Trouſſet, David de Chavigné, Pinſonneau, Eſprit.

Quatre des Maîtres des Comptes ſont Sécrétaires du Roy, prenant bourſe en la Grande Chancellerie de France, & aïant *committimus* au grand Sceau; ſçavoir Jean Cherré, Charle Marcadé, Loüis Gon, Sr de Bergonne, & Antoine de Sadoc.

Le Premier Préſident & les trois anciens Préſidens de Semeſtre, demeurent toûjours au grand Bureau; & les trois derniers de Semeſtre, tiennent le ſecond Bureau. Les Maîtres ſervent dans les deux Bureaux alternativement par mois; ſçavoir le plus ancien Maître de Semeſtre au grand Bureau en Janvier, Mars, & May; & au ſecond Bureau, en Février, Avril & Juin: Le ſecond Maître de Semeſtre ſert au grand Bureau, en Février, Avril, & Juin; & au

ſecond Bureau en Janvier, Mars, & May. Ainſi du troiſiéme & quatriéme Maître, & des autres Maîtres conſecutivement; ce qui ſe pratique de même au Semeſtre de Juillet.

CONSEILLERS CORRECTEURS.

1665. Loüis Truyar. E.
1667. Pierre David, Sr de Vaux. H.
1668. Charle Durant. H.
1668. Tranquille-Etienne de Faviéres. H.
1673. Pierre Muſnier, Sr de Mauroy. E.
1673. Charle Bénard, Sr de la Forteresſe. H.
1677. Loüis Parent. E.
1677. Euverte Angran. H.
1680. Hercule Langlois. E.
1683. Jean-Pierre Lambert. E.
1683. Jean-Baptiſte de Faverolle, Sr d'Arras. H.
1685. Loüis Bengy, Sr du Corbet. E.
1687. Nicolas Coudray, Sr de Chamfleury. H.
1690. Bertin-Simon Dieuxivoye. E.
1691. Claude le Nain. H.
1691. Roger Sirnet. H.
1691. Henry Bourdon. E.
1692. Céſar Petit, Sr des Landes. E.

1692. François Blanchard, Sr de la Rochette. E.
1694. Claude du Vaulx. H.
1694. Nicolas Dupré, Sr de S. Maur. H.
1696. Jean-Jâque de Hodencq. E.
1698. Claude Jean Pepin. E.
1698. Pierre Cœuret d'Origny. H.
1698. Charle Pocquelin. E.
1700. Hilaire-Jean-Baptiſte Marcez. H.
1701. François Luce. H.
170.. N.... Néret. E.
170.. N.... Débonnaire E.
170.. N.... de Faverolles. H.
170.. N.... Maſſot. E.
170.. N.... Géoffroy des Mareſts. H.
170.. N.... Mignot. H.
170.. N.... Aumont. H.
170.. N.... le Maſier. E.
170.. N.... Goſſet. E.
170.. N.... Robethon. E.
170.. N.... Tiſſart. H.

CONSEILLERS AUDITEURS.

1656. Loüis Richet, S^r de l'Iſle. H.
1661. Laurent de Faveroles, ancien Echevin de Paris. H.
1661. Jean Rouſſeau, Sr de Noyers, *l'aîné*. E.

1663. Claude David. E.
1666. Claude le Conte. E.
1668. Antoine Picart de Mauny. H.
1670. Nicolas Boucher, Sr du Bouchet. H.
1671. Pierre de Vyon d'Hérouval, S^r d'Orville. H.
1671. Pierre le Bel, S^r des Ferriéres. E.
1671. Henry Selvois. E.
1671. Jean Langlois. H.
1672. Jean-Nicolas Ogier. H.
1673. Honoré Caille, Sr du Fournil. E.
1674. Chriſtophle Gueffier. E.
1675. Denys Rouſſeau, S^r d'Aubreüil. E.
1675. Claude-Bernard Rouſſeau, Chevalier de S. Lazare. H.
1676. Pierre de Valles, Sr de Monjay. E.
1678. André Tauxier. E.
1681. Charle Fayet. E.
1682. Loüis François Maurin. H.
1682. Philbert-Bernard Moreau, Sr de Mautour : Il eſt de l'Academie des Inſcriptions. E.
1682. Claude-Charle Petitpied. E.
1683. Guillaume Pijart. E.
1684. Loüis-Henry de Selles. H.
1684. Antoine Subtil. H.
1685. Charle le Brun. E.
1685. Edme Parcques. H.

1686. Antoine Audiger. H.
1686. René des Moulins. H.
1686. Pierre Roland, Chevalier de S. Lazare. H.
1686. Charle-Pierre Perrot. E.
1687. Charle de Lacorée. E.
1688. Jean-Baptiſte Chevalier. E.
1688. Jean-Loüis Barré. H.
1689. François Bunault de Frémont. E.
1689. Germain Hureau. E.
1690. François Boutet. H.
1690. Jâque Gobelin. E.
1691. Jean-Baptiſte Touzart. H.
1691. Guillaume Bréteau. E.
1691. Jean-Baptiſte Senſier. H.
1691. Claude-Anne de la Mouche Sr de Beauregard. H.
1691. Pierre-Denys Maillet, de Cerny. H.
1691. Jean-Nicolas le Prevoſt, Sr de Belmont. E.
1692. Adrien Guyot. E.
1692. Philippe Etienne. H.
1693. Pierre-Nicolas Garnot. E.
1693 Claude Vigneron. H.
1694. Jean de Cop. H.
1694. Mary Trézin. E.
1695. Nicolas Fournet. E.
1695. Antoine Martin. E.
1695. Jean Jouſſet. E.

1695. Antoine-Denys Pelletier. H.
1697. Antoine de Gars. H.
1697. Nicolas Vallée. E.
1697. Jean du Gué. H.
1697. Loüis Prosel. H.
1697. Marc Héron. E.
1698. François Pocquelin. E.
1699. François-Marie de Valles de Launay. H.
1699. Joseph Charpentier. H.
1700. Pierre-Auguste Rigault. E.
1701. Pierre-Mathieu Guerin. E.
1701. Pierre Hélyot. E.
1701. Jâque Droüet, Sr de la Harlière. E.
170. . N. . . . de Maupas. H.
170. . N. . . . de Langerye. E.
170. . N. . . . Henry. H.
170. . N. . . . Gresle. H.
170. . N. . . . le Moyne I. H.
170. . N. . . . Beissier. E.
170. . N. . . . de Bruscoly. H.
170. . N. . . . Henin. H.
170. . N. . . . le Moyne p. H.
170. . N. . . . de Monflambert. H.
170. . Albert de la Marvalier. E.
170. . N. . . . Bizeau. H.
170. . N. . . . Germond. E.
170. . N. . . . Amelote. H.

Gens du Roy.

1691. Jean de Maſſol, *Avocat Général.* H. E.

1701. Charle Bourard, Sr de Fourqueux, *Procureur Général.* H. E.

Subſtitut.

1699. Gilles Chébron eſt auſſi Eleu en l'Election.

Greffiers en Chef.

1686. Pierre-Euſtache Richer, Greffier en Chef & Sécrétaire du Roy.

170. . Charle-François Noblet, Greffier en Chef, & Sécrétaire du Roy.

1696. Luc Moreau, *Premier Huiſſier.*

Trente autres Huiſſiers.

La Chambre des Comptes eſt vrai-ſemblablement auſſi ancienne que la Monarchie; les Rois aïant toûjours eu des Officiers pour faire rendre compte à ceux qui manioient leur Domaine, Revenus, & Finances. Avant que ces Officiers fuſſent réſidens à Paris, ils ſuivoient la Cour du Roy, & y recevoient, oyoïent, & corrigoient tous les Comptes, tant ordinaires qu'extraordinaires; & même ceux lors qualifiez Clercs, qui ſont maintenant les Correcteurs & Auditeurs, y expedioient &

ſignoient toutes ſortes de Lettres Patentes en Chancellerie, ainſi que les Sécrétaires du Roy, lors qualifiez Notaires, & elle étoit ſédentaire à Paris ſous le Regne de S. Loüis, comme il réſulte d'une Ordonnance du même Roy de l'an 1262. concernant le bien commun des Villes, portant que ceux qui auront reçû & dépendu les Biens des Villes, viennent à Paris pour rendre compte à nos Gens de leur Recette & de leur Dépenſe.

Son premier établiſſement n'étoit que de deux Préſidens, dont le Premier qui étoit Clerc, étoit ordinairement Archevêque ou Evêque, & l'autre Laïc, de trois Maîtres des Comptes Clercs; & de trois Laïcs. Philippe le Long, par ſon Ordonnance de l'an 1319. y ajoûta un Maître Clerc, & onze petits Clercs, dont deux devoient tenir les Comptes, un tenir le Journal pour enregiſtrer les affaires, & les huit autres pour entendre continuellement, matin & aprés dîné, aux jours à ce ordonnez, à la correction des Comptes. Dans la ſuite il y eut pluſieurs mutations dans le nombre de ces Officiers juſqu'en l'année 1511. que Loüis douze en réduiſit le nombre à deux Préſidens, ſix Conſeillers Maîtres, deux Correcteurs, ſeize Clercs Auditeurs, un Avocat Général, & un Pro-

cureur Général & deux Greffiers, & y établit en même temps unſecond Bureau.

François Premier y ajoûta deux Préſidens, deux Maîtres, deux Correcteurs, quatre Clercs Auditeurs, & un Garde des Livres.

Henry II. en 1551. la rendit Semeſtre, augmenta le nombre des Conſeillers Maîtres juſqu'à vingt, celui des Correcteurs à ſix, & celui des Auditeurs à trente-deux: Par ce même Edit il créa un deuxiéme Garde des Livres, & donna aux Clercs Auditeurs le Titre de Conſeillers du Roy, avec Voix délibérative qu'ils n'avoient pas eu juſqu'alors. Depuis ce temps-là juſqu'à preſent, il y a eu pluſieurs Créations d'Officiers, enſorte qu'elle eſt compoſée d'un Premier Préſident, douze autres Préſidens, ſoixante & dix-huit Maîtres, trente-huit Correcteurs, quatre-vingt-deux Auditeurs, un Avocat Général, & un Procureur Général.

Habits de Cérémonie des Officiers de la Chambre des Comptes.

Les Préſidens ont la Robe de velours noir. Les Maîtres, la Robe de ſatin noir. Les Correcteurs, la Robe de damas noir. Les Auditeurs, la Robe de taffas noir,

L'Avocat & le Procureur Général, la Robe de ſatin noir. Le Contrôleur Général des Reſtes, les Greffiers, & le Premier Huiſſier, la Robe de taftas noir.

Cette Chambre a été en ſi grande conſideration, que les affaires les plus importantes de l'Etat, des Finances, & de la Juſtice y étoient déliberées, où étoient appellez les Principaux Officiers de la Couronne & du Parlement Les Patriarches, Archevêques, Evêques, Princes, Connêtables, & autres grands Perſonnages y avoient ſeance. Elle a eu l'honneur d'avoir Jâque de Bourbon, Prince du Sang, pour Premier Préſident, en l'an 1397. Pluſieurs Rois l'ont honorée de leur preſence, comme Philippe de Valois, qui pendant ſon voïage de Flandre lui laiſſa ſon Sceau en garde, lui donna pouvoir & autorité de la diſtribution de ſes graces & faveurs, même d'accorder des Lettres d'abolition de crimes, tout ainſi qu'il eut fait, ou eut pû faire. De même ſous les Rois Charle V. Charle VI. & Loüis XII. és années 1330. 1359. 1381. & 1498. Alors elle n'étoit pas ſeulement pour juger ſouverainement des Finances, tant au Civil qu'au Criminel; mais encor ede la Police & direction des Ponts & Chauſſées, & des grands Chemins.

Elle eſt ſouveraine ſur les matiéres de ſa compétence, qui ſont l'Audition, Examen, Jugement, Apurement, & Correction des Comptes du Thréſor Roïal, Parties Caſuelles, Ordinaires & Extraordinaires des Guerres, Artillerie, Marine, Galéres, Fortifications, Maiſon du Roy, & des Maiſons Roïales, & généralement de tous Officiers & Commiſſionaires comptables des dix-ſept Généralitez de ſon Reſſort, qui ſont Paris Soiſſons, Amiens, Châlons, Orleans, Tours, Bourges, Moulins, Riom, Lyon, Poitiers, Limoges, Bordeaux, Montauban, la Rochelle, Flandre & Artois, qui renferment cent trente-quatre Elections particulieres.

Les autres Chambres des Comptes ſont obligées d'envoïer en celle de Paris tous les ans les doubles des Comptes de leurs Provinces, afin qu'elle ait une connoiſſance générale des Finances, & pour ſervir à la correction des Comptes du Thréſor Roïal, de l'Ordinaire des Guerres, & des Ponts & Chauſſées.

Elle reçoit le ſerment de tous Commiſſaires, Ordonnateurs, Officiers, & Commiſſionaires aïant l'Intendance, Maniement, ou Contrôle des deniers du Roy.

Elle appoſe ſes Scellez ſur les biens & effets des Comptables décédez ou fugitifs, redevable

redevables au Roy, fait inventaire & vente de leurs biens meubles.

Elle enregiſtre tous Edits, Ordonnances, Déclarations, & Lettres Patentes concernant les Finances, les Déclarations de Guerre, Traitez de Paix, Contrats de mariage des Rois & des Enfans de France, avec leurs Appanages, comme auſſi toutes Lettres d'Etabliſſemens & Amortiſſemens, Affranchiſſemens, Privileges, & Octrois des Villes & Communautez, Exemptions, Abonnemens, Dons d'Aubaine, Desherances, Bâtardiſe de Lots & Ventes, tant Seigneuriaux que Féodaux, & autres Dons de quelque nature qu'ils ſoient, Penſions, Gratifications, Baux de Fermes, Décharges, Rabais, Indemnitez, Ratifications de Contrats d'échange & Aliénation du Domaine, Réaſſignations, Rembourſemens, Validations, & généralement toutes Lettres Patentes concernant le fonds ou le revenu du Domaine du Roy & de ſes Finances, tant ordinaires qu'extraordinaires.

Elle enregiſtre pareillement toutes Lettres de Charte, Erections de Terres en Duchez, Pairies, Principautez, Marquiſats, Comtez, Vicomtez, Baronies, Châtellenies & Juſtices, Etabliſſement de Foires & Marchez, Naturalitez, Légitimations, Annobliſſemens, Confirmations, & Réha-

Baronies, Châtellenies, & de tous les autres Fiefs mouvans du Roy, ſituez dans les Généralitez de ſon reſſort ſans aucune diſtinction. En 1668. il a ſeulement été permis aux Thréſoriers de France des Provinces (pour le ſoulagement des Vaſſaux & leur éviter les frais d'un long voïage) de recevoir les hommages des ſimples Fiefs; ainſi les Vaſſaux de Province peuvent rendre leurs hommages, aveux & dénombremens des ſimples Fiefs, ou à la Chambre, ou devant les Thréſoriers de France à leur choix; mais à l'égard des Fiefs de dignité, & des Terres titrées, ils ne peuvent être rendus devant eux, & dans la Généralité de Paris les Thréſoriers de France n'en peuvent recevoir, pas même des ſimples Fiefs.

Il leur a ſeulement été permis, ainſi qu'à ceux des Provinces, de faire ſaiſir féodalement les Vaſſaux du Roy faute de foy & hommage & aveu non rendu; mais c'eſt à la charge d'en envoïer les ſaiſies de trois en trois mois à Mr le Procureur Général en la Chambre, qui peut les faire ſaiſir à ſa Requête, quand il le juge à propos.

Elle a ſeule le dépôt & la garde de tous les Actes de foy & hommages rendus, ſoit au Roy, à Mr le Chancelier, & en la Chambre même de ceux des ſimples Fiefs reçus par les Thréſoriers de France des Provinces, qu

ſont tenus de les envoïer en original en la Chambre, avec les aveux & dénombremens par eux reçus, pour être mis & gardez dans ſon dépôt.

Les Enfans de France ont droit d'établir une Chambre des Comptes au principal lieu de leurs Appanages; mais elles finiſſent en cas de réverſion à la Couronne, faute d'hoirs mâles, & le plus ſouvent même ils font compter leurs Thréſoriers en la Chambre des Comptes de Paris.

Les Préſidens, Maîtres des Comptes, Correcteurs, Auditeurs, Gens du Roy, Thréſoriers de France ſont ſujets à l'examen. Les Semeſtres aſſemblez, les Procureurs & Huiſſiers ſont auſſi ſujets à l'examen; mais ſeulement pardevant des Commiſſaires à ce députez.

Le Premier Préſident & les Préſidens de cette Chambre, ſont reconduits par les Huiſſiers de ſervice, la baguette en main, juſques devant la baſſe Sainte Chapelle.

Les autres Chambres des Comptes en France, ſont *Dijon*, dans le Duché de Bourgogne. *Grenoble*, en Daufiné. *Aix*, en Provence. *Montpellier*, en Languedoc. *Pau*, unie au Parlement de même nom, en Béarn. *Nantes*, en Bretagne. *Roüen*, en Normandie. *Metz*, unie au Parlement de même nom, & *Dole*, en Franche-Comté.

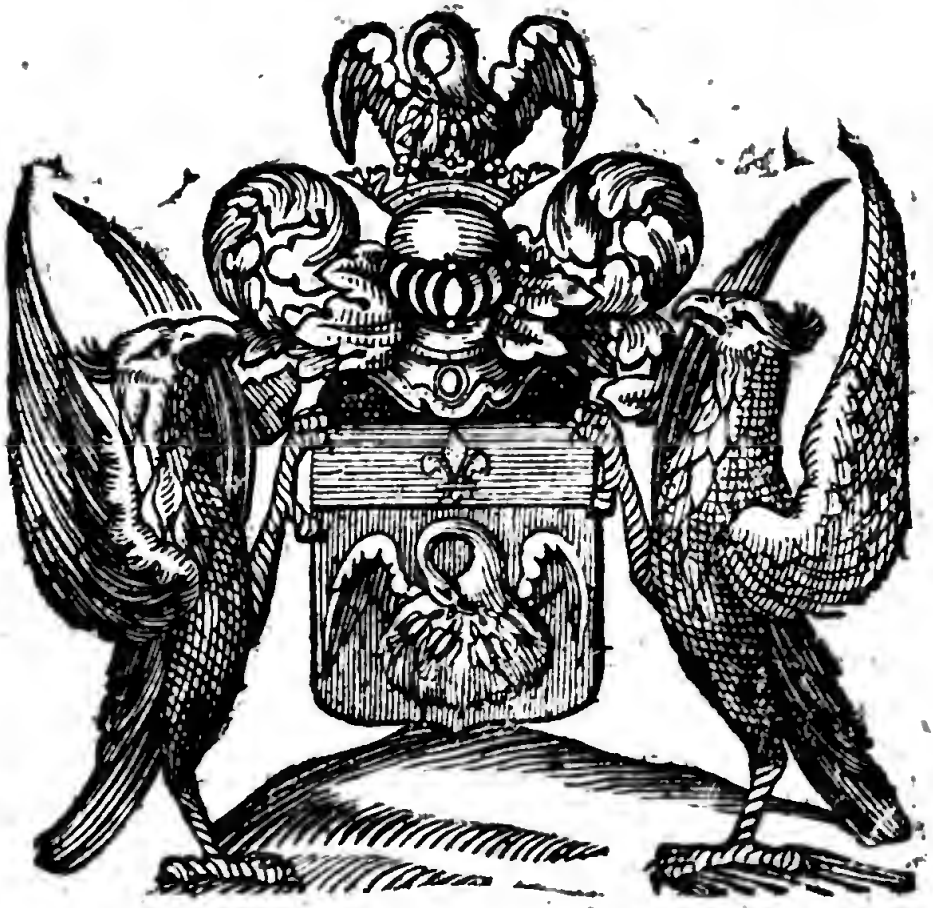

CHAPITRE VI.

DE LA COUR DES AIDES.

LA Cour des Aides eſt compoſée de neuf Préſidens, quarante-ſix Conſeillers, partagez en trois Chambres, trois Avocats Généraux, un Procureur Général, quatre Subſtituts, quatre Greffiers en Chef ſervans par quartier, quatre Sécrétaires de la Cour.

MESSIEURS

PRE'SIDENS.

1672. Nicolas le Camus, Chevalier, Seigneur de la Grange, Bligny, &c. Conseiller du Roy en ſes Conſeils, Premier Préſident.
1688. Jean-Edoüard de Pouſſemothe de l'Etoile, Sr de Chenout, Comte de Graville.
1695. Jean Baudoüin.
1695. Michel Saunier.
1696. Alexandre le Noir.
1699. Claude Boucher.
1705. Nicolas Petit Sr de Villeneuve.
1705. François Carel.
1705. Jean-Baptiſte-Jules de Ricard.

CONSEILLERS.

1656. Antoine le Fébvre, Sr de la Malmaiſon, *Doïen*.
1669. Charle le Clerc de Leſſevil'e Sr de S. Leu, S. Prix, Taverny, Incourt, Leumont.
1672. Nicolas Servin.
1673. Nicolas Mydorge.
1675. François Boulin.
1679. Claude Guillier.
1683. André-George le Vieux.
1685. Chriſtophle Boyetet.
1686. Jean-Baptiſte le Jariel, S^r des Forges.

1686. François-Alexandre le Vayer, de Vándeuvre.
1686. François Hocart de Felcourt.
1686. François-Eloy des Pierres, Sr de Brécourt.
1687. Benoît-Jean-François Amyot d'Inville.
1688. Pierre Gaillard.
1688. Jean-Baptiſte de Gaumont.
1689. Claude-Nicolas Blondeau, Sr de Chapuis.
1689. Claude Raimond d'Arfeüil.
1691. Philippe Patu.
1693. Jean-Baptiſte de Gomont de Portien.
169 . Claude-Nicolas Hatte.
1695. Loüis de Villevault.
1695. Chriſtophle Leſchaſſier.
1695. Loüis-Ovide Chilbert.
1695. Jâque Cromot de Vaſſi.
1695. Paul Ogier.
1696. Loüis-Gaſton de Loſſandiere.
1696. Adrien du Houllay.
1697. Michel de Carpatry.
1700. Philippe Laurent.
1700. Claude Porcher de Condé.
1700. Pierre-Philbert de Pajot.
1700. Loüis Bachelier.
1702. Auguſtin-Nicolas le Comte, S^r des Graviéres.
1702. Loüis Evert Angran.

1702. Pierre Morel du Meix.
1702. Antoine Ferrand.
1702. Jâque Gayot.
1703. Nicolas Gilbert.
1704. Charle-François Ruau d'Anſerville.
1704. Daniel Bouret de Corberon.
1705. Pierre-Joſeph Gon, S^r de Vaſſigny.
1705. Pierre-Denys Bechet.
1705. Pierre du Tremblay.
1706. Guillaume Tourres.
1707. Vincent-Pierre Mignon.

Gens du Roy

1693. Pierre Delpech, *Avocat Général.*
1702. Jean-Baptiſte Boſc, *Procureur Général.*
1704. Loüis-Paul Belanger, *Avocat Général.*
1704. Nicolas Ravot, S^r d'Ombreval, *Avocat Général.*

Subſtituts.

1663. Loüis Baudran.
1684. Leonard Villery.
1692. Jâque Hattin, Sr du Buiſſon.
1705. N..... Noüet.

Greffiers en Chef Civils & Criminels.

1700. Loüis Robert.
1705. Gabriel Olivier.
N.... le Maître.

Greffier des Preſentations.

170.. N.... Prevoſt.

Quatre Sécrétaires de la Cour.

1677. Paul Rallet.

1686. Pierre Simonnet.

1692. Robert Berthier.

1703. Loüis Robert.

Premier & Principal Commis, tant pour le Civil que pour le Criminel, tenant la plume aux Audiances particulières des trois Chambres.

Gabriel Olivier.

Greffier des Decrets & Adjudications, tenant la plume aux grandes Audiances.

Hugues du Puy.

Greffier Garde des Sacs.

1704. Claude Raince.

Receveur des Epices, Ancien & Mitriennal.

1705. Philippe Mirabeau.

Alternatif & Mitriennal.

1706. Claude Buquet.

Receveur des Amandes, Ancien & Mitriennal.

170.. Jâque Boudot.

Alternatif & Mitriennal.

1706. Claude Buquet.

Premier Huissier.

1697. Jâque Guyon.

Sept autres Huissiers.

Présidens Honoraires.

1689. Nicolas le Vasseur, Marquis de S. Urain,

170.. Jâque Raudot.

170.. Claude Constantin de la Dehors.

Conſeillers Honoraires.

1668. Claude Héron.

1689. Jean-François le Haguais.

La Cour des Aides fut créée un peu aprés que l'on eut rendu le Parlement ſédentaire à Paris ; & ſi vous exceptez les Parlemens de Paris & de Toulouſe, elle précede d'ancienneté les autres Parlemens. Elle fut établie aprés une Aſſemblée des Etats du Roïaume, ſous le Roy Jean, vers l'an 1355. par Charle V. étant Daufin, & par une prérogative particuliére, les Etats des Maiſons Roïales & du Premier Prince du Sang, ſont mis au Greffe de cette Cour. Tous les Officiers compris dans ces Etats, n'ont pour Juges en dernier reſſort ſur le fait des Aides, que ceux de cette Cour ; quoi qu'ils fuſſent domiciliez dans l'étenduë des autres Cours des Aides.

La Juridiction de la Cour des Aides, eſt de connoître & juger en dernier reſſort des Tailles, Aides, Gabelles, Impoſitions, & de toutes Fermes & droits du Roy ; & les Decrets des biens des Comptables ſe font en cette Cour. Elle connoît auſſi des uſurpateurs du titre de Nobleſſe.

Habits de cérémonie de la Cour des Aides. Les *Préſidens* ont la robe de velours noir. *Les Conſeillers, Avocats, & Procureurs Généraux, & Greffier en Chef*, la robe d'écarlate.

Le Premier Président, à la levée de l'Audiance, est reconduit jusqu'au bas de l'escalier de cette Cour par les Huissiers de service.

Après la Cour des Aides de Paris, les autres Cours des Aides en France, sont *Dijon*, en Bourgogne; elle est unie à la Chambre des Comptes, ou plûtôt au Parlement de Dijon. *Grenoble*, en Daufiné; elle est unie au Parlement de ce même nom. *Montpellier*, en Languedoc; établie par Charle VII. en 1437. elle est jointe à la Chambre des Comptes de même nom, dans l'étenduë du Parlement de Toulouse. *Aix*, en Provence; elle est unie à la Chambre des Comptes de ce Parlement. *Montauban*, en Querci. *Pau*, en Béarn; unie au Parlement de même nom. *Bourdeaux*, pour la Guienne; elle étoit autrefois à Périgueux. *Clermont-Montferrand*, en Auvergne, créée par Henry II. en 1557. *Rennes*, unie au Parlement de Bretagne. *Roüen*, elle est unie à la Chambre des Comptes de même nom pour la Normandie. *Metz*, pour l'étenduë de ce Parlement, & qui lui est unie.

CHAPITRE VII.

DE LA COUR DES MONOIES.

IL y avoit trois Généraux des Monoies de France, dés la premiére Race de nos Rois, faits sédentaires à Paris en même temps que le Parlement. De pareilles Charges furent crées du temps de Philippe le Bel, & en d'autre temps, & jointe à la Chambre des Comptes, de laquelle ces Généraux des Monoies ont été séparez en 1358. & leur

Chambre fut miſe au deſſus de la Chambre des Comptes, où ils ont été juſqu'en 1686. que le Roy les a placez au grand Pavillon de la cour neuve du Palais, où elle a tenu ſa premiere ſéance le 16. Octobre 1686. d'où le Premier Préſident eſtre conduit tous les jours par les Huiſſiers, juſqu'au bas du grand Eſcalier de ce Pavillon. Ils ont jugé ſans appel à l'égard du civil, & à l'égard du criminel, depuis Henry II. en 1551. qui leur donna le titre de Cour des Monoies. Elle a ſon rang dans les cérémonies immediatement aprés la Cour des Aides, où *les Préſidens* portent la robe de velours noir, *les Conſeillers*, *les Gens du Roy & le Greffier en Chef*, celle de ſatin noir, & *le Premier Huiſſier*, de taftas noir. Elle donne Audiance les Mercredis & Samedis aux Avocats & Procureurs du Parlement. Elle connoît ſeule ſans appel des Monoies, métaux, mines & poids, & des Officiers & Artiſans qui y ſont emploïez; comme auſſi de la Fabrique du titre, du cours, du prix & de la Police des Monoies; & reçoit l'appel des jugemens des Officiers des Chambres des Monoies, & autres Juges dépendans d'elle.

Il y a deux Préſidens & pluſieurs Conſeillers Commiſſaires en titre, qui vont faire tous les ans la viſite dans les Provin-

ces. On garde soigneusement en cette Cour les poids originaux de France, sur lesquels ceux des Villes du Roïaume sont étalonnez. Tous les ans la Cour commet un Conseiller qui fait marquer en sa presence du Poinçon du Roy, qui est une fleur-de-lis, tous les poids du public quand ils sont justes; le tout sans frais.

Les lettres H. E. mises aprés les noms, marquent le Semestre des Présidens & Conseillers de la Cour des Monoies. Ceux qui sont au Semestre d'*Hyver*, ont la lettre H. les autres qui ont l'E, servent au Semestre d'*Eté*.

MESSIEURS

PRESIDENS.

1694. Jâque Hosdier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Premier Président.
1682. René Pintérel, Sr de Biais. H.
1686. Nicolas Faudel. E.
1687. Nicolas le Vacher. E.
1694. Constans de Silvecane. E.
1700. Jean Chénard.
170. . Loüis Greffier.
170. . François Gineste.

CONSEILLERS.

1659. Antoine de Fussimaigne, *Doïen.* H.
1665. Jâque de la Roche, reçu Contrôleur au Comptoir, 1665. H.
1667. Charle Frenicle. H.
1678. Noël Pellegrain, S^r des Cluzeaux. H.
1679. Thibaut Cadot, Sr Dudy. E.
1682. Pierre le Tellier. H.
1683. Jâque Benoît. H.
1683. Jean-Michel Favieres. E.
1685. Loüis Dorigny, Sr du Metz. E.
1685. Charle Marcüil. E.
1686. Jâque de Bougis. E.
1687. Pierre Nivert. E.
1687. Pierre de Lorme, *Commissaire.* E.
1687. Etienne-Antoine Hénault. H.
1687. Remy-François Béguin du Saussoüil. H.
1688. Pierre Xevillart. H.
1690. Nicolas Langlet. E.
1690. Jean-Baptiste Colin. E.
1692. Pierre Framery. E.
1693. Philippe du Rhu. H.
1694. Jean-Jâque Boulanger, qui est aussi Contrôleur au Comptoir. E.
1695. Henry du Clos le Tisserant, *Commissaire.* H.

1696. Barthelemy-Christophle Ségonzac, *Commissaire.* H.
1697. Jean Trottier. E.
1698. Nicolas Barreau. E.
1698. Pierre de Corberon. E.
1698. Loüis Raimond. E.
1699. Jean-Juchereau, *Commissaire.* H.
1700. Jean-Simon Moulard, *Commissaire.*
1702. Pierre de Mosny, Sr de Moreville.
1703. André Brochand, S^r d'Orangey.
1704. Nicolas Turpin.
1705. Nicolas Digue, Sr de Garlande, *Commissaire.*

Gens du Roy.

1698. Jâque Robthon, *Avocat Général.* H.
1694. François de la Fons, *Procureur Général.* H. E.
170.. N.... *Avocat Général.*

Substituts.

1685. Loüis Rahault est aussi Assesseur en la Prevôté Générale des Monoies. H. E.
170.. Philippe Lambert.

Greffier en Chef.

1698. Pierre Gallois. H. E.

Sécrétaires du Roy près la Cour.

1706. Daniel Bosquillon.
1706. Pierre de Vaux.

Premier Huissier.

1692. Jean-Baptiste de Voulges. H. E.

Dix-sept autres Huissiers.

Présidens Honoraires.

1677. Jean Feydeau.

Conseillers Honoraires.

1651. Jâque du Buisson.

1675. Nicolas Foy, Sr de S. Maurice.

Les deux Conseillers Contrôleurs au Comptoir, ont rang & séance immediatement aprés le Doïen des Conseillers.

Il y a un Prevôt Général des Monoies & Marêchaussées de France, le Sr Augustin-Nicolas Langlois, Sr du Frétoy, qui a séance aprés le dernier Conseiller, lorsqu'il apporte juger les procez criminels qu'il a instruits.

Il a plusieurs Lieutenans, Exemts, un Procureur du Roy, un Assesseur, Greffiers, & quarante Archers.

En 1685. le Roy a établi un Hôtel & Chambre de Monoies en la Ville de Lille pour les Provinces de Flandre, Artois, Hainaut, Ville & Païs de Lille, Tournay, Tournésis, Cambray, & Cambrésis. L'appel de ses jugemens se reléve en la Cour des Monoies, ainsi que tous les autres Hôtels & Chambres des Monoies de France, & des Païs des Conquêtes de Sa Majesté.

CHAPITRE VIII.

Des Thréſoriers de France.

LEs Thréſoriers de France, dont l'inſtitution eſt preſque auſſi ancienne que la Monarchie; ont été érigez en Thréſoriers Généraux des Finances, vers l'année 1450. & établis en divers lieux du Roïaume, pour connoître du Domaine du Roy & de ſes Finances. Ils ſont du Corps des Compagnies Souveraines, & jouïſſent des mêmes Privileges que la Chambre des Comptes, où ils ont rang, ſéance, & voix délibérative, ainſi qu'en la Cour des Aides, lorſqu'ils y vont pour affaires d'importance. Ils ont pareillement ſéance au Parlement avec Meſſieurs les Conſeillers, quand il eſt néceſſaire qu'ils y aillent pour les affaires du Roy ou du public, & ſont Commiſſaires nez des Chambres *Souveraines* des Francs-fiefs du Domaine & du Terrier. Ils ſont réputez du nombre des Officiers domeſtiques & Commenſaux de la Maiſon du Roy, & jouïſſent des mêmes priviléges. Ils prêtent

le ſerment au Roy entre les mains de M. le Chancelier, avant que d'être reçus en leurs Charges. Ils connoiſſent des bâtimens, réparations du Palais à Paris, & Juridictions Roïales où ſe rend la Juſtice, Ponts & Chauſſées, Pavé & autres ouvrages publics. Le Sr de Fourcy, Thréſorier de France à Paris, fit ériger la Charge de Sur-Intendant des Bâtimens, dont il ſe fit pourvoir, vendant la ſienne de Thréſorier de France.

Les Lettres d'annobliſſement, réhabilitation, naturalité, légitimation, aubaine, deshérence, eſpaves, érections de Terres en Baronies, Marquiſats, Comtez & Duchez; les Lettres de dons, de péages, penſions & autres Lettres concernant le Domaine du Roy, leur doivent être adreſſées pour les enregiſtrer en leur Bureau.

La levée des Tailles doit être faite en vertu des Lettres Patentes à eux adreſſantes, aprés qu'ils ont donné au Roy & aux Seigneurs de ſon Conſeil, le département par eux fait des Tailles ſur les Elections, en conſequence du Brevet que Sa Majeſté leur envoie tous les ans à cet effet. Sur leſquelles Lettres ils font remontrance à Sa Majeſté quand il eſt beſoin, & envoient leurs attaches & mandemens aux Elus, pour en faire l'impoſition ſur les Paroiſſes. Cet-

te impoſition ſe fait dans la Généralité de Paris par les Thréſoriers de France, Commiſſaires départis dans les Elections dépendantes de cette Généralité, où ils vont préſider, pour faire avec les Officiers le régalement des Tailles. Ils envoient enſuite aux Receveurs Généraux & particuliers, les Etats de recouvrement, pour en faire la recette.

On doit en uſer de même pour toutes les autres levées de deniers qui ſe font dans le Roïaume, de quelque nature qu'elles ſoient.

Il y a deux Receveurs Généraux des Finances en la Généralité de Paris, & deux Contrôleurs Généraux du Domaine & Thréſor.

Tous les Officiers des Elections des Greniers à Sel, & tous les Officiers comptables des Recettes générales ou particuliéres, où les Commis à la recette des deniers Roïaux, ſont reçûs & prêtent ſerment pardevant eux, & y comptent par état au vray, avant que de compter à la Chambre des Comptes.

Ils ſont Grands Voïers, & ont la Direction, Juridiction, œconomie & Police des Voïeries, particuliérement de celle de Paris, tant pour les grands chemins, & pour empêcher les entrepriſes qui s'y pour-

roient faire, que pour les bâtimens & toutes avances, saillies, encombremens de chemins, vuës & voies publiques. Et toutes Lettres Patentes, pour transférence, changement, clôture de chemin ou choses semblables, leur sont adressées en connoissance de cause, & les parties interessées appellées devant eux, y procedent, où la Justice leur est renduë sans appel.

Le Bureau des Thresoriers de France, de Paris, est au Palais prés la Chapelle Saint Michel. Ces Thresoriers s'assemblent les Lundis, Mardis, Jeudis & Vendredis matin, & tous les Samedis, les Commissaires pour le pavé. Durant les Vacances ils s'assemblent seulement les Mardis & les Vendredis.

Par Edit du mois d'Août 1496. Charle VIII. avoit érigé à Paris la Chambre du Thresor, pour connoître de toutes les affaires du Domaine dans l'étenduë de la Prevôté de Paris, & des huit Baillages des environs: Senlis, Melun, Brie-Comte-Robert, Etampes, Dourdan, Mante & Meulan, Beaumont sur Oise, & Crépy en Valois.

Les Officiers de cette Chambre étoient, Un Lieutenant Général. Un Lieutenant Particulier. Huit Conseillers. Un Avocat & un Procureur du Roy, Greffiers, Huissiers,

&c. Les Thréſoriers de France en étoient Préſidens nez, & y alloient préſider quand il leur plaiſoit.

Par Edit du mois de Mars 1693. le Roy a ſupprimé tous les Officiers de cette Chambre: Il en a uni & incorporé la Juridiction au Corps des Thréſoriers de France de Paris, & a augmenté ſon étenduë dans toute la Généralité.

En cette occaſion la Compagnie des Thréſoriers de France a changé de face; car outre le Premier Préſident créé par Edit du mois de Mars 1691. on a créé un ſecond Préſident, & ſept Thréſoriers de France, avec les vingt-trois qui y étoient. Depuis le Roy en a encore créé trois autres, enſorte que préſentement il y a trente-trois Thréſoriers.

Les quatre plus anciens de ces Thréſoriers ſont Préſidens, & n'ont rang qu'aprés les deux Préſidens ci-deſſus de nouvelle création.

Les Charges du Parquet des Thréſoriers ont été ſupprimées par le même Edit de 1693. ſçavoir l'Avocat & le Procureur du Roy ſur le fait du Domaine & Voierie; & l'Avocat & le Procureur du Roy ſur le fait des Finances ordinaires & extraordinaires. S. M. a créé en leur place deux autres Avocats & deux autres Procureurs du Roy.

Préſentement cette Compagnie eſt compoſée de deux Chambres, dont l'une eſt la Chambre ou Bureau des Finances, & l'autre, la Chambre du Domaine. Il y a dans chacune, un Préſident, quinze Thréſoriers de France, un Avocat, un Procureur du Roy, un Greffier, un Premier Huiſſier & autres Huiſſiers. Les Préſidens & les Thréſoriers de France ſervent par Semeſtre dans chacune des deux Chambres; de ſorte néanmoins que les Semeſtres des Préſidens commencent en Janvier & en Juillet; & les Semeſtres des Thréſoriers commencent en Avril & en Octobre. Les Préſidens & Thréſoriers qui ont ſervi dans le Bureau des Finances, ſervent le Semeſtre ſuivant dans la Chambre du Domaine. Les Gens du Roy ſont fixes dans chaque Chambre, & ne changent point. Il en eſt de même des Premiers Huiſſiers, les autres Huiſſiers changeans de mois en mois. Les Greffiers ſont auſſi fixes; mais celui du Bureau des Finances eſt Greffier en Chef dans les deux Chambres.

Lorſque les deux Chambres ſont aſſemblées, le Premier Préſident y préſide toûjours, & va faire l'ouverture des deux Semeſtres.

Par le même Edit 1693. le Roy a attribué la direction des affaires de la Voierie à

la Chambre des Finances, & a auſſi créé quatre Commiſſaires Généraux qui doivent aſſiſter aux jours d'Audiance de cette Chambre, pour rendre raiſon du fait de leurs Charges.

THRE'SORIERS

THRE'SORIERS DE FRANCE, GE'NE'RAUX DES FINANCES ET GRANDS VOIERS en la Généralité de Paris.

MESSIEURS *PRE'SIDENS.*

1691. Nicolas Pinon, Sr de Villemain, *Premier Préſident.*
1693. Jean Vigneron, *Second Préſident.*
1667. Charle Raboüyn.
1668. Joachim Béraud.
1669. Claude Fornier, Sr de Montagny.
170.. Jean Auger, Sr du Sauſſoy.

Ces quatre derniers ſont Préſidens comme plus anciens Thréſoriers de France.

CONSEILLERS THRE'SORIERS DE FRANCE.

1679. Hardoüin Jacob, S^r des Pluches, *Doïen.*

1680. Pierre Rolland, Sr de Ponthenay.
1681. Jâque Bourdon.
1682. Denys Pasquier.
1683. Nicolas de Bragelogne.
1687. Henry Dejean.
1687. Loüis-Antoine Hénault.
1688. Claude Bulteau.
1690. François Rénal.
1693. André Flory de Lessart.
1693. Jean-François Bachelier.
1693. Philippe Triboulleau.
1694. Jean du Frêne-d'Aubigny.
1695. Eustache-Loüis Carpentier.
1696. Abel-Jean de la Barre.
1696. Charle-François Durand.
1696. Antoine-Artus des Chiens de Luzy.
1696. François-Denys de Chailloüet.
1697. Jean-François-Paul Péan du Rouvre.
1698. Loüis Desmoulins.
1698. Jean-Alexandre Maréchal.
1698 Gabriel de Montenay-le-neuf, Sr de Sourdeval.
1698. Léonard Prevost.
1699. Marin Hurson.
1699. Claude-Loüis Boucher de Brétigny.
170. . Josse Rigoulet.
170. . Antoine du Plessis, Sr de Beaurain.
170. . Pierre Donce Danonville.
170. . François de Lorne.

Gens du Roy.

1694. Pompone de Lantage, *Avocat du Roy fixe au Bureau des Finances.*

1693. Nicolas Boindin, *Procureur du Roy fixe au Bureau des Finances.*

1693. Jean-Jâque-Auguſte le Févre de la Planche, S^r des Chevaliers, *Avocat du Roy fixe en la Chambre du Domaine.*

1699. Jean Loüis-Antoine Leleu, *Procureur du Roy fixe en la Chambre du Domaine.*

Greffier.

170.. Joſeph-Pierre Iſſaly.

1701. Charle Broquet, auſſi Procureur du Roy de la Capitainerie de Vincennes, *Commis au Plumetif de la Chambre du Domaine & Thréſor y réüni.*

Quatre Commiſſaires Généraux de la Voierie.

1693. François Coſſeron, S^r des Champs

1693. Pierre Terreau.

1693. André Huart du Parc.

1694. Pierre Moreau.

Premiers Huiſſiers.

1694. Jean-Baptiſte du Fays, *Premier Huiſſier fixe dans le Bureau des Finances & de la Chambre du Domaine.* Il eſt auſſi Concierge Gardemeuble des Chambres des Finances & du Domaine.

1693. Pierre Gaſtellier, *Premier Huiſſier Audiancier fixe en la Chambre du Domaine.*

Neuf autres Huiſſiers, ſervans de mois en mois dans les deux Chambres.

Officiers Honoraires.

1673. Michel de Bourges, *Conſeiller Honoraire*,

1693. Henry Langlois, *Procureur du Roy Honoraire*. Il a voix délibérative au Bureau des Finances & en la Chambre du Domaine, comme honoraire par une grace particuliére.

La Chambre du Domaine ſe tient dans la Grand'Salle du Palais, où étoit ci-devant la Chambre du Thréſor.

Aprés les Thréſoriers de France, nous allons parler des Juridictions qui avoient leur ſéance à la Table de Marbre du Palais, les Eaux & Forêts, la Connêtablie & Marêchauſſée de France, l'Amirauté, &c.

CHAPITRE IX.

Des Eaux & Forêts.

LA Juridiction des Eaux & Forêts eſt fort ancienne & de tres-grande étenduë. Elle eſt établie pour empêcher les abus & malverſations qui ſe pourroient commettre dans les bois du Roy (qui ſont la plus belle partie de ſon Domaine.) Elle connoît des mêmes abus dans les bois des Princes, Prélats, Gentilshomes, autres particuliers, & Communautez. Elle connoît auſſi tant en premiére Inſtance, que par Appel de toutes les entrepriſes faites dans les Bois, Garennes, Riviéres, Iſles, Iſlots, Moulins, Pêches, Chaſſes, & de tous Procez Civils & Criminels, meus pour raiſon de ce, entre toutes perſonnes, de quelque qualité qu'elles ſoient, même pour le fonds & la propriété, Reglemens d'Uſages, Droits de Grurie, Grairie, Tiers & Dangers, &c.

Cette Chambre eſt dans la Grand'Salle du Palais, proche le Parquet des Gens du Roy du Parlement.

Son Reſſort s'étend plus loin que celui du Parlement de Paris : car outre les Appellations, des Maîtriſes & des Juſtices particuliéres des Seigneurs, pour le fait des Eaux & Forêts qui ſont dans l'étenduë du Parlement, Elle reçoit encore celles des autres Parlemens où il n'y a point de Table de Marbre, comme de Grenoble, Bourdeaux, Dijon, Aix, Pau, Mets, & elle a même la prévention ſur les Eaux & Forêts des autres Parlemens. Les principaux Officiers des Maîtriſes & Capitaineries des Chaſſes & de la Louveterie, y ſont reçûs.

Les Ducs & Pairs y procedent préférablement à toute autre Chambre des Eaux & Forêts des autres Parlemens, encore que les choſes contentieuſes ſoient ſituées dans leur étenduë. Ils y ont le même privilége qu'à la Grand'Chambre en laquelle ils ne ſauroient ſe pourvoir pour ce fait, comme ils font en tout autre cas ; les Ordonnances attribuans à cette Juridiction la connoiſſance des matiéres qui la concernent, privativement à tous autres Juges, nonobſtant le *Committimus*, ou autre Privilege.

On y diſtingue de deux ſortes de Juridiction, l'Ordinaire & l'Extraordinaire. Les Appellations de l'Ordinaire reſſortiſſent au Parlement ; & à l'Extraordinaire, les Procés de Réformations, Malverſa-

tions, Délits & Dégradations de Bois, &c. y ſont jugez en dernier Reſſort & ſans Appel par M. le Premier Préſident, avec ſept Conſeillers de la Grand'Chambre, & quatre des premiers Officiers de cette Table de Marbre ſur les Concluſions des Gens du Roy de cette Chambre.

Quand les Grands Maîtres des Eaux & Forêts veulent venir à cette Juridiction, ils y préſident à l'Ordinaire, & les Jugemens ſont intitulez de leur nom en cette ſorte: Les Grands Maîtres Chefs Enquêteurs & Généraux Réformateurs des Eaux & Forêts de France, au Siége Général de la Table de Marbre du Palais à Paris: Et à l'Extraordinaire ils ſont intitulez: Les Juges ordonnez par le Roy pour juger en dernier Reſſort & ſans Appel les Procés des Réformations aux Eaux & Forêts de France, au Siége de la Table de Marbre du Palais à Paris.

Le Roy par ſon Edit du mois de Février 1689. a créé ſeize Grands Maîtres Enquêteurs, & Généraux Réformateurs des Eaux & Forêts de ſon Roïaume, dans les ſeize Départemens ſuivans.

Le Roy par ſon Edit du mois de Février 1689. a créé & érigé en titre d'Offices formez héréditaires, ſeize Conſeillers Grands Maîtres Enquêteurs, & Généraux Réfor-

mateurs des Eaux & Forêts de France. Par Edit du mois de Septembre 1706. il a encore créé dix-ſept Conſeillers Grands Maîtres Enquêteurs, & Généraux Réformateurs Alternatifs des Eaux & Forêts de France, & pour faire l'Exercice Alternatif avec les Anciens: Et par un troiſiéme Edit il a encore créé dix-ſept Conſeillers Grands Maîtres Enquêteurs & Généraux Réformateurs & Triennaux des Eaux & Forêts de ſon Roïaume, Païs, Terres & Seigneuries de ſon Obéïſſance, qu'il a réüni; ſçavoir pour moitié à l'Ancien, & pour autre moitié à l'Alternatif, avec le titre d'Anciens & Mitriennaux, & Alternatifs & Mitriennaux; leſquelles Charges ont été diviſées en dix-ſept Départemens: ſçavoir,

1. Paris & Iſle de *France*, M. le Févre de la Faluere, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Grand Maître Ancien, Alternatif & Triennal, Enquêteur & Général Réformateur des Eaux & Forêts de France au Département de Paris.

2. M. Payen, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes à Paris, & Grand Maître Ancien, Alternatif & Triennal, Enquêteur & Général Réformateur des Eaux & Forêts de France au Département de Soiſſons, Vallois & Senlis.

3. M. le Comte de Caverine, Grand Maître Ancien & Mitriennal au Département de Picardie, Artois & Flandre. M. Chevalier Alternatif & Mitriennal au même Département.

4. M. Maclot, Grand Maître Ancien, Alternatif & Triennal au Département de Champagne.

5. M. le Comte de Caverin, commis Grand Maître des Eaux & Forêts de France au Département de Hainaut, au lieu & place de feu M. le Comte d'Essart.

La Charge d'Alternatif & Triennal n'est pas levée.

6. M. Coulon Ancien, Alternatif & Triennal des Eaux & Forêts de France au Département de Mets.

7. Et encore M. Coulon commis Grand Maître au Duché & Comté de Bourgogne, Bresse & Alsace, au lieu & place de M. Perrault, Conseiller du Roy en ses Conseils, Grand Maître Enquêteur & Général Réformateur dudit Département.

Et M. Chassepot de Rubel, Ecuyer Conseiller du Roy en ses Conseils, Grand Maître Alternatif & Mitriennal des Eaux & Forêts de France au Département du Comté & Duché de Bourgogne, Bresse & Alsace.

8. M. Ribié de Lissy, Ecuyer Conseiller du Roy en ses Conseils, Grand Maître An-

cien & Mitriennal des Eaux & Forêts de France au Département de Lionnois, Forêts, Beaujolois, Auvergne, Provence & Daufiné.

M. Vanelle Alternatif & Mitriennal.

9. M. Anceau, Chevalier Seigneur de la Vélanet, Ancien, Alternatif & Triennal au Département de Languedoc.

10. M. Baſtard de l'Iſle, Ecuyer Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Grand Maître Ancien & Mitriennal des Eaux & Forêts de France au Département de Guyenne.

M. Rellard de Fontenay, Alternatif & Mitriennal.

11. M. Millon, Chevalier Seigneur de Meſmes, Ancien & Mitriennal au Département de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois, Limoſin, haute & baſſe Marche, Bourbonnois & Nivernois.

M. Hénin Alternatif & Mitriennal.

12. M. Rouxelin de Montourts, Grand Maître Ancien & Mitriennal au Département de Touraine, & M. de S. Vallay, Alternatif & Mitriennal.

13. M. de la Pierre, Ancien & Mitriennal, & Grand Veneur au Département de Bretagne.

M. Bourgault de la Henriére, Alternatif & Mitriennal.

14. M. Savary, Ecuyer Conſeiller du

Roy en ſes Conſeils, Grand Maître Ancien, Alternatif & Triennal, Enquêteur & Général Réformateur des Eaux & Forêts de France au Département de Roüen.

15. M. de Ferrant, Ancien & Mitriennal au Département de Caën.

M. Aubert Alternatif & Mitriennal audit Département.

16. M. du Barquet du Bourg, Ancien, Alternatif & Triennal au Département d'Alençon.

17. M. de Verton, Ecuyer Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Grand Maître Ancien & Mitriennal, Enquêteur & Général Réformateur des Eaux & Forêts de France au Département de Blois & Berry.

M. Titon, Chevalier, Seigneur du Pleſſis, Maître ordinaire des Comptes à Paris, & Grand Maître Alternatif & Mitriennal.

Par le même Edit Sa Majeſté a conſervé les deux Grands Maîtres de l'Appanage de Monſieur le Duc d'Orleans, dans le Département d'Orleans & Montargis, qui ſont M. Toiſon & M. Alexis de S. André de Villeneuve.

La Charge de Grand Maître des Eaux & Forêts de France eſt de tres-ancienne inſtitution, & a été poſſedée par des perſonnes de qualité. Il n'y en a eu qu'un ſeul juſqu'en 1575. que Henry III. en créa ſix.

Ce nombre a été depuis augmenté. Et par Edit du mois de Mars 1703. le Roy a créé une Charge de Grand Maître à Alençon, qui fait le nombre de 17. Départemens. Par Edit du mois de Septembre 1706. le Roy a créé 17. Grands Maîtres Alternatifs dans lesdits 17. Départemens; & par autre Edit de Novembre 1706. il a encore créé 17. autres Charges de Grands Maîtres Triennaux, lesquels il a reüni aux 17. Anciens & Alternatifs, sous le titre d'Ancien & Mitriennal, & d'Alternatif Mitriennal.

Officiers des Eaux & Forêts, & Juges en dernier Ressort à la Table de Marbre de Paris.

Lieutenant Général.

1697. René-Joseph de la Vaigne.

Lieutenant Particulier.

1678. Jean Goupy.

Sept Conseillers.

1660. Antoine Laîné, *Doïen.*
1688. Jean-Baptiste Blanchain.
1694. Loüis Perrin.
1701. Loüis Cimard.
1702. Nicolas Gense, *Conseiller Garde Scel.*
1706. René du Rocher.
1706. René Saudubois, Sr de la Chalonniére.

Procureur Général.

1694. Antoine-Thomas le Secq, de Saint Martin.

Avocat Général.

1698. Auger Pinterel des Biez.

Deux Greffiers en Chef & Plumitif.

1700. Michel Noël.

1703. François Tourton.

Premier Huissier Audiancier.

1696. Loüis Aubry.

Deux autres Huissiers Audianciers.

Antoine-Arnault des Prez. Pierre Mechin.

Les Mercredis & Samedis matin sont les jours ordinaires d'Audiance de cette Chambre.

Il y a encore la Maîtrise particuliére des Eaux & Forêts de Paris, qui se tient dans la Cour du Palais, dont l'appel vient à la Chambre des Eaux & Forêts de France. Elle est composée d'un Maître, Christophle Dolmoy, S^r des Grizelles. D'un Inspecteur, N.... D'un Lieutenant, Jâque Guisin, S^r d'Orsigny. D'un Procureur du Roy, Pierre Viart. D'un Garde Marteau, Pierre Coton, Sr du Verger. D'un Greffier, Jean-Baptiste Michelon. D'un Huissier, N....

CHAPITRE X.

De la Connêtablie & Marêchaussée de France.

LE Connêtable & les Marêchaux de France, ſont les Chefs & les premiers Officiers qui préſident à cette Juridiction. C'eſt la Juſtice ordinaire de la Guerre, Milice, Civile, Politique & Criminelle, unique & univerſelle dans toute l'étenduë du Roïaume. Leurs Sentences dont l'appel va au Parlement, ſont intitulées en ces termes: Les Connêtable & Marêchaux de France, à tous ceux qui ces preſentes Lettres verront, &c. bien même qu'il n'y ait point de Connêtable, parce que le plus ancien Marêchal de France repreſente le Connêtable, ne faiſant enſemble qu'un Corps, dont il eſt le Chef. Quand Meſſieurs les Marêchaux de France s'aſſemblent ſur les différens de la Nobleſſe, la perſonne du Conſeil du Roy, ſoit Conſeiller d'Etat, ou Maître des Requêtes, agréée par ſa Majeſté d'entre celles que Meſſieurs les Marêchaux de France lui ont propoſées, aſſiſtent a tou-

tes les Assemblées qui se tiennent à Paris, chez le plus ancien Maréchal de France pour le Point d'Honneur; & y fait rapport de toutes les affaires. C'est presentement M. Charle de Lambert d'Herbigny, Maître des Requêtes.

La Connêtablie est en droit de connoître de la Réception & Fonction des Charges de tous les Prevôts Généraux, Provinciaux & Particuliers, Vice-Baillis, Vice-Sénéchaux, Lieutenans Criminels de Robe-courte, Chevalier du Guet, leurs Lieutenans, Assesseurs, Procureurs du Roy, Greffiers, Commissaires & Contrôleurs à faire les Montres, Thresoriers de la solde, Receveurs & Païeurs des Compagnies, en quelque lieu du Roïaume qu'elles soient établies.

Cette Juridiction connoît aussi des Fautes, Abus, Malversations commises par tous les Officiers de Guerre, de Gendarmerie & des Maréchaussées: Et des Procés & différens entr'eux & autres Particuliers, pour Prêts de Deniers, Venditions de Vivres, Armes, Chevaux & Equipages de Guerre, tant en demandant qu'en deffendant; nonobstant leurs *Committimus* aux Requêtes, & attribution du Scel du Châtelet, Munitionaires & Entrepreneurs de tout ce qui concerne la Guerre.

Cette Chambre eſt dans la Gallerie des Priſonniers, prés la Chambre de la Tournelle.

Officiers de Robe longue de la Connêtablie.

Un Lieutenant Général.

1695. Jâque Caillard.

Lieutenant Particulier.

170.. N.... Guiſain.

170.. N.... Maſſon, *Avocat & Procureur du Roy.*

Ces quatre Officiers, outre les Privileges des Commenſaux de la Maiſon du Roy dont ils joüiſſent, ont droit de prendre la qualité d'Ecuïer, à cauſe de leur Charge.

Un Greffier en Chef.

170.. N.... de Vandôme.

Un Receveur des Epices & Amendes.

Antoine-Loüis des Landes.

Premier Huiſſier Audiancier.

Nicolas Aubouſt.

Deux autres Huiſſiers Audianciers.

Loüis le Prevoſt. Charle le Gendre.

Du Prevôt de la Connêtablie.

1694. Nicolas Binot, Sr de Toutteville, Prevôt Général de la Connêtablie & Maréchauſſée de France, Juge des Camps &

Armées du Roy, dans la plûpart des titres il eſt appellé Grand Prevôt de la Connêtablie. Il a 2800. livres de gages, logement à la ſuite de la Cour & aux Camps & Armées; il eſt logé immédiatement aprés le Marêchal Général des Logis de l'Armée. Il nomme & preſente au Roy tous les Officiers & Gardes de ſa Compagnie, qui obtiennent ſur ſa nomination des Proviſions à la Chancellerie. Il a droit d'aſſiſter aux interrogatoires, réceptions & ſermens des Prevôts des Marêchaux de Province, des Vice-Baillis, Vice-Sénéchaux, Lieutenans Criminels de robe-courte, de Marêchauſſées, & généralement de tous les Officiers des Marêchauſſées de France. Il commande les Marêchauſſées quand elles ſont aſſemblées, comme lorſque le Roy convoque le Ban & Arriéreban. Il a ſoin que les Ordonnances Militaires ſoient obſervées & connoît de tous cas Prevôtaux, & autres attribuez aux Juges extraordinaires. Il eſt Juge en dernier reſſort, Civil, Criminel & de Police dans les Camps & Armées, où il met le taux aux vivres, & donne les Paſſeports aux Marchands, Munitionnaires, Artiſans & autres ſuivans les Armées. Il a ſous lui les Officiers ſuivans.

Trois anciens Lieutenans, dont un doit être de robe-longue, chacun 800. livres,

Charle Bégault, Sr de la Girardiére. Antoine Artus. Florentin Poulet, Sr de la Tour.

Deux Lieutenans de nouvelle création, François de Rangueil, Sr de Varu, 1000. livres de gages, dont il ne touche que la moitié, Nicolas Lucas, Sr de Belébat, *Assesseur*, 600. liv.

Un Procureur du Roy, 1200. liv. N... des Forges. Il a pouvoir de substituer dans les Marêchaussées où il n'y a point de Procureur du Roy.

Un Greffier 300. liv. Michel Cursel.

Quatre Exemts, 200. liv. Jean Lempereur. François Morgan, Sr de Hémont. Jean Bernard. N.... de Fresne.

Quarante-huit Gardes, y compris le Trompette, chacun 200. liv.

Cette Compagnie a un Commissaire & un Contrôleur à faire les Montres. *Commissaire*, 600. liv. N.... Noizy. *Contrôleur*, 300. liv.

A l'Armée ces Officiers ont des extraordinaires par mois. Le Lieutenant, 150. liv. le Procureur du Roy, 100. liv. les Exemts, 60. liv. le Greffier, 60. l. les Gardes, 25. l.

Lorsqu'il y a plusieurs Armées, le Prevôt de la Connêtablie sert dans l'Armée Roïale, & ses Lieutenans dans les autres Corps d'Armée.

Les Officiers d'épée de cette Compagnie montent la garde, & font le ſervice auprés de l'ancien Marêchal de France, repreſentant le Connêtable. Ils ſont commis à la garde des perſonnes de qualité, Gentilshommes & Officiers qui ont des démêlez, & le Prevôt de la Connêtablie aſſiſte chez l'ancien Marêchal de France aux aſſemblées qui s'y tiennent au ſujet de ces démêlez.

Les Gardes portent le Hoqueton d'orfévrerie à fonds bleu; & pour deviſe la premiére lettre du nom du Roy, qui eſt une L couronnée, cottoïée de deux mains droites armées de gantelets fleurdeliſez, ſortans d'une nuée, & tenans une épée nuë la pointe en haut, ces paroles autour: *Non ſine numine.* C'eſt l'épée dite du Connêtable.

Ces Officiers ſont du Corps de la Gendarmerie, & ont été conſervez dans la qualité & priviléges des Commenſaux; les derniéres Lettres ſur ce ſujet ſont du 22. Février 1653.

Il y a auſſi un premier Aſſeſſeur & un premier Huiſſier exploitant: chacun 300. liv. de gages.

1643. Auguſtin-Nicolas Langlois, Sr du Frétoy, *Prevôt Général des Monoies & Marêchauſſée de France*, a pluſieurs Lieute-

nans, Exemts, un Greffier & quarante Archers qui ont pouvoir d'exploiter.

Le Prevôt Général des Connêtable & Maréchaux de France, au Gouvernement & Généralité de Paris, & Iſle de France, François de Franciny, Sr de Grand-Maîſon, & de Villiers.

Il y a quatre Lieutenans, un Guidon, huit Exemts, & cent Archers diſtribuez en ſept Brigades, tout autour des environs de Paris, pour la ſeureté de la Campagne : trente-cinq de ces Archers ſont à cheval.

CHAPITRE XI.

De l'Amirauté de France, & des autres Juridictions dans l'enclos du Palais.

DE L'AMIRAUTE' DE FRANCE & de Guyenne.

CEtte Juridiction étoit auſſi à la Table de Marbre, & ſe tient à préſent dans la Grand'Salle du Palais au Baillage. Elle connoît de toutes les affaires qui concernent l'Amirauté & débris des Vaiſſeaux, Naufrages & Commerce de la Mer, tant en premiére inſtance, qu'appel des abus & malverſations commiſes par les Officiers des Siéges particuliers & autres Officiers de la Marine.

Les Siéges particuliers, dont l'appel ſe releve en cette Juridiction, ſont la Rochelle, les Sables d'Olone, Marans, Calais, Boulogne, Montreüil, Abbeville, Saint Valery, Eu & Hault en Picardie,

MESSIEURS

LIEUTENANT GE'NE'RAL.

169. . Pantaléon Bruchié.

Quatre Conſeillers.

1666. Jâque de Vaux, *Doïen*

1689. Nicolas Jacob.

168. . N. . . . Owhanlon.

168. . N. . . . de Merville.

Avocat & Procureur du Roy.

1697. Maximilien Géofroy.

Greffier.

169. . Pierre Aubert.

Un Interprete Juré de l'Amirauté.

170. . M. Leopol auſſi Interprete de l'Ordre de N. Dame du Mont-Carmel, & de S. Lazare, Profeſſeur des Langues étrangeres.

Quatre Huiſſiers Audianciers & deux Sergens.

Les jours d'Audiance ſont les Lundis, Mercredis & Vendredis.

Il y a encore d'autres Chambres de l'Amirauté, à Roüen, à Bourdeaux, en Bretagne, à Dunkerque, & autres lieux.

Juridiction du Grand Pannetier de France, dont nous avons parlé au 1. Volume.

Elle connoît des Reglemens entre les Boulangers de la Ville de Paris, qu'elle reçoit.

Un Lieutenant Général & Particulier, Maître & Garde de la grande Paneterie de France.

1682. Nicolas Petit-Jean.

Procureur du Roy.

1694. Jean-François Marchand, Sr de Coulon.

Un Greffier.

1694. René-Gille du Mesnil.

Un Garde-Scel.

Pierre-Antoine Gourgaud.

Un Premier Huissier.

N.... Rolland.

Trois Huissiers Audianciers qui résident, tant à Paris qu'à la campagne.

Les Audiances se tiennent les Lundis & Samedis.

BAILLIAGE DU PALAIS.

Bailli.

1678. Claude Belot.

Lieutenant Général.

1709. Gabriel Sanguinière, Sr de Charensac.

Procureur du Roy.

1674. Claude Robert.

Greffier.

Germain Gaudin.

Premier Huissier.

N.... Batillot.

Cette Juridiction connoît des différens qui surviennent dans toutes les Salles & Cours du Palais, tant en matiéres Civiles, Criminelles, que de Police.

Juridiction du Siége des Bâtimens de Sa Majesté, Ponts & Chaussées de France.

Elle se tient au dessus de la Salle Dauphine.

Trois Conseillers, Juges Généraux des Oeuvres de Maçonnerie de France.

François Jomard a deux Charges, Jean Beausire.

Greffier par Commission.

Michel Breteau.

Deux Gardes-Scel.

Pierre-Antoine Gourgaud. Jean Reverse.

Trois Huissiers Audianciers.

Jean Boulland. Pierre Dez. David du Tac.

La

La Juſtice de la Bazoche pour les Reglemens des Clercs du Palais, & la Juſtice de la Marée, ſe tiennent encore dans l'enclos du Palais.

Aprés avoir parlé des Juſtices qui ſont dans l'enclos du Palais, il faut traiter des autres; & particuliérement du Châtelet, qui eſt la Juridiction ordinaire de la Ville de Paris, & le plus conſidérable Préſidial du Roïaume.

CHAPITRE XII.

Du Châtelet de Paris.

LA Juſtice de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, s'exerce ſous le nom du Prevôt de Paris, ou bien le Siége vacant; le Procureur Général du Parlement, eſt Garde né de cette Prevôté, & les Actes s'intitulent en ſon nom.

MESSIEURS.

Le Prevôt de Paris, Charle-Denys de Bullion, Chevalier Marquis de Galardon, Seigneur de Bonnelles, Bullion, Eſclimont, Monloüet & autres lieux, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils: pourvû de cette Charge le 14. Février 1685. dont il a prêté ſerment au Parlement le 22. May ſuivant: & le même jour un Préſident à Mortier, & le Doïen des Conſeillers Laïcs du Parlement, & le plus ancien Conſeiller Clerc de la Grand'Chambre, le furent inſtaler au Châtelet, & mettre en poſſeſſion de ſa Charge.

Il porte d'azur au lion d'or, iſſant de trois

ondes d'argent, écartelé d'argent à la bande de gueules, accompagnée de ſix coquilles de même: ſupports deux lions d'or. Il met pour marque de ſa Charge, deux bâtons de Prevôt de Paris, paſſez en ſautoir derriére l'écu de ſes armes.

Tous les Jugemens qui ſe rendent au Châtelet, & tous les Actes des Notaires s'intitulent en ſon nom : l'Aſſemblée de la Nobleſſe de la Prevôté de Paris pour l'Arriére-ban, ſe fait en ſon Hôtel, & il a le droit de la conduire à l'Armée. Cette Charge a toûjours été remplie de perſonnes de grande conſidération.

1671. *Lieutenant Civil*, Jean le Camus, Seigneur de Beaumais du Port & de S. Mandé, Maître des Requêtes honoraire.

1697. *Lieutenant de Police*, Marc René de Voyer, de Paulmy, d'Argenſon, Maître des Requêtes honoraire.

1701. *Lieutenant Criminel*, Nicolas le Comte.

Deux Lieutenans Particuliers.

1688. Jean-Baptiſte Prouſt du Martray.

1694. Loüis Paſquier.

Cinquante-ſix Conſeillers

1650. Jâque Belin, *Doïen.*

1671. Thomas Talon.

1671. Mathieu de Montholon.

1674. Claude le Févre.

1674. Mathieu Langlois.
1677. Antoine Gaillard.
1679. Antoine de Roſſet.
1691. Jean le Caron.
1682. Charle Baſſetard, Sr de Brilleux.
1689. Alexandre de Vinx.
1692. Claude Bruant des Carriéres.
1692. Nicolas Boucher.
1692. François Benjamin le Tenneur.
1693. Abel-Pierre de la Vergne.
1693. Victor de Manneville. —
1693. Pierre Héron.
1694. Antoine Girault.
1695. François Bourdelin.
1695. Pierre-Antoine Barangu.
1695. Odile-Jean Tarade.
1696. Jean le Maître.
1696. Etienne de Berny.
1697. Gilbert Pagnon.
1697. Joſeph-Joachim-François Doujat.
1698. Antoine le Gras.
1698. Daniel Chardon.
1698. Claude-le Comte des Marais.
1699. Jean Noüet.
1699. Nicolas-Claude Dommiliers.
1699. Antoine-Thomas de Langellerie.
1699. Claude Glucq.
1700. Pierre Chartier de Baune.
1701. Pierre-Claude Guillier.
1701. Jean-Raimond Iſſalis.

1701. François-Marie-Joſeph Guillemeau, Sr de Freval.
1701. Charle-Claude Roſſignol.
1703. Claude-Nicolas Henin.
1704. Elie-Guillaume de Chamfleury.
1704. Nicolas-François le Roy, Sr de Roquemont.
1705. Aymard le Coq.
1705. Simon-Joſeph Tubeuf.
1705. Jean Marquis Deſnots.
1705. Charle-Loüis Droüart.
1705. Simeon-Charle de Bonigalle.
1706. Jâque-Claude Girard.
1706. Loüis Gruin.
1706. Loüis Nouëtte Dernontauglos.
1706. François Faguier de Montflambert.
1706. Michel-Jean-Baptiſte Hazon.
1706. Claude-Silvain Hamelin.
1707. Alexis de la Motte, Sr de Surtainville.
1707. Alexandre-Julien Clement.
1707. N.... Joſſe.
1707. N.... Roy.

Gens du Roy.

1674. Jâque Brochart., *Avocat du Roy*,
1674. Claude Robert, *Procureur du Roy*, & auſſi Procureur du Roy au Bailliage du Palais, Sécrétaire honoraire de la Cour de Parlement.
1706. Charle-Jean-Baptiſte Fleuriau de Morville.

1707. N. ... Phelipeaux de Montlery, *Avocat du Roy.*
170... N.... *Avocat du Roy.*

Conſeillers Honoraires.

1660. Claude Bonneau.
1675. Jean-Gabriel Sanguiniéres, Sr de Charenſac.
1676. Antoine Rogier.
1677. Jean Thomas.

Subſtituts.

Céſar Brélu, Sr de la Grange, *Doïen.*
Jâque de Vin.
Charle le Maître.
Gilbert Marie, Sr de Monçeaux.
Jérôme Collet.
Charle de la Cour.
Claude Lelubois.
Charle Brélu de la Grange.

Greffier en Chef.

François Tardiveau.

Sécrétaires Gardes-minuttes.

François Doyart.
Alexandre de la Ruë.
Jean-Baptiſte Oudinot.
Laurent Sergent.

Greffiers de l'Audiance du Parc Civil & Préſidial.

Pierre-Iſidore de la Mare.
René Thierry.
Jean-Baptiſte le Fébvre.

Greffiers des Dépots & des Procès par écrit.

Claude Tartel.
Charle Tartel.
Pierre Tixeran.

Greffiers pour l'expédition des Sentences sur productions des Parties.

Nicolas du Four.
Claude Tartel.
Guillaume Forbet.

Greffiers des défauts.

François Geuffrin.
François Tardiveau.

Greffiers de la Chambre Civile.

Nicolas Gaudion.
Nicolas Tauxier l'aîné.
Pierre Tauxier le jeune.
Jâque Caillet.
Simon Chaillon.

Greffier des Decrets.

Pierre François.

Greffiers des Insinuations.

Loüis-Anne Jourdan de la Salle.
François Villault.

Greffiers du Criminel.

Charle Galliot.
Jâque Laudet.
André Lamée.

Premiers *Huissiers* Audianciers.

Pierre Baroneau.
Nicolas Millet.

Il y a encore un Conſeiller Juge *Auditeur*, pour décider les affaires de 50. liv. & au deſſous.

1693. Jean-Euſtache Taitbout.

Greffier en Chef des Auditeurs.

1699. René Thierry.

Quarante-huit Commiſſaires.

Cent treize Notaires.

Les Procureurs : les Huiſſiers à cheval & à verge, & les Huiſſiers du Prevôt de Paris.

Les Habits de cérémonie des Officiers du Châtelet, ſont pour les *Lieutenans Civil, de Police, Criminel & Particulier, les Avocats & Procureur du Roy*, la robe d'écarlate ; & pour les *Conſeillers*, la robe noire.

Par Edits & Déclarations du Roy, regiſtrées au Parlement le 7. Septembre 1684. le nouveau Châtelet créé en Février 1674. a été réüni à l'ancien, & les Offices de Prevôt, de Lieutenant Général Civil, & le Licutenant Général Criminel du nouveau Châtelet, ont été ſupprimez, comme auſſi l'Office du Procureur du Roy de l'ancien Châtelet.

Le Lieutenant Criminel de robe courte, de la Prevôté & Vicomté de Paris, M. Henry Bachelier, Seigneur de Montcel.

Il a quatre Licutenans, ſept Exemts, &

cent Archers, qui ſont auſſi Huiſſiers au Châtelet. Le Prevôt de l'Iſle de France, ci-devant nommé, a auſſi pluſieurs Lieutenans, Exemts & Archers, pour l'execution de ſes Jugemens. *Le Greffier du Lieutenant Criminel de robe-courte*, N.... Montbailly. *Et celui du Prevôt de l'Iſle ci-deſſus*, N.... Marié.

Le Chevalier du Guet, Auguſtin J. B. Choppin, petit-fils du fameux René Choppin. Il a deux mille livres de penſion, & voix délibérative au Châtelet dans les faits de ſes captures. Il a un brevet de retenuë de ſoixante mil livres ſur ſa Charge. Sa compagnie eſt compoſée outre le Capitaine, de quatre Lieutenans, un Guidon, huit Exemts, cinquante Archers de cheval, & cent hommes de pié, qui ont tous des Proviſions du Roy, à la nomination du Capitaine. Parmi les gens de pié, il y a un Enſeigne, huit Sergens de commandement, & autres Sergens. De plus, deux Greffiers Contrôleurs, & un Païeur de gages ordinaire. Ces Archers portoient autrefois des Hoquetons bleus ſemez d'étoiles d'argent; preſentement ils portent la bandoliére de drap bleu ſemée d'étoiles d'argent, & de fleur-de-lis d'or, bordée d'un galon d'or & d'argent. Les huit Sergens de commandement ont des Juſte-au corps bleus, galon-

nez d'argent, le ceinturon de même, ſans bandoliére. Les autres Sergens ſont habillez de gris de fer, le Juſte-au-corps galonné d'argent.

En Hyver il y a une recruë de cent hommes de pié, depuis le 20. Octobre juſqu'à la fin d'Avril.

Un Capitaine du Guet eut l'honneur de recevoir l'Ordre de l'Etoile de la main du Roy.

Il y avoit ci-devant pluſieurs Juſtices des Seigneurs qui ſont en la Ville, Faux-bourgs & Banlieuë de Paris, leſquelles ont été ſupprimées en créant le nouveau Châtelet, au mois de Février 1674. & leurs Juridictions incorporées à l'ancien & au nouveau Châtelet.

Aïant parlé de la Juridiction ordinaire de la Ville, il faut traiter de la Juridiction ordinaire pour les Tailles, les Aides & autres droits du Roy, qui eſt l'Election où l'on plaide en premiere inſtance.

CHAPITRE XIII.

De l'Election de Paris.

L'ELECTION de Paris est composée de 440. Paroisses. Les Officiers de l'Election y font l'assiette des Tailles, jugent des differens qui naissent pour le fait des Tailles & des Aides, des Entrées de la Ville de Paris & des cinq Grosses Fermes, & généralement de toutes les contestations qui naissent sur les impositions & levées des deniers du Roy, de quelque nature qu'elles soient, à l'exception des Domaines de Sa Majesté & des Gabelles. L'appel de leurs jugemens va à la Cour des Aides.

Les jours d'Audiances pour les Fermes du Roy, sont les Lundis & Jeudis matin, & pour les Tailles, les Mercredis & Samedis matin. Les deux autres jours de la Semaine sont pour les affaires de rapport.

L'Election se tient en la Cour du Palais,

OFFICIERS DE L'ELECTION de Paris.

MESSIEURS

PRESIDENS.

1694. Nicolas Aunillon.
N.... Guyhou, Sr de Bruslon.

Lieutenant.

1679. Nicolas Auvray.

Assesseur.

1697. Jean Millet, Sr de Lêveville.

Conseillers Eleus.

1662. Loüis Thirelet, *Doïen.*
1663. Antoine de Groisy, Ancien Echevin.
1677. Loüis Béville.
1678. Nicolas Gallois.
1679. Claude le Cauchois.
1680. Jean Gosset.
1680. Josse Amelin.
1680. Claude le Vavasseur.
1684. Gille Chebron, est aussi Substitut du Procureur Général de la Chambre des Comptes.
1687. Charle-Nicolas Huet.
1687 Sébastien-Joseph Mabre Cramoisy.
1688 Jean Denys.
1690. Pierre Grégoire.

1696. André le Breton.
1697. Jean-Nicolas Mathas.
1698. Mathurin Guyard.
1700. Nicolas Boucher.
1700. Nicolas Thibault.
170.. Jean-Charle Guillot.
170.. N.... le Vasseur.

Gens du Roy.

Un Avocat & Procureur du Roy.

1694. Guillaume de Mauvillain.

Un Substitut.

1683. Michel Salart, Sr de Lormois.

Greffiers.

1699. Gabriel-Michel Guyart.
170.. N.... Thibaudeau.

Premier Huissier.

N.... de Villiers.

Trois Huissiers Audianciers.
Huit Huissiers des Tailles.
Huit Procureurs.

Il y a dans cette Election deux *Receveurs des Tailles.*

1693. Philippe Paquet.
170.. N.... Danglasar.

CHAPITRE XIV.

DU GRENIER A SEL.

LE Magasin du Grenier à Sel est proche la Riviére au bout du Pont-neuf, où le Siége de cette Juridiction est établi pour juger des contestations qui arrivent au sujet des Gabelles, de la distribution du Sel, & des droits de Sa Majesté. L'appel des Jugemens va à la Cour des Aides. Les Audiances se tiennent les Mercredis & Samedis, & encore les Lundis en hyver depuis le 1. Octobre jusqu'au 1. Février. On y fait aussi les mêmes jours la distribution du Sel au public, l'aprés-dînée.

Deux Présidens.

1694. Claude Moilleron, *Ancien.*
1693. Jâque-Claude Pulleu, *Alternatif.*

Trois Grenetiers.

1691. François Desneux, *Ancien.*
1689. Guillaume Cadaine, *Alternatif.*

Ils exercent le *Triennal.*

Trois Contrôleurs.

1696. Alexandre le Fébvre, *Ancien.*
170. Alexis-Bernard Durand, *Alternatif.*

1687. Jérôme Loiſtron, *Triennal.*

Deux Lieutenans.

1678. Philippe Coſſart, *Ancien.*

1687. Jâque Buiſſon, *Alternatif.*

Deux Contrôleurs, *Gardes des petites Meſures.*

1691. Edme Deſchamps, *Ancien.*

1690. Gervais Deſchevaus, Sr de la Serre, *Alternatif.*

Deux Avocats du Roy.

1678. Gille Goüault, *Ancien.*

1692. Jâque Cavelier, *Alternatif.*

Deux Procureurs du Roy.

1700. Maximilien-Nicolas de Froidour, *Ancien.*

Gille-Auguſte Bazin, *Alternatif.*

Trois Greffiers.

1700. Claude-Philippe des Jardins, *Ancien.*

1697. Antoine Maireau, *Alternatif.*

1669. Remy le Normand, Sr du Fournel, *Triennal.*

Ces Greffiers peuvent commettre à l'exercice de leurs Charges.

Trois Huiſſiers Audianciers. Six Huiſſiers Sergens de Gabelles. Huit Procureurs. Trente Meſureurs de Sel. Soixante Porteurs de Sel, trente anciens & trente nouveaux, appellez Jurez Hanoüards. Dix Couretiers de Sel. Dix Briſeurs de Sel,

Douze Contrôleurs & Visiteurs du Barillage de Salines & Poisson salé. Un Receveur au Grenier à Sel. Un Commis aux affaires. Un Capitaine. Un Lieutenant, des Brigadiers, & quinze Gardes, tant à cheval qu'à pié.

Aprés avoir traité des Justices Roïales ordinaires; il faut parler de celle de la Ville.

CHAPITRE XV.

De la Maiſon de Ville.

APRE'S le Gouverneur de la Ville de Paris: M. le Duc de Trémes; les autres Officiers de l'Hôtel de Ville ſont,

Le Prevôt des Marchands.

1700. Charle Boucher, S^r d'Orſay.

Les quatre Echevins ſont,

1706. Guillaume Scourjon, Quartenier de Ville.

1706. Nicolas Denys, Huiſſier ordinaire des Conſeils du Roy.

1707. N... Perichon, Notaire & Quartenier de Ville.

1707. François Pijart.

Vingt-ſix Conſeillers de Ville.

Le Procureur du Roy de la Ville.

1700. Nicolas-Guillaume Moriau.

Le Greffier, Jean-Baptiſte Taitbout.

Le Recevenr de la Ville, Jâque Boucot.

Seize Quarteniers, Soixante-quatre Cinquanteniers, & deux cens vingt-quatre Dixeniers.

Trois cens Archers de la Ville, qui font trois Compagnies; le Colonel, Loüis-

Antoine Moriau, Sr de Boccancour.

Plusieurs Officiers de Police, tant pour les denrées que la voiture sur la riviére, & pour tout ce qui se debite sur les ports & lieux de vente.

Le Prevôt des Marchands a sa Juridiction ordinaire en premiere instance, tant sur les rentes de la Ville, que sur tous les différens qui naissent entre les Bourgeois & Officiers de Ville, à cause de la Police, ou pour les gages & droits des Officiers.

Messieurs de Ville mettent la taxe sur les denrées, & ont à voir sur tous les ports, pour ce qui est du blé ou autres grains, pour le vin, bois, charbon, échalas, foin, poisson, pommes, noix, & autres denrées. Messieurs du Châtelet, dont nous avons parlé, sont aussi Juges de Police, & taxent les vivres.

CHAPITRE XVI.

Des Juge & Conſuls.

LEs Juge & Conſuls ont leur Siége de Juſtice derriére l'Egliſe de S. Merry. Ils connoiſſent de toutes cauſes concernant le fait des Marchandiſes entre Marchands, Lettres de Change, Promeſſes, Obligations ou Contrats faits entre aſſociez pour Marchandiſes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient. Leur Juridiction fut établie à Paris par le Roy Charle IX. en l'an 1563. les appellations de leurs Jugemens relevent au Parlement, quand il s'agit de plus de 500. liv.

On élit tous les ans un Juge, qu'on prend d'entre les anciens Conſuls, & quatre Conſuls choiſis entre les ſix Corps des Marchands, qui vont enſuite prêter ſerment au Parlement. Le Greffier, M. Germain Verrier. Quatre Huiſſiers.

Il y avoit anciennement le *Parloir aux Bourgeois*, auquel a ſuccedé cette Juridiction, & entre les Sergens de la Ville il y en a encore ſix qui gardent le titre de Ser-

gens du Parloir aux Bourgeois.

Les Marchands ont encore un lieu où ils s'assemblent au Palais, sous la Salle Dauphine, pour conférer de leurs affaires, qu'on appelle la place commune des Marchands, ou le Change, établie à l'*Instar* des places appellées le Change en la Ville de Lyon, & la Bourse aux Villes de Toulouse & de Roüen.

Les six Corps des Marchands sont,

1. Les Drapiers.
2. Les Epiciers & Apotiquaires, qui ne font qu'un même Corps.
3. Les Merciers, Joüailliers-Clinquailliers.
4. Les Pelletiers.
5. Les Bonnetiers.
6. Les Orfévres.

Les Matchands de Vin jouïssent aussi des Privileges des Marchands des six Corps.

LA FRANCE DIVISE'E EN GE'NE'RALITEZ ET EN INTENDANCES.

CHAPITRE I.

Des Généralitez & Intendances.

LEs Généralitez ſont les Bureaux des Thréſoriers Géneraux de France, établis pour faciliter la recette des deniers des Tailles, Taillon & Subſiſtance. Il n'y avoit autrefois qu'un Thréſorier Général de France, qui avoit la direction des deniers du Roy, & qui étoit proprement le Sur-Intendant

Général des Finances : Ou lui donna un Collegue, & puis plusieurs autres. Enfin on réünit ces Charges à celles des Généraux des Finances, à qui ce nom est demeuré, & c'est de là que leurs départemens ont été appellez *Généralitez*, qui sont autant de Bureaux des Thréſoriers Généraux de France, lesquels ont séance & voix délibérative dans les Chambres des Comptes, & Cours des Aides. La plûpart des Généralitez sont dans les païs d'Elections, les autres sont au païs d'Etats, & une Election comprend un certain nombre de Paroisses.

Dans chaque Généralité il y a un *Intendant*, qui regle tout ce qui regarde la Justice, la Police & les Finances. C'est proprement l'homme du Roy, qui reçoit de la Cour l'état de ce qui doit être imposé sur chaque Election.

Depuis quelques années, on a fait divers changemens dans les Généralitez & dans les Elections.

La Généralité de Paris a été augmentée des Elections de Montereau & de Pontoise en 1691. & 1696.

Celle de Châlons, des Elections de Sainte-Menehoud & de Joinville en 1696.

On a créé une Généralité à la Rochelle en 1694.

En 1691. une Election à Saint Lo, pour

la Généralité de Caën, & une à Eu, pour la Généralité de Roüen en 1696.

L'Election de la Charité, pour la Généralité de Bourges en 1696. &c.

Généralitez dans les Païs d'Elections.

La Généralité de

I. PARIS. *L'Intendant*, Jean Phelypeaux, Conſeiller d'Etat Ordinaire.

Vingt-deux Elections, 1. Paris, dans l'Iſle de France. 2. Beauvais. 3. Compiégne. 4. Senlis, en Picardie. 5. Meaux. 6. Roſoy. 7. Colomiers. 8. Provins. 9. Montereau-faut-Yone, en Brie. 10. Nogent ſur Seine. 11. Sens. 12. Joigny. 13. Saint Florentin. 14. Tonnerre, en Champagne. 15. Vézelay, en Nivernois, prés de la Bourgogne. 16. Nemours. 17. Melun. 18. Etampes, en Gâtinois. 19. Mante. 20. Montfort-l'Amauri. 21. Dreux, en Beauce. 22. Pontoiſe, dans le Véxin en Normandie. Du Semeſtre de Juillet déſigné Prevôt des Marchands.

II. Amiens *L'Intendant* de Picardie & d'Artois, Jérôme Bignon, Conſeiller d'Etat, déſigné Prevôt des Marchands.

Six Elections. 1. Amiens. 2. Abbeville. 3. Dourlens. 4. Pérone. 5. S. Quentin. 6. Mondidier, qui ſont toutes en Picardie.

III. Soiſſons. *L'Intendant*, François-An-

toine le Fébvre d'Ormeſſon, Maître des Requêtes.

Six Elections. 1. Soiſſons. 2. Laon. 3. Guiſe. 4. Noyon. 5. Crépy, en Picardie. 6. Château-Thierry, en Brie.

IV. CHAALONS, ou de Champagne, *L'Intendant*, Michel de Haroüys, Sr de la Seilleraye, Maître des Requêtes.

Douze Elections. 1. Châlons. 2. Rethel. 3. Reims. 4. Sainte Ménehoud. 5. Vitry. 6. Joinville. 7. Chaumont. 8. Langres. 9. Bar-ſur-Aube. 10. Troïes. 11. Epernay, en Champagne. 12. Sézane, en Brie.

V. LYON. *L'Intendant*, Charle Trudaine Maître des Requêtes.

Cinq Elections. 1. Lyon, dans le Lyonnois. 2. Saint Etienne. 3. Montbriſon. 4. Roüane, en Forêts. 5. Villefranche, dans le Beaujolois.

VI. MONTAUBAN. *L'Intendant*, Gaſpar le Gendre, Maître des Requêtes.

Onze Elections. 1. Montauban. 2. Cahors. 3. Figeac en Querci. 4. Villefranche. 5. Rodez. 6. Milhaud en Roüergue. 7. Cominges, dont le Siége eſt à Muret, dans le païs de Cominges. 8. Lomagne ou Fleurance. 9. Riviéres Verdun, ou Grenade. 10. Armagnac, ou Auch. 11. Eſtarac, ou Mirance, dans la Province d'Armagnac.

VII.

VII. BOURDEAUX. *L'Intendant*, M. Jean-Charle Doujat, Maître des Requêtes.

Six Elections. 1. Bourdeaux en Guienne. 2. Périgueux. 3. Sarlat au Périgord. 4. Agen en Agénois. 5. Condom en Cordomois. 6. Les Landes où Dax en Gascogne.

VIII. LIMOGES. *L'Intendant*, M. Jean Roüillé, Sr de Fontaine-Guerin, Maître des Requêtes.

Cinq Elections. 1. Limoges. 2. Tulle. 3. Brive en Limosin. 4. Bourganeuf dans la Marche. 5. Angoulême en Angoumois.

IX. POITIERS. *L'Intendant*, M. Yves-Marie Cotyon, Sr de la Bourdonnaye, Maître des Requêtes.

Huit Elections. 1 Poitiers. 2. Mauléon. 3. Thoüars. 4 Chatelraud. 5. Saint Maixant. 6. Niort. 7. Fontenay-le-Comte. 8. Olone en Poitou.

X. La ROCHELLE. *L'Intendant* de Justice au païs d'Aunis; M. Bégon, aussi Intendant de la Marine à Rochefort, Lieutenant des Chasses de la Foreſt de Livry.

Cinq Elections. 1. La Rochelle dans le païs d'Aunis. 2. Saint Jean d'Angely. 3. Saintes. 4. Marennes en Saintonge. 5. Coignac en Angoumois.

XI. TOURS. *L'Intendant*, M. Jâque Turgot,

Sr de Soumont, Maître des Requêtes.

Seize Elections. 1. Tours. 2. Amboise. 3. Loches. 4. Chinon en Touraine. 5. Loudun. 6. Richelieu en Poitou. 7. Château-Gontier. 8. la Fleche. 9. Baugé. 10. Saumur. 11. Montreüil-Bellay. 12. Angers en Anjou. 13. Mayenne. 14. le Mans. 15. Château du Loir. 16. Laval dans le Maine.

XII. CAEN. *L'Intendant*, M. Nicolas-Joseph Foucault, Conseiller d'Etat du Semestre de Juillet.

Neuf Elections. 1. Caën. 2. Bayeux. 3. Carentan. 4. Valogne. 5. Coutances. 6. Avranches. 7. Mortain. 8. Vire. 9. S. Lo, qui sont en la partie occidentale de la Normandie.

XIII. ALENÇON. *L'Intendant*, Pierre-Hector le Guerchois, Maître des Requêtes.

Neuf Elections. 1. Bernay. 2. Lizieux. 3. Conches. 4. Verneüil. 5. Alençon. 6. Domfront. 7. Falaise. 8. Argentan en Normandie, vers le milieu. 9. Mortagne dans le Perche.

XIV. ROÜEN. *L'Intendant*, Guillaume-Urbain de Lamoignon de Courson, Maître des Requêtes.

Quatorze Elections. 1. Roüen. 2. Arques. 3. Eu. 4. Neufchatel. 5. Lions. 6. Gisors. 7. Chaumont & Magni. 8. Andel &

Vernon. 9. Evreux. 10. Pont-de-Larche. 11. Pont-l'Evêque. 12. Ponteau-de-Mer. 13. Caudebec. 14. Montivilier, en la partie orientale de Normandie.

XV. ORLEANS. *L'Intendant*, Michel-André Jubert de Bouville, Marquis de Bizy, Conſeiller d'Etat du Semeſtre de Janvier.

Douze Elections. 1. Orleans. 2. Pluviers, ou Pitiviers. 3. Beaugenci dans l'Orleanois. 4. Montargis. 5. Gien dans le Gâtinois. 6. Clamcy en Nivernois. 7. Blois. 8. Romorantin dans le Blaiſois. 9. Courdan. 10. Chartres. 11. Château-dun. 12. Vandôme en Beauce.

XVI. BOURGES. *L'Intendant*, Guy Caré, Sr de Montgeron, Maître des Requêtes.

Six Elections. 1. Bourges. 2. Iſſoudun. 3. Chateauroux. 4. le Blanc en Berry. 5. la Charité en Nivernois. 6. S. Amand en Bourbonois.

XVII. MOULINS. *L'Intendant*, Gilles de Maupeou, Sr d'Ableiges, Maître des Requêtes.

Sept Elections. 1. Moulins. 2. Gannat. 3. Mont-luçon en Bourbonois. 4. Nevers. 5. Château-Chinon en Nivernois. 6. Combrailles, ou Hévaux, ſur les confins de l'Auvergne. 7. Guéret dans la Marche.

XVIII. RIOM, ou l'Auvergne. *L'Intendant*, Loüis le Blanc, Maître des Requêtes.

Six Elections. 1. Riom. 2. Clermont. 3. Iſſoire. 4. Brioude. 5. Saint Flour. 6. Aurillac, toutes en Auvergne.

Généralitez au Païs d'Etats.

On les nomme ainſi, parce que l'on aſſemble en effet les *Etats* des Provinces de Bretagne, de Bourgogne, de Dauphiné, de Provence & de Languedoc, pour poſer les ſommes que chacun doit païer, & que ces Provinces donnent au Roy.

La Généralité de

XIX. RENNES, ou de Bretagne. *L'Intendant*, François-Antoine Ferrand, Maître des Requêtes.

Elle comprend les recettes des Diocêſes de S. Pol, de Tréguier, de S. Brieu, de Saint Malo, de Dol, de Rennes, de Nantes, de Vannes, & de Quimpercorentin; toutes en Bretagne.

XX. DIJON, ou de Bourgogne, *L'Intendant*, Anne Pinon, Maître des Requêtes.

Elle a des recettes particuliéres que forment les Bailliages de Bar-ſur-Seine, Châtillon ſur Seine ou la Montagne, Auxerre, Dijon, Autun, Châlon, Mâcon, le

Charolois, la Breſſe, le Beugey, le Valromey, & le Bailliage de Gex, qui ſont du Duché & du Gouvernement de Bourgogne.

XXI. GRENOBLE, ou de Dauphiné, *L'Intendant*, Nicolas-Proſper Bauyn, S^r d'Angervilliers, Maître des Requêtes.

Elle a ſix Elections. 1. Grenoble. 2. Vienne. 3. Romans. 4. Valence. 5. Montelimart. 6. Gap, toutes en Dauphiné.

XXII. AIX, ou de Provence. *L'Intendant*, Pierre Cardin le Bret de Flacourt, Maître des Requêtes.

Elle comprend toute la Provence, où ſont les Viguéries & Bailliages, de Seyne, de Siſteron, de Digne, de Colmars, de Bartéme, d'Annot, de Caſtelane, de Guilleaume, de Grace, de S. Paul, de Draguignan, Lorgues, d'Hyéres, de Toulon, de Brignolle, d'Aix, d'Arles, de Taraſcon, d'Apt, de Forcalquier, de Saint Maximin, de Moutiers, de Barjols, & d'Aulps.

XXIII. MONTPELLIER, *L'Intendant*, dans tout le Gouvernement de Languedoc, Nicolas de Lamoignon, Sr de Baville, Conſeiller d'Etat ordinaire.

Elle comprend divers Diocêſes, ou recettes, du Puy, de Mande, du Viviers, & d'Alais: dans les Sévennes, d'Uſais,

de Nîmes, de Montpellier, d'Agde, de Bézieres, de Narbonne, de Saint Pons, de Lodêve, en la partie Orientale & Méridionale du Languedoc.

XXIV. TOULOUSE. *L'Intendant*, le même M. de Baville.

Elle a les Diocêſes, ou recettes d'Alby, de Caſtres, de Carcaſſonne, de Limoux, d'Aleth, de Mirepoix, de Rieux, de Toulouſe, de Lavaur, de S. Papoul, & partie des Diocêſes de Montauban & de Cominges. Cette Généralité eſt en la partie Occidentale du Languedoc.

Outre les Provinces compriſes dans les Généralitez que nous venons de nommer, il y en a encore quelques-unes dans le Roïaume, & dans les Acquiſitions; où les deniers Roïaux ſont levez par impoſitions des Intendans, & d'autres font un don gratuit, &c.

Le païs *Boulonois*, compris dans la Province & le Gouvernement de Picardie ne païe point de Tailles, en conſideration de la milice qu'il entretient.

La Principauté de *Dombes*, enclavée dans la Province de Breſſe, appartient à M. le Duc du Maine, qui en eſt Souverain. Le Roy n'y leve rien.

Le Vicomté de *Turenne*, qui s'étend dans le Limoſin & le Quercy, ne païe rien au Roy.

Le *Nébouzan*, eſt un païs ſitué dans le Diocêſe de Cominge, avec titre de Vicomté & de Sénéchauſſée. Il a de petits Etats particuliers, qui font leurs impoſitions & régalemens. La Ville Capitale eſt Saint Gaudence, prés de la Garone, au Nord. M. de Foix en eſt Sénéchal. Le Comté de *Foix*, entre la Guienne & le Languedoc, eſt un païs d'Etats, qui fait un preſent au Roy tous les ans.

Le Béarn, le païs de Bigorre & la baſſe Navarre, font aujourd'hui l'Intendance de *Pau*. C'étoient autrefois des païs d'Etats. *L'Intendant*, M. Antoine-François Meliand, Intendant d'Armée de France & d'Eſpagne, & Maître des Requêtes.

Le Comtat *Venaiſcin*, ou d'*Avignon*, dans les Terres Adjacentes à la Provence, appartient à N. S. Pere le Pape; & par conſéquent ne donne rien au Roy.

Levée des Deniers Roïaux dans les Provinces conquiſes, ou Acquiſitions de la France.

Le Comté d'*Artois*, eſt un païs d'Etats, qui accorde un don gratuit au Roy, dont la levée ſe fait dans la Province par forme de centiéme.

La Généralité de LILLE, comprend la plus grande partie des Païs bas François.

Elle eſt diviſée en quatre Intendances, qui ſont,

1. La *Flandre du côté de la Mer*. L'Intendant réſide à *Dunkerque*. M. Charle-Etienne Maignart de Berniéres, Maître des Requêtes.

Il a dans ſa dépendance, Ypres, & les Villes qui ſont entre la riviére du Lis, & la Mer.

2. La *Flandre*, dont l'Intendant demeure à *Lille*, M. Dreux-Loüis du Gué de Bagnols, Conſeiller d'Etat Ordinaire.

Sa Juridiction s'étend ſur Tournay, Doüay, Cambray, Valenciennes, &c.

3. Le *Hainault*, qui comprend la partie des Païs-Bas François, qui eſt prés de la Meuſe & de la Sambre. *L'Intendant*, M. Etienne-Nicolas Roujault, Sr de Villemain, Maître des Requêtes.

4. *Alſace*, M. Felix le Peletier de la Houſſaye, Maître des Requêtes.

Mets, qui comprend auſſi Verdun, *L'Intendant*, réſide à Mets, M. Michel-Etienne Barbery, de S. Conteſt, Maître des Requêtes.

La *Franche-Comté*, eſt un païs d'Impoſitions, *L'Intendant*, M. Loüis de Bernage, Sr de S. Maurice, Maître des Requêtes.

Le Comté de *Rouſſilon*, & partie du Comté de *Cerdaigne*, dans la Catalogne Fran-

çoiſe. *L'Intendant*, N.... de Ponſe d'Albaret, Premier Préſident au Conſeil Souverain de Rouſſillon.

Intendant des Iſles de *l'Amérique*, le S. Arnoûl de Vaucriſſon.

Les Deniers s'y levent ſuivant l'ancien établiſſement : les Etats s'aſſemblent de temps en temps, & accordent au Roy une ſomme plus ou moins grande ſelon l'état des affaires, aprés que l'Intendant a propoſé la volonté de Sa Majeſté.

En Canada, ou à la *Nouvelle France*, Iſles & terre ferme de l'Amérique. *L'Intendant*, M. Raudot.

CHAPITRE II.

L'ordre de lever la Taille.

APRE'S que la somme qu'il plaît au Roy de lever sur son Peuple a été arrêtée au Conseil de Sa Majesté, on envoie des commissions aux Thréſoriers Généraux de France, établis aux Bureaux des Généralitez. Ces Commissions portent, que les Thréſoriers Généraux fassent le département de la somme qui leur est enjoint de lever aux Elections dépendantes de leur Généralité, avec le plus d'égalité & de justice qu'ils pourront.

Ils les envoient aux Eleus, qui sont les Juges des Elections, avec leur attache, qui leur ordonne de lever une telle somme dans l'étenduë de leur Election, ni plus ni moins. Les Eleus s'assemblent, qui font ensuite le Rôle des Tailles, par lequel ils cottisent les Villes, Bourgs & Villages dans leur Election, & aprés rendent ces Rôles à chaque Paroisse, qui élit les Collecteurs des Tailles d'entre les Habitans de la même Paroisse. Ces Collecteurs sont obligez de faire les

Rôles de leurs Paroiſſes, & de cottiſer chacun des Habitans ſelon & à proportion de ſes facultez ; puis de lever les deniers, & les porter aux Receveurs des Tailles de chaque Election, & ceux-ci aux Receveurs Généraux de leur Généralité, qui les portent au Thréſor Roïal.

Les Tailles ſe païent par ceux du Tiers Etat, c'eſt-à-dire par les Habitans roturiers des Villes non franches, Bourgs & Villages, à proportion des biens du Taillable, de quelque nature qu'ils ſoient, & en quelque part qu'ils ſoient aſſis, hormis en Languedoc, Provence & Dauphiné, où les terres & immeubles ſeulement ſont taillables; ainſi les roturiers n'y doivent rien pour les Fiefs nobles qu'ils y poſſedent, & au contraire les Gentils-hommes y doivent la taille des biens roturiers qu'ils ont, parce que les tailles y ſont réelles, & non pas perſonnelles.

Les Gens d'Egliſe, les Gentils-hommes, & les Annoblis ſont exempts des tailles, les Officiers des Cours Supérieures, les Sécrétaires du Roy, les Officiers Commenſaux des Maiſons Roïales, ſervans actuellement par quartier, par Semeſtre, ou toute l'année, qui reçoivent au moins ſoixante livres de gages, & ſont emploïez aux Etats enregiſtrez en la Cour des Aides; les vété-

ans & les veuves des nommez ci-dessus, durant leur viduité ; le tout pourvû qu'ils ne fassent aucun trafic, si ce n'est du revenu de leurs terres, qu'ils peuvent vendre librement ; mais sans pouvoir tenir des terres d'autruy à ferme.

Les Officiers des Siéges Présidiaux, Bailiages, Sénéchaussées, Prevôtez, Vicomtez, Viguéries, Eaux & Forêts, Traites-Foraines, Elections, Greniers à Sel, & de toutes les autres Justices & Juridictions Roïales du Roïaume, sont exempts de la contribution des Tailles, ensemble du Gûet & Garde, comme il est porté en la Déclaration de S. M. du mois de Février 1674.

Les Bourgeois de Paris & des autres Villes franches du Roïaume sont aussi exmts de Tailles.

Le Taillon fut établi par le Roy Henry II. l'an 1546. pour augmenter la solde des Gens de Guerre. Ce droit se païe par les mêmes personnes que la Taille, & avec les mêmes contraintes, & monte environ au tiers de la Taille.

La Subsistance est un autre droit qu'on a commencé de lever depuis quelques années. Elle est ainsi nommée pour faire subsister les Soldats dans les quartiers d'hyver ; moïennant quoi on a été quelque temps exempt du logement de la Gendarmerie

durant l'hyver. Ce droit ſe païe auſſi comme la Taille & le Taillon. Ces droits ſont dits *Réels*, à raiſon des biens patrimoniaux, *Perſonnels*, à raiſon de la demeure, *& Mixtes*, à raiſon de la proportion des moïens, à la différence des Aides, qui ſont ſeulement impoſitions réelles, comme nous dirons ci-aprés.

Les Cinq Groſſes Fermes de France conſiſtent en quantité de droits d'entrée ou de ſortie de pluſieurs Marchandiſes.

Ces Fermes regardent les Provinces de Normandie, Picardie, Champagne & Bourgogne.

Des Aides.

Par le nom d'*Aides*, on entend les droits que le Roy prend ſur toutes ſortes de Marchandiſes, hormis ſur le Sel.

Sous ce nom étoient autrefois compriſes toutes les impoſitions qui ſe levoient ſur le peuple, pour les frais extraordinaires qu'il fallcit faire, pour leſquels le Domaine du Roy n'étoit pas ſuffiſant; & en ce ſens on comprenoit ſous le nom d'*Aides*, les Tailles, Gabelles, Décimes, & autres deniers.

CHAPITRE III.

Des Gabelles.

ON appelle Gabelles le droit que le Roy prend ſur le Sel. Il y a de la peine d'en marquer l'origine ; on trouve ſeulement que le Roy Philippe le Long, environ l'an 1310. prenoit un double ſur chaque livre de Sel, & que ſous le Roy Charle V. ce droit étoit déja uni au Domaine de la Couronne contre l'opinion de ceux qui en attribuënt l'établiſſement au Roy Philippe de Valois. En l'Ordonnance du Roy François I. de l'an 1542. il eſt dit que le muid de Sel ſera vendu vingt liv. Les Gabelles furent venduës par le Roy Henry II. aux Habitans du Païs de Poitou, Païs d'Aunis, Saintonge, Angoumois, Périgord, haut & bas Limoſin, haute & baſſe Marche, l'an 1553. & ces Provinces s'appellent pour ce ſujet. *Païs Franc Salé.* La Ville de Calais, & le Païs reconquis ſortant de l'obéïſſance des Rois d'Angleterre, pour ſe remettre ſous ſon Prince naturel, demanda auſſi Franc-Salé.

Il y a trois partis pour les Gabelles, à ſçavoir celui du Lyonnois & Languedoc; celui de Dauphiné & Provence, & celui du reſte de la France apellé *le Grand Party*. Les Fermiers des Gabelles ſont tenus d'acheter tout le Sel dans les Salines à un certain prix, d'y païer les droits du Roy, & de les mener à leurs frais, aux Greniers établis par le Roy, où ils font livrer le Sel au Peuple par un Commis.

Sur les Greniers ont été établis certains Officiers, qui ſont un Préſident, trois Grénetiers, trois Contrôleurs, un Avocat & un Procureur du Roy, qui font le procés des *Faux-Sauniers*, jugent de la bonté du Sel, & de la quantité qu'il en faut pour l'étenduë de leur Juridiction; & prennent garde aux poids & aux meſures, & à ce qu'il ne ſoit pas vendu plus que le Roy ne l'a ordonné. Le Sel ſe diſtribuë en deux façons, ou par impôt, ou volontairement. Ceux qui demeurent dans l'étenduë des *Greniers d'impôts*, qui ſont ſur les frontiéres du Roïaume, & ceux qui ſont proche du païs Franc-Salé, d'où l'on peut apporter du Sel, ſont obligez de prendre tous les ans une certaine quantité de Sel proportionnée à leur famille. Aux Greniers volontaires chacun prend ce qui lui plaît. Ainſi vous voïez que la Gabelle eſt perſonel-

le aux Greniers d'impôts, & réelle ſeulement aux Greniers volontaires.

CHAPITRE IV.

Autres recettes dont les deniers ſont portez au Thréſor Roïal.

LA Foraine de Languedoc & de Provence.
Les cinq groſſes Fermes.
Le Convoy de Bourdeaux.
La Coûtume de Bayone.
La Ferme de Broüage.
Les Cruës d'Ingrande.
La Ferme de la Riviére de Seine aux lieux des Octrois.
Les neuf livres dix-huit ſols de Picardie.
Les anciens dix ſols de Paris.
Les nouveaux dix ſols de Paris.
Les trente ſols de Paris.
Le Domaine de Languedoc.
L'ancien Domaine de Navarre.
Le nouveau Domaine de Navarre.
Le Domaine de la Reine Marguerite.
Le Domaine de Château Renault.

Le Domaine de la Reine-Mere.
La Ferme du Fer.
La Ferme du Papier & Contrôle des Bureaux.
Les Cendres gravelées & ſouldes.
Les Surtaux de la Doüane de Lyon.
La vente des Bois & Forêts de l'Iſle de France, Généralité de Paris, Soiſſons, Orleans, Tours, Châlons, Roüen, Caën & Comté de Perche.
Partie du Domaine, dont la recette a cidevant été faite par les Receveurs Généraux de quelques Généralitez.
Les Parties Caſuelles.
Les Franc-fiefs.
Et pluſieurs autres droits.

CHAPITRE V.

Du Thréſor Roïal, du Garde du Thréſor Roïal, & des Thréſoriers des Parties Caſuelles.

LE Thréſor Roïal, ci-devant appellé l'*Epargne*, eſt en France ce qu'étoit autrefois à Rome *Ærarium populi*. Il eſt comme la mer dans laquelle, de même que des ruiſſeaux & des riviéres ſe viennent rendre, toutes les recettes, tant générales que particuliéres, des Tailles, Taillon, Subſiſtance, & enfin de tout le revenu du Roy, & dans lequel auſſi tous les Thréſoriers établis pour la diſtribution des deniers du Roy, viennent prendre les ſommes dont ils ont beſoin pour l'adminiſtration de leurs Charges. Comme pour la dépenſe des Maiſons Roïales, pour le païement de la Gendarmerie, qui ſont les Thréſoriers de l'Ordinaire des guerres, & les Thréſoriers de l'Extraordinaire des guerres. Les Thréſoriers de la Marine, qui ont charge du païement de l'Armée Navale; & de tous

les Vaiſſeaux que le Roy met en mer. Le Thréſorier Général de l'Artillerie. les Thréſoriers des Fortifications. Les Païeurs des Rentes de la Maiſon de Ville. Les Païeurs des Officiers des Cours Souveraines, & pluſieurs autres.

Le Thréſorier de l'Epargne fut mis à la place de l'ancien Receveur Général, par le Roy François I. Le Roy Henry II. fit cet Office *Alternatif*, de ſorte que de ſon temps il y en eut deux. Le feu Roy Loüis XIII. le fit *Triennal*, comme tous les autres Offices comptables. Durant la Régence on l'a voulu faire *Quatriennal*, avec toutes les autres Charges comptables. Le Roy les appelloit Conſeillers & Thréſoriers de ſon Epargne. Ceux qui poſſedoient ces Charges avoient 12000. liv. de gages, & trois deniers pour livre de tout l'argent qu'ils manioient, c'eſt-à-dire, qui entroit & qui ſortoit de chez eux. Et prenoient autant de fois ces trois deniers, que l'argent étoit rapporté & tranſporté de l'Epargne. Ce qui montoit à une grande ſomme.

Le Roy les aïant ſupprimez en Avril 1664. fit exercer ces Charges par commiſſion, ſous le titre de Gardes de ſon Thréſor Roïal, & par Edit du mois de Fevrier 1689. il a éteint & revoqué ces Commiſſions, créant en leur place trois Charges de

Gardes de ſon Thréſor Roïal, avec qualité de Conſeillers en ſes Conſeils, aux gages de 53333. liv. 6. ſ. 8. d. dont ils ne toucheront que trois quartiers, montans à 40000. liv.

M. Pierre Gruyn, Capitaine des Chaſſes en la Forêt de Livry.

M. Jean de Turményes.

M. Poulletier.

Le Garde du Théſor Roïal a accoûtumé de païer tous les dons & gratifications que le Roy fait, ou bien de donner des aſſignations ou billets portant quittance des ſommes que le Roy a accordées. Voïez au premier volume p. 643.

Les deux Charges de Conſeillers du Roy, Commis & Gardes des Regiſtres du Contrôle Général des Finances de France, qui exerceront alternativement, M. Pierre Soubeyran. 1698. M. Philippe-Joſeph Perrotin de Barmont, Sécrétaire du Roy, Conſervateur des Hypothéques.

Il y a trois Charges de Thréſorier des Parties Caſuelles, ſçavoir, *l'Ancien*, *l'Alternatif*, *le Triennal*; on en voulut faire un *Quatriennal*; mais les trois premiers s'en ſont exemptez, en païant ce quatriéme Office. Autrefois il n'y en avoit qu'un créé par le Roy Loüis XII. en établiſſant la vénalité des Offices comptables. Leur Charge

ſt de recevoir tous les deniers provenans de la vente des Offices; mais depuis le régne de Henry le Grand, pluſieurs Offices ſont devenus héréditaires en païant tous les ans un certain droit, qu'on appelle pour cela le Droit Annuel, ou *Paulete*. S'il arrive que l'Officier n'aïant point païé ce Droit Annuel, meurt ſans avoir réſigné ſon Office, ou ne ſurvive pas 40. jours aprés la réſignation qu'il en a faite: alors le Thréſorier des Parties Caſuelles en diſpoſe au profit du Roy.

Ces Thréſoriers furent ſupprimez en Avril 1664. & leurs Charges furent exercées par commiſſion ſous le titre de Receveurs des Revenus Caſuels. En Février 1689. le Roy a éteint & révoqué ces Commiſſions, & a créé en titre d'Office deux Receveurs des Revenus Caſuels & deniers extraordinaires, aux gages de 26666. liv. 13. ſ. 4. d. dont ils ne toucheront que trois quartiers, montant à 20000. liv.

Par le même Edit de Février 1689. le Roy a créé deux Charges de Commis Gardes Regiſtres du Contrôle Général des Finances, aux gages de 6000. liv. & en ſeront païez de 3000. liv. pour deux quartiers. Ces Offices avoient été ſupprimez en Mars 1675.

Le Roy par un Edit de Février 1689. a ſupprimé & réüni à ſon Domaine les Of-

fices de Receveurs, Contrôleurs & Commis, Anciens, Alternatifs, Triennaux & Quatriennaux des Consignations, créez par Edit de 1578. Ces mêmes Charges seront exercées par un seul Receveur en chaque Cour & Juridiction du Roïaume, à l'exception des Offices de Receveurs des Consignations de la Province de Normandie, créez par l'Edit de Juin 1685.

LA FRANCE DIVISE'E EN UNIVERSITEZ.

CHAPITRE I.

DE TOUTES LES UNIVERSITEZ de France.

PARIS est la plus célébre Université de tout le Roïaume, pour ne pas dire de tout le monde, soit pour la Théologie, le Droit, la Médecine, les Arts, soit pour plusieurs autres exercices.

Aprés Paris, nous pouvons compter les Universitez suivantes.

Toulouſe.
Bourdeaux.
Poitiers.
Orleans, *celebre pour le Droit Civil.*
Bourges.
Angers.
Caën.
Montpellier, *célèbre pour la Faculté de Médecine.*
Cahors.
Nantes.
Reims.
Valence.
Aix.
Avignon.
Pont-à-Mouſſon.
Perpignan.
Doüay.
Beſançon.

En pluſieurs autres Villes de ce Roïaume il y a encore de fort bons Colléges, qui ne portent pas titre d'Univerſité, comme à Roüen, à Lyon, à Tournon, à la Fléche, où les Jéſuites ou autres Communautez enſeignent la Jeuneſſe; à Juilly, les PP. de l'Oratoire, qui ont auſſi des Colléges à pluſieurs Villes, auſſi bien que les PP. de la Doctrine Chrétienne.

Mais pour donner à connoître les Exercices des Univerſitez, il ſuffira de décrire ceux de l'Univerſité de Paris, qui eſt la Mere des autres, & ſur laquelle elles ſe conforment.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

De la Faculté de Théologie, & de ſes Docteurs & Bacheliers.

DEpuis l'Inſtitution de l'Univerſité, la Théologie y a toûjours fleury; mais elle fut particuliérement en recommandation du temps de Pierre Lombard, Evêque de Paris, qui mourut en 1164. & que l'on appelle communément *le Maître des Sentences*, à cauſe qu'il en a compoſé un livre. Elle fleuriſſoit auſſi du temps de S. Thomas, vers l'an 1265. lequel a compoſé la Somme de Théologie, & quantité d'autres Ouvrages. Et maintenant elle eſt en réputation plus que jamais.

Quoique l'on puiſſe enſeigner la Théologie en pluſieurs Colléges de l'Univerſité; il n'y en a point d'Ecole plus célebre qu'au Collége de Sorbonne & à celui de Navarre. La plus grande partie des Docteurs n'ont point pris de Maiſon: Néanmoins il y en a pluſieurs de la Maiſon & Société de Sorbonne, & pluſieurs auſſi de la Maiſon de Navarre.

Il s'en trouve encore en Sorbonne qui ont seulement droit d'hospitalité, & se disent de la Maison de Sorbonne, *Sorbonici*, ou *Hospites*, ou bien, *è Familiâ Sorbonicâ*; mais non pas *Socii*, de la Société de Sorbonne.

Si la Maison de Sorbonne, fondée en 1254. du temps de S. Loüis, par Robert de Sorbonne, est la plus fameuse pour les Personnages d'une éminente doctrine & vertu qui la composent: la beauté de son superbe bâtiment lui ajoûte encore un nouvel éclat. La structure de ses grandes Salles où l'on soûtient les Actes, & où l'on fait Leçon, aussi bien que tous les corps de logis de cette Maison & de son Eglise dont le dôme est d'une élévation extraordinaire, font assez paroître la magnificence de feu M. le Cardinal Duc de Richelieu, qui s'est immortalisé dans cet ouvrage, & qui en a fait comme un Temple dédié à sa mémoire. Il y est enterré, & a été Proviseur de cette Maison.

Le Proviseur de la Maison de Sorbonne, M. l'Archevêque de Reims.

Le Supérieur de celle de Navarre, M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris.

Il y a six Docteurs Régens, qui font tous les jours Leçon, chacun pendant une

heure & demie, dans les Ecoles de Sorbonne, ſçavoir trois le matin & trois l'aprés-midy: & quatre Profeſſeurs à Navarre, deux le matin & deux l'aprés-dînée.

CHAPITRE III.

De la Faculté de Droit.

ANciennement il étoit commandé à tous les gens d'Egliſe & Conſeillers, de ſçavoir les Conſtitutions Canoniques, de peur qu'ils ne fiſſent quelque choſe qui y fut contraire.

Les Ecoles de Decret, où l'on enſeigne à préſent, le Droit Civil, le Droit Canon, & depuis peu le Droit François, ſont dans la ruë S. Jean de Beauvais, & au Collége de Cambray: il y a ſix Régens qui font Leçon publique, quatre le matin, & deux l'aprés-midi.

En 1680. le Roy a créé à Paris une Chaire pour le Droit François, préſentement remplie par le Sr Antoine-Germain, Avocat en Parlement. Il enſeigne au Collége des trois Evêques, autrement dit de Cambray.

CHAPITRE IV.

De la Faculté de Médecine.

LA troiſiéme Faculté eſt celle de Médecine, auſſi ancienne que l'inſtitution de l'Univerſité.

Pluſieurs grands Perſonnages ont toûjours fait fleurir cette ſcience, & entr'autres le docte Fernel, Premier Médecin du Roy Henry II.

Les Ecoles de Médecine ſont établies depuis l'an 1469. dans la ruë de la Bucherie, & en 1608. on y a fait bâtir un grand Théatre Anatomique.

Il y a des Profeſſeurs pour le Cours de Médecine, Chirurgie, Pharmacie & ſes Plantes.

Un Démonſtrateur, Opérateur de l'intérieur des Plantes, & de tous autres médicamens & opérations Chirurgicales, au Jardin des Plantes médecinales à Paris, Joſeph du Verney, Médecin de l'Académie des Sciences.

CHAPITRE V.

De la Faculté des Arts, du Recteur & des quatre Nations.

LA Faculté des Arts eſt la mere de toutes les autres, & pour qui on a premiérement fondé les Ecoles. Le Chef de toute l'Univerſité, qui eſt appellé le Recteur, eſt toûjours éleu de ſon Corps, & jamais des autres Facultez. Le jour de la Proceſſion du Recteur, laquelle ſe fait quatre fois l'année, les Régens ne montent point en Chaire pour faire Leçon, ni même tous les Prédicateurs de Paris pour prêcher; mais ce jour-là toutes les Facultez s'aſſemblent aux Maturins dans la ruë S. Jâque, & de-là s'en vont tous d'ordre à l'Egliſe choiſie par le Recteur, qui y eſt accompagné des Docteurs, Bacheliers, tous en fourure, tant de Théologie de Droit que de Médecine, des Maître-és-Arts en robe, & d'un grand nombre de Religieux. Les Religieux Docteurs ou Bacheliers en Théologie, ne portent point de fourure.

Le Recteur étant le Chef de l'Unive-

ſité, que nos Rois traitent comme leur fille aînée, on dit qu'il a la préſéance par deſſus toutes ſortes de perſonnes, excepté les Princes du Sang, & qu'il doit précéder aux Actes publics le Nonce du Pape, les Ambaſſadeurs, les Cardinaux, & les Ducs & Pairs de France, aux Enterremens des Rois il marche côte-à-côte de même rang avec l'Archevêque de Paris.

Il porte la ceinture violete pendant qu'il eſt revêtu de cette dignité, la garniture de ſes gands eſt auſſi violette. Son habit de Céremonie, eſt une robe violette, la ceinture de ſoie avec des pendans d'or, de laquelle pend une bourſe à l'antique, appellée Eſcarcelle, de velours violet, garnie de boutons & galons d'or. Sa fourure, ou Mantelet d'Hermine blanche, deſcend tout au tour juſqu'à la moitié des bras.

Cette dignité eſt élective, & ne dure que trois mois, à moins qu'on ne juge expédient de continuer le méme juſqu'à deux ou trois fois.

La Faculté des Arts eſt diviſée en *quatre Nations*. 1. La Nation de France. 2. La Nation de Picardie. 3. La Nation de Normandie. 4. La Nation d'Allemagne qui comprend toutes les Nations Etrangéres. Allemans, Italiens, Anglois, Ibernois, &c. & ces Nations ſont encore diviſées en Provinces fort grandes.

Les Titres ou Epitétes ordinaires que prennent ces Nations, quand leur Procureur parle aux Assemblées publiques, sont: *Honoranda Gallorum Natio*, pour la Nation de France, *Fidelissima Picardorum Natio*, pour celle de Picardie, *Veneranda Normanorum Natio*, pour celle de Normandie; & *Constantissima Germanorum Natio*, pour celle d'Allemagne. Les trois Facultez supérieures prennent aussi leurs titres, & lorsque celle de Théologie parle, elle se dit, *Sacra Theologia Facultas*: celle de Droit, *Consultissima Decretorum Facultas*; & celle de Médecine, *Saluberrima Medicorum Facultas*.

Il y a quantité de Colléges en l'Université où sont entretenus plusieurs Régens & Lecteurs qui enseignent les Humanitez & les Sciences, les Langues, & la Philosophie.

CHAPITRE VI.

Des Exercices qui ſe font à Paris.

AU Collége Roïal il y a des Lecteurs & Profeſſeurs du Roy pour enſeigner toutes les Langues Orientales, le Grec, l'Hebreu, l'Arabe, le Syriac, le Caldée, le Samaritain, & autres Langues. On y enſeigne auſſi les Mathématiques & la Médecine, outre les exercices ordinaires des autres Colléges, qui ſont de Philoſophie, de l'Eloquence & Langue Latine.

La Philoſophie en François eſt enſeignée par quelques perſonnes. On tient auſſi des Académies pour la Phiſique.

On enſeigne pareillement quelques parties de Mathématique.

Les Langues vivantes ſont enſeignées par pluſieurs perſonnes.

On peut encore ſe ſouvenir en cet endroit de quelques Exercices particuliers qui ſe font en cette Ville en divers temps de l'année; comme tous les Dimanches on prêche en Flamand dans la nef de l'Abbaïe de S. Germain des Prés à une heure & demie.

Aux Cordeliers le jour de S. Bonaventure, on y prêche en Latin ; comme auſſi aux Auguſtins le jour de S. Auguſtin, aux Bernardins le jour de S. Bernard, & aux Jacobins le jour de S. Dominique. Et le Dimanche de la Quaſimodo, on chante une haute Meſſe en Grec dans l'Egliſe des Cordeliers pour la Confrérie des Pélerins de Jéruſalem, & du S. Sépulchre, au milieu de laquelle on fait un Sermon Grec,

M. l'Abbé Richar, Prêtre de Saumur en Anjou a entrepris l'Hiſtoire des Fondations & Etabliſſemens faits par le Roy

CHAPITRE VII.

De l'Académie Françoise.

NOus pouvons parler ici d'une célébre Compagnie de personnes de Lettres, qui est l'ACADEMIE FRANCOISE, qui fait l'un des beaux ornemens de ce florissant Empire. Elle fut fondée & instituée par Lettres Patentes de Loüis XIII. vérifiées au Parlement au mois de Juillet 1637. Le Roy les fait joüir des mêmes Privilèges que ses Officiers Commensaux; ils ont leurs causes commises aux Requêtes de l'Hôtel ou du Palais à Paris, en vertu du *Committimus* du Grand Sceau: ils sont exempts de tutelles & curatelles, & de la Garde des Portes des Villes où ils demeurent.

La première fonction qui leur est attribuée par leurs Lettres, est de travailler à l'embellissement & pureté de nôtre Langue; à quoi M. le Cardinal de Richelieu, qui a été le premier Protecteur de leur Compagnie, vouloit qu'ils s'emploïassent. Et parce que pendant son Ministére & son crédit, chacun s'efforçoit de lui plaire, des perſon-

nes fort qualifiées voulurent bien en être. On mit en tête M. le Chancelier Séguier, comme le premier Directeur, qui depuis la mort de M. le Cardinal de Richelieu, fut Protecteur de cette Compagnie; & depuis son décés le Roy leur a fait l'honneur d'en être Protecteur, & leur a permis de s'assembler en une des Salles du Louvre.

Messieurs de l'Académie Françoise selon l'ordre de leur réception, qui sont toûjours au nombre de quarante.

LE ROY, Protecteur.

1656. César, CARDINAL D'ETRE'ES, ancien Evêque, & Duc de Laon, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Camerlingue du Sacré Collége, Abbé de Saint Germain des Prés, de Long-Pont, de Saint Nicolas aux Bois, de Staffarda en Piémont, d'Anchin prés de Doüay, Docteur de Sorbonne, Protecteur de l'Académie Roïale de Soissons, *Doïen.*

1666. Paul TALLEMANT, Prieur d'Ambierle & de S. Albin, Intendant des Devises & Inscriptions des Edifices Roïaux.

1668. Philippe de Courcillon, Marquis de DANGEAU, Chevalier de l'Ordre du

Saint Esprit, & Grand-Maître des Ordres de N. D. de Mont Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, Comte de Civray, Baron de Mesle, Hussón, Bressuire & Sainte Hermine, Seigneur de Chausseraye, la Bourdaisiére, &c. Conseiller d'Etat ordinaire, Chevalier d'honneur de Madame la Duchesse de Bourgogne, Protecteur de l'Académie Roïale d'Arles. Il est aussi de l'Académie des *Ricovrati* de Padouë.

1670. François-Séraphin REGNIER des Marais, Abbé de S. Lâon de Thoüars, Prieur de Grand-mont, prés Chinon. Académicien de la Crusca à Florence, & Sécrétaire perpétuel de l'Académie Françoise.

1673. Esprit FLESCHIER, Evêque de Nîmes, Prédicateur ordinaire du Roy, il est aussi de l'Académie de *Ricovrati* de Padouë, Protecteur de l'Académie Roïale de Nîmes, Abbé de S. Séverin & de S. Etienne de Beaigne, Prieur de Peyrac.

1674. Pierre-Daniel HUET, Ancien Evêque d'Avranche, Abbé d'Aunay & de Fontenay.

1679. Loüis VERJUS, Comte de Crécy, Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils.

1682. Loüis de COURCILLON de DANGEAU, Abbé de Fontaine-Daniel, Prieur de Gournay ſur Marne, Camérier d'honneur de Nôtre S. P. le Pape.

1684. Nicolas BOILEAU DES PRE'AUX, Hiſtoriographe de France.

1684. Thomas CORNEILLE.

1687. L'Abbé de CHOISY, François Timoléon de Choiſy, Prieur de S. Lo de Roüen, & de S. Benoît du Sault, prés Bourges & de l'Egliſe de Bayeux.

1688. Jean de la CHAPELLE, Conſeiller du Roy, Receveur Général des Finances de la Rochelle.

1689. François DE CALLIE'RES, Seigneur de la Rochechellay & de Gigny, Conſeiller du Roy ordinaire en ſes Conſeils, Sécrétaire du Cabinet de Sa Majeſté.

1689. Eusêbe RENAUDOT, Hiſtoriographe de France.

1691. Bernard de FONTENELLE.

1692. Jâque DE TOURREIL.

1693. L'ARCHEVE'QUE DUC DE CAMBRAY, François de Salignac de la Mothe-Fénélon, Précepteur de Meſſeigneurs les Dues de Bourgogne, & de Berry.

1693. L'Abbé BIGNON, Jean-Paul Bi-

gnon, Prédicateur Ordinaire du Roy, Abbé de S. Quentin en l'Isle, dans la Ville de S. Quentin, Conseiller d'Etat Ordinaire.

1693. Simon DE LA LOUBE'RE.

1694. Jean-François-Paul le Févre DE CAUMARTIN, Docteur en Théologie, Abbé de N. D. de Buzay.

1695. Charle CASTEL de S. Pierre, Abbé de Tyron, Premier Aumônier de Madame.

1695. Julle de Palluau DE CLERAMBAUT, Licentié en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de S. Taurin d'Evreux, de Nôtre-Dame du Lieu-Dieu en Jard, & de S. Savin.

1695. André DACIER, Garde du Cabinet des Livres de Sa Majesté.

1696. Claude FLEURY, Soû-Précepteur de Messeigneurs les Ducs de Bourgogne & de Berry, Abbé de Loc-Dieu.

1698. Charle-Claude GENAIS, Abbé de S. Vilmer, Aumônier ordinaire de Madame la Duchesse d'Orleans.

1699. Jean-Baptiste-Henry du TROUSSEL, Sr de Valincourt, Sécrétaire des Commandemens de M. le Comte de Toulouse, & Sécrétaire Général de la Marine.

1701. Loüis DE SACY, Avocat ès Conseils du Roy.

1701. Nicolas de MALESIEU, Chancelier de Dombes, Sécrétaire Général des Suiſſes & Griſons de France.

1701. Jean Galbert de CAMPISTRON, Sécrétaire Général des Galéres, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean d'Alcantara.

1702. Jean-François Chamillart, Evêque de Senlis, Premier Aumônier de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, Abbé de Foncombaut, & de Beaulme, Docteur de Sorbonne.

1702. Pierre du Cambout, Duc de Coiſlin, Pair de France.

1703. Armand-Gaſton de Rohan, Evêque de Strasbourg, Abbé de Montier en Argone & de Foigny.

1704. Melchior de Polignac, Abbé de Bonport, Auditeur de Rote.

1704. N.... l'Abbé Abeille.

1705. Fabio Brulart de Sillery, Evêque de Soiſſons, Abbé de S. Bâle de N. Dame de la Peliſſe & du Bard, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

1706. Camille le Tellier, Abbé de Bourgeüil & de Vauluiſant, Garde de la Biblioteque du Roy.

1706. M. le Marquis de S. Aulaire, Lieutenant Général du Limoſin.

1707. M. le Marquis de Mimeurs, Brigadier d'Armée.
1707. M. l'Abbé Mongin.
1707. M. l'Abbé Fraguier.

Il n'y a que 36. Académiciens, & il en faut 40.

Jean-Baptiſte Coignard, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, eſt Imprimeur de l'Académie.

Cette illuſtre Compagnie a mis au jour un Dictionnaire, où l'on peut apprendre comme il faut parler correctement en nôtre Langue.

La Reine Chriſtine de Suéde honora cette Compagnie d'une de ſes Viſites: elle y fut conduite par M. le Chancelier Séguier, le Lundi 11. jour de Mars 1658. Les Académiciens y firent dans leurs ſiéges ordinaires, les éxercices & conférences, dont elle témoigna être fort ſatisfaite.

Le 8. Juin 1669. fut établi à Arles une Académie Roïale, premiérement compoſée de 20. Gentishommes originaires & habitans de la même Ville, avec ſemblables priviléges que l'Académie Françoiſe de Paris. Les Lettres vérifiées le même jour au Parlement de Provence. Dix autres Académiciens ont été augmentez en 1677. faiſant en tout nombre de 30. Monſieur le Marquis de Dangeau eſt Pro-

ſecteur de cette Compagnie.

M. Guyonet de Vertron de cette Académie, & qui eſt auſſi de l'Académie des *Ricovrati* de Padouë, travaille à l'Hiſtoire du Roy en Latin.

Il y a auſſi une Académie Roïale établie à Soiſſons au mois de Juin 1675. dont M. le Cardinal d'Eſtrées eſt Protecteur.

Une Académie Roïale à Villefranche, en Beaujolois, ouverte en 1679.

Une pareille Académie Roïale établie à Nîmes, ouverte le 8. Septembre 1682. M. l'Evêque de Nîmes en eſt Protecteur.

En 1685. une Académie auſſi établie à Angers.

CHAPITRE VII.

DES AMBASSADEURS, ENVOIEZ ET RESIDENS.

Ambaſſadeurs ; Envoïez & Réſidens de France aux Païs Etrangers.

Auditeur de Rote pour la France à Rome.

Melchior de Polignac, Abbé de Bonport & de Bagard ; il eſt de l'Académie Françoiſe.

Ambaſſadeur ordinaire en Eſpagne.

Michel-Jean Amelot de Gournay, Conſeiller d'Etat Ordinaire.

Ambaſſadeur Extraordinaire à Conſtantinople.

Charle de Ferriol.

Ambaſſadeur à Veniſe.

M. l'Abbé de Pompone, Aumônier du Roy, Abbé de Saint Médard de Soiſſons.

Ambaſſadeur en Suiſſe.

Roger Brulart, Marquis de Puiſieux, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur de Huningue, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit.

Envoïé Extraordinaire en Suéde.

M. le Marquis de Bonnac.

Envoïé Extraordinaire à Florence.

M. Dupré.

Envoïé Extraordinaire à Gennes.

Pierre Soppite de Louciennes, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roy.

Envoïé Extraordinaire à Mantouë.

M. Jâque Vincent, Comte de Bergy,

Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roy.

Envoïé Extraordinaire en Lorraine.

M. d'Audiffret.

Réſident à Genêve.

Pierre Cadiot de la Clauſure.

Ambaſſadeurs & Envoïez Etrangers qui ſont en France.

Nonce de N. S. P. le Pape.

Agoſtino-Cuſany, Archevêque d'Amaſie.

Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Dom Antonio Martin de Toledo, Duc d'Albe & de Hueſca, Marquis de Caria, Comte de Lerin, Grand d'Eſpagne de la premiére Claſſe, Gentilhomme de la Chambre du Roy.

Ambaſſadeur de Veniſe.

Lorenzo Thiepolo, Noble Vénitien.

Ambaſſadeur Extraordinaire de Malthe.

M. le Bailly de Noailles, Commandeur de Malthe.

Envoïé Extraodinaire de Suéde,

M. de Cronſtrom.

Envoïé Extraordinaire de Baviére,

M. le Comte de Monaſterol.

Envoïé Extraordinaire de Parme,

M. le Marquis de Pigheti, Comte de Rivaſſo.

Envoïé Extraordinaire de Gennes,

M. le Comte de Bentille.

Envoïé Extraordinaire de Lorraine.

M. Barrois, Maître des Requêtes de Son Alteſſe S. Monſieur le Duc de Lorraine.

Envoïé Extraordinaire de Mantouë,

M. le Comte Truzzy.

Envoïé Extraordinaire de Cologne,

M. le Baron de Simeony.

J'ai mis les Ambaſſadeurs, Envoïez, & Réſidens ci-deſſus, ſuivant qu'ils ſont venus en ma mémoire, ſans prétendre donner aucune préſéance aux uns ſur les autres; il ſe peut faire auſſi qu'il me ſoit échappé de mettre quelques Ambaſſadeurs & Envoïez, ſimplement comme ordinaires, quoiqu'ils aïent le Titre d'extraordinaires.

FIN.

TABLE DE L'ETAT DE LA FRANCE

TOME TROISIE'ME.

Des Conseils du Roy, & des Personnes d'Etat.

CHAP. I. *Du Chancelier de France,* 3.

CHAP. II. *Etat Général des Conseils du Roy, & des Personnes qui les composent,* 7.

Du Conseil d'Etat, 8.

CHAP. III. *Du Conseil Roïal des Finances,* 9.

CHAP. IV. *Du Conseil des dépêches & des Secrétaires d'Etat,* 16. *& de leur départ.* 21.

CHAP. V. *Du Conſeil d'Etat & Privé*, 26. *Conſeillers d'Etat*, 27.

CHAP. VI. *Du Contrôleur Général des Finances, des deux Directeurs Généraux des Finances*, 32. *des Intendans des Finances, & des Gardes du Thréſor Roïal*, 32. *Département des Contrôleurs Directeurs Généraux & Intendans des Finances*, 34. *Maîtres des Requêtes ſuivant la réception*, 39.

CHAP. VII. *Le Grand Conſeil des Préſidens, Conſeillers, Gens du Roy & Greffier ſuivant la réception*, 50.

CHAP. VIII. *Des Conſeillers Sécrétaires du Roy, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances.* 60.

CHAP. IX. *De La Grande Chancellerie de France*, 72. *Des Grands Audianciers*, la même. *Des Contrôleurs Généraux de l'Audiance de la Chancellerie de France*, 73. *Des Gardes des Rôles*, 74. *Autres Officiers de la Chancellerie*, 75. & ſuivantes. *De la Chancellerie prés le Parlement de Paris*, 83.

La France diviſée en Evêchez.

Du Clergé de France, contenant les Archevêchez & Evêchez, avec le nom de ceux qui les poſſédent; enſemble le dénombrement de toutes les Abbaïes, 87. juſqu'à 156.

La

La France divisée en Gouvernemens.

Les noms de tous les Gouverneurs des Provinces, des Lieutenans Généraux, des Lieutenans de Roy & des Sénéchaux : ensemble les Gouverneurs des Places Frontiéres. 157

La France divisée en Parlemens & Cours qui jugent en dernier ressort.

CHAP. III. *Du Parlement,* 276
CHAP. IV. *Suite Chronologique des Premiers Présidens du Parlement de Paris,* 282

Chambre des Comptes.

CHAP. V. *De la Chambre des Comptes,* 320. *Présidens, Maîtres, Correcteurs, Auditeurs, Gens du Roy, & Greffiers de cette Chambre selon l'ordre de leur réception,* 322

Cour des Aides.

CHAP. VI. *De la Cour des Aides,* 341. *Présidens, Conseillers, Gens du Roy & Greffiers de cette Cour, suivant la réception,* 342. *Et les autres Cours des Aides,* 347.

Cour des Monoïes.

CHAP. VII. *De la Cour des Monoïes*, 348. *Préſidens, Conſeillers, Gens du Roy & Greffiers de cette Cour ſuivant la réception*, 350

CHAP. VIII. *Des Thréſoriers de France*, 360. *Préſidens Thréſoriers de France, Gens du Roy, & Greffiers ſuivant la réception*. 361.

CHAP. IX. *Des Eaux & Forêts*, 365. *Grands Maîtres, Lieutenans, Conſeillers, Gens du Roy*, 372

CHAP. X. *De la Connêtablie & Maréchauſſée de France*, 374

CHAP. XI. *De l'Amirauté de France, & des autres Juridictions, étans dans l'enclos du Palais*, 381

CHAP. XII. *Du Châtelet de Paris*, 386

CHAP. XIII. *De l'Election de Paris*, 395

CHAP. XIV. *Du Grenier à Sel*, 398

CHAP. XV. *De la Maiſon de Ville*, 401

CHAP. XVI. *Des Juge & Conſuls*, 403

La France diviſée en Généralitez & en Intendances.

CHAP. I. *Des Généralitez, & des Intendances*, 405

CHAP. II. *L'ordre de lever les Tailles*, 418
CHAP. III. *Des Gabelles*, 422
CHAP. IV. *Etat des autres Recettes, dont les deniers sont portez au Thresor Roïal*, 424
CHAP. V. *Du Thresor Roïal, du Garde du Thresor Royal, & des Thresoriers, des Parties Casuelles*, 426

La France divisée en Universitez.

CHAP. I. *De toutes les Universitez de France*, 431
CHAP. II. *De la Faculté de Théologie, de ses Docteurs & Bacheliers*, 433
CHAP. III. *De la Faculté de Droit*, 435
CHAP. IV. *De la Faculté de Médecine*, 436
CHAP. V. *De la Faculté des Arts, du Recteur, & des quatre Nations*, 437
CHAP. VI. *Des autres exercices qui se font en cette Ville de Paris*, 440
CHAP. VII. *De l'Académie Françoise*, 442
CHAP. VIII. *Des Ambassadeurs, Envoyez & Résidens*, 450

Fin de la Table du Troisiéme Tome.

Un grand *O.* ſignifie *ôtez*, une grande *M.* ſignifie *mettez.*

PAge 20. *Mettez* Le Marquis de Cany fils de Monſieur de Chamillard, a épouſé en Janvier 1708. Mademoiſelle de Mortemart. p. 28. *Oſtez* de Bretetiil, Conſeiller d'Etat p. 30. *M.* Roüillé, Conſeiller d'Etat. p. 44. *O.* de Séraucourt. d'Ableige. de Jaſſault. de la Houſſaye. Sanſon. de Doüilly, Maîtres des Requêtes. *M.* de Gournay. d'Ableige. de Harlay. Chauvelin. Poulletier. p. 50. *O.* d'Aquin & le Meneſtrel, Preſidens au Grand Conſeil. *M.* de Romanet. p. 51. *O.* de Rochereau. Foullé. Bailly. Damon. Amelot, Conſeillers au Grand Conſeil. *M.* de Monthelon. Rochereau. de Vanolle. p. 54. *O.* Berrier, Procureur Général, & de Romanet, Avocat Général. *M.* du Puis, Avocat Général. p. 59. *M.* de Vanolle, Grand Rapporteur de la grande Chancellerie. p. 60. *O.* des Sécrétaires du Roy. Paraire. Révol. Rigoley. du Soul. Faudel. Lépineau. Perrin. Greſlé. Bollioud. Arnauld. Renoüard. Lallemant. *M.* Mou-

Capitainerie de Fontainebleau. *O.* Midorge, & Boulin, Conseillers. p. 344. *M.* Bourée de Corberon. André. Malnoury. Saulnier. de Belzedelys. Noyel. Deshayettes. Bory, Conseillers, p. 411. *O.* de Maupeou, Intendant à Moulins. *M.* Manfart, Maître des Requêtes.

Ad 147925

EV
B
9